This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491737

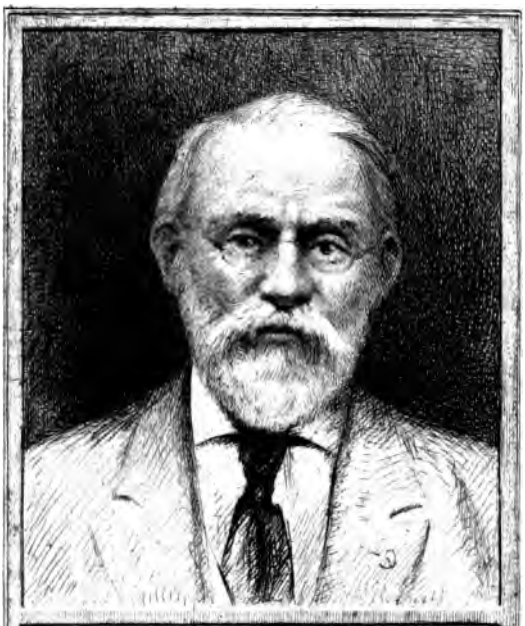

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

/

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Ve SÉRIE

TOME NEUVIÈME

ANNÉE 1901

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

1902

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LIOT, libraire,

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Ve SÉRIE

TOME NEUVIÈME

ANNÉE 1901

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

—

1902

Dunning
Nijh.
4-21-31
21367

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de M. Lecointe sur les cartes agronomiques de l'arrondissement de Bernay, dressées par M. Camille Fouquet, lu à la séance générale du 20 janvier 1901. .

Rapport de M. de Courcy sur l'élévateur d'eau « système Caruelle », lu à la séance générale du 20 janvier 1901 . IV

Discours prononcé par M. Gustave Prévost, président de la Société, à la séance générale du 24 mars 1901 . . . VIII

Contribution à l'étude de l'alcoolisme en Normandie par le Dr R. Leroy, médecin-adjoint à l'asile des aliénés d'Evreux XVIII

Rapport de M. Cordier, ingénieur en chef, au nom de la commission chargée de la recherche d'un local pour les réunions de la Société et l'installation de la bibliothèque, lu à la séance générale du 24 mars 1901 C

Rapport de M. le comte de Boury, vice-président de la Société sur l'établissement d'une station pomologique cidricole, votée par le parlement, lu à la séance générale du 24 mars 1901 CIII

Séance publique du 11 août 1901. Distribution des récompenses décernées par la Société d'encouragement au bien et par la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures. Extrait du procès-verbal CVII

— Allocution prononcée par M. Gustave Prévost, président de la Société CVIII

— Liste des récompenses CXIV

Concours agricole départemental tenu à Serquigny, arrondissement de Bernay, les 7 et 8 septembre 1901. Extrait du procès-verbal. CXVII

— Discours prononcé par M. Gustave PRÉVOST, président de la Société. CXVIII

— Toast de M. le maire de Serquigny CXXIV

— Toast de M. le comte DAUGER. CXXVIII

— Toast de M. Camille FOUQUET, député CXXXI

— Liste des récompenses. CXXXVIII

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours linier de 1901. Liste des lauréats CLIII

Rapport de M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, sur la sécheresse (été et automne 1901), lu à la séance générale du 22 décembre 1901 CLV

Discours prononcé par M. Gustave PRÉVOST, président de la Société, à la séance générale du 22 décembre 1901 . CLXIV

Vœux émis par la Société libre de l'Eure pendant l'année 1901 CLXX

Notice sur une fresque de la cathédrale d'Evreux et sur l'identification d'un chanoine inconnu du XVIe siècle qui s'y trouve représenté, par M. le comte DE BUREY, lue à la séance générale du 20 janvier 1901 1

Compte rendu par M. le comte DE BUREY de l' « Histoire de Notre-Dame-du-Désert », par M. le Dr Devoisins, membre de la Société, lu à la séance générale du 24 mars 1901. 2

Prix Lucien Fouché. Concours d'archéologie de 1901. Rapport fait, au nom de la Commission chargée de l'examen des mémoires, par M. Gustave PRÉVOST, président de la Société, lu à la séance générale du 23 juin 1901. 22

Compte rendu, par M. le comte DE BUREY, de « Mes souvenirs. Les débuts de l'indépendance italienne » par M. le comte de REISET, membre de la Société, lu à la séance générale du 22 décembre 1901 31

Discours prononcé le 23 décembre 1901, par M. Gustave PRÉVOST, président de la Société, sur la tombe de M. G. Bourbon, archiviste du département, membre de la Société 38

Ouvrages imprimés offerts à la Société par les auteurs, par les éditeurs ou envoyés par le Gouvernement. . . 41

Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832. 44

Composition de la Société. Membres du bureau pendant l'année 1901. 47

Liste générale des membres de la Société 48

Programme du prix Lucien Fouché à décerner en 1903. Concours historique 82

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

RAPPORT DE M. LECOINTE

SUR

LES CARTES AGRONOMIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

DRESSÉES PAR M. CAMILLE FOUQUET

Lu à la séance générale du 20 janvier 1901.

MESSIEURS,

L'emploi judicieux, seul profitable, des engrais chimiques, exige une connaissance exacte de la composition du sol sur lequel on applique ces engrais. Sans cette connaissance, on s'expose à donner à une terre ce qu'elle contient déjà en excès, ou à ne pas lui fournir ce dont elle a besoin.

L'analyse des sols, opération délicate et toujours coûteuse, est donc de la plus haute utilité ; l'expérimentation sur une petite surface donne de précieuses indications, mais demande beaucoup de temps et une étude suivie. On rendra donc un très grand service à l'agriculture si l'on arrive à présenter sous forme de tableaux simples, clairs, la composition exacte des principaux terrains d'une commune, d'un canton ou d'un arrondissement.

C'est ce qu'a réalisé de la manière la plus heureuse, pour une bonne partie de l'arrondissement de Bernay,

notre savant, laborieux et dévoué compatriote M. Camille Fouquet.

Les cantons de *Bernay*, *Brionne*, *Broglie* et *Thiberville*, soit 124 communes de l'Eure, sont chacun l'objet d'une grande carte à l'échelle de 1 à 20 000.

Des échantillons de terre arable ont été prélevés sur 134 points différents de ces cantons, points choisis de manière à caractériser les diverses catégories des sols, au point de vue agronomique.

Les savantes indications contenues dans la carte géologique de l'Eure par M. Antoine Passy (nom bien cher à notre Société) ont été pour M. Camille Fouquet un guide précieux.

L'analyse chimique des échantillons a été dirigée par M. Duclos, chimiste à Meaux, lauréat de la Société nationale d'Agriculture de France.

Les résultats des analyses ont été traduits graphiquement au moyen de petits tableaux rectangulaires avec bandes verticales de longueurs proportionnelles aux quantités trouvées pour *mille kilogrammes de terre fine*, convenablement desséchée, prise sur une épaisseur de 32 centimètres, profondeur moyenne des labours.

Les agronomes admettent que, pour ce poids de 1 000 kilogrammes, une terre très fertile doit contenir :

1 kilogramme d'azote ;
1 — d'acide phosphorique ;
2 — de potasse ;
3 — de chaux.

Chaque graphique montre, avec une admirable clarté, la quantité de ces éléments qui existe dans le sol, et en même temps, ce qui manque pour obtenir le terrain type, idéal de fertilité. — Un numéro d'ordre placé au

milieu de chaque graphique correspond à un point déterminé et facile à retrouver sur la carte par l'intersection de deux bandes marquées d'une lettre et d'un nombre.

Quelques minutes d'attention suffisent pour apprendre aux moins exercés à se servir de la carte en question.

Le travail si consciencieux et si remarquable de M. Camille Fouquet ne peut manquer de rendre les plus grands services. C'est ce qu'ont d'ailleurs pensé la *Société nationale d'Agriculture de France* qui a décerné à l'auteur une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres, et le jury de l'exposition universelle de 1900 qui l'a honoré d'une médaille d'argent.

Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne teniez à adresser à M. Camille Fouquet vos remerciements et vos félicitations.

RAPPORT

SUR L'ÉLÉVATEUR D'EAU « SYSTÈME CARUELLE »

Lu à la séance générale du 20 *janvier* 1901.

MESSIEURS,

Votre secrétaire perpétuel a bien voulu me demander de rédiger un rapport sur l'élévateur d'eau Caruelle.

C'est avec le plus grand plaisir que je m'empresse de répondre à son appel.

De toutes les inventions ou systèmes, plus ou moins récents, pour l'élévation des eaux, je reste convaincu, jusqu'à preuves contraires, que l'élévateur Caruelle est le plus simple, le plus ingénieux et le plus pratique; j'ajouterai même que son prix, relativement modique, le met à la portée de tous.

L'appareil se compose d'un bâti en tôle posé sur une plaque de fonte, pouvant se placer sur un puits, sur une citerne ou même sur un fossé ou un trou renfermant de l'eau. A la partie supérieure du bâti existe une poulie à gorge qu'on actionne avec une manivelle et sur laquelle passe un câble en acier aux extrémités duquel se trouvent suspendus deux seaux affectant la forme d'un obus de gros modèle et d'une contenance de quatorze litres.

A une certaine hauteur du bâti se trouve une table en

fonte dans laquelle sont deux ouvertures circulaires où les seaux peuvent passer librement.

Au-dessus de ces ouvertures, deux tampons ou manchons pénétrent dans les seaux au moment où ceux-ci arrivent à la fin de leur course, faisant ainsi déborder l'eau qu'ils contiennent; elle tombe alors sur la table et s'échappe par le déversoir.

Dès que le seau est vide, il n'y a plus qu'à tourner la manivelle en sens inverse pour faire remonter le second récipient, qui se vide de la même manière que le premier, pendant que celui-ci se remplit de nouveau en conservant sa position verticale (à l'inverse des seaux en usage courant qui se renversent avant de s'emplir), grâce au poids de fonte dont il est lesté et à sa forme conique à la base.

Le tout ainsi équilibré, il est facile de comprendre que les résistances sont réduites à leur plus simple expression.

Le passage nécessaire pour les deux seaux n'étant que de $0^m,60$ et comme il n'y a aucune oscillation, l'élévateur Caruelle peut être installé sur les puits les plus étroits; une profondeur de $0^m,55$ est suffisante pour le bon fonctionnement.

Pour installer l'appareil, il suffit de le poser bien d'aplomb sur le puits, fosse ou trou et de régler la longueur du câble suivant la profondeur, ce qui se fait d'une façon très simple à l'aide de deux petites brides à écrous permettant d'arrêter les seaux à n'importe quelle partie du câble et de régler la longueur à volonté suivant les différences du niveau de l'eau. On peut l'installer soi-même, en moins d'une heure, sans descendre dans le puits. On peut le déplacer et le replacer instantanément sur un autre puits.

Il est d'une grande légèreté et un enfant d'une douzaine d'années peut le faire fonctionner.

Il permet, en outre, de boucher complètement l'orifice du puits, évitant ainsi les accidents et la contamination de la nappe d'eau.

Enfin, il ne craint nullement la gelée et ne nécessite aucune réparation.

Frappé de la simplicité et de l'ingéniosité de l'invention que j'avais pu examiner et apprécier à mon aise dès l'ouverture de l'exposition universelle de 1900, j'ai tenu, à mon retour à la campagne, au mois de juin dernier, à faire venir un élévateur Caruelle et voici les raisons qui m'ont décidé à en faire l'acquisition.

Bien qu'ayant l'eau à portée, soit dans la rivière qui m'entoure, soit dans un saut de loup cimenté qui borde mon potager, je constatais, depuis un certain temps, que, malgré ces grands avantages et ces facilités exceptionnelles, mon jardinier éprouvait une répugnance instinctive, s'accentuant de plus en plus, à se baisser aussi souvent qu'il aurait dû le faire pour remplir ses arrosoirs et ne donnait à mes légumes et à mes fleurs qu'une quantité insuffisante d'eau alors surtout que, pendant l'été si sec que nous venons de traverser, ils en avaient un plus grand besoin.

J'ai donc voulu ne donner aucun prétexte à cet homme pour se dérober à ses obligations professionnelles les plus élémentaires, et j'ai installé sur mon saut de loup un élévateur Caruelle permettant, sans efforts, de monter de l'eau au-dessus du niveau du sol, de la puiser dans un bac et même de l'envoyer, à l'aide de tuyaux, jusqu'au milieu du potager.

Mon jardinier fut enchanté en constatant qu'il n'aurait

plus à se baisser pour puiser de l'eau et qu'il pouvait, *en moins de deux minutes*, sans efforts, remplir un bac de la contenance de 250 litres.

Je dois ajouter que j'ai tenu à faire constater l'avantage du système qui me donnait, enfin, entière satisfaction, par deux personnes dont nul ne pourra contester la compétence et l'autorité en la matière :

M. Girod, contrôleur des mines, et M. Bertin, conseiller d'arrondissement, le grand agriculteur bien connu.

L'un et l'autre ont apprécié l'appareil, ont reconnu sa simplicité ainsi que les services qu'il est appelé à rendre et M. Bertin télégraphiait, le même jour, à M. Caruelle, constructeur à Caulaincourt (Aisne), de lui expédier un élévateur dont il se déclare enchanté.

Ma conviction intime est que cet élévateur serait appelé à rendre de très grands services dans les campagnes, principalement posé sur les citernes et les mares communales ; dans ce dernier cas, il devrait être surélevé sur un bâti en bois ou un léger pylône en fer pouvant se déplacer facilement, de façon à permettre de remplir en très peu de temps les tonneaux qui viennent chercher de l'eau aux mares et qui, jusqu'ici, immobilisent souvent deux hommes pendant plus d'une heure pour remplir un fût de 6 à 7 hectolitres, alors qu'un seul homme peut faire la même opération en moins d'un quart d'heure.

Je me tiens d'ailleurs à l'entière disposition de mes collègues ou des personnes adressées par M. le secrétaire perpétuel, qui me feraient le plaisir de venir voir fonctionner l'appareil en question.

G. DE COURCY,

Ancien maire, président de la 3e section du Syndicat de l'Iton, à Saint-Germain-des Angles.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GUSTAVE A. PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 24 mars 1901.

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« La première parole de tous ceux, sans exception, qui sont venus occuper cette place à laquelle vous m'avez fait l'honneur insigne de m'appeler, a toujours été une parole de gratitude et de remercîment. Qui que l'on soit, en effet, quelque rang que l'on tienne soit dans le monde des lettres ou des sciences, soit dans les fonctions publiques, on ne saurait faire autrement que de se sentir fier d'être appelé à la tête d'une Société qui, par son organisation solide, par ses sections d'arrondissement, par l'union de ses membres, par les objets multiples de son action et la façon dont elle remplit sa mission, est vraiment une force dans notre pays.

« Plus que tout autre, Messieurs, je me sens flatté, mais, aussi, confus de la haute distinction qui m'est venue chercher dans la solitude et dans l'obscurité de mes études.

« Sur la longue et si brillante liste de vos présidents j'ai vu, jusqu'ici, des personnalités qui pouvaient vous rendre des services, ou, permettez-moi de le dire, vous

faire honneur, dans une certaine mesure. Moi, au contraire, je reçois un honneur, et je n'apporte rien... C'est que, trop reconnaissants et trop généreux, vous avez eu égard à mon attachement à notre département, que j'aime non seulement dans le présent, mais aussi dans son passé, égard à mes travaux, notamment à l'*Histoire d'Ivry-la-Bataille*, œuvre inachevée d'un regretté confrère, que j'ai pu mettre au point d'une façon qui m'a valu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres un mot flatteur[1], et, de votre part, une récompense sans proportion avec le service rendu.

« Comment, d'ailleurs, n'aimerais-je pas votre Société? Dès longtemps je la connaissais par les remarquables travaux historiques qu'elle a couronnés ou publiés, et qui lui assureront à toujours la reconnaissance du monde savant. Puis, il y aura bientôt un quart de siècle, j'arrivais à Evreux; les liens d'une parenté éloignée qui se resserra peu à peu d'une amitié aussi bienveillante d'une part que respectueuse de l'autre, m'ouvrait une maison où l'on aimait beaucoup la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, où l'on faisait beaucoup pour elle, la maison de votre regretté vice-président, M. Izarn. Dans ce milieu si littéraire et si distingué il était tant question de vous! Par un privilége tout naturel, c'est dans cette belle demeure que prenaient gîte beaucoup de vos présidents, les Léopold Delisle, les Louis Passy, le duc de Broglie, et tant d'autres.

« Je viens de nommer M. le duc de Broglie. Je suis heureux de vous annoncer qu'un éminent confrère, le

[1] Rapport sur le concours des Antiquités de la France de l'année 1900, par M. Salomon Reinach, p. 16 et 17.

mieux placé pour cela, M. Louis Passy, fera pour nous, sur notre ancien président, une Étude qui sera l'heureux pendant des *Notes et Souvenirs sur le Marquis de Blosseville*. Mais, en attendant, je manquerais à un devoir de convenance si je ne saluais d'un hommage et d'un regret l'historien, le compatriote, que nous venons de perdre.

« De l'homme d'état, je n'en saurais parler. Je rappellerai seulement que, le lendemain de sa mort, un de ses collègues dans nos assemblées politiques, tout en se proclamant un de ses adversaires les plus décidés, rendait un respectueux hommage à sa constante fidélité à ses convictions, à la dignité et à la noblesse avec lesquelles il a supporté les défaites de sa politique[1].

« Tout le monde connaît l'historien des arcanes diplomatiques et des rapports de la France avec les autres nations au XVIIIe siècle. On connaît aussi l'historien de l'Église au IVe siècle. Moins connues sont les vues philosophiques du duc de Broglie sur l'histoire en général et sur l'histoire sociale de la France en particulier.

« Profondément religieux, et obéissant humblement, dans sa vie privée, à tous les devoirs qu'impose l'Église catholique, le duc de Broglie devait naturellement penser que les destinées des peuples, comme celles de l'homme, sont dans les mains de la Providence divine. Il pensait en même temps que, si le sort des nations dépend beaucoup de Dieu, il dépend aussi un peu d'elles-mêmes. Pour lui l'étude de l'histoire n'était pas seulement la satisfaction d'un noble penchant de l'esprit ; c'était encore un enseignement ; car, a-t-il dit, « le jour sous

A. Mézières. Journal *le Temps* du 21 janvier 1901.

« lequel les nations envisagent leur passé se reflète sur « leur avenir ».

« Mais ce passé, notre passé, le duc de Broglie le jugeait avec la sérénité et l'impartialité du penseur et de l'érudit. Il n'éprouvait pour lui, il ne pouvait même comprendre qu'on ressentît à son égard, ni « stériles « regrets », ni « inutiles colères[1] ».

« Jeune encore, à propos des travaux d'Augustin Thierry sur l'histoire du Tiers-État, il avait, dans des pages inoubliables, constaté l'élévation graduelle de la bourgeoisie, déploré les dissentiments et les malentendus qui, parfois, divisèrent les diverses classes sociales de notre patrie, et regretté que la royauté n'ait su les atténuer ou les faire disparaître. Avec quelle conviction ce grand seigneur, qui devait peut-être une partie de ses idées libérales à l'infusion d'un sang nouveau venu par des alliances contractées dans des pays et dans des milieux divers, a-t-il reconnu que « du mélange de deux « natures de qualités et de deux traditions différentes « on aurait pu voir sortir un caractère national original « et complet; de deux ordres perpétuellement ennemis, « on aurait pu faire une seule France »! Comme il a, encore, justement vu que, « sous un vernis nobiliaire « aussi léger qu'il était brillant, la France fut [dès le « règne de Louis XIV] ce qu'elle n'a cessé d'être depuis, « une nation bourgeoise où la prépondérance appartint « non point à l'éclat héréditaire des familles, mais au « mérite laborieux, élevé par l'industrie personnelle![2] »

« Et ici, Messieurs, quelle tentation et quel plaisir ce

[1] Les passages entre guillemets sont empruntés textuellement à divers écrits de M. le duc de Broglie.

[2] *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 janvier 1854.

serait pour moi de vous montrer, dans notre Normandie même, à côté de l'élévation du Tiers-État, l'élévation individuelle, non seulement possible, mais fréquente, des familles les plus humbles et les plus modestes. Au temps où nous vivons, nous sommes frappés de la mobilité que présente l'histoire des familles, tour-à-tour élevées ou abaissées par la fortune. Mais nous sommes à même de prouver que, dès le moyen âge, à partir de l'époque pour laquelle nous avons des documents en nombre suffisant, il en était déjà ainsi. En suivant l'histoire de nos paroisses rurales, de nos fiefs grands et petits, pour un qui reste longtemps dans la même maison, on en voit des centaines d'autres passer de famille en famille.

« La liste de leurs possesseurs se modifie de siècle en siècle avec une étrange rapidité ; et, sans cesse, des noms disparaissent pour faire place à de nouveaux. La petite et la moyenne noblesse, exposées à mille causes d'affaiblissement et de ruine, notamment par les dépenses du service militaire, sont remplacées par des familles de commerçants de nos villes ou même de nos gros bourgs, par de petits officiers de justice, par de riches cultivateurs, fils ou petits-fils eux-mêmes de paysans ou d'artisans, s'élevant lentement et sagement par le travail, la bonne conduite, l'économie. Voilà ce que montrent les terriers, les titres de propriété, les registres des tabellions ou de l'état-civil. A une époque, vous y voyez des noms de laboureurs, d'ouvriers, que vous retrouverez, à peine un siècle plus tard, portés par des bourgeois ou des possesseurs de nos petites seigneuries.

« Ainsi, » comme le disait il y a déjà longtemps un ministre du second Empire, M. de Persigny, « loin que

« la noblesse ancienne ait été d'un sang différent du « peuple..., la vérité est que, de même qu'il n'y avait « pas de famille noble qui ne sortît du peuple, il n'y en « avait pas non plus qui, au moins pour quelques-unes « de ses branches, ne finît par y rentrer... Par suite de « cette immense évolution de haut en bas et de bas en « haut, il n'existe peut-être pas de famille aujourd'hui « qui, par une ou plusieurs de ses branches, n'ait passé « par les divers degrés de l'échelle sociale, et touché, à « son tour et à son temps, à la noblesse[1]. »

« Mais il n'est que temps de m'arrêter et de fermer cette trop longue parenthèse. L'histoire, maintenant, a une juste défiance pour l'imagination, et demande à être traitée par des méthodes scientifiques. Elle ne connaît que ce qui est démontré par preuves et faits, et l'historien n'a plus le droit de prétendre être cru sur parole. Peut-être un jour vous demanderai-je la permission de justifier par des documents locaux ces quelques assertions, pour lesquelles il me faudrait aujourd'hui demander crédit.

« Tout cela, d'ailleurs, certes, les connaissances historiques de M. le duc de Broglie l'avaient aperçu, et c'est peut-être un peu pour cela que, dans le présent, toutes ses préférences, ses sympathies et ses espérances étaient pour les populations rurales, pour la classe des cultivateurs, la noble profession « qui fait les hommes de bien, les bons soldats et les bons citoyens[2]. »

« Une autre fois, il traçait de la vie des travailleurs des campagnes ce tableau que peut-être son bon cœur

[1] Discours prononcé par M. de Persigny, à Montbrison (Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 24e année, 1863, in-8°, p. 249).

[2] *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture*, IVe série, t. V, p. cx.

embellissait, mais qui demeure vrai dans ses grandes lignes :

« La ferme était (Dieu merci, est souvent encore) « pour l'ouvrier rural un véritable toit domestique où il « était admis dès sa jeunesse pour faire avec des « maîtres bienveillants l'apprentissage du travail, où il « passait, dans un échange de service et d'affection, sous « une même autorité, les années de la maturité labo- « rieuse, et où l'âge venait le prendre, sans être suivi « de la misère, parce que la famille qui l'avait adopté « prenait soin des vieux jours de son vieil ami [1]. »

« Il remarquait un autre jour, au grand honneur de notre pays, qu'aussi haut qu'on remonte dans l'histoire de notre race normande, on la trouve au premier rang des populations agricoles ; que, textes en main, on a constaté que dans nos contrées, notamment au pied des monastères, vivaient déjà de riches populations rurales, heureuses d'échapper sous la main bénigne de l'église à la rudesse de la domination féodale ; que ces populations venaient avec empressement apporter les produits de leur travail pour concourir à l'élévation de ces sanctuaires où ils étaient sûrs de trouver ensuite des soins paternels, des aumônes généreuses et une instruction largement départie; de sorte que c'était l'agriculture normande qui, par ses larges contributions, avait concouru à l'élévation de tous ces chefs-d'œuvre de l'art [2].

« L'homme privé mettait en pratique les sentiments de l'historien et du penseur. Il était dévoué à ceux qui

[1] *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture*, IVe série, t. III, p. LXIX.

[2] *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture*, IVe série, t. V, p. CLV.

l'entouraient dans son pays de Broglie, dévoué aussi à la Société libre d'agriculture, toujours disposé à lui prêter, ainsi qu'à chacun de ses membres, l'appui de sa parole et de ses relations, et à juger — j'en sais personnellement quelque chose — leurs ouvrages avec une bienveillante indulgence.

« Ceux qui l'ont connu, a dit M. F. Brunetière, « n'oublieront jamais la grâce de son accueil, la poli- « tesse de ses manières... » ; et, allant au-devant d'une « objection, il continue : — « J'ai quelquefois entendu « reprocher à ce grand seigneur, qui fut la courtoisie, « l'affabilité, la bienveillance même, je ne sais quelle « hauteur et quelle morgue aristocratique. Il n'y avait « pas de plus étrange méprise, et, au contraire, on ne « pouvait être ni plus simple, ni plus modeste que le duc « de Broglie [1]. »

« Mais, en même temps, pas plus d'ailleurs que ses pères, le duc de Broglie n'était courtisan. Autrefois, s'ils servaient leur pays, ils ne flattaient pas servilement leurs maîtres ; aussi, plusieurs fois, furent-ils exilés dans leurs terres.

« Toute puissance, qu'elle vienne d'en bas plus encore que si elle vient d'en haut, a ses susceptibilités et ses vanités. Aussi, le duc de Broglie, lui aussi, connut l'exil, j'entends l'exil hors du monde politique. C'est depuis lors qu'il ne vécut plus que pour l'histoire, pour les bonnes œuvres et pour la religion. « La mort, a dit « M. A. Mézières, ne l'a point surpris. Il s'y était depuis « longtemps préparé chrétiennement avec une foi pro- « fonde. Mais il a voulu qu'elle le trouvât debout, « remplissant sa tâche de chaque jour en travailleur

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1901.

« infatigable. Tout récemment encore, il écrivait, il « corrigeait des épreuves. Devant cette tombe qui « s'ouvre, il n'y a plus d'adversaires politiques. Il n'y a « plus que des Français pénétrés de la perte que les « lettres et l'histoire viennent de faire en France dans « la personne d'un des hommes qui les ont cultivées « avec le plus de persévérance et avec le plus d'éclat. »

« Ce deuil de la France entière nous atteint particulièrement entre tous, et notre perte commune, la laborieuse section de Bernay, à laquelle il appartenait plus spécialement, la ressentira plus encore ; mais nous savons qu'elle y survivra. La perte de son chef éminent ne saurait dissoudre une vaillante armée à laquelle restent des lieutenants de la valeur de MM. Lerenard-Lavallée, l'abbé Porée et tant d'autres !

« Vous m'excuserez, Messieurs et chers confrères, de saluer de nouveau la mémoire de M. le vice-président Molle, un ancien collègue qui fut aussi un ami. Lorsque sa carrière fut malheureusement interrompue, il se consacra désormais, sans partage, aux travaux de l'esprit et aux recherches historiques. Car c'était un des signes distinctifs de notre ancienne magistrature que le goût des plaisirs délicats de l'esprit et de l'intelligence. La même conscience et la même impartialité qui lui faisaient approfondir avec un labeur et un scrupule aussi éclairés qu'infatigables un point de fait ou une question de droit, il les consacra à ses travaux historiques, notamment à cette *Histoire de la famille Le Doulx de Melleville*, qui, à l'inverse de tant de généalogies mensongères, demeurera un modèle et un monument. Serviable et dévoué, il avait assumé la besogne ardue de la mise au point et de la correction des épreuves du Recueil de nos travaux.

Ses services, non plus que sa personnalité sympathique, ne seront jamais oubliés parmi nous.

« Maintenant, vous parlerai-je de ce que nous avons fait l'an passé et de notre programme pour cette année? Je ne saurais là-dessus rien dire de mieux que ce que vous a dit ou vous dira notre infatigable et si dévoué secrétaire perpétuel.

« Tout à l'heure vous allez entendre un rapport sur un projet bien intéressant, capital, celui de nous assurer un foyer, une demeure permanente. Espérons, Messieurs et chers confrères, que la solution sera heureuse, et qu'elle pourra contribuer à nous fortifier encore.

« En effet, alors que, de plus en plus, on sent le besoin de l'effort en commun, de l'association, de la coopération, une Société comme la nôtre, qui fait appel à toutes les bonnes volontés et cherche à grouper tous les honnêtes gens, évitant ces terrains glissants où se heurteraient des convictions que l'on peut taire sans les renier, une telle Société, dis-je, a son utilité. Se peut-il, en effet, rêver une plus belle et plus noble mission que la sienne, puisque, embrassant les lettres et les sciences en même temps que l'agriculture, elle s'occupe à la fois, vous disait un jour M. le duc de Broglie, « de ce qui élève et enrichit l'esprit, en même « temps que de ce qui assure le bien-être matériel et « moral des populations ! »

CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE

DE L'ALCOOLISME EN NORMANDIE

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

Le bilan de l'Alcoolisme dans l'Eure au XIXe siècle

PAR LE DOCTEUR RAOUL LEROY

Lauréat de l'Académie de Médecine
Médecin-adjoint de l'Asile des aliénés d'Evreux

Le nord et le nord-ouest de la France partagent le triste privilège d'avoir la consommation alcoolique la plus élevée de notre pays. Dans un travail antérieur[1], nous avons publié un certain nombre de documents sur l'alcoolisme breton; nous nous proposons aujourd'hui d'étudier l'alcoolisme en Normandie et principalement dans le département de l'Eure.

En Bretagne, le grand fléau est le petit verre d'eau-de-vie; en Normandie, c'est le café. Il est vrai que la manière de prendre cette boisson hygiénique est assez particulière. La tasse de café ne semble qu'un excipient destiné à l'absorption d'une quantité d'alcool variant de 30 à 200 grammes pour chaque individu. Le café pur semble ici une chose sans valeur et sans goût, on préfère n'en point boire si le condiment fait défaut. De bons esprits veulent combattre le péril éthylique en

[1] Dr Raoul Leroy. L'alcoolisme dans le Finistère au XIXe siècle. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale,* février 1900.

donnant au peuple du thé et du café à bon marché. Le dégrèvement de ces boissons pourra, nous en sommes convaincu, faire baisser la consommation de l'eau-de-vie dans la plus grandé partie de la France, mais il sera, pour la Normandie, une prime à l'alcoolisme.

Si nous entrons dans une auberge à la fin du déjeuner, nous voyons le Normand se faire servir une tasse de café accompagnée d'un flacon d'eau-de-vie de cidre dite calvados. Une première gorgée de café bue, il complète le vide avec l'alcool en remplissant non seulement la tasse, mais la soucoupe. Il « réchauffe » avec du café. De nouveaux vides sont aussitôt comblés et au bout d'un certain temps la tasse contient presque exclusivement de l'eau-de-vie.

C'est surtout les jours de marché que le café à l'alcool coule à flots[1]. Ces réunions agricoles sont des motifs perpétuels de déplacement, des causes de mauvaises habitudes pour les cultivateurs. Les affaires se traitent au cabaret où l'on prend le *gloria*, le *pousse-café*, la *rincette*, la *surrincette*, la *consolation*, etc., etc. Tous ceux

[1] Il y a longtemps que les foires et les jours de fête sont des occasions de débauche. M. Léopold Delisle cite à ce propos un curieux manuscrit de Nicolas de Clemanges (XIe siècle) qui se trouve dans la cathédrale de Bayeux : « Non ergo ab illis festa in templo celebrantur non in domo, tota in taberna celebritatis solennia aguntur. Illuc pene a solis ortu conveniunt et ad noctis sæpe medium demorantur, jurant, perjurant, blasphemant, clamant, contendunt, altercantur, cantant, fremunt, perstrepunt, tumultuantur ; mercantur præterea, paciscuntur, operas suas locant, negotio tractant, concordant, discordant, paces faciunt. Ex singulis autem contractibus vina abunde hauriuntur quæ sæpe principalis sortis summam excesserint. Cum interea infelices conjuges, miserique liberi, quibus ille non est festus dies, jejunio atque inedia domi confecti, tota pene septimana esurire coguntur, illiusque festivæ voracitatis cum lachrymis et singultibus et plerumque cum verberibus pœnas exolvere ». Ce tableau si vivant d'un jour de foire au moyen âge est curieux à plus d'un titre. On y voit, entre autres, que l'intempérance y régnait en maîtresse ; le vin tenait à cette époque la place de l'eau-de-vie.

que leur profession oblige à fréquenter quotidiennement les foires (bouchers, marchands de veaux, de porcs, de chevaux, etc.) absorbent au moins la valeur de dix à quinze petits verres d'alcool par jour.

Du cabaret, l'intempérance a gagné la famille et on peut dire qu'aujourd'hui le Normand s'alcoolise à domicile. La femme prend le café au déjeuner comme son mari, les enfants l'imitent ; toute la maison s'intoxique à plaisir. Les hygiénistes ont montré les dangers de cet empoisonnement lent et continu. Les pires alcooliques ne sont pas ceux qui une fois, par hasard, roulent sous la table après un repas copieux ou s'abrutissent dans une bordée passagère. Ce sont les gens qui, victimes de coutumes en apparence innocentes, s'imprègnent tous les jours d'un toxique qui amènera fatalement, au bout d'un temps plus ou moins long, les graves altérations de l'organisme qui constituent la pathologie moderne de l'alcoolisme.

Ces habitudes fâcheuses sont actuellement si bien passées dans les mœurs que l'ouvrier des fermes s'entend avec son patron pour avoir chaque midi son café à l'eau-de-vie. Il gagne plus s'il veut s'en abstenir, mais on compte ceux qui sont capables de cette sobriété. A l'époque des grands travaux agricoles, le fermier emporte dans les champs le déjeuner de son personnel ; il a soin de ne pas oublier le « café » composé dans la proportion d'un litre de café sucré pour un demi-litre de calvados. Chacun prend, en guise de dessert, un grand verre de ce mélange.

Il est une boisson : le *phlipp*, dont l'usage, général autrefois dans les campagnes, a diminué sans toutefois avoir disparu. C'est un mélange de cidre et d'eau-de-vie,

dans la proportion de 3 contre 1, qu'on prend chaud et sucré. Ce breuvage, qui peut être considéré comme le punch normand, amène très rapidement une ivresse particulière, caractérisée surtout par la fréquence de l'amnésie et des symptômes de gastro-entérite aiguë.

Les différents corps de métiers des villages (maçons, charrons, couvreurs, menuisiers, etc.) s'empoisonnent à qui mieux mieux avec le *jambin* ou *jambinet*. Cette consommation consiste dans l'addition à une ration ordinaire de café d'un ou deux décilitres d'eau-de-vie, le tout chauffé ensemble à la température voulue. Il n'est pas d'ouvrier qui ne prenne chaque jour au chantier un jambinet; on ne saurait travailler sans cela : les apprentis sont chargés d'en approvisionner l'atelier. Les employés des gares suivent cet exemple : les wagons sont lourds à manœuvrer, les bras se fatiguent, vite un jambinet.

Nous venons de dire quelques mots de l'alcoolisme dans les campagnes normandes; le mal est encore plus grand, si possible, dans la population des petits centres industriels de nos vallées. Là dominait le calvados, ici règnent le trois-six et l'absinthe. M. le Dr Girot, le distingué médecin de Tillières-sur-Avre (Eure), a bien voulu nous communiquer quelques renseignements à ce sujet. Parmi les ouvriers, les alcooliques sont légion : on boit en dehors de l'usine après la sortie, dans l'usine pendant le travail et à l'heure des relais. La sévérité des règlements et l'extrême surveillance des directeurs n'empêchent pas l'eau-de-vie de passer en fraude. Si nous essayons de nous rendre compte de ce qu'un ouvrier peut absorber chaque jour, nous trouvons ceci : le matin, en se rendant à l'ouvrage, les camarades entrent chez un débitant pour « tuer le ver », c'est-à-dire avaler

un petit verre de trois-six ; quelques vieux prennent un genièvre, une infime minorité de délicats se contente d'un verre de vin blanc; — avant le déjeuner, absinthe jouée aux dés sur le comptoir du cabaret; — après le déjeuner, café à l'alcool pris en famille avec la femme et les enfants; — avant le dîner, nouvelle absinthe.

En outre, les équipes de nuit (le personnel veille à tour de rôle une semaine) reprennent un « café » le soir avant de se remettre à la besogne, et un autre au relais de minuit, heure réglementaire du repas. Comme toujours, boire du café signifie boire de l'eau-de-vie. Tout cela n'est pas suffisant. A la faveur de l'obscurité, les plus hardis escaladent les murs et courent chez le « mastroquet » le plus proche. Au signal convenu, quelle que soit l'heure, le marchand ouvre ses volets et livre les bouteilles que l'on vide en commun à l'atelier.

Il ne faut pas croire que l'alcoolisme soit l'apanage des classes pauvres; ce fléau étend ses ravages sur la société entière. Quantité d'artisans travaillant à leur compte, ayant une aisance relative, s'en vont chaque matin de café en café jouer l'absinthe avec le patron. Ils font successivement tous les débits et le public trouve cette conduite naturelle.

Le bourgeois, le commerçant ne sont pas plus sages. Chez eux le vin, le cognac, l'eau-de-vie de cidre, la chartreuse sont en grand honneur.

Les repas de famille, eux-mêmes, surtout chez les propriétaires ruraux, sont devenus une cause puissante d'alcoolisme. Le Normand aime la bonne chère : « il faut qu'il *mâque* » (mâcher, manger), a dit Flaubert. Un certain nombre des documents anciens, que nous reproduisons, indiquent cette tendance à se bien traiter. Plus

récemment, M. le Dr Tourdot[1] a écrit sur ce sujet un passage très suggestif que nous tenons à citer :

« Il survient dans le courant de l'année une série d'orgies plus ou moins motivées apparemment. Plantées comme des jalons de distance en distance sur le chemin de l'intempérance, elles s'étalent au grand jour, nombreuses, entretenues et soutenues par une vanité, un orgueil aussi déplorables que stupides. En ce qui concerne leur fréquence, comme aussi et surtout le degré qu'elles atteignent, nous ne pensons pas que nulle part ailleurs dans les campagnes on observe rien de comparable. Fêtes de famille, fêtes locales religieuses ou civiques, assemblées, premières communions, périodes du commencemeut et de la fin des grands travaux des champs, telles sont ce qu'on pourrait appeler les causes occasionnelles de ces repas plantureux où l'abondance de la nourriture ingérée étonne et rivalise, dans la mesure du possible, avec la quantité de boissons alcooliques englouties. L'Épiphanie et l'Assemblée viennent généralement en première ligne pour ces sortes d'excès. Il n'est pas jusqu'aux repas de noces qui ne soient plus bruyants et plus ébrieux qu'ailleurs, au moins pour la France, aussi sont-ils fréquemment suivis d'accidents morbides, et récemment encore nous avons eu connaissance d'un cas de gastro-entérite chez un homme marié et qui nécessita les secours médicaux la première nuit qui suivit ses noces. Parmi les fêtes dont nous venons de parler, il en est une que nous croyons toute spéciale dans ce pays et qui, si elle a ses analogies dans d'autres régions agricoles telles que la Beauce par exemple, les surpasse de beaucoup par l'abus des spiritueux. Elle est célébrée en partie double; avant la moisson, c'est « la plus aisée », et après la récolte, c'est « la passée d'août ou caoudet », celle-ci invariablement plus bachique encore que celle-là. Rien n'approche de ces bacchanales insensées où tout le monde se grise à l'envi. Les femmes ne font pas

[1] Tourdot. Del'alcoolisme dans la Seine-Inférieure. *Thèse de Paris*, 1886.

exception et les enfants suivent facilement l'exemple de leurs parents : tout cela a droit de cité. »

C'est dans ces repas pantagruéliques où sont successivement apportés sur la table tous les produits de la ferme et de la basse-cour : poulets, lapins, canards, dindes, etc., que le Normand fait son *trou*.

Le trou normand consiste dans l'absorption, au milieu du festin, avant le rôti, d'un ou plusieurs petits verres d'alcool. Le maître de la maison fait assaut de politesse envers ses convives afin de les engager à boire, prétendant que cette libation est indispensable pour manger beaucoup et qu'elle est une panacée contre les appétits faibles. Cet usage est un équivalent démocratique et à bon marché des sorbets au rhum, au kirsch, de la classe bourgeoise.

Les études de Krestcky sur l'action de l'alcool dans la digestion permettent de se rendre compte de la nocivité de cette pratique.

Krestcky met 1 centimètre cube de blanc d'œuf dans 20 centimètres cubes d'eau distillée, additionnée d'une quantité fixe de pepsine et d'acide chlorhydrique ; après six ou huit heures, le bloc d'albumine est complètement dissous. Il ajoute au liquide digestif un peu d'alcool et observe un retard dans la dissolution de l'œuf. La dissolution devient même impossible quand le titre de l'alcool dépasse 20 p. 100. Cette expérience intéressante montre que la présence de l'eau-de-vie dans l'estomac a pour effet non d'activer la digestion, mais de l'arrêter.

Un des côtés les plus tristes de l'alcoolisme normand est la détestable habitude de donner aux enfants des boissons fermentées. Le mal ne paraît pas nouveau.

« Il est rare qu'un Normand boive de l'eau pure; la nature lui présente des cidres en abondance et la nourrice qui prit soin de son enfance lui fit avaler de cette liqueur assez douce pour flatter son palais, dans cet âge tendre, autant que son propre lait[1]. » Ainsi s'exprimait Le Pecq de la Clôture au XVIIIe siècle. La chose semble fabuleuse, mais nous avons encore fait du chemin depuis cette époque. Le vin et même l'alcool ont remplacé le cidre. Sous prétexte que les bébés ont des vers, qu'ils ont besoin de « remontant », on leur administre un demi-verre de vin sucré ou un peu d'eau-de-vie. Il est inutile d'ajouter que l'athrepsie, qui survient rapidement dans ce cas, exerce de formidables ravages.

Dès que l'enfant grandit, le cidre et le café entrent de plus en plus dans son alimentation. Comme il n'est pas convenable que les parents aient toutes les douceurs, on lui distribue une part du café familial. Quelle joie pour le père et la mère de voir le tout petit partager leur repas et boire comme un homme.

Nous avons interrogé des bambins de huit à dix ans se rendant à l'école ; la moitié environ prenaient à la maison, comme petit déjeuner, du pain trempé dans une tasse de café mêlé d'eau-de-vie. D'après une enquête faite par nous auprès des instituteurs, un tiers des enfants boivent de l'alcool après le repas. Les petites filles sont victimes des mêmes errements. Plusieurs maîtresses d'école nous ont affirmé avoir vu des élèves ivres l'après-midi et incapables de suivre la classe.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la mortalité infantile soit considérable en Normandie et que

[1] Le Pecq de la Clôture. Observations sur les maladies et constitutions épidémiques de la Normandie. Rouen, 1778.

les enfants, ainsi éduqués, conservent dans l'âge viril le goût des liqueurs fortes.

Une grande partie de l'alcool consommé en Normandie, surtout à la campagne, est l'eau-de-vie de cidre. Comme elle est obtenue par la distillation à domicile, chacun s'en va répétant que c'est un produit naturel et d'une innocuité parfaite. « Vous pouvez en prendre, de celle-là, c'est de la bonne; on sait comment que c'est fait. Ce n'est pas comme les eaux-de-vie de commerce. » Il est grand temps que de pareils préjugés disparaissent.

MM. Dujardin-Beaumetz et Audigé ont ainsi classé les alcools, par ordre d'action nocive croissante :

1° Eaux-de-vie de vin.	Qui renferment presque exclusivement de l'alcool éthylique lorsqu'elles sont convenablement distillées.
2° Eaux-de-vie de poiré. 3° Eaux-de-vie de marc de raisins et de cidre.	Qui doivent leur puissance toxique supérieure à la présence des alcools propylique, anantylique et caprylique.
4° Eaux-de-vie de grains. 5° Eaux-de-vie de betterave et de mélasse de betterave.	Qui sont très nocives parce qu'elles renferment des alcools propylique, butylique et amylique.
6° Eaux-de-vie de pomme de terre.	Les plus toxiques parce qu'elles contiennent en proportion variable des huiles essentielles composées d'alcools butylique et amylique.

L'eau-de-vie de cidre occuperait le troisième rang.

Plus récemment, M. Joffroy, étudiant à nouveau la toxicité des alcools, est arrivé aux résultats suivants :

Un litre d'alcool éthylique pur, supposé à 50°,	tue	$64^k,102$
— d'eau-de-vie de Montpellier,	—	$64^k,506$
— de kirsch,	—	$64^k,603$
— de rhum de la Martinique,	—	$64^k,947$

Un litre	de cognac 1893, supposé à 50°	tue	65k,006
—	d'eau-de-vie de cidre,	—	65k,115
—	d'Armagnac,	—	65k,129
—	de marc de Bourgogne,	—	68k,079
—	de prunes,	—	68k,199

L'eau-de-vie de cidre serait donc plus toxique que le kirsch, le rhum, le cognac.

Du reste, ces conclusions ont amené l'éminent professeur à défendre cette opinion que les méfaits de l'alcoolisme doivent être plutôt attribués à la quantité d'alcool consommé qu'à sa mauvaise qualité, qu'autrement dit toute eau-de-vie est très nocive. « Le tableau ci-dessus montre qu'entre le chiffre minimum 64k,102 et le chiffre maximum 68k,199, la différence est bien faible et que l'alcool éthylique est presque aussi toxique que les autres. Les différentes préparations de l'alcool ne font varier que dans des limites assez restreintes le coefficient de toxicité. Nous sommes entièrement autorisé à affirmer que la mauvaise qualité des eaux-de-vie a joué un rôle moindre qu'on n'a pu le supposer dans le développement de l'alcoolisme et que le facteur de beaucoup le plus important — le seul important — est l'augmentation de la consommation. Il importe donc peu d'améliorer la qualité de l'alcool, de lui enlever ses impuretés, de le rectifier. Si on veut enrayer les progrès de l'alcoolisme, si on veut l'atteindre dans son origine, dans sa cause véritable, il est indispensable d'arriver à diminuer la consommation de l'eau-de-vie ; c'est là que le mal a ses racines et c'est là qu'il convient de l'attaquer, si l'on veut réellement arriver à quelque résultat[1]. »

[1] Clinique de M. le professeur Joffroy. *Gazette des Hôpitaux*, décembre 1896.

Les généralités qui précèdent, quoique s'appliquant à la Normandie tout entière, concernent surtout le département de l'Eure. Médecin depuis plusieurs années de l'asile des aliénés d'Evreux, nous étions à même de voir le péril alcoolique dans toute son étendue. Nous n'avançons rien que nous n'ayons contrôlé et notre unique but est de consigner dans ce travail nombre de documents permettant d'étudier le bilan de l'alcoolisme dans l'Eure pendant la plus grande partie du XIXe siècle.

I

DÉVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION ALCOOLIQUE

Qui pense encore quelquefois au temps où l' « eau-de-vie » était vendue comme remède chez les apothicaires ? Cette époque n'est pourtant pas très éloignée de nous, puisque l'édit qui permettait la vente de l'alcool en détail date de 1674. Dès lors, les abus ne tardèrent pas à se manifester, comme le témoignent ces deux citations de La Bruyère [1] :

« Celui-là est sobre et modéré qui ne s'enivre que de vin ; l'usage trop fréquent qu'ils en ont fait le leur a rendu insipide ; ils cherchent à réveiller leur goût déjà éteint par des eaux-de-vie et par toutes les liqueurs les plus violentes ; il ne manque à leur débauche que de boire de l'eau forte. »

Et ailleurs : « Si nous entendions dire des Orientaux qu'ils boivent ordinairement d'une liqueur qui leur

[1] La Bruyère. De la cour. Des jugements.

monte à la tête, leur fait perdre la raison et les fait vomir, nous dirions : cela est bien barbare. »

L'usage de l'alcool ne s'était pas uniquement développé à la cour, il avait rapidement gagné la France entière. Une série d'édits royaux que nous avons trouvés dans le *Recueil des ordonnances, édits, déclarations et arrêts de Sa Majesté sur le fait des aides de Normandie* (Rouen, 1723) montre que l'habitude de boire de l'eau-de-vie était déjà générale dans cette province à la fin du XVIIe siècle et que des marchands en débitaient même « à porte-col » au coin des rues pour quelques deniers. (Voir les documents annexés.)

L'alcool absorbé à cette époque était obtenu uniquement par la distillation du vin. Le gouvernement royal, qui tirait de gros revenus du commerce des vins, avait formellement interdit au commencement du XVIIIe siècle (1713) l'industrie des eaux-de-vie de mélasse, grains, bière, marc de raisins et hydromel. Cet édit, que nous rapportons, permettait seulement la fabrication de l'eau-de-vie de cidre et de poiré dans les provinces de Normandie et de Bretagne, « parce qu'un des principaux revenus de ces deux provinces provient des arbres fruitiers qui y croissent en abondance .» Il était basé non seulement sur la raison financière, mais encore sur la nocivité de ces produits au point de vue de la santé publique, ce qui est assez curieux à signaler en passant.

Le XVIIIe siècle fut pour l'alcoolisme une période de généralisation. Un savant médecin de l'époque, docteur-régent à Caen, a consigné, dans des travaux jouissant d'une certaine notoriété, des observations qui intéressent l'état normal et la situation économique des populations. « Les hommes de ce pays, dit-il, sont

robustes, bien constitués, grands, communément bien de figure, ingénieux, adroits dans les arts, adonnés spécialement à la culture des terres qu'ils cultivent avec beaucoup d'intelligence quoiqu'on leur reproche d'être attachés à la routine ; ils sont courageux et fiers de leur opulence, qu'ils ont grand soin de ne pas cacher, voulant jouir à découvert de leur prospérité... Ils étalent à l'envi leur germe de magnificence dans la parure et la bonne chère ; ils sont même devenus gourmands. Et maintenant que les deux tiers des habitants sont des laboureurs opulents en état d'acheter les terres qu'ils cultivent encore, ou de riches fabricants qui doivent leur aisance à l'industrie, maintenant, dis-je, que le pays abonde en espèces, on est étonné de la quantité de vins et de liqueurs spiritueuses qui s'y consomment[1]. »

Le fléau n'était pas cependant comparable à ce qu'il est aujourd'hui. L'intempérance restait un mal individuel, on comptait les ivrognes. Au XIXe siècle au contraire la sobriété semble l'exception, l'éthylisme devient une maladie générale atteignant plus ou moins les familles dans chacun de leurs membres ; on peut dire de cette affection ce que le fabuliste disait de la peste :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

La statistique officielle donne à l'Eure le second rang parmi les départements normands classés selon l'importance de leur consommation alcoolique, le premier étant attribué à la Seine-Inférieure. Des hommes éminents, connaissant à fond ces deux départements, pensent qu'en réalité l'Eure occupe la première place. La Seine-Inférieure contient, en effet, une énorme population

[1] Le Pecq de la Clôture, *loco citato.*

flottante (marins des ports, étrangers, baigneurs des villes d'eaux), qui boit beaucoup et augmente le chiffre de l'alcool absorbé sans que l'habitant en prenne sa part. De plus, l'Eure étant un pays essentiellement rural, les bouilleurs de cru y sont beaucoup plus nombreux.

Le développement de l'alcoolisme dans l'Eure pendant le XIXe siècle a été prodigieux. Afin de s'en rendre compte dans son ensemble, nous avons tracé le graphique suivant qui indique, pour chaque année de 1827 à 1898, l'effectif de la population et le total d'hectolitres d'alcool consommé (fig. 1).

En examinant la courbe de l'alcool, on voit que, tout en étant d'une façon générale ascensionnelle, elle présente d'assez grandes irrégularités. La marche de la consommation éthylique de l'Eure peut donc être divisée en plusieurs périodes.

De 1827 à 1847. — *Période d'augmentation progressive.* Le chiffre des hectolitres d'alcool monte peu à peu :

1827	8.652
1830	9.202
1835	10.819
1837	11.001
1838	12.285
1840	14.181
1842	15.338
1844	16.033
1847	17.351

De 1848 à 1857. — *Période de diminution,* présentant deux grands minima :

1848	14.839
1854	12.678

La faible consommation de cette époque a peut-être un certain rapport avec la Révolution de Février et les

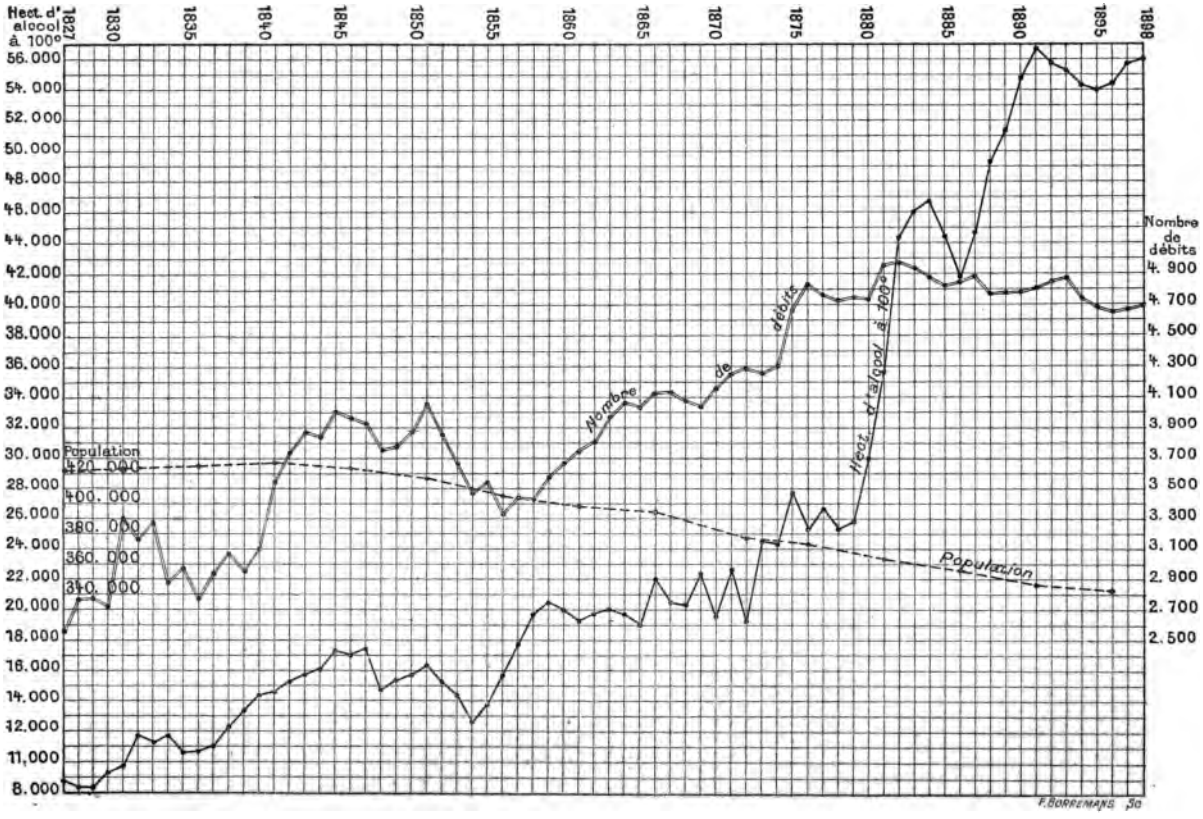

Fig. 1. — Tableau comparatif du mouvement de la population, de la consommation alcoolique et du nombre

troubles politiques ou sociaux qui la suivirent. Notons aussi que la loi restrictive des cabarets date de 1851. Il est curieux de rapprocher cette diminution du même fait constaté pour le Finistère dans notre précédent travail.

De 1858 à 1871. — *Période stationnaire*. La consommation, qui s'était élevée en 1858 à 20 000 hectolitres environ, oscille pendant quinze ans autour de ce chiffre.

De 1872 à 1898. — *Période d'augmentation excessive et brusque*, surtout à partir de 1879. — La courbe fait un véritable saut.

1873	24.541	hectolitres.
1875	27.863	—
1880	30.071	—
1882	44.385	—
1884	46.755	—
1891	56.652	—

A quoi attribuer cet énorme accroissement survenu en quelques années ? Deux événements importants méritent d'attirer notre attention à ce sujet:

Le 14 décembre 1875, l'Assemblée nationale rétablissait le privilège des bouilleurs de cru[1], qui furent dispensés de toute déclaration préalable et affranchis de l'exercice.

Le 17 juillet 1880, était promulguée la loi autorisant l'ouverture de tout débit de boissons après une simple déclaration.

[1] La loi du 20 juillet 1837, complétée par celle du 16 août 1839, comprit sous la dénomination de bouilleurs de cru et dispensa de l'exercice les propriétaires et fermiers qui distillent exclusivement les vins, cidres, poirés, marcs, lies, cerises et prunes provenant de leurs récoltes.

Les lois des 2 août 1872 et 21 mars 1874 modifièrent légèrement le privilège ainsi concédé en le réduisant à une consommation familiale, exonérée d'impôt, de 40 litres, puis de 20 litres d'eau-de-vie par an.

La question des bouilleurs de cru a soulevé dans le Parlement des luttes passionnées. Les représentants des pays de production ont soutenu qu'il était logique et juste que le cultivateur pût disposer, comme il le veut, de la récolte, fruit de son travail. Mais lorsqu'on voit le mal fait au pays par l'alcoolisme, lorsqu'on considère que cet alcoolisme a pour unique facteur l'excès d'eau-de-vie absorbée, l'hygiéniste a le droit de demander s'il est raisonnable de laisser le bouilleur consommer et faire consommer à sa guise l'eau-de-vie de sa récolte. La France se trouve aujourd'hui dans la nécessité absolue de diminuer sa consommation éthylique. C'est pour elle une question de vie ou de mort. A quoi bon alors fournir presque gratuitement aux habitants des campagnes un breuvage empoisonné qui ne pourra amener que leur déchéance physique, intellectuelle et morale? La légende de l'alcool bienfaisant, de l'alcool nourricier, a trop longtemps duré.

Si l'on veut venir en aide aux agriculteurs, il y a d'autres moyens d'y arriver que de les gratifier d'un pareil cadeau. Le jour où le bouilleur paiera l'impôt de l'eau-de-vie fabriquée par lui, il sera beaucoup moins porté à en faire une consommation individuelle ou familiale. Celle-ci diminuera certainement; c'est là le but à atteindre.

Le principal facteur de l'accroissement éthylique survenu dans l'Eure depuis 1873 doit être attribué aux bouilleurs de cru. Au fur et à mesure que la production de cidre s'élève, leur nombre augmente (16.256 en 1887 — 23.733 en 1895) et l'eau-de-vie devient de plus en plus abondante. Le graphique 2 fait parfaitement ressortir la vérité de ce que nous avançons.

Quant à la loi de 1880 sur les débits de boissons, elle semble avoir exercé une influence moins néfaste. La consommation alcoolique a doublé, il est vrai, depuis cette date, mais ce fait n'est peut-être pas imputable aux cabarets car le chiffre en était déjà si élevé qu'il reste à peu près stationnaire (fig. 1).

Marche de la consommation d'alcool par 1.000 habitants et par année, calculée sur le chiffre de la population totale :

	EURE. litres.	FRANCE. litres.
1827	2	»
1830	2,21	1,12
1835	2,54	1,10
1840	3,32	1,40
1845	4,08	1,60
1850	3,73	1,46
1855	3,43	2
1860	5,02	2,27
1865	4,82	2,34
1870	5,18	2,32
1875	7,45	2,82
1880	8,26	3,64
1885	11,70	3,85
1890	15,70	4,35
1895	15,80	4,07
1898	16	4,28

L'examen de ce tableau nous amène au même résultat que celui donné par le graphique de l'alcool.

De 1825 à 1845 : augmentation progressive de 2 litres à $4^l,08$.
— 1845 à 1855 : diminution de $4^l,08$ à $3^l,43$.
— 1855 à 1870 : période stationnaire.
— 1875 à 1890 : augmentation prodigieuse et très rapide de $7^l,45$ à 16 litres.

Le département de l'Eure a toujours eu une consom-

mation alcoolique plus élevée que la moyenne de la France, mais le mal a atteint, surtout depuis trente ans, une intensité telle qu'il est de nature à effrayer les esprits les plus optimistes.

Les chiffres de notre statistique portent sur l'alcool ramené à 100°, ainsi que le fait l'Administration des contributions indirectes. L'eau-de-vie, telle qu'elle est bue, marque environ 50°, de sorte que les 16 litres de 1898 représentent en réalité 32 litres d'eau-de-vie par tête, pendant le cours de l'année. Etant donné qu'un litre contient 40 petits verres, nous arrivons au total de 1.280 petits verres.

Si, d'autre part, on admet que l'alcool n'est guère consommé que par 1/3 des habitants, déduction faite des jeunes enfants, des femmes et des gens sobres, on voit que le buveur du département de l'Eure absorbe annuellement 96 litres d'eau-de-vie commerciale, représentant la valeur de 3.800 petits verres.

Si ce nombre paraît incroyable et si l'on doute de nos renseignements, il nous est possible de citer le nom d'un petit village de 300 habitants où les débitants vendent 100 litres d'eau-de-vie par mois.

II

DÉBITS DE BOISSONS

L'énorme développement alcoolique a été accompagné d'une multiplication des débits. Les cafés et les cabarets sont des établissements indispensables dans notre société moderne. Ils offrent des lieux de réunion et de rendez-vous d'affaires très licites à beaucoup de personnes qui

n'en ont pas d'autres. Malheureusement, ils servent aussi trop souvent à la satisfaction d'un goût funeste. L'expérience a montré que la consommation alcoolique n'était pas toujours en rapport avec le nombre des débits. En Suisse, par exemple, le conseil fédéral a remarqué que le montant d'hectolitres absorbés était précisément plus fort dans les cantons qui avaient le moins de débits. Toutefois leur abondance est une tentation pour quantité de gens recrutés en général dans la partie la plus nombreuse et la moins éclairée de la population. Au cabaret l'homme oublie le travail et l'ordre; il y trouve la misère. Que reste-t-il pour la vie, quand le tiers ou la moitié du salaire passe en boissons?

Dans le département de l'Eure les débits pullulent; il n'y a pas d'agglomération si petite soit-elle qui ne compte quelques cabarets. Leur chiffre semble même avoir atteint toute limite possible, car il descend un peu depuis 1882, certainement en raison de la dépopulation (fig. 1).

Voici quelle en a été la progression depuis 1827.

	EURE				FRANCE (NON COMPRIS PARIS)			
Années	Débits.				Débits.			
1827	2.565	soit 1 débit pr	164	hab.	281.847	»		
1830	2.717	—	156	—	283.023	»		
1835	2.992	—	141	—	»	»		
1840	3.097	—	137	—	»	»		
1845	4.002	—	105	—	»	»		
1850	3.887	—	107	—	350.424	»		
1855	8.531	—	114	—	291.244	»		
1860	3.679	—	108	—	»	»		
1865	4.022	—	98	—	351.048	»		
1870	4.138	—	91	—	»	»		
1875	4.655	—	86	—	342.622	soit 1 débit pour	109	hab.
1880	4.709	—	79	—	356.863	—	104	—
1885	4.839	—	74	—	399.145	—	94	—
1890	4.793	—	74	—	413.141	—	94	—
1895	4.693	—	74	—	424.575	—	94	—
1898	4.689	—	72	—	425.607	—	94	—

Le chiffre de 72 habitants pour un débit est inouï si l'on considère que l'Eure est un pays agricole, récoltant beaucoup de pommes, où le nombre des bouilleurs de cru est considérable. En ne comptant que la population adulte, on arrive au chiffre de 25 personnes pour entretenir un cabaretier.

Si nous en croyons un curieux passage que nous avons rencontré dans la collection du *Musée des familles*, il y a nombre d'années que la profession d'aubergiste est lucrative en Normandie :

« Quand on n'est pas herbager, en Normandie, il faut être aubergiste. La cuisine est en permanence. On ne vide les verres que pour remplir les brocs. Si l'on vend des bœufs, c'est au cabaret; si l'on achète des bœufs, c'est au cabaret. Le cabaret est la Bourse. Si l'on se rencontre, c'est pour entrer au cabaret; si l'on part, on entre au cabaret; si l'on discute, on entre au cabaret; si l'on arrive, on s'embrasse au cabaret; si l'on pleure, on se console au cabaret. Le cabaret consomme ce que l'herbage produit. On ne saurait parler sans boire. Comme en Belgique on offre une choppe de bière à son voisin, en Normandie on offre une tasse de café au passant. Le café coule comme de l'eau. Un jour de marché, il n'est pas rare de voir les fermiers et les maquignons avaler quinze ou seize tasses de café. On en connaît même qui, dans les grandes occasions, en absorbent vingt-cinq ou trente. Le café aide aux transactions : mais ces sortes d'opérations commerciales sont encouragées par les *demoiselles* du Calvados.

Honni soit qui mal y pense! Il ne s'agit ici ni de Paphos, ni de Cythère : les *demoiselles* du Calvados sont des petits verres très grands, qui contiennent à peu près la valeur de deux ou trois verres à liqueur ordinaires. On ne saurait se souhaiter le bonjour, ou conclure un marché, sans prendre une *demoiselle* du Calvados, pleine jusqu'au bord de cognac ou d'eau-de-vie de cidre. Les vingt tasses de café ont pour compagnes sept ou huit demoiselles du Calvados.

En Normandie, les estomacs sont doublés de zinc et les gosiers à l'épreuve du feu. A la fin d'un repas, l'usage veut que les convives prennent le café, le pousse-café, la poussette, la rincette et la sur-rincette. On parle ici de gens sobres. Les autres ne comptent pas[1]. »

Il est instructif d'examiner quelle a été l'influence de la législation sur le nombre des débits. De 1852 à 1880, les cabarets ont été sous le régime de la loi du 29 décembre 1851 : *aucun café, cabaret ou autre débit de boissons à consommer sur place ne pourra être ouvert à l'avenir sans la permission préalable de l'autorité administrative.* La figure 1 nous apprend qu'à partir de 1851 le chiffre des débits descend peu à peu jusqu'à 1856 et tombe de 4.058 à 3.318. Il remonte ensuite progressivement jusqu'à 1876, l'administration s'étant probablement montrée plus tolérante.

La loi du 17 juillet 1880, qui subsiste encore, abroge cette disposition et permet l'ouverture de tout café après une simple déclaration à la mairie. Le montant des débits a augmenté de 230 pendant l'année qui a suivi la promulgation de cette loi, de 10 seulement l'année suivante. Il a diminué légèrement depuis 1882, mais moins rapidement que le nombre des habitants, de sorte que, toute proportion gardée, le total des cabarets reste de plus en plus scandaleux.

III

L'ALCOOL ET LE CIDRE

« Le parisien s'imagine encore que les Normands boivent du cidre... ils boivent de l'eau-de-vie, et dans des

[1] Amédée Achard. Voyage en France : Normandie, dans le *Musée des familles*, 1852.

proportions effrayantes, » dit M. le Dr Brunon. Cette spirituelle boutade ne doit pas être prise à la lettre. Le cidre est toujours la boisson habituelle des Normands. Chaque famille achète des pommes en automne et fabrique elle-même la provision de l'année. Ce cidre appelé « boisson » est fait en étendant le jus de la pomme de la moitié ou des deux tiers d'eau ; il contient environ 2 et demi à 3 p. 100 d'alcool. On le sert ainsi sur la table. Une certaine quantité de cidre pur est mise en réserve et utilisée au dessert, dans les grandes circonstances, en guise de champagne.

L'usage du cidre ne remonte pas à une haute antiquité. Le moyen âge ne connut guère que la bière, et saint Louis, en temps de disette, défendit de faire de la bière en Normandie, à cause de la cherté des grains. C'est en basse Normandie, dans les vallées de la Risle et de la Touques, que se développa d'abord la culture du pommier. Le cidre était la boisson usuelle dans cette région au XIVe siècle, comme le montre une chanson bachique insérée dans le recueil des Vaux de Vire :

On plante des pommiers ès bords
Des cimetières, près des morts,
C'est pour nous remettre en mémoire
Que ceux, dont gisent-là les corps,
Comme nous ont aimé à boire.

La région de Rouen et la rive droite de la Seine n'abandonnèrent la bière pour le cidre que beaucoup plus tard, à la fin du XVIe siècle. Au grand banquet que l'archevêque Georges d'Amboise donna en 1513 à Rouen, banquet qui dura trois jours, on servit de l'hypocras blanc, vermeil et clairet, du vin blanc de Beaune, des vins d'Anjou, de Paris, de Gascogne, un poinçon, quatre demi-queues

et quatre hambourgs de bière, mais de cidre, il n'en fut pas question[1]. Un auteur de la fin du XVIe siècle, Julien de Paulmier, dit à ce sujet :

« Il pourrait sembler que le sidre n'était anciennement si commun en Normandie qu'il est de présent, d'autant qu'il ne se trouve monastère, ne château, ne maison antique où il n'y ait vestiges manifestes et apparentes ruines de brasseries de bière qu'on y soulait faire pour la provision ordinaire et il n'y a pas cinquante ans qu'à Rouen et en tout le pays de Caux, la bière était le boire commun du peuple comme est de présent le sidre[2]. »

Aujourd'hui les pommiers couvrent la Normandie et la production du cidre augmente d'année en année. Jusqu'en 1865 la consommation de cette boisson dans l'Eure a varié entre 160.000 et 240.000 hectolitres. Elle s'est considérablement développée depuis cette époque pour atteindre, les années de bonne récolte, un chiffre colossal que le siècle n'avait jamais connu.

Ces années privilégiées sont :

1875	727.000	hectolitres.
1877	501.000	—
1886	672.000	—
1893	967.000	—
1894	1.525.000	—
1895	954.000	—

Cette quantité énorme d'hectolitres sera certainement dépassée encore en 1901, car les pommiers plient sous le poids des fruits et les cultivateurs disent n'avoir jamais vu, de mémoire d'homme, pareille abondance.

[1] R. de Beaurepaire. Notes et documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge. Evreux, 1863.

[2] Julien de Paulmier. Traité du vin et du sidre. Caen, 1589.

Quelle corrélation existe-t-il entre la consommation du cidre et celle de l'alcool ? Les avis sont profondément divisés sur ce point. Dans un discours prononcé en 1895 à la Chambre des députés [1], M. Camille Fouquet, député de l'Eure, s'exprimait ainsi : « ... Les boissons que nous employons ne valent que par la quantité d'alcool qu'elles contiennent, et, comme M. Lannelongue le faisait observer dans la dernière séance, dans différentes régions de la France les populations ont un tempérament qui s'est adapté petit à petit aux différentes espèces de boissons et, au fond de la quantité de liquide qu'elles absorbent, on se propose toujours pour but de retrouver une quantité d'alcool à peu près constante.

« Par conséquent, dans les pays à cidre, par exemple, quand la récolte est faible en fruits, il est tout naturel que l'année suivante, pour compenser l'alcool qui fait défaut dans le cidre, on ait recours à l'eau-de-vie ; constamment aussi on constate, dans les comptes rendus que l'administration des finances nous donne tous les ans sur les recettes du trésor, que ces années-là, les recettes de l'alcool augmentent, et on lit, invariablement, l'explication suivante : cette augmentation a pour origine la faible récolte en vin et en cidre de l'année précédente.

« Mais depuis bien des années l'administration des finances n'a jamais voulu accepter la réciproque, à savoir que toutes les fois qu'il y a une récolte abondante en cidre, l'année suivante on doive consommer beaucoup moins d'eau-de-vie. Pour expliquer ce fait, l'administration des finances a toujours jugé à propos de faire intervenir la fraude.

« Eh bien ! cela n'est pas vrai. Au contraire, si l'on boit

[1] *Journal officiel*, du 9 juin 1895.

moins d'eau-de-vie dans l'année qui suit une brillante récolte en pommes, c'est uniquement parce qu'on a le cidre à meilleur marché, qu'on en boit en plus grande quantité, qu'il renferme beaucoup plus d'alcool et qu'on serait bien innocent, si je puis m'exprimer ainsi, d'aller au cabaret acheter de mauvaise eau-de-vie, de mauvais alcool... »

L'honorable M. Camille Fouquet connaît beaucoup mieux que nous le département de l'Eure, et son opinion a une réelle valeur. Cependant il n'est pas absolument exact qu'une année de grande consommation de cidre soit toujours une année de faible consommation alcoolique. La figure 2 l'indique. De plus, si cette thèse était vraie, les habitants de l'Eure qui boivent depuis trente ans beaucoup plus de cidre qu'antérieurement ne devraient plus connaître le mal alcoolique. Les faits sont là, irréfutables, pour montrer qu'on n'a jamais absorbé autant d'eau-de-vie que du jour où le cidre est devenu très abondant.

Quand la récolte des pommes est faible, le propriétaire commence par fabriquer sa provision de cidre et vend le surplus un bon prix ; il n'a pas intérêt à distiller. Si, au contraire, les fruits abondent, les tonneaux sont vite pleins, la mévente arrive et l'alambic transforme la boisson en eau-de-vie. Telle est la façon dont les choses se passent à la campagne. Les bonnes années de pommes remplissent les caves d'alcool. Nous connaissons des personnes qui ont encore en réserve des stocks de calvados provenant de la grande récolte de 1893.

C'est à cette accumulation d'eau-de-vie dans le pays qu'est due la baisse de l'alcool constatée par les contributions indirectes depuis 1894, baisse tout illusoire et

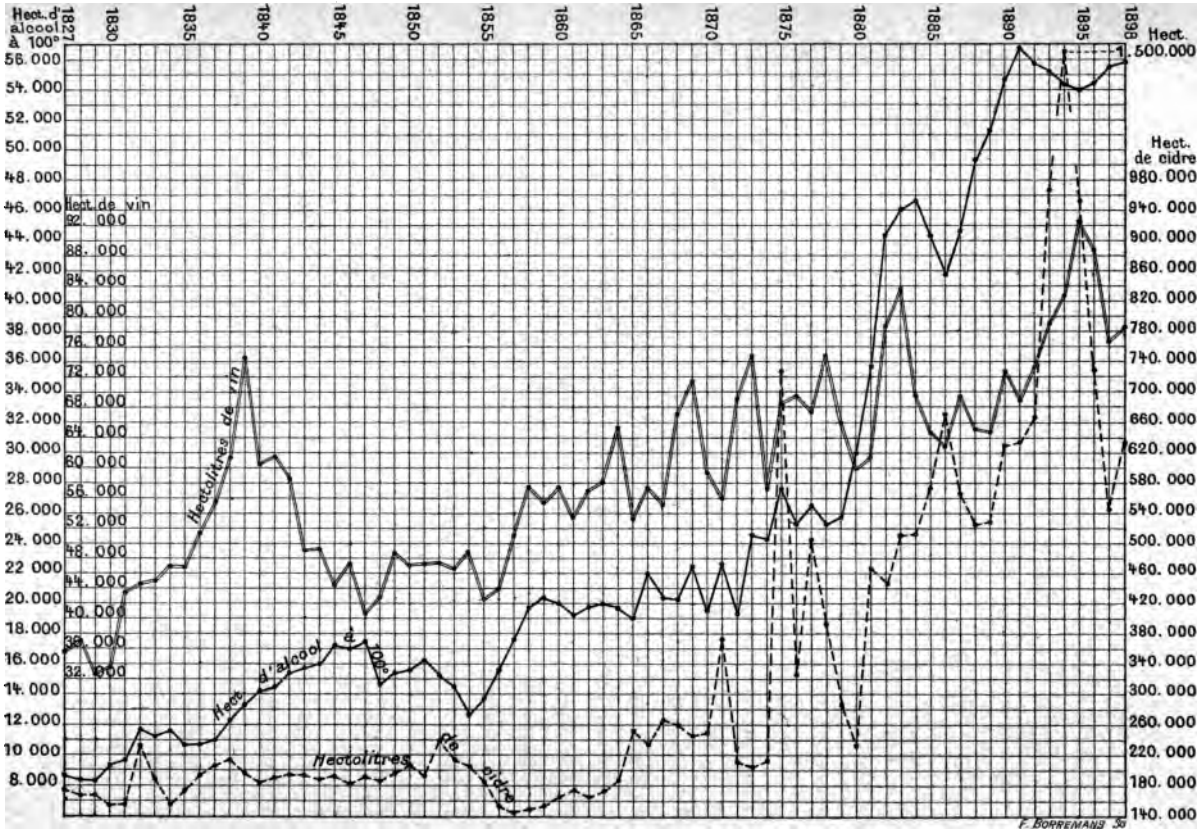

Fig. 2. — Consommation de l'alcool, du vin et du cidre dans l'Eure, depuis 1827.

qui disparaît au fur et à mesure que la provision s'épuise.

1900 est également une année exceptionnelle. Déjà on fait bouillir le cidre de l'an dernier devenu inutile; les pommes auront une faible valeur commerciale, et comme le cidre ne peut se conserver longtemps, on en fera de l'eau-de-vie. Nous sommes persuadé que l'alcoolisme va sévir avec une nouvelle intensité ; l'avenir dira si nos prévisions sont justes.

IV

L'ALCOOL ET LE VIN

Le cidre n'est pas l'unique boisson des Normands; le vin joue également un certain rôle dans l'alimentation et a même été de tout temps connu et apprécié. S'il est aujourd'hui supplanté par le cidre, il a une histoire bien plus ancienne que lui. Antérieurement à l'arrivée des Normands, les vignes n'étaient guère cultivées dans la contrée; les habitants se procuraient facilement les vins de la Gascogne, du Poitou, de l'Ile-de-France et de la Bourgogne. Quand les ducs de Normandie se déclarèrent indépendants et entrèrent en lutte avec le roi de France, cet état de choses fut modifié. La nécessité força les Normands, menacés d'une disette absolue de vins, à imiter en grand la conduite des moines qui, pour n'être pas privés du vin destiné à la célébration de la messe, avaient eux-mêmes planté des vignes sur les coteaux voisins de leurs églises. Ce fut donc pendant le XIe et le XIIe siècle que les vignobles du pays acquirent leur plus haut degré de prospérité[1]. L'avènement de

[1] Léopold Delisle. Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge.

Henri II en arrêta l'extension car, sous son règne, les vins d'Aquitaine entrèrent librement dans les ports de la Manche. Le coup fatal fut porté par la conquête de Philippe-Auguste ; les vins de France envahirent de nouveau les marchés et les vignobles normands ne furent guère conservés que dans quelques vallées (bords de la Seine, de l'Epte, de l'Eure, de l'Iton).

Le vin a toujours été en honneur en Normandie. L'usage en était sinon habituel, du moins assez fréquent dans la classe rurale au moyen âge. A cette lointaine époque, le paysan mettait du gingembre dans le vin pour lui donner une saveur plus forte. Plusieurs de ces textes dont s'éclaire la vie privée au XIVe siècle montrent l'usage du vin dans les ménages de la condition la plus vulgaire, dès qu'il s'agissait de recevoir des amis. On voit dans l'un d'eux que la femme d'un valet charretier, ayant à traiter deux hôtes, « mist la nappe, du pain et noys pour mengier et bailla deux pos pour aler querir du vin en la ville. » Les tavernes où l'on débite le vin et où l'on mange se répandent au XIVe siècle [1].

Cette boisson était, à plus forte raison, commune sur la table des riches, comme le témoigne ce passage de Gabriel Dumoulin :

« Le vivre des Normands dans leur ordinaire est assez eschars et modeste, ils se traitent toutefois assez bien. Les visites chez la noblesse sont ordinaires et leurs repas alors comme des festins. Leur boire plus commun est le cidre et le poiré pour la populace et serviteurs. Les femmes pour la pluspart, au moins les nobles, n'y boivent que du petit cidre ou quelquefois du gros bien trempé. Le vin ne laisse pas d'estre commun dans les bonnes maisons.

[1] Baudrillart. Les populations agricoles de la France (Normandie et Bretagne).

« Aux fêtes des paroisses, au Carnaval et autres occasions, comme aux nopces, baptesmes des enfans, relevées de couches et don du pain bénit, les Normands font ordinairement des festins et invitans tous leurs parents et amis font grande chère. Il est bien vray que la misère du temps et les grands subsides dont le peuple est chargé, en rabatent maintenant beaucoup du passé [1]. »

La consommation du vin n'a fait que croître dans l'Eure depuis le commencement du siècle, sauf pendant la période 1843-1858 correspondant aux ravages des vignobles français par l'oïdium.

1830. . . .	33.430 hectolitres, soit		7l,10 par habitant.	
1835. . . .	46.724	—	11	—
1840. . . .	60.451	—	14,20	—
1845. . . .	44.868	—	10,60	—
1850. . . .	47.664	—	11,40	—
1855. . . .	42.387	—	10,40	—
1860. . . .	59.947	—	14,50	—
1865. . . .	53.740	—	13,60	—
1870. . . .	59.787	—	15,80	—
1875. . . .	68.147	—	18,20	—
1880. . . .	60.020	—	16,40	—
1885. . . .	64.883	—	18,10	—
1890. . . .	72.588	—	20,80	—
1895. . . .	92.258	—	27	—

Il est intéressant de rechercher s'il existe quelque connexion entre le vin et l'alcool. Nos recherches montrent que leur consommation semble le plus souvent augmenter ou diminuer parallèlement : années 1875, 1882, 1886, 1891, 1895, etc.

D'après l'étude de nos documents, on voit que la progression de la consommation a porté à la fois sur l'al-

[1] Gabriel Dumoulin. Histoire générale de la Normandie. Rouen, 1631.

cool, le cidre et le vin. Ce fait est imputable au développement de la richesse publique. Partout les terres sont mieux labourées, mieux engraissées ; les jachères ont disparu. La généralisation des prairies artificielles permet l'élevage d'une plus grande quantité de bestiaux. On a tiré un meilleur parti du colza et de la betterave. Les procédés agricoles ont été perfectionnés. Même progrès du côté de l'industrie : des usines se sont installées sur les cours d'eau, apportant la prospérité dans les vallées.

Ce favorable changement, survenu depuis moins de cinquante ans, a transformé les conditions de l'existence. Les salaires des journaliers, les gages des domestiques, valets de ferme, bergers, charretiers ont bénéficié dans ce pays d'une hausse plus marquée que dans les autres provinces de la France. Il en est résulté une amélioration considérable du bien-être général. On vit mieux qu'autrefois : d'où l'accroissement des différentes boissons. Malheureusement le Normand n'a pas su profiter en sage des bienfaits de la civilisation. L'alcool qui déprave et qui tue a eu ses préférences. Nous allons examiner quelles ont été les suites au point de vue social (population, criminalité, suicide, aliénation, etc.).

V

L'ALCOOL ET LA POPULATION

La Normandie est une des contrées de la France où la dépopulation se fait le plus vivement sentir. Il ne s'agit pas seulement d'un ralentissement dans l'augmentation normale des habitants, mais d'une diminution

très appréciable par la baisse du total des naissances, à laquelle se joint dans certaines régions l'accroissement sensible du chiffre de la mortalité. La Manche, le Calvados, l'Orne et l'Eure ont aujourd'hui une population bien inférieure à celle constatée en 1801. La Seine-Inférieure doit son meilleur rang à l'immigration dans les deux grands centres, Rouen et le Havre, ainsi qu'à la natalité encore forte de ses marins. Cette situation dépend avant tout d'un état d'esprit profondément inquiétant : on est résolu à ne plus avoir d'enfants, ou du moins à en limiter le nombre, et cela dans un pur profit égoïste. Chacun veut jouir le plus possible de l'existence sans augmenter ses charges, chacun ne veut mettre au monde que des hommes aisés, heureux ou, tout au moins, supposés tels. Ce sont les moins pauvres qui se livrent à ce calcul, alors que l'intérêt général exige des familles nombreuses chez les riches, afin de pouvoir compter sur cette bonne moyenne de capacités et de qualités qui fait la valeur d'un peuple. Une telle manière d'envisager la vie humaine finira par tuer dans son germe toute énergie créatrice. Le Normand meurt de sa richesse. Étrange objectif que celui qui fait sortir la stérilité et le néant de l'opulence elle-même !

Le département de l'Eure comptait en 1841 425.780 habitants ; le recensement de 1896 n'en accusait plus que 340.652; soit, en cinquante-cinq ans, une diminution de 85.000 (1.500 par année). Celle-ci serait même encore plus considérable, si elle n'était un peu compensée par la venue d'éléments étrangers. Les domestiques, les ouvriers ruraux, les petits métayers d'origine bretonne sont très nombreux et on peut prévoir l'époque où les Normands de race deviendront l'exception.

Cette décroissance du nombre des habitants offre ce caractère particulier d'être absolument constante, régulière, paraissant en cela obéir à une règle fixe. Le mal remonte loin; avant de diminuer, la population était restée sensiblement stationnaire pendant de longues années et cette période de *statu quo* avait été précédée au XVIIIe siècle par un ralentissement d'augmentation, que des esprits éclairés n'hésitaient pas, non plus, à rattacher à la continence volontaire[1].

C'est là assurément le facteur primordial, mais est-ce le seul? La question est assez importante pour retenir quelque temps l'attention. Examinons d'abord le tableau suivant que nous donnons à titre documentaire.

Mouvement de la population du département de l'Eure de 1825 *à* 1898.

ANNÉES	MARIAGES	NAISSANCES			MORT-NÉS	DÉCÈS	DÉCÈS (art. 80 et 84 du code civil.)
		Légitimes	Illégitimes	Totales			
1825	3.534	10.131	452	10.583	»	8.717	»
1826	3.302	9.757	474	10.231	»	10.042	»
1827	3.392	9.576	553	10.129	»	9.511	»
1828	3.217	9.384	445	9.829	»	9.729	»
1829	3.105	8.450	653	9.103	»	9.747	»
1830	3.770	8.710	633	9.343	»	9.724	»
1831	3.308	9.014	551	9.565	»	9.501	»
1832	2.932	8.271	419	8.690	»	10.124	»
1833	3.386	8.389	769	9.158	»	9.044	»
1834	3.302	8.643	570	9.213	»	9.374	»
1835	3.456	8.206	711	8.917	»	9.588	»
1836	3.379	8.437	735	9.172	213	8.941	»
1837	3.522	7.884	786	8.670	306	9.393	»
1838	3.490	7.937	769	8.706	255	9.447	»

[1] Lire à ce sujet le mémoire de M. Louis Passy à l'Académie des sciences morales. 1863.

ANNÉES	MARIAGES	NAISSANCES			MORT-NÉS	DÉCÈS	DÉCÈS (art. 80 et 84 du code civil.)
		Légitimes	Illégitimes	Totales			
1839	3.347	7.480	816	8.296	296	8.802	»
1840	3.718	7.580	791	8.371	357	9.498	»
1841	3.488	7.696	835	8.531	337	8.871	»
1842	3.609	7.895	707	8.602	328	9.505	»
1843	3.605	7.844	706	8.550	295	8.972	»
1844	3.435	7.366	680	8.046	346	8.999	»
1845	3.499	7.644	705	8.349	334	8.453	»
1846	3.584	7.524	734	8.258	273	9.145	»
1847	2.973	6.687	660	7.347	278	9.411	»
1848	4.202	7.230	637	7.867	305	8.642	»
1849	3.045	7.701	681	8.382	351	10.439	»
1850	3.484	7.247	746	7.993	307	8.774	»
1851	3.411	7.423	670	8.093	197	9.659	»
1852	3.371	7.539	679	8.218	346	9.878	»
1853	3.418	7.463	683	8.146	318	8.967	161
1854	3.430	7.284	654	7.938	375	6.828	142
1855	3.163	6.972	636	7.608	322	10.430	306
1856	2.889	7.096	654	7.750	322	8.634	440
1857	3.134	7.151	703	7.854	329	9.820	193
1858	3.279	7.089	742	7.831	329	9.457	102
1859	3.191	8.189	449	8.638	375	10.429	54
1860	3.249	7.300	614	7.914	320	8.736	105
1861	3.133	7.356	686	8.042	324	9.175	123
1862	2.994	7.130	644	7.774	326	7.917	186
1863	3.113	7.196	731	7.927	343	9.535	186
1864	2.964	7.017	703	7.810	335	9.505	132
1865	2.694	7.146	703	7.849	341	9.586	170
1866	3.036	7.136	721	7.857	313	9.281	170
1867	2.896	6.764	671	7.435	211	6.754	134
1868	2.967	6.752	751	7.503	350	9.877	186
1869	3.014	6.952	678	7.630	331	9.048	185
1870	1.743	6.667	698	7.365	278	11.066	118
1871	2.534	6.023	679	7.702	236	11.720	313
1872	2.936	6.482	671	7.153	256	8.241	714
1873	2.990	6.741	660	7.401	309	8.389	769
1874	2.767	6.597	619	7.216	305	7.749	746
1875	2.643	6.356	596	7.952	299	8.700	953
1876	2.658	6.622	628	7.250	280	8.691	241
1877	2.429	6.447	668	7.115	314	8.286	476
1878	2.586	6.293	618	6.911	289	8.493	895
1879	2.579	6.180	550	6.730	299	8.942	487
1880	2.436	6.075	644	6.719	286	8.727	351
1881	2.621	6.089	585	6.774	283	8.049	298

ANNÉES	MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES			MORT-NÉS	DÉCÈS	DÉCÈS (art. 80 et 84 du code civil)
			Légitimes	Illégitimes	Totales			
1882	2.506	»	6.164	615	6.779	340	7.795	194
1883	2.406	»	6.141	671	6.812	343	8.128	325
1884	2.416	»	6.192	660	6.852	330	8.326	312
1885	2.523	61	6.127	719	6.846	334	8.381	514
1886	2.527	57	6.125	655	6.780	338	8.677	394
1887	2.553	74	6.161	596	6.757	319	9.189	296
1888	2.542	105	5.732	585	6.317	295	8.151	»
1889	2.409	110	6.130	632	6.762	316	7.811	»
1890	2.354	109	5.770	646	6.416	333	8.459	»
1891	2.575	109	6.013	663	6.676	281	8.619	»
1892	2.551	130	5.942	653	6.595	304	9.468	»
1893	2.573	109	6.130	731	6.861	305	8.616	»
1894	2.416	109	6.034	684	6.718	336	8.588	»
1895	2.448	130	5.813	667	6.480	280	9.606	»
1896	2.522	145	5.965	717	6.682	347	7.612	»
1897	2.485	127	6.940	691	6.631	304	7.536	»
1898	2.413	150	5.801	649	6.450	316	7.624	»

Le total des naissances a diminué :

Période	1831-1840	28	naissances pour	1.000 habitants.
—	1851-1860	19	—	—
—	1871-1880	19	—	—
—	1891-1898	18	—	—

Mais, inversement, le total des décès a augmenté :

Période	1831-1840	22	décès pour	1.000 habitants.
—	1851-1860	23	—	—
—	1871-1880	23	—	—
—	1891-1898	26	—	—

Ainsi la dépopulation du département de l'Eure n'est pas seulement imputable au faible développement de la natalité, mais encore à l'augmentation de la mortalité. Alors que, sous l'influence de l'hygiène et des progrès

de la science, la mortalité générale de la France diminuait dans de notables proportions et passait de 25 pour mille habitants en 1820 à 23 en 1890, celle de l'Eure suivait une progression inverse.

Cette pénible constatation n'est pas faite pour surprendre le médecin qui connaît l'influence désastreuse des excès alcooliques sur l'économie. L'abus prolongé des spiritueux détermine dans tous les appareils de l'organisme une série de troubles fonctionnels, prélude d'accidents d'un ordre beaucoup plus grave constitués par des lésions irrémédiables.

L'estomac commence par présenter des troubles dyspeptiques aboutissant le plus souvent à la gastrite alcoolique simple et, dans certains cas, à la gastrite alcoolique ulcéreuse, comme l'a indiqué Leudet, de Rouen[1]. Le foie, à la suite des congestions à répétition provoquées par les boissons fermentées (Claude Bernard), finit par devenir cirrhotique ou graisseux. Le cœur et les reins subissent également la dégénérescence graisseuse. Les artères s'infiltrent de sels calcaires, se sclérosent et cèdent ensuite à la pression sanguine, produisant alors des anévrismes, des hémorragies cérébrales, etc. Cazalis a dit que l'homme avait l'âge de ses artères; l'alcoolique même adolescent est donc, qu'on nous passe l'expression, un jeune vieillard.

De plus, l'intoxication éthylique prédispose singulièrement à la tuberculose et tous les praticiens savent que les maladies infectieuses (pneumonie, érysipèle, fièvre typhoïde, etc.) offrent chez les ivrognes des formes particulièrement graves et souvent mortelles.

[1] Leudet. Des ulcères de l'estomac à la suite des boissons alcooliques. *Congrès méd. chirurg. de Rouen*, 1863.

Diverses compagnies anglaises d'assurance sur la vie ont démontré irréfutablement que les personnes qui s'abstiennent absolument de toute boisson spiritueuse vivent plus longtemps et offrent moins de jours de maladie que les autres.

Voici quelques chiffres empruntés au Dr Drysdale [1].

Mortalité des assurés sur la vie de la Compagnie « Le Sceptre » de 1884 à 1889.

	Nombre des morts calculées.	Nombre des morts effectives.	p. 100
Section générale. . .	569	434	76,27
Section des abstinents	249	143	57,42

Donc 18,85 p. 100 de cas de mort en moins dans la section des abstinents que dans la section générale.

Mortalité des assurés sur la vie de la Compagnie « Temperance and General Provident Institution » de 1866 à 1881.

	Nombre de morts calculées.	Nombre de morts effectives.	p. 100
Section générale . . .	4.080	4.014	99
Section des abstinents.	2.418	1.704	70

Donc 29 p. 100 de cas de mort de moins chez les abstinents.

Semaines de maladie pour la période 1866 à 1881 chez chacun des assurés des Sociétés de secours mutuels.

SONS OF TEMPERANCE. (abstinents.)	M. U. EXP. RURAL TOWNS. and city Distr. (non abstinents.)	M. EXP. RURAL DISTRICTS. (non abstinents.)	FORESTERS. (non abstinents.)
7,48 semaines.	26,20 semaines.	24,68 semaines.	27,66 semaines.

Ces considérations expliquent clairement pourquoi l'Eure, pays sain et riche, a une mortalité considérable.

[1] Drysdale. The comparative Death rate of total Abstainers and moderate drinkers. London, 1890.

D'après nos observations personnelles et celles de nos confrères amis, la tuberculose fait des ravages de plus en plus marqués, les affections de l'estomac sont si générales que tous les médecins normands en ont été frappés (entre autres la dyspepsie flatulente et l'ulcère rond), les affections hépatiques se voient couramment et le nombre des artério-scléreux augmente de jour en jour.

Une autre raison de l'accroissement des décès réside dans la grande mortalité infantile par suite de la mauvaise hygiène dont nous avons parlé plus haut. Les troubles nerveux du bas âge sont extrêmement fréquents et il n'est pas rare de voir des nourrissons présenter des convulsions par le fait de l'intempérance de la nourrice. Nous en connaissons deux exemples remarquables et M. le professeur Brouardel, doyen de la faculté de médecine de Paris, nous citait récemment le cas d'un de ses élèves établi dans la région, qui avait dû proscrire l'allaitement maternel dans une partie de sa clientèle en raison de l'ivrognerie invétérée des mères.

De plus, les fils de buveurs sont en général malingres, chétifs, prédisposés à toutes les maladies. « Les alcooliques, dit M. Coste, transmettent leur infirmité constitutionnelle à leurs enfants. Ceux-ci naissent frappés au coin de la débilité physique ou de la débilité mentale. Tantôt ils meurent en bas âge; tantôt ils sont scrofuleux, rachitiques; tantôt ils deviennent phtisiques à la puberté. Ces dénouements sont bien cruels; mais le châtiment de l'intempérance des parents est encore plus terrible quand les enfants sont idiots ou faibles d'esprit; plus terrible encore quand les enfants, intelligents à certains égards, sont vicieux, sans moralité, criminels : toutes conséquences d'un déséquilibre natif qui

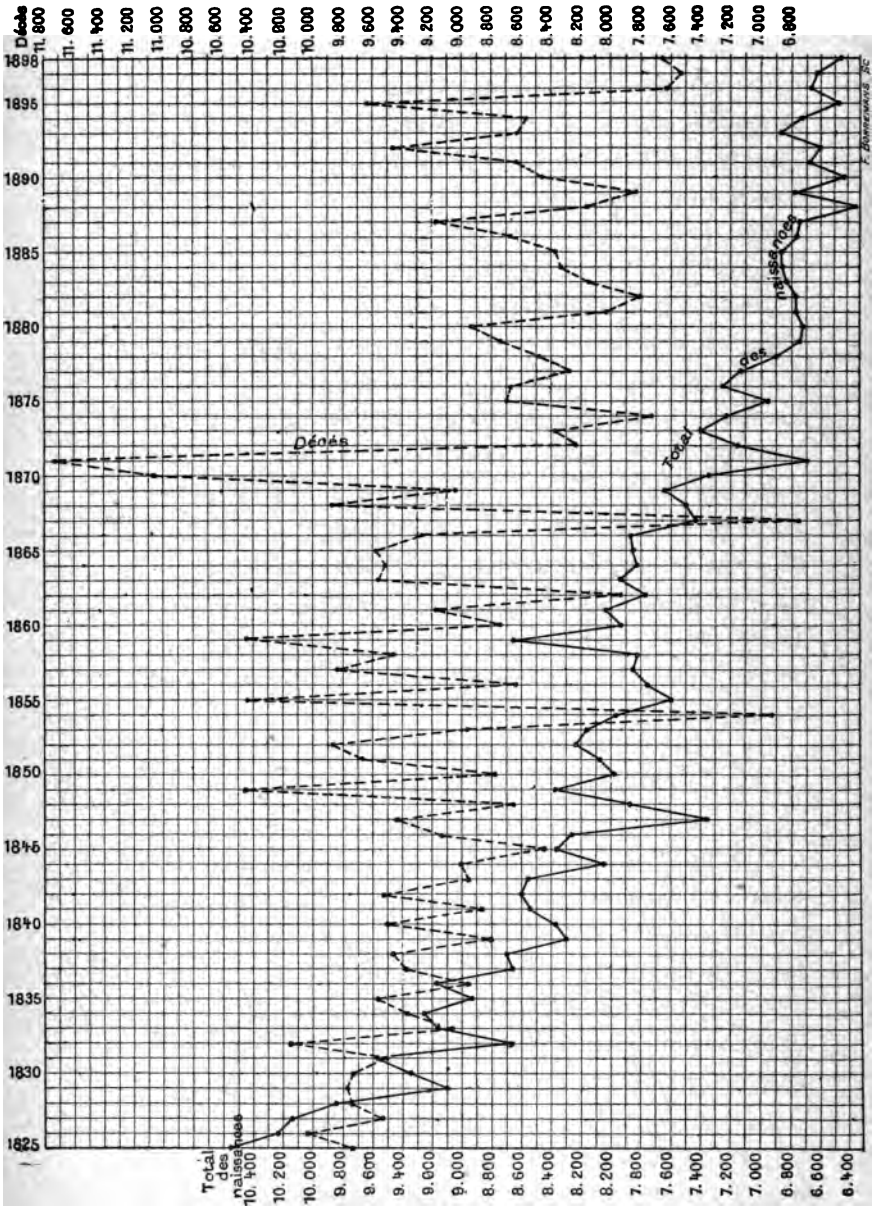
Décès
11.800
11.600
11.400
11.200
11.000
10.800
10.600
10.400
10.200
10.000
9.800
9.600
9.400
9.200
9.000
8.800
8.600
8.400
8.200
8.000
7.800
7.600
7.400
7.200
7.000
6.800
1898
1895
1890
1885
1880
1875
1870
1865
1860
1855
1850
1845
1840
1835
1830
1825
Décès
Total des naissances
Total des naissances
10.400
10.200
10.000
9.800
9.600
9.400
9.000
9.000
8.800
8.600
8.400
8.200
8.200
7.800
7.600
7.400
7.200
7.000
6.800
6.600
6.400

a son origine dans l'état constitutionnel des ascendants. »

La question, si grosse de conséquences, de la dépopulation du département de l'Eure est, sans doute, fort complexe et il n'entre pas dans notre rôle de l'examiner sous toutes ses faces. Disons seulement que deux des causes principales sont l'abaissement de la natalité et l'augmentation de la mortalité. Si la première semble au-dessus de notre atteinte et nécessite un changement radical dans l'état d'esprit des habitants, la seconde n'est pas inaccessible à nos moyens. Il était utile de montrer l'importance du mal alcoolique dans la genèse de tant d'affections mortelles. Les règles de l'hygiène (la première est la tempérance) sont destinées à étendre la durée de la vie. Espérer que le Normand, devenu sobre, saura mieux conserver la santé dans l'intérêt de sa race n'a rien qui soit au-dessus des chances probables.

VI

L'ALCOOL ET LA CRIMINALITÉ

Il suffit de lire les faits divers des journaux pour se rendre compte du rôle immense de l'alcoolisme dans la criminalité. La conscience et le sens moral s'obscurcissent vite chez le buveur ; grossier, cynique, paresseux, il devient indélicat, malhonnête, se laisse aller à tous ses penchants et arrive, tôt ou tard, à avoir affaire avec la justice. L'alcoolisé est susceptible, ombrageux, souvent agressif et batailleur ; ses colères violentes, non motivées, le poussent à l'homicide. Que de crimes épouvantables ne sont que le résultat de l'excitation éthylique !

Déjà Dumesnil citait ces mots qu'avait prononcés un échevin de Rouen en 1349 : « De vingt bandits ou routiers,

messires, dix-neuf se sont formés au cabaret. » Le mal est encore décuplé par l'alcoolisme héréditaire. Chez les enfants d'ivrognes, la tare originelle se révèle non seulement par des anomalies physiques ou mentales, mais encore par des monstruosités dans la sphère morale. Le criminel-né se rencontre le plus souvent dans les familles adonnées à l'intempérance.

Les prisons sont peuplées par de malheureux êtres totalement avilis par cette dégradante passion. M. Marambat, greffier de Sainte-Pélagie, a étudié l'action de l'alcool sur 2.950 prisonniers parisiens. Il a trouvé comme alcooliques 88 °/₀ condamnés pour coups et blessures, 79 °/₀ pour attentats aux mœurs, 78 °/₀ pour vagabondage, 70 °/₀ pour vols, 57 °/₀ pour mendicité et 53 °/₀ pour homicides.

Une constatation inverse et plus intéressante encore a été faite en Irlande vers 1840. Un capucin, le P. Mathew, mena à cette époque dans ce pays une vive campagne antialcoolique. Sous l'influence de ses prédications, le nombre des buveurs baissa considérablement, 237 débits de boissons disparurent, une des prisons de Dublin fut fermée, le montant des détenus tomba de 3.200 à 1.600 et, au lieu de 59 exécutions capitales, il n'y en eut plus qu'une seule.

Puisque l'influence du développement alcoolique sur la criminalité est telle, on ne saurait s'étonner que la Seine-Inférieure et l'Eure arrivent en tête des départements qui fournissent le plus de crimes.

D'après les documents publiés par le Ministère de la justice pour la période 1878-1887[1], au point de vue de

[1] Compte rendu de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1887. Imprimerie nationale, 1889.

la criminalité générale (cour d'assises et tribunaux correctionnels réunis), le département de l'Eure occupait le 8e rang avec 742 accusés ou prévenus par 100.000 habitants, la moyenne annuelle de la France étant de 517.

Les 7 départements pour lesquels on relève des chiffres plus élevés sont :

Bouches-du-Rhône.	1.015	Seine-Inférieure.	834
Corse.	982	Hérault	815
Seine.	961	Seine-et-Oise . .	751
Alpes-Maritimes . .	909	**Eure**.	**742**

Si l'on considère que l'Eure ne compte pas une seule grande ville, a peu de centres industriels de quelque importance et un nombre d'étrangers infime, on doit reconnaître qu'un tel chiffre est énorme et qu'il n'existe pas en France de population rurale présentant un état moral aussi mauvais [1].

En recherchant les causes qui contribuent à un pareil résultat, on voit que les principales sont la *violence* et l'*immoralité*.

L'Eure vient, en effet, au 5e rang des départements classés d'après le nombre des accusés pour assassinats, meurtres, coups et blessures

Corse	322	Pas-de-Calais. .	146
Haute-Savoie . . .	170	**Eure**.	**137**
Alpes-Maritimes. .	154		

et au 6e rang relativement aux viols, attentats aux mœurs et adultères.

Seine	34	Marne	25
Bouches-du-Rhône.	26	Seine-Inférieure.	25
Alpes-Maritimes. .	25	**Eure**.	**22**

Ces chiffres remontent à quinze ans. La Commission

[1] La Corse doit sa grande criminalité a une cause toute spéciale dérivant des mœurs du pays.

extra-parlementaire instituée au ministère des finances en vue d'étudier la question du monopole de l'alcool (1896) a publié une statistique plus récente comprenant les années 1891-1892-1893. Celle-ci montre que l'Eure arrive actuellement à dépasser comme criminalité les départements urbains.

Voici quelques indications à ce sujet.

Classement des départements suivant la proportion par 1.000 *habitants du nombre d'individus annuellement condamnés par les cours d'assises.*

Corse	0,36	Marne	0,14
Alpes-Maritimes	0,23	Loir-et-Cher	0,14
Calvados	0,22	Indre-et-Loire	0,14
Eure	**0,19**	Haute-Saône	0,13
Bouches-du-Rhône	0,19	Charente	0,13
Seine	0,18	Seine-et-Oise	0,13
Var	0,16	Manche	0,13
Loire	0,15	Finistère	0,13
Ille-et-Vilaine	0,14	Morbihan	0,13
Hérault	0,14	Moyenne générale	0 09

Classement des départements suivant la proportion par 1.000 *habitants du nombre des individus annuellement condamnés par les tribunaux correctionnels.*

Corse	14,93	Marne	8,74
Eure	**10,88**	Oise	8,70
Seine-Inférieure	10,81	Var	8,53
Hérault	10,44	Vosges	8,42
Calvados	10,24	Doubs	7,97
Seine-et-Oise	9,60	Aube	7,95
Alpes-Maritimes	9,55	Aisne	7,74
Bouches-du-Rhône	9,46	Seine-et-Marne	7,65
Seine	9,44	Nord	7,55
Haute-Saône	9,12	Moyenne générale	5,33

L'Eure tend à prendre la première place; il l'occupe même pour les délits jugés par les tribunaux correctionnels, en faisant abstraction de la Corse. A quoi attribuer

ce fait dans un des départements les plus civilisés de France, si ce n'est à l'alcoolisme des habitants. Pour en avoir la preuve, il convient d'examiner le développement de la criminalité ainsi que le montre ce tableau.

Statistique de la justice criminelle dans l'Eure.

ANNÉES	ACCUSÉS jugés par la cour d'assises.	PRÉVENUS jugés par les tribunaux correctionnels	ANNÉES	ACCUSÉS jugés par la cour d'assises.	PRÉVENUS jugés par les tribunaux correctionnels
1830	136	2.723	1864	52	1.450
1831	98	5.456	1865	39	1.427
1832	124	3.848	1866	51	1.821
1833	106	3.417	1867	76	1.909
1834	107	2.591	1868	70	1.649
1835	113	2.210	1869	60	1.730
1836	105	2.201	1870	69	1.504
1837	103	2.379	1871	110	2.786
1838	115	2.614	1872	111	1.875
1839	115	2.083	1873	105	1.930
1840	116	2.394	1874	163	2.035
1841	102	2.069	1875	83	1.901
1842	83	1.824	1876	98	2.107
1843	76	1.678	1877	112	2.386
1844	98	1.684	1878	81	2.263
1845	70	1.483	1879	80	2.331
1846	64	1.588	1880	76	2.985
1847	82	2.065	1881	96	2.873
1848	87	1.940	1882	91	2.745
1849	95	2.426	1883	65	2.714
1850	66	1.847	1884	92	2.790
1851	89	1.814	1885	71	2.816
1852	92	2.100	1886	62	3.142
1853	106	2.334	1887	53	3.122
1854	121	2.412	1888	80	3.271
1855	90	2.010	1889	97	3.367
1856	90	1.758	1890	78	3.564
1857	84	1.840	1891	79	3.596
1858	71	1.496	1892	58	4.035
1859	50	1.307	1893	65	3.782
1860	51	1.336	1894	58	3.428
1861	46	1.412	1895	60	3.450
1862	66	1.389	1896	63	3.146
1863	68	1.486	1897	74	3.498

La première chose à remarquer est que le total des accusés jugés par la Cour d'assises était beaucoup plus considérable autrefois qu'aujourd'hui. Il ne faut pas en conclure que les crimes ont diminué de fréquence. Depuis nombre d'années, en effet, l'instruction écarte les circonstances aggravantes afin d'assurer, par la juridiction correctionnelle, une répression plus prompte et de ne pas surcharger les cours d'assises d'affaires ne présentant pas un réel caractère de gravité.

Si nous voulons juger sûrement l'état moral du pays il importe, d'une part, de réunir les prévenus aux accusés et, d'autre part, d'étendre l'examen à une période suffisamment longue pour faire disparaître les exceptions pouvant se produire dans le cours d'une année.

En suivant ces indications, nous obtenons les résultats suivants :

1841-1850 :	4,6	accusés ou	prévenus pour	1.000 hab.
1861-1870 :	4,2	—	—	1.000 —
1881-1890 :	8,8	—	—	1.000 —

Ainsi la criminalité dans l'Eure a doublé depuis trente ans, en même temps que la consommation annuelle d'eau-de-vie passait de 5 litres à 15 litres par habitant. Si l'alcool n'est pas la cause unique de ce mal sans cesse grandissant, il faut avouer qu'il y contribue pour une bonne part, car ce sont surtout les crimes violents, les attentats aux mœurs et les incendies dont le chiffre s'accroît de jour en jour.

VII

L'ALCOOL ET LES SUICIDES

Dans un remarquable ouvrage[1], M. Durkeim dit à propos de l'action alcoolique sur la marche des suicides :

« Au premier abord, un rapport étroit paraît exister entre la quantité d'alcool consommé et la tendance au suicide, au moins pour ce qui regarde notre pays. En effet, c'est dans les départements septentrionaux qu'on boit le plus d'alcool, et c'est aussi sur cette même région que le suicide sévit avec le plus de violence. Mais d'abord les deux taches n'ont pas du tout, sur les cartes, la même configuration. L'une a son maximum de relief en Normandie et dans le Nord, et elle se dégrade à mesure qu'elle descend vers Paris : c'est celle de la consommation alcoolique. L'autre, au contraire, a sa plus grande intensité dans la Seine et les départements voisins ; elle est déjà moins sombre en Normandie et n'atteint pas le Nord. La première se développe vers l'ouest et va jusqu'au littoral de l'Océan ; la seconde a une orientation inverse. Elle est très vite arrêtée dans la direction de l'ouest par une limite qu'elle ne franchit pas ; elle ne dépasse pas l'Eure et l'Eure-et-Loir tandis qu'elle tend fortement vers l'est. »

Il résulte des observations de M. Durkeim que les cartes de la consommation alcoolique et des suicides sont sensiblement comparables, à quelques départements près. Le fait qu'elles ne le sont pas absolument ne prouve

[1] Emile Durkeim. Le suicide, *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, 1897.

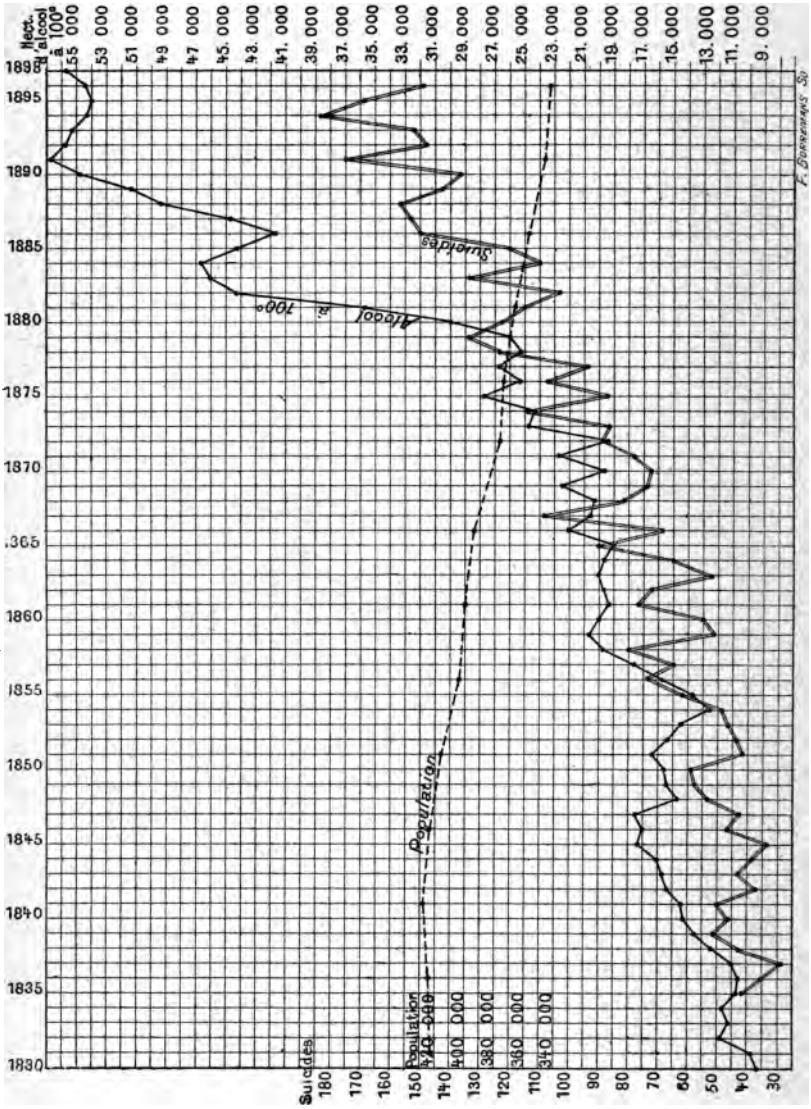

Fig. 4. — Marche de la consommation de l'alcool, de la population et des suicides dans l'Eure, depuis 1830.

qu'une chose : l'alcoolisme n'est pas tout, et le suicide dépend de plusieurs facteurs, comme le montre l'influence des races, de la richesse publique, des centres urbains, etc.

Si la Bretagne fournit peu de morts volontaires malgré son intoxication éthylique considérable, ne peut-on pas attribuer ce résultat à la pauvreté du pays, à sa grande nuptialité ou bien à la prépondérance des idées religieuses ? Si la carte des suicides a son maximum dans la Seine et les départements voisins, ne serait-ce pas grâce à la présence de Paris ?

En étudiant la carte des suicides des départements par arrondissements, on voit que, dans l'Eure, l'arrondissement de Pont-Audemer est le plus envahi par le fléau. Or cette région est celle où le mal alcoolique atteint son maximum d'intensité.

Pour nous, nous considérons l'alcoolisme comme le facteur le plus important des suicides, et nous ne craignons pas d'être démenti par nos confrères aliénistes en disant que les suicides des alcooliques sont d'une extrême fréquence, soit qu'effrayés par une hallucination terrifiante ils croient échapper au danger en se jetant à l'eau ou en se précipitant d'une fenêtre, soit qu'ils se tuent à la suite de délires mélancoliques ou d'idées de persécution, si communes chez ces malades. De plus, les habitudes d'ivrognerie agissent d'une façon très puissante sur l'énergie morale qu'elles amoindrissent. L'homme qui boit, déprimé peu à peu par le poison, diminué dans sa volonté, s'exagère les difficultés de l'existence, se croit incapable de les surmonter et préfère en finir avec la vie.

Le département de l'Eure donne la preuve éclatante

de l'influence de l'intempérance sur le développement du suicide. La progression des suicides y est parallèle à la progression de la consommation alcoolique (fig. 4).

Tableau des suicides dans le département de l'Eure.

ANNÉES	NOMBRE de suicides.	ANNÉES	NOMBRE de suicides.	ANNÉES	NOMBRE de suicides.
1835	44	1856	73	1877	94
1836	35	1857	65	1878	123
1837	29	1858	80	1879	134
1838	42	1859	52	1880	123
1839	51	1860	55	1881	115
1840	46	1861	76	1882	103
1841	50	1862	72	1883	134
1842	36	1863	52	1884	110
1843	42	1864	65	1885	120
1844	38	1865	90	1886	150
1845	34	1866	68	1887	153
1846	46	1867	109	1888	156
1847	43	1868	82	1889	143
1848	54	1869	74	1890	137
1849	58	1870	73	1891	175
1850	59	1871	78	1892	148
1851	42	1872	88	1893	152
1852	44	1873	87	1894	183
1853	52	1874	113	1895	169
1854	53	1875	86	1896	149
1855	61	1876	108	1897	172

Pour bien se rendre compte de la gravité du mal, il est bon de chercher le rapport des suicides avec la population et de le comparer à la moyenne de la France.

PÉRIODES QUINQUENNALES.	PROPORTION ANNUELLE SUR 100.000 HABITANTS.	
	Eure.	France.
1836-1840	9	8
1841-1845	9	9
1846-1850	12	10

PÉRIODES QUINQUENNALES.	PROPORTION ANNUELLE SUR 100.000 HABITANTS.	
	Eure.	France.
1851-1855	12	10,50
1856-1860	16	11
1861-1865	18	12
1866-1870	20	13
1871-1875	24	15
1876-1880	26	17
1881-1885	32	20
1886-1890	40	21
1891-1895	46	22

Que dire devant cette constatation ? Le total des suicides s'accroît chaque année dans des proportions effrayantes : il a doublé en cinquante ans et dépasse aujourd'hui le double de la moyenne de la France. Cette marche ascendante a suivi pas à pas celle de l'alcool ; elle s'est surtout accentuée à partir de 1877, suivant en cela le bond énorme de la courbe éthylique. Le département de l'Eure, si pauvre en vies humaines, perd chaque année 150 à 200 êtres enlevés par le suicide. Il y a là un facteur de dépopulation qui ne doit pas être oublié.

VIII

L'ALCOOL ET LES MORTS ACCIDENTELLES

Le déficit social qui résulte des suicides est à rapprocher des morts accidentelles. Ici, comme ailleurs, le fléau alcoolique possède ses attributs néfastes. Personne n'ignore que le buveur paye souvent de la vie son intempérance (congestions causées par le froid, chutes dans le foyer, etc.) et que nombre d'accidents ont leur origine dans l'état d'ébriété de la victime.

La marche des morts accidentelles, très variable dans son ensemble, n'a pas comme celle des suicides de relations étroites avec la consommation éthylique[1]. Cette différence tient probablement aux causes multiples pouvant amener les catastrophes, causes dues souvent à l'effet d'un malheureux hasard et en dehors de toute intervention humaine. Il est cependant intéressant de constater que la proportion des morts accidentelles a augmenté dans le département de l'Eure.

Tableau des morts accidentelles dans le département de l'Eure.

ANNÉES	NOMBRE de morts accidentelles.	ANNÉES	NOMBRE de morts accidentelles.	ANNÉES	NOMBRE de morts accidentelles.
1835	111	1856	151	1877	180
1836	117	1857	134	1878	138
1837	108	1858	149	1879	150
1838	117	1859	158	1880	147
1839	109	1860	153	1881	127
1840	117	1861	191	1882	121
1841	115	1862	172	1883	141
1842	129	1863	171	1884	138
1843	123	1864	150	1885	164
1844	108	1865	174	1886	132
1845	138	1866	191	1887	149
1846	146	1867	174	1888	173
1847	109	1868	138	1889	134
1848	111	1869	172	1890	113
1849	127	1870	117	1891	118
1850	112	1871	158	1892	127
1851	149	1872	157	1893	140
1852	138	1873	177	1894	118
1853	169	1874	150	1895	120
1854	163	1875	148	1896	81
1855	164	1876	217	1897	113

[1] Les comptes rendus de la justice criminelle publient des tableaux indiquant le nombre des suicides et des morts accidentelles. Une colonne spéciale est même réservée pour les cas imputés à l'alcoolisme. Il semblerait donc naturel de mettre à profit ce travail tout fait pour

IX

L'ALCOOL ET LE SERVICE MILITAIRE

L'abus des boissons spiritueuses exerce une action désastreuse sur la constitution humaine. Il arrête le développement de l'organisme et diminue la vigueur corporelle. Nos lois militaires ordonnant chaque année, en vue du contingent, l'examen physique de tous les jeunes gens, il était utile de savoir s'il se dégageait quelque rapport constant entre le nombre des cas d'exemption et la marche de la consommation alcoolique. M. le sénateur Claude (des Vosges) relate ce fait que les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, renommés pour la validité de leurs recrues, ont accusé un chiffre de réformes considérable du jour où ces contrées, jadis sobres, se sont livrées à l'intempérance.

M. Guillemet remarque de son côté que le département de la Seine-Inférieure, où il y avait, en 1873, 405 exemptés pour 6.504 inscrits, soit 6 %, comptait, en 1893, 1.680 exemptés pour 6.796 inscrits, soit 27 %.

Dans l'Eure, on n'observe pas la même progression. Le total des cas de réforme est singulièrement variable d'année en année, et la chose se comprend facilement si l'on considère que les commissions se montrent plus ou moins sévères selon les instructions du ministre et les appréciations individuelles des médecins militaires.

le sujet qui nous occupe. Malheureusement ce qu'on appelle statistique des motifs des suicides ou des morts accidentelles n'est que la statistique des opinions que se font de ces motifs les enquêteurs. Les résultats donnés sont passibles de tant d'objections et si erronés que nous les avons laissés de côté pour nous servir uniquement du chiffre total, celui-ci étant à l'abri de toute critique.

Afin de se rendre compte plus exactement de la valeur physique de chaque classe, il est préférable de négliger le nombre des jeunes gens ajournés, réformés ou placés dans l'armée auxiliaire, pour s'occuper uniquement du chiffre des hommes reconnus propres au service. On s'approche mieux ainsi de la réalité.

Le résultat obtenu indique que le pourcentage des hommes bons à être incorporés est moins élevé aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans.

Période	1875-1879	73 p. 100
—	1880-1884	71 —
—	1885-1889	72 —
—	1890-1894	69 —
—	1895-1899	64 —

Cette diminution, surtout appréciable pour les cinq dernières années, donne la preuve de la déchéance physique de la population, déchéance imputable à l'alcoolisme des procréateurs.

Tableau indiquant le nombre de jeunes gens déclarés propres au service militaire par les conseils de revision de l'Eure depuis 1873[1].

CLASSES	INSCRITS	JEUNES GENS déclarés propres au service (1re partie de la liste du recrutement).	DISPENSÉS (art. 17 de la loi du 28 juillet 1872).	JEUNES GENS conditionnels dispensés (art. 20).	ENGAGÉS et inscrits maritimes (art. 21).	TOTAL	PROPORTION p. 100.
1873	2.783	1.334	303	25	169	1.831	65
1874	2.523	1.387	334	23	153	1.897	75
1875	2.359	1.388	315	19	201	1.924	81

[1] Avant 1873 les conseils de revision examinaient non la totalité des inscrits, mais seulement, et dans leur ordre de tirage au sort, les jeunes gens appelés à faire partie du contingent dont le chiffre était variable chaque année. Il n'y avait donc pas lieu de faire remonter la statistique au delà de cette époque.

CLASSES	INSCRITS	JEUNES GENS déclarés propres au service (1re partie de la liste du recrutement).	DISPENSÉS (art. 17 de la loi du 23 juillet 1872).	JEUNES GENS conditionnels dispensés (art. 20).	ENGAGÉS et inscrits maritimes (art. 21).	TOTAL	PROPORTION p. 100.
1876	2.534	1.287	352	30	226	1.895	74
1877	2.472	1.254	313	25	202	1.795	72
1878	2.529	1.259	335	35	204	1.833	72
1879	2.639	1.293	341	33	161	1.830	69
1880	2.835	1.530	368	27	175	2.101	74
1881	2.718	1.275	316	34	170	1.796	66
1882	2.738	1.378	357	38	158	1.932	70
1883	2.559	1.352	388	34	132	1.908	74
1884	2.664	1.364	396	36	172	1.968	73
1885	2.629	1.282	373	36	142	1.833	69
1886	2.765	1.338	363	30	142	1.873	67
1887	2.561	1.397	359	43	141	1.940	75
1888	2.361	1.278	341	26	149	1.794	76
			Disp. (art. 21 de la loi de 1889).	Dispensés (art. 23).	Engagés et inscrits maritimes.		
1889	2.624	1.437	334	38	196	2.005	76
1890	2.257	1.049	250	32	208	1.539	68
1891	2.304	1.000	230	23	193	1.446	62
1892	2.681	1.357	268	39	191	1.855	69
1893	2.595	1.502	316	41	197	2.056	79
1894	2.713	1.278	305	29	215	1.827	67
1895	2.524	1.297	286	28	172	1.783	70
1896	2.675	1.286	336	25	171	1.818	67
1897	2.630	1.161	324	22	164	1.671	63
1898	2.484	1.068	290	21	143	1.522	61
1899	2.539	1.070	285	24	178	1.557	61

X

L'ALCOOL ET L'ALIÉNATION

L'aliénation mentale a suivi au XIXe siècle un mouvement ascensionnel véritablement inquiétant. Aux asiles partout encombrés s'ajoutent de nouveaux établissements

qui sont aussitôt complets, et les départements voient leurs budgets obérés par ces charges sans cesse grandissantes. Une des causes de l'accroissement du nombre des fous hospitalisés réside, sans aucun doute, dans la plus grande facilité de l'internement. Le législateur a voulu avec raison, dans un but de sécurité publique, retirer de la société les aliénés, qu'on laissait autrefois en liberté, afin de les guérir ou tout au moins les mettre dans l'impossibilité de nuire. Des efforts inouïs ont été faits pour arriver à ce résultat et ce n'est pas un des moindres titres de ce siècle à la reconnaissance des générations futures.

Une autre cause, attristante celle-là, est l'accroissement des aliénés par suite des progrès de l'alcoolisme. Tous les travaux contemporains ont montré l'étroite corrélation qui existe entre le développement de la consommation alcoolique d'une contrée et l'accroissement de ses aliénés.

L'alcool agit sur l'économie à la façon des poisons qui imprègnent l'organisme tout entier et y créent un état pathologique général ; aussi les lésions qu'il produit sont elles excessivement variées. Il n'est pas cependant de système organique plus fréquemment atteint que le système nerveux et plus spécialement le cerveau. La cellule cérébrale présente une susceptibilité particulière vis-à-vis du poison éthylique, surtout chez les prédisposés : l'ivresse n'est-elle pas une courte folie ? L'homme qui se livre quotidiennement à l'intempérance arrive tôt ou tard, selon son degré de résistance, au délire ou à l'abrutissement intellectuel.

L'intoxication ne se contente pas de frapper le buveur

dans sa personne, elle le poursuit encore dans ses enfants pendant la suite des générations. Les idiots, les imbéciles, les débiles, les hystériques, les épileptiques, les dégénérés se retrouvent en grande partie parmi les descendants d'alcooliques. Déjà Hippocrate avait remarqué que les enfants conçus pendant l'ivresse étaient menacés des troubles physiques et psychiques les plus graves. Darwin admet que les enfants héritent jusqu'à la troisième génération des maladies engendrées par l'ivrognerie. Morel, Marcé, Roesch, Friedrich, etc., arrivent aux mêmes conclusions. Plus près de nous, M. le docteur Legrain s'est livré, à ce sujet, à une série de recherches fort instructives. Il a étudié 215 familles de buveurs et en a observé la descendance jusqu'à la troisième génération. Le nombre d'individus nés de ces familles a été, pour les trois générations, de 814, sur lesquels 174 ont succombé prématurément. Sur les 640 restants une centaine seulement ont joui d'un état physique et mental satisfaisant ; les autres ont donné lieu aux constatations suivantes :

62 étaient atteints de perversion morale.

173 avaient eu des convulsions infantiles.

151 ont présenté de l'hystérie ou de l'épilepsie.

145 étaient des aliénés.

Etant donnée cette influence de l'alcoolisme sur la folie il n'est pas étonnant que le département de l'Eure présente un accroissement continu des cas d'aliénation. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la figure 5 où nous avons mis en parallèle l'alcool, la population, le total des malades et le chiffre des admissions annuelles. On y voit que la courbe de l'aliénation suit une marche ascensionnelle, absolument régulière dans

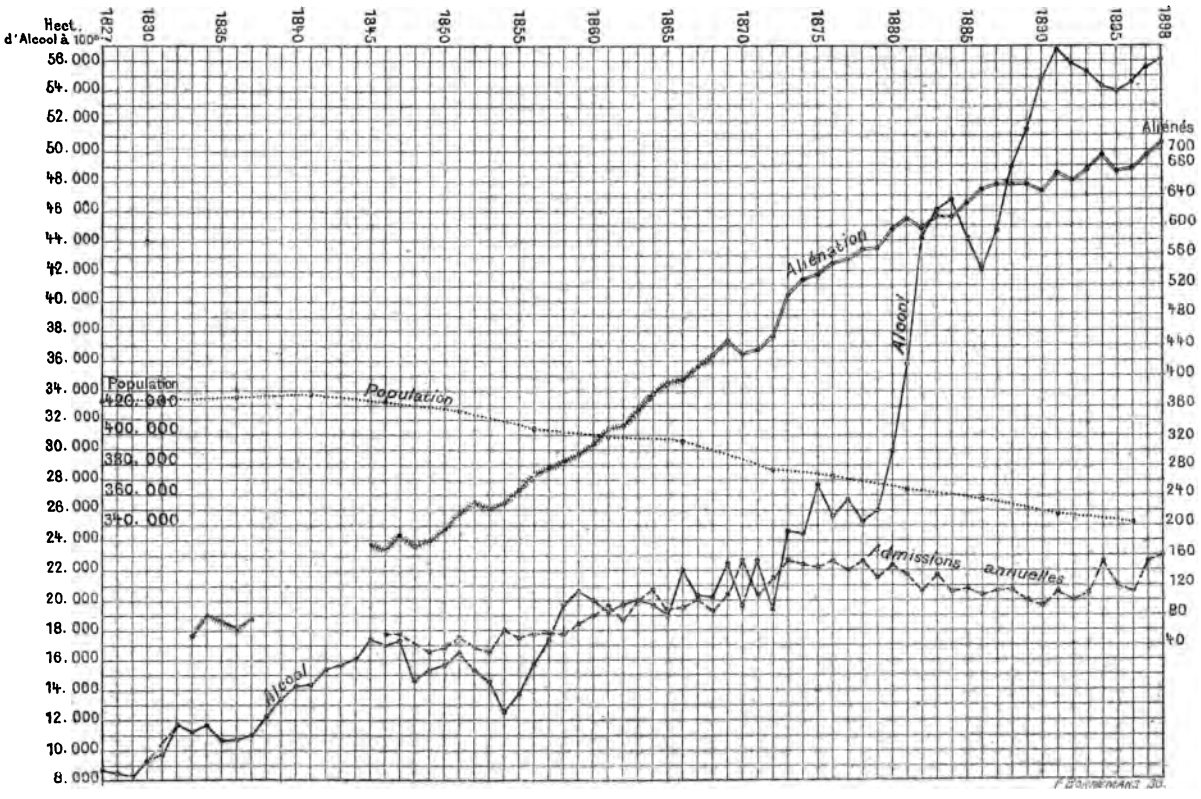

Fig. 5. — Marche de la consommation de l'alcool, de la population et de l'aliénation mentale dans l'Eure, depuis 1827.

son ensemble, tandis que celle de la population baisse progressivement.

Ces documents permettent de nous rendre compte du rapport du nombre des fous à celui des habitants.

Période	1841-1850. . .	40 aliénés en traitemt	par	100.000 hab.
—	1851-1860. . .	63	—	—
—	1861-1870. . .	110	—	—
—	1871-1880. . .	143	—	—
—	1881-1890. . .	180	—	—
—	1891-1898. . .	199	—	—

Au point de vue du chiffre des admissions annuelles la proportion est celle-ci :

Période	1851-1860 . . .	14 admisssions	par	100.000 hab.
—	1861-1870 . . .	22	—	—
—	1871-1880 . . .	37	—	—
—	1881-1890 . . .	32	—	—
—	1891-1898 . . .	39	—	—

L'histoire des aliénés dans l'Eure est assez complexe. Lorsque la loi de 1838 eut obligé les départements à s'occuper de leurs malades, l'Eure fit, à cet effet, un traité avec les asiles voisins : Rouen, Caen, Orléans, Blois, et ne plaça qu'une quarantaine de fous à l'hôpital d'Evreux pour les besoins les plus urgents. Cet état de choses dura jusqu'en 1866.

Nous avons relevé dans le rapport du Préfet au Conseil général le nombre des indigents traités chaque année aux frais du département. (Les pensionnaires étant alors envoyés, vu l'absence d'asile public, dans des maisons de santé privées, n'ont pu être comptés dans cette statistique.)

Tableau des aliénés indigents de l'Eure avant l'ouverture de l'asile.

ANNÉES	ADMISSIONS annuelles.	EFFECTIF au 31 décembre de chaque année.	ANNÉES	ADMISSIONS annuelles.	EFFECTIF au 31 décembre de chaque année.
1845		175	1857	57	279
1846	58	168	1858	52	281
1847	54	183	1859	68	294
1848		175	1860	80	304
1849	35	179	1861	82	324
1850	37	198	1862	77	328
1851	46	214	1863	100	353
1852		226	1864	115	379
1853	35	220	1865	86	391
1854	60	229	1866	89	396
1855	56	246	1867	101	414
1856	58	269			

L'augmentation des cas de folie a été une des plus constantes préoccupations du Conseil général pendant quinze années. Tous les rapports témoignent de la difficulté de placer les aliénés, les autres départements étant eux-mêmes encombrés de leurs malades. La nécessité obligea de créer un asile départemental, et après plusieurs propositions, la chose fut enfin décidée en 1856 [1]. L'asile d'Evreux reçut ses premiers malades en 1866 et fut définitivement installé pour les deux sexes en 1868. Voici quelle a été la progression des aliénés de l'Eure depuis son ouverture, déduction faite des malades appartenant à d'autres départements.

[1] Une étude complète de l'aliénation en Normandie sera publiée ultérieurement.

ASILE D'ALIÉNÉS D'ÉVREUX

Tableau présentant le chiffre des admissions annuelles et des effectifs au 31 décembre de chaque année pour les aliénés de l'Eure, indigents et pensionnaires compris, déduction faite des malades d'autres départements.

ANNÉES	ADMISSIONS ANNUELLES			EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
1866	»	»	»	160	»	»
1867	71	»	»	180	»	»
1868	60	»	»	181	243	424
1869	39	65	104	186	255	441
1870	69	64	133	187	245	432
1871	55	50	105	201	236	437
1872	63	67	130	204	250	454
1873	78	72	150	231	271	502
1874	84	64	148	251	275	526
1875	68	75	143	247	289	536
1876	95	56	151	262	286	548
1877	70	70	140	265	288	553
1878	84	72	156	266	296	562
1879	70	63	133	272	292	564
1880	72	76	148	287	308	595
1881	68	67	135	293	315	608
1882	55	55	110	283	314	597
1883	55	77	132	281	335	616
1884	51	61	112	275	337	612
1885	56	59	115	280	350	630
1886	61	46	107	294	352	646
1887	55	57	112	299	354	653
1888	61	54	115	316	341	657
1889	46	55	101	314	342	656
1890	52	43	95	309	337	646
1891	60	47	107	326	340	666
1892	49	52	101	313	347	660
1893	55	55	110	321	354	675
1894	69	82	151	316	373	689
1895	56	64	120	310	364	674
1896	61	57	118	314	361	675
1897	88	64	152	330	364	694
1898	78	82	160	336	370	706
1899	64	76	140	335	384	719
1900	81	56	137	320	368	688

L'augmentation du nombre des aliénés de l'Eure est due, sans aucun doute, à l'alcoolisme. La statistique montre, en effet, que le chiffre des vésanies proprement dites a plutôt tendance à diminuer, tandis que celui des alcooliques et des dégénérés de toute nature se multiplie dans des proportions effrayantes. La physionomie de l'asile d'Evreux a complètement changé depuis vingt-cinq ans. Les grands délirants, les agités ont disparu, remplacés par des débiles. La moyenne de l'intelligence des malades qui entrent chaque année diminue de plus en plus et cet abaissement du niveau mental mérite d'être mis en relief. Nous avions fait également la même remarque dans notre étude sur l'asile de Quimper.

D'où vient donc ce changement, cette accentuation de la dégénérescence, alors qu'en internant les aliénés, en les empêchant de faire souche, on faisait la meilleure prophylaxie de l'aliénation? Les travaux de Morel, de notre maître M. le docteur Magnan et de tant d'autres, nous l'apprennent avec surabondance de preuves. La raison de cette dégénérescence, c'est le fléau éthylique qui, en intoxiquant les procréateurs, multiplie le nombre des familles tarées et abâtardit la race.

Les renseignements que nous sommes à même de recueillir sur les antécédents héréditaires nous confirment chaque jour dans cette opinion. Souvent le malade compte un aliéné dans ses ascendants; plus souvent encore peut-être, ses parents se livrent à des excès de boissons. L'hérédo-alcoolique a, pour ainsi dire, le délire en puissance. Son père a pu absorber de grandes quantités de boissons avant de succomber; lui, au contraire, né avec le goût des liqueurs fortes, délire à la moindre infraction aux règles de l'hygiène. C'est avec raison

qu'on a pu dire que l'alcool était la pierre de touche du dégénéré ; son intoxication se traduit par un véritable accès d'aliénation et cet accès n'est pas le délire alcoolique (il n'a pas le temps d'y arriver), c'est une des formes complexes sous lesquelles se révèle le délire des prédisposés.

Le rapport si documenté de M. le sénateur Claude (des Vosges) donne le tableau ci-joint pour l'asile départemental de l'Eure.

ANNÉES	Nombre des admissions pendant chaque année déduction faite des malades transférés d'autres établissements.			Nombre des aliénés dont la maladie est imputable à l'alcoolisme.			PROPORTION POUR CENT		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Sans distinction de sexe
1871	56	49	105	18	5	23	32,14	10,20	21,90
1872	73	79	152	16	6	22	21,92	7,59	14,47
1873	89	75	164	20	10	30	22,47	13,33	18,29
1874	85	65	150	29	7	36	34,12	10,77	24
1875	68	75	143	25	2	27	36,76	2,66	18,88
	371	343	714	108	30	138	29,11	8,74	19,32
1876	99	67	166	36	6	42	36.36	8,95	25,30
1877	72	70	142	23	5	28	31,94	7,14	19,71
1878	93	75	168	20	4	24	21,50	5,33	14,28
1879	78	58	136	16	4	20	20,51	6,89	14,70
1880	75	76	151	23	7	30	30,66	9,21	19,86
	417	346	763	118	26	144	28,29	7,51	18,87
1881	75	67	142	18	3	21	24	4,47	14,78
1882	62	55	117	24	3	27	38,70	5,45	23,07
1883	60	78	138	16	6	22	26,66	7,69	15,94
1884	64	62	126	15	3	18	23,43	4,83	14,28
1885	65	59	124	19	4	23	29,23	6,77	18,54
	326	321	647	92	19	111	28,22	5,91	17,15

Depuis 1885, le nombre des admissions alcooliques oscille autour de 30 °/₀ pour les hommes et 8 °/₀ pour les femmes. Beaucoup de ces malades sont internés à la suite d'un examen médico-légal qui les a reconnus irresponsables de l'acte criminel commis par eux. Nous comprenons dans ce chiffre de 30 °/₀ les alcooliques purs et les dégénérés alcoolisés, ceux-ci étant beaucoup plus nombreux que ceux-là.

Quant à la question si intéressante du rapport de la paralysie générale et de l'alcoolisme, il n'est peut-être pas inutile de noter ce fait que le nombre des paralytiques généraux est resté à peu près stationnaire depuis l'ouverture de l'asile et qu'il n'a nullement suivi la progression de la consommation alcoolique.

En 1899, sur 108 aliénés de l'Eure, entrés pour la première fois, il existait 11 paralytiques généraux, soit près de 10 °/₀. En 1895, ce rapport était de 12 pour 120, soit 10 °/₀. Les chiffres des années précédentes donnent sensiblement la même proportion.

XI

CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

« Si vous avez l'illusion que nous avons épuisé la liste de nos misères, hâtez-vous de la perdre. Tout se tient dans une société, les intérêts comme les citoyens, et nous serions trop heureux si, après avoir payé à la folie, au crime et à la décrépitude d'aussi lourdes dîmes, nous avions au moins la consolation de sauver le numéraire. Croyez-vous que ce soit impunément pour les deniers publics que nous tenons enfermés des milliers d'aliénés alcooliques ou fils d'alcooliques, que nous gardons sous

clef les milliers de malfaiteurs que nous devons à l'alcool, que nous hospitalisons les infirmes, les épileptiques et les idiots? Croyez-vous que le chômage du lundi de paresse, que le repos forcé dû à la maladie n'ont pas de répercussion du côté de la bourse des contribuables? Quand les bras chôment, l'estomac ne chôme pas; il faut nourrir les affamés sans frais, il faut réchauffer les petits qui grelottent quand le père se tue au cabaret. Où l'assistance publique puise-t-elle ses ressources? Qui fera le décompte de l'argent gâché pour la seule satisfaction d'impulsions maladives, de passions grossières, de jouissances malsaines ou de préjugés néfastes. Il serait temps de dire bien haut où va l'argent[1]. » (Legrain.)

M. Rochard[2] a essayé d'évaluer, pour l'année 1887, les dépenses occasionnées en France par l'alcool. Il estime le prix de l'eau-de-vie consommée à 90 millions, le coût des journées de travail perdues à 960 millions, les frais de traitement pour maladies à 70 millions, les frais d'internement des aliénés à 3 millions, les frais de répression pour les crimes à 9 millions et le coût des suicides et des morts accidentelles à 5 millions. C'est un total de 1 milliard 138 millions, et cette somme colossale est considérablement dépassée aujourd'hui, puisque l'impôt sur les spiritueux a produit à lui seul 256 millions en 1894.

Si le même travail était fait pour le département de l'Eure, on serait probablement effrayé du résultat. Sans traiter à fond cette question, nous pouvons tout au moins donner quelques renseignements.

[1] Cité par M. Guillemet : Rapport sur le monopole de la rectification des alcools, *Journal officiel*, 1897.

[2] Rochard. L'alcool, son rôle dans les sociétés modernes. *Revue des Deux Mondes*, 1886.

Frais de séjour des indigents de l'Eure à l'asile d'Evreux depuis la fondation.

ANNÉES	DÉPARTEMENT	COMMUNES	FAMILLES	TOTAL
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
1869	141.411	28.960	9.790	180.162
1870	142.591	29.405	10.489	182.386
1871	131.231	26.968	7.514	165.713
1872	137.793	28.613	7.883	174.291
1873	142.692	30.039	8.446	181.179
1874	160.409	35.361	9.500	205.270
1875	169.233	37.719	11.348	218.300
1876	173.387	38.514	13.986	225.888
1877	171.521	38.786	13.728	224.036
1878	173.064	38.081	15.138	226.284
1879	177.069	38.288	13.263	228.622
1880	180.427	40.007	15.493	235.927
1881	187.044	41.624	13.974	212.642
1882	186.231	41.959	12.766	240.958
1883	184.371	42.682	13·090	240.144
1884	191 062	44.968	13.883	249.913
1885	193.134	44.770	13.477	251.382
1886	195.836	44.907	15.198	255.941
1887	197.238	45.249	13.714	256.202
1888	197.072	46.190	14.587	257.850
1889	200.267	47.119	13.716	261.103
1890	198.359	47.333	14.212	259.904
1891	200.384	48.361	14.155	262.900
1892	196.246	48.792	13.996	259.035
1893	199.258	49.201	14.377	262.837
1894	203.918	50.267	14.093	268.279
1895	202.538	49.158	15.381	267.077
1896[1]	190.799	47.173	14.117	252.091
1897	189.130	47.505	14.035	250.671
1898	194.066	47.586	14.218	255.871

[1] Diminution du prix de journée.

Le budget départemental est de plus en plus obéré chaque année par les dépenses d'assistance publique. Depuis cinquante ans, les frais occasionnés par le trai-

tement des aliénés indigents a triplé, alors que la construction d'un asile aurait dû, l'installation une fois payée, diminuer les charges des contribuables.

En 1850, la somme consacrée à ce service était de 86.000 francs, y compris la contribution des communes et des familles. En 1855, elle s'élevait à 103.000 francs; en 1860 à 134.000 francs; en 1864 à 164.000 et l'on voit, par le tableau de la page précédente, la progression depuis l'ouverture de l'asile d'Evreux.

Le service des enfants assistés, comprenant les enfants trouvés et ceux moralement abandonnés, a nécessité la même progression des dépenses, progression portant principalement sur ces derniers.

La loi du 24 juillet 1889 a voulu retirer aux parents indignes les malheureux enfants qui, livrés à eux-mêmes et poussés au vice par les mauvais exemples, étaient voués, fatalement, à l'ignorance, au vagabondage, au vol, à la prostitution, etc. Cette loi, essentiellement humanitaire et de préservation sociale, est appelée à retirer de l'armée du crime, pour en faire des travailleurs et des honnêtes gens, quantité d'infortunés qui auraient été corrompus par l'influence du milieu. Ce sont les tribunaux qui prononcent la déchéance paternelle et confient les droits de garde et de tutelle des enfants à l'Assistance publique.

Il faut lire les considérants des jugements pour se rendre compte du rôle immense de l'alcoolisme dans l'indignité des parents. Partout c'est la même histoire lamentable : « le père ou la mère se livrent à l'ivrognerie la plus effrénée et sont d'une inconduite notoire. »

De 1890 à 1899, les tribunaux du département de

l'Eure ont rendu 283 jugements de déchéance paternelle, sur lesquels 226 ont eu pour cause primordiale l'intempérance scandaleuse des parents. Étant données les mœurs du pays, on ne saurait s'étonner que le nombre des pupilles de l'Assistance s'accroisse chaque année. Il était de 186 en 1890 ; il approche de 700 en 1899, et ce n'est pas se montrer grand prophète que de prévoir une constante augmentation.

On se plaint journellement du poids des impôts, chacun répète à l'envi qu'on ne travaille plus « *que pour le gouvernement* », que le minotaure dévore tout, que le percepteur encaisse le fruit de tous les labeurs. Que dirait le contribuable si on venait lui prouver que cet argent des impôts directs versé avec tant d'amertume est moins considérable que celui donné volontairement à l'État pour satisfaire ses habitudes malsaines et ses vices. La chose est facile à faire, tout au moins pour l'habitant du département de l'Eure. Il suffit de relever pour chaque année le produit des impôts directs et celui des contributions indirectes, concernant seulement les boissons et le tabac. On y trouvera un rapprochement intéressant.

En effet, depuis 1890, les habitants de l'Eure paient plus en contributions indirectes (alcool et tabac seulement) qu'en impôts directs, et pour les années 1898 et 1899, la différence a été de plus d'un million.

Le rendement des boissons est passé de 2.500.000 fr. en 1879 à 6.450.000 francs en 1899. Cette progression mérite d'autant plus d'être signalée que nous sommes ici dans un pays contenant 25.000 bouilleurs de cru, où par conséquent la plus grande partie de l'eau-de-vie consommée échappe au fisc.

ANNÉES	IMPÔTS DIRECTS	CONTRIBUTIONS INDIRECTES		
		Boissons.	Tabac.	Total
1879	9.826.000	2.567.000	1.916.000	4.483.000
1880	9.630.000	2.764.000	1.939.000	4.703.000
1881	9.405.000	2.921.000	1.949.000	4.870.000
1882	9.429.000	5.751.000	4.177.000	9.928.000
1883	9.447.000	5.892.000	4.294.000	10.186.000
1884	9.511.000	5.666.000	4.350.000	10.016.000
1885	9.556.000	5.475.000	4.305.000	9.780.000
1886	9.609.000	5.092.000	4.244.000	9.336.000
1887	9.645.000	5.299.000	4.274.000	9.573.000
1888	9.663.000	5.436.000	4.181.000	9.517.000
1889	9.701.000	5.394.000	4.099.000	9.493.000
1890	9.820.000	5.897.000	4.108.000	9.905.000
1891	8.852.000	6.022.000	4.026.000	10.048.000
1892	8.878.000	6.260.000	4.022.000	10.282.000
1893	8.902.000	6.040.000	3.927.000	9.967.000
1894	8.996.000	5.167.000	3.883.000	9.050.000
1895	9.036.000	5.143.000	3.924.000	9.067.000
1896	9.069.000	5.330.000	4.007.000	9.337.000
1897	9.084.000	5.746.000	3.983.000	9.729.000
1898	9.163.000	6.199.000	4.005.000	10.204.000
1899	9.218.000	6.447.000	4.034.000	10.481.000

XII

CONCLUSIONS

Quelle conclusion tirer de cette étude? L'alcoolisme est un mal qui anéantit les forces vives d'une nation. Il tue l'individu et, avant de le tuer, le déprave et l'avilit. En accroissant par la voie héréditaire la foule des faibles d'esprit, des criminels et des aliénés, le poison contribue, pour une large part, à la déchéance de la race. Perte du capital humain par la multiplication des morts prématurées, perte du capital intellectuel par l'accentuation de la dégénérescence, tel est le bilan de ce fléau.

« L'alcool, a dit Gladstone, fait de nos jours plus de ravages que les trois maux historiques : la famine, la peste et la guerre. Plus que la famine et la peste, il décime ; plus que la guerre, il tue ; il fait plus, il déshonore. » Un peuple n'est puissant que par le nombre, la vigueur physique, intellectuelle et morale de ses enfants. L'alcoolisme nous pousse donc peu à peu vers la décadence par la soustraction incessante de forces sociales.

Entre toutes les régions de la France, la Normandie est menacée de ce péril. Sa population diminue tandis que monte le flot des criminels et des fous. Cette contrée au climat tempéré, à la terre fertile, voit chaque année un grand nombre de ses enfants emportés par la maladie du suicide, maladie dont ils ne soupçonnent pas la cause. Après bien d'autres, nous venons signaler le danger dans ce pays qui nous est cher à plus d'un titre. La saine raison du Normand saura terrasser ce fléau, d'autant plus à craindre qu'il semble inaperçu. Elle le retiendra sur la pente qui l'entraîne. Nous sommes ici en présence d'un fond si fécond de volonté forte, de calcul patient et de ressources matérielles, qu'on peut espérer de cette riche province un intelligent et courageux effort de relèvement.

Nota. — Un résumé de ce travail avec les cinq graphiques qu'il contient a paru dans la *Revue générale des Sciences pures et appliquées*, juillet 1901.

ANNEXES

I

TABLEAU *présentant les quantités d'alcool, de vin et de cidre consommées dans l'Eure pendant les années* 1827 *à* 1898 *avec l'indication de la population et du nombre de débits de boissons établis dans ce département*[1].

ANNÉES	POPULATION	QUANTITÉS CONSOMMÉES.			NOMBRE de débits.
		Alcool à 100°	Vin.	Cidre.	
		hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	
1827	421.665	8.652	35.941	175.811	2.565
1828	»	8.373	36.840	167.059	2.761
1829	»	8.244	32.248	167.348	2.767
1830	»	9.202	33.430	152.936	2.717
1831	424.248	9.733	43.167	153.905	3.309
1832	»	11.845	44.294	235.737	3.149
1833	»	11.289	44.466	187.414	3.296
1834	»	11.794	46.974	154.990	2.856
1835	»	10.819	46.724	173.784	2.992
1836	424.762	10.815	51.859	192.692	2.784
1837	»	11.001	55.528	205.123	2.919
1838	»	12.285	61.297	218.181	3.075
1839	»	13.298	74.250	197.719	2.970
1840	»	14.181	60.451	181.319	3.097
1841	425.780	14.455	61.771	189.498	3.524
1842	»	15.338	58.519	195.676	3.709
1843	»	15.808	49.320	194.848	3.857
1844	»	16.033	49.173	190.853	3.827
1845	»	17.294	44.868	194.735	4.002
1846	423.247	17.009	47.740	181.677	3.967
1847	»	17.351	40.681	190.185	3.932
1848	»	14.839	43.030	189.067	3.755
1849	»	15.448	48.694	199.148	3.786
1850	»	15.500	47.664	205.447	3.887
1851	415.777	16.171	47.651	193.908	4.058
1852	»	15.185	47.874	239.326	3.836
1853	»	14.570	46.686	212.395	3.691
1854	»	12.678	48.865	202.654	3.495
1855	»	13.900	42.387	189.222	3.531

[1] Nous devons ces chiffres à l'extrême obligeance de M. Cochet, directeur des contributions indirectes à Evreux.

ANNÉES	POPULATION	QUANTITÉS CONSOMMÉES EN			NOMBRE de débits
		Alcool à 100°.	Vin.	Cidre.	
		hect.	hect.	hect.	
1856	404 665	15.617	43.982	152.302	3.318
1857	»	17.647	50.986	145.171	3.431
1858	»	19.770	57.300	145.961	3.423
1859	»	20.495	55.667	156.089	3.590
1860	»	20.011	57.947	164.391	3.679
1861	398 661	19.107	53.664	177.283	3.733
1862	»	19.721	57.014	163.045	3.805
1863	»	19.992	58.018	173.558	3.955
1864	»	19.936	65.527	186.303	4.054
1865	»	19.029	53.740	252.316	4.022
1866	394 467	22.077	57.093	238.419	4.109
1867	»	20.456	55.412	263.999	4.135
1868	»	20.274	67.315	259.838	4.091
1869	»	22.561	71.330	246.070	4.037
1870	»	19.532	59.787	249.880	4.138
1871	»	22.681	56.078	375.049	4.247
1872	377 874	19.289	69.581	210.691	4.293
1873	»	24.541	74.328	205.717	4.264
1874	»	24.357	57.194	218.080	4.298
1875	»	27.863	68.147	727.790	4.655
1876	373 629	25.450	69.393	324.606	4.818
1877	»	26.591	67.249	501.827	4.753
1878	»	25.319	74.764	393.778	4.707
1879	»	25.975	66.084	284.626	4.731
1880	»	30.071	60.020	232.686	4.709
1881	364 291	35.744	61.420	465.571	4.939
1882	»	44.385	78.208	442.766	4.949
1883	»	46.077	83.174	512.204	4.916
1884	»	46.755	69.413	515.301	4.894
1885	»	44.386	64.883	571.926	4.839
1886	358 829	41.981	62.536	672.726	4.850
1887	»	44.679	69.817	566.049	4.857
1888	»	49.248	64.938	521.081	4.791
1889	»	51.329	64.321	522.475	4.788
1890	»	54.942	72.588	629.259	4.793
1891	349 471	56.652	68.982	638.110	4.806
1892	»	55.908	73.917	665.425	4.839
1893	»	55.150	79.304	967.214	4.858
1894	»	54.210	82.400	1.525.239	4.745
1895	»	54.020	92 258	954.751	4.693
1896	340 652	54.450	88 500	727.400	4.662
1897	»	55.498	76 888	544.907	4.674
1898	»	56.015	72 230	638.452	4.689

II

Ordonnance du Roy sur le fait des droits d'aide en Normandie. Juin 1680.

TITRE XXXIX. DES DROITS SUR L'EAU-DE-VIE. — I. Nos droits de cent sols et d'augmentation que Nous avons fixez à six livres quinze sols pour chacun muid mesure de Paris et pour les autres vaisseaux à proportion, seront levez sur l'Eau-de-vie entrant tant par eau que par terre, dans la Ville, Fauxbourgs et Banlieuë de Roüen; ensemble dans les Villes et Fauxbourgs du Havre et de Dieppe, soit pour y être consommée ou vendue ou pour passer debout, en ce non compris nos Droits de Subvention à l'Entrée.

II. Nos droits de gros, de détail et d'augmentation, seront levez à raison de vingt-six livres, à quoi Nous les avons fixez pour chacun muid d'Eau-de-vie entrant en nos villes, Fauxbourgs et Banlieuës de Roüen et Caen, pour y être consommée ou qui y sera façonnée; et seront nos Droits païez pour l'Eau-de-vie qui sera déclarée à l'Entrée, pour être transportée ailleurs, si les Marchands ou autres ne la font enlever dans la quinzaine du jour de la déclaration.

III. Voulons que dans les autres lieux du Ressort de nôtre Cour des Aides de Roüen, le quatrième réduit au cinquième, soit levé sur l'Eau-de-Vie vendue en détail; ensemble nos Droits de Subvention, tant à l'Entrée qu'à la consommation, à raison de cinq livres huit sols pour muid mesure de Paris et pour les autres vaisseaux à proportion : N'entendons néanmoins que la Subvention soit païez à l'Entrée, sinon dans les lieux sujets à nos Droits de Subvention à l'Entrée sur le vin.

IV. Défendons de rien exiger de ceux qui aïant acheté l'Eau-de-Vie à pot ou à pinte, la revendent à porte-col au coin des rües à petites mesures, quatre ou six deniers, ou un sol au plus, à peine de concussion.

V. Enjoignons à tous vendans Eau-de-vie, à la réserve de ceux compris en l'article précédent, d'avoir des vaisseaux qui puissent soûfrir la roüanne et recevoir la marque des Commis. à peine de confiscation et de cent livres d'amende.

VI. Voulons au surplus que les Règlements que nous avons faits pour le vin, pour nos droits d'Entrée, de Gros, de Quatrième et de Subvention, soient exécutez pour l'Eau-de-vie...

III

EDIT DU ROY :

Qui ordonne que le Droit de Quatrième sera levé en entier avec les augmentations sur l'Eau-de-vie vendüe en détail en Normandie, même dans les villes du Havre et Dieppe, excepté Roüen et Caën :

Fait défenses de tenir aucun Magasin ou Entrepôt d'Eau-de-vie, dans les trois lieuës des villes de Roüen, Caën, le Havre et Dieppe, à peine de trois mille livres d'amende, et au fermier de le permettre.

Du mois de décembre 1686.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre : A tous présens et à venir, Salut.

Sur les avis qui nous ont été donnez des Provinces de nôtre Roïaume, Païs, et Terres de nôtre obéissance que la consommation des Eaux-de-vie s'engmentait de telle sorte, que si Nous n'y aportions quelque remède, il s'ensuivrait une diminution considérable des Droits qui se lèvent sur les vins, aussi bien que du Commerce qui se fait de cette marchandise entre nos Sujets et les Étrangers; à quoi Nous avons pourvu dans le Ressort de notre Cour des Aides de Paris, par nôtre Déclaration du présent mois. Et désirant donner les mêmes ordres pour nôtre Province de Normandie : A ces causes, de l'avis de nôtre Conseil et de nôtre certaine science, pleine puissance et autorité Roïale ; Nous avons par ces présentes signées de nôtre main, dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, Voulons et Nous plait, que le Droit de Quatrième soit levé en entier avec les Parisis, sol et six deniers pour livre dudit Droit de Quatrième que Nous avons fixez au tiers dudit Quatrième sur l'Eau-de-vie

vendüe en détail dans toutes les Villes, Bourgs et lieux de notre Province de Normandie; même dans ceux qui sont exemts de l'ancien Droit de Quatrième sur les vins et boissons et en ceux qui jouïssent en entier ou de portion d'icelui, à titre d'octroi ou autrement, en quelque sorte et manière que ce soit; à l'exception de nos villes, fauxbourgs et banlieuës de Roüen et Caën où les droits sur l'eau-de-vie seront paiëz, ainsi qu'il est porté par notre ordonnance du mois de juin 1680, sans préjudice du droit de subvention aux entrées où le droit est païable à la consommation, lequel droit de subvention soit à l'entrée, soit à la consommation, nous avons fixé à cent-huit sols. Et attendu le païement ci-dessus par Nous ordonné du droit de quatrième et augmentation, dans toute l'étendue de la province et que nous entendons avoir lieu dans nôtre ville et fauxbourg du Havre; voulons que les dites eaux-de-vie demeurent déchargées du droit de dix-huit deniers pour pot que nous avons ci-devant fixez à douze livres pour muid... Déclarons les marchands d'eau-de-vie tant en gros qu'au détail sujets au païement du droit annuel ainsi qu'il est ordonné pour le vin par nôtre règlement du mois de juin 1680. Défendons à toutes personnes de faire ou tenir aucuns magasins ou entrepôts dans les trois lieuës des environs de nos villes de Roüen, Caën, le Havre et Dieppe, et à nos Fermiers de le permettre, sous quelque prétexte que ce soit. Déclarons les droits d'entrées, Gros où il a cours, Quatrième, Subvention, Augmentation et autres par Nous établis sur les eaux-de-vie, Nous appartenir. Défendons aux Maires et Échevins des villes et lieux où ils seront perçus, même de ceux qui en joüissent, ou de portion, sous prétexte d'octroi ou autrement de troubler nos Fermiers en leur joüissance. Voulons, au surplus, que les articles de nôtre ordonnance du mois de juin 1680, expédiée par nôtre province de Normandie, concernans les droits sur les eaux-de-vie, auxquels il n'est point dérogé par ces Présentes, soient exécutez selon leur forme et teneur, et le contenu aux Présentes, à commencer du 1er janvier prochain. Si donnons en mandement, etc.

IV

DÉCLARATION DU ROY :

Portant règlement pour la vente en gros des eaux-de-vie dans la province de Normandie, en barils de trente pots ; pour la vente en détail et pour la perception des droits.

Du 6 janvier 1699.

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut. Nous avons été informé par les Fermiers des Aides de nôtre province de Normandie, que nonobstant les précautions que nous avons prises par nôtre Ordonnance du mois de juin 1680 et nôtre Déclaration du mois de décembre 1686 qui règlent la perception de nos droits sur l'eau-de-vie, pour Nous en assurer ceux de détail et prévenir les fraudes, les Bouilleurs et Marchands d'eau-de-vie de ladite Province voulaient introduire un usage abusif, dont l'exécution et la suite détruiraient la meilleure partie desdits Droits de détail en faisant la vente et transports de leurs eaux-de-vie en des barils de toute sorte de contenence, de vingt, quinze et dix pots et même au-dessous, sans en payer aucuns Droits de quatrième; prétendans que cette vente ne peut être censée vente au détail, mais bien en gros, sous prétexte que par l'article V du Titre des Droits sur l'eau-de-vie de nôtre dite ordonnance, il est enjoint auxdits Boüilleurs et Marchands, de se servir de vaisseaux qui puissent souffrir la Marque et recevoir l'empreinte de la roüanne des Commis; d'où ils ont tiré une mauvaise conséquence, que lesdits barils étant de bois et pouvans recevoir la Marque, ils étaient exemts du quatrième; et sur ce fondement tous lesdits Boüilleurs et Marchands distribüent toute leur eau-de-vie et en fournissent le Public : en sorte que nos Fermiers se trouvent frustrez de nos Droits de Détail sur la meilleure partie de l'eau-de-vie qui se vend et consomme dans ladite province, où lesdits Boüilleurs et Marchands sont les seuls qui en font le commerce... A ces causes et autres à ce Nous mouvant, de l'avis de nôtre con-

seil et de nôtre certaine science, pleine puissance et autorité Roïale, Nous avons, en interprétant ledit article V du Titre des Droits sur l'eau-de-vie de notre Ordonnance des Aides du mois de juin 1680, pour nôtre Province de Normandie, dit, déclaré par ces présentes, disons, déclarons et ordonnons :

Article I. — Que la vente en gros de l'eau-de-vie dans nôtre Province de Normandie ne pourra être faite en des vaisseaux de moindre continence que de trente pots, faisans soixante pintes mesure de Paris; à l'éfet de quoi, tous Boüilleurs, Brasseurs, Marchands en gros et autres qui en feront la vente, seront tenus d'en faire déclaration aux Bureaux établis par nos Fermiers des Aides, laquelle contiendra le nom et demeure de l'Acheteur, la quantité et si elle est destinée pour être vendue en détail ou non, dont ils prendront un congé de remuage pour l'enlèvement...

II. — Déclarons toutes les ventes d'eau-de-vie qui se feront par les Boüilleurs, Brasseurs, Marchands en gros ou autres, en Barils ou vaisseaux de moindre continence desdits trente pots, être une vente en détail, et comme telle sujète à nos droits de quatrième...

IV. — Défendons pareillement à tous Vendans eau-de-vie en détail, autres que ceux qui, en aïant acheté à pot ou à pinte, la revendent à porte-col au coin des rües à petite mesure, de quatre et six deniers ou un sou au plus, d'en avoir chez eux ni sur leurs étalages, en bouteilles, pots, pintes, cruches ou autres Vaisseaux de semblable qualité, sous prétexte d'être plutôt servie aux Buveurs. Leur enjoignons de l'avoir en Vaisseaux qui puissent recevoir la Marque et être exercés par les Commis et d'y tirer à mesure ce qui leur en sera demandé, soit pour emporter ou pour être servi aux Büveurs, sous peine de confiscation de ladite eau-de-vie et de cent livres d'Amende.

Si donnons en Mandement, etc.

V

Arrest de la cour des aides de Paris,

Qui fait défenses de revendre de l'Eau-de-Vie à petite

mesure, sans avoir des Vaisseaux qui puissent soûfrir la Marque des Commis, si ce n'est à porte-col au coin des rues.

Du 27 novembre 1699.

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre : Au premier des Huissiers de nôtre Cour des Aides, Comparans judiciairement en nôtre dite Cour, Daniel Maulgué, Fermier des Aides et Droits y joints de la ville et Élection de Laval, Apelant d'une Sentence rendüe par les Oficiers de ladite élection de Laval le 30 août 1698, par laquelle main-levée et délivrance pure et simple aurait été faite à l'Intimée ci-après nommée, des choses sur elle saisies, à la représentation de l'Apellant, ses Commis et cautions, ensemble les dépositaires contraints par corps; atendu que par l'article VI du Titre des Droits sur l'Eau-de-Vie, de l'Ordonnance sur le fait des Aides, il est permis aux Particuliers de vendre de l'eau-de-vie à petites Mesures au coin des rües et à porte-col; et que c'est l'usage de vendre aux Passans et d'étaler les petites Mesures sur les Boutiques aux coins des rües et attendu que les rües sont trop étroites pour y mettre des Tables, défenses auraient été faites audit Apellant et à ses Commis, de procéder par voïe de saisie à l'avenir des Eaux-de-Vie et vaisseaux de petites Mesures des débitants de ladite Eau-de-Vie ainsi étalez, qui n'en vendent qu'à petites Mesures de quatre, six deniers et un sol au plus, après l'avoir achetée au Pot et à la Pinte de ceux qui en ont païé les Droits, suivant l'Ordonnance, d'une part : et Anne Richard, veuve René Beaugendre, Intimée d'autre part... Ladite cour déclare la Bouteille de terre et la Pinte d'Eau-de-Vie y contenuë, ensemble les deux Pots d'étaim et cinq Tasses de faïance, saisis sur ladite Richard, par procès-verbal du 12 juillet 1698, acquis et confisqué au profit dudit Maulgué : fait défenses à ladite Richard de revendre de l'Eau-de-Vie à petites Mesures, si ce n'est à Porte-col et aux coins des rües et au cas qu'elle veüille en revendre autrement, lui enjoint d'avoir des vaisseaux qui puissent soûfrir la roüanne et recevoir la marque des Commis, conformément à l'Ordonnance.

VI

Déclaration du Roy :

Qui défend la fabrication des Eaux-de-vie de Syrops, Mélasses, Graines, Bières, Baissières, Marc de Raisins, Hydromel, et toutes autres Matières que le Vin :

Permet la fabrication de l'Eau-de-Vie de Cidre et Poiré, dans les Provinces de Normandie et de Bretagne.

Du 24 Janvier 1713.

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront Salut. L'atention particulière que Nous avons toujours euë à procurer à nos Sujets tous les avantages possibles dans leur Commerce et à y entretenir une exacte fidélité qui en doit être le plus solide fondement, Nous aïant engagé à faire examiner s'il convenait de permettre dans notre Roïaume la fabrique, l'usage et le commerce des Eaux-de-Vie de Sirops, Mélasses, Graines, Bières, Lies, Baissières, Marc de Raisins, Hydromel, Cidre, Poiré et autres matières; Nous aurions ordonné par Arrest de nôtre Conseil du 9 septembre 1710 que sur l'utilité ou inconvénient de ces sortes d'Eaux-de-Vie, les Commissaires départis pour l'exécution de nos Ordres dans les diférentes Provinces de nôtre Roïaume, entendraient les Lieutenants Généraux de Police, les Maires, Échevins, Jurats, Capitouls et autres Oficiers municipaux, les Juges-Consuls et principaux Négociants des Villes et lieux de leur Département : par la lecture des Procès-Verbaux desdits ci-dessus dénommez, il a été reconnu que la fabrique des Eaux-de-Vie de Syrops, Mélasses, Graines, Lies, Bières, Baissières, Marc de Raisins et Hydromel, causerait un tort considérable au commerce des Eaux-de-vie de Vin; et que d'ailleurs, elles sont d'un usage préjudiciable au corps humain par la qualité des matières qu'on fait entrer dans leur composition, qu'il est d'une nécessité indispensable de les défendre : il a été

en même tems reconnu que les Eaux-de-vie de Cidre et de Poiré n'aïant rien de nuisible pour ceux qui sont accoûtumez à en user, quoique d'ailleurs fort inférieures à celles de Vin, pouvaient être permises dans notre Province de Normandie et dans celle de Bretagne, à l'exception de l'Evêché de Nantes, avec d'autant plus de raison, qu'un des principaux revenus de ces deux Provinces provient des arbres fruitiers qui y croissent en abondance, mais que lesdites Eaux-de-vie doivent être au contraire défenduës dans toutes les autres Provinces de nôtre Roïaume, par la crainte du mélange frauduleux qui pourrait en être fait avec celle du Vin; ce qui serait capable de donner une ateinte considérable au commerce important qui se fait de ces dernières, tant au dedans qu'au dehors du Roïaume. A ces Causes, désirant maintenir la bonne loi de la pureté du Commerce, éviter tout ce qui pourait l'altérer ou le diminuer, nous disons, déclarons et ordonnons, voulons et Nous plaît;

Article I. — Que très expresses inhibitions et défenses soient faites comme nous les faisons par ces présentes à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de fabriquer aucune Eau-de-vie de Syrops, Mélasses, Graines, Lies, Bières, Baissières, Marc de Raisin, Hydromel et toutes autres matières que de Vin et d'en faire aucun commerce dans toute l'étendue de notre Roïaume Païs, Terres et Seigneuries de notre obéïssance.

II. — Défendons aussi, sous les mêmes peines, la fabrication des Eaux-de-vie de Cidre et de Poiré dans toute l'étenduë de notre Roïaume à l'exception de la Province de Normandie et des diférents Diocèses qui composent celle de Bretagne, à la réserve du Diocèse de Nantes.

III. — Défendons le transport desdites Eaux-de-Vie de Cidre et de Poiré, dont Nous permettons la fabrication dans lesdites Provinces de Normandie et de Bretagne, à l'exception du Diocèse de Nantes, de l'une desdites Provinces à l'autre et dans tous les autres lieux et Provinces de notre Roïaume, à peine de deux mille livres d'amende et de confiscation tant des Eaux-de-vie que des voitures sur lesquelles elles se trouveront chargées.

IV. — Faisons pareillement, inhibitions et défenses, sous les peines ci-dessus mentionnées, de transporter lesdites Eaux-de-vie de Cidre et de Poiré dans les Païs Étrangers; et à cet effet d'en enlever et embarquer sur les vaisseaux étrangers, non pas même pour la consommation de leurs équipages.

V. — Permettons néanmoins aux Armateurs et Négocians de notre Roïaume, d'embarquer lesdites Eaux-de-vie de Cidre et de Poiré pour les équipages des vaisseaux Français qui naviguent de Port en Port seulement, sans qu'ils puissent en faire aucun commerce, soit dans les Ports de France ou dans les Ports étrangers, ni même en embarquer pour les voïages de long cours.

VI. — Défendons le mélange des différentes espèces d'Eau-de-vie ci-dessus mentionnées et prohibées avec celle du Vin.

Si donnons en mandement, etc.

VII

Les corps constitués font depuis quelques années tous leurs efforts pour enrayer le fléau alcoolique. Le Conseil général de la Seine-Inférieure a voté dans sa séance du 27 août 1900 la proposition suivante due à la patriotique initiative de M. le Dr Tourdot.

Propositions de MM. le Dr Tourdot, Dr Duputel, Dr Marquezy, Dr Lesouëf et Homais, membres du Conseil général de la Seine-Inférieure.

« La question de l'alcoolisme n'a rien perdu de son actualité, malgré le cri d'alarme poussé par les hygiénistes depuis plus de vingt ans, malgré les travaux concluants des expérimentateurs affirmant que tout alcoolique est toxique, et les observations de la clinique étendant tous les jours le cadre des maladies engendrées par lui; malgré enfin l'abîme social qu'il ouvre sous nos pas, si nous ne nous hâtons de remonter la pente que nous avons si facilement descendue.

« Puisque le département de la Seine-Inférieure a le triste privilège d'occuper le premier rang dans la consommation de l'alcool, et qu'il est nécessairement un des plus menacés, vous n'avez pas le droit de fermer les yeux et de rester impassibles devant un péril imminent. Ce n'est pas le lieu de faire de toutes les maladies causées par l'alcool une énumération qui serait longue et fastidieuse pour vous. Permettez-moi cependant de vous rappeler qu'il est le principal facteur des dégénérescences, qu'il crée de toutes pièces des maladies nerveuses, que celles-ci sont transmissibles à la progéniture, et que d'après une statistique dressée par les médecins des hôpitaux de Paris, à l'instigation de l'un d'eux, le Dr Jacquet, sur 200 phtisiques, on en rencontre 143 alcooliques avant les premiers symptômes de la maladie, ce qui justifie la formule originale du savant professeur Hayem : « La phtisie se prend sur le zinc. » Je dois encore retenir votre attention sur ce fait que les courbes figurant le nombre des criminels (vagabonds, voleurs, meurtriers, etc.), des aliénés (épileptiques ou autres), des suicidés ont un rapport constant avec celles de la consommation de l'alcool. Les résultats budgétaires sont une augmentation de dépenses pour les prisons, les asiles d'aliénés, les enfants assistés, les hôpitaux, et prochainement, les sanatoria. Au moment où la fondation de ces derniers devient une nécessité en France, et surtout dans la Seine-Inférieure, n'est-il pas urgent de chercher et d'appliquer le traitement préventif des maladies avec plus de sollicitude encore que le moyen de les guérir?

« Dans un travail fortement documenté, le distingué directeur de notre École de Médecine, le Dr Brunon, a formulé des conclusions, dont nous voulons mettre quelques-unes sous vos yeux :

« 1° Les progrès de l'alcoolisme, en Normandie, sont constants et rapides.

« . . . . . .

« 3° Dans certaines catégories d'ouvriers, les femmes boivent autant, peut-être plus que les hommes.

« 4° Les conséquences sociales et industrielles de cet état de choses sont désastreuses.

« 5° Si cet état de choses ne change pas, le commerce, l'industrie et la navigation vont être compromis en Normandie.

« . . . . . .

« 7° La qualité du travail s'abaisse ; l'intelligence, l'initiative, l'habileté technique et la force corporelle diminuent chez l'ouvrier.

« Il faut bien reconnaître que la loi de 1880 sur la liberté du commerce des boissons a été néfaste, puisque de 1880 à 1890, c'est-à-dire en dix ans seulement, la consommation s'est accrue autant que pendant les cinquante années précédentes.

« Messieurs, il est logique que le département de la Seine-Inférieure, si souvent signalé comme un grand consommateur d'alcool, réagisse dans un but de préservation sociale, en provoquant l'élaboration de lois nouvelles pour enrayer les progrès de l'alcoolisme. Nous vous proposons donc d'approuver le vœu suivant, présenté par MM. les Dr Tourdot, Dr Lesouëf, Dr Duputel, Dr Marquézy, Homais :

« Les conseillers généraux soussignés, considérant les « ravages qu'exerce l'alcoolisme en France et particulièrement dans la Seine-Inférieure, estimant, en outre, « qu'il constitue un péril social et un danger national, « émettent le vœu que les Pouvoirs publics s'appliquent « à combattre ce fléau, en commençant par la diminution « et la limitation du nombre des débits. »

Le Conseil général de l'Eure s'est également occupé récemment de cette question. Dans sa session d'avril 1900, il s'est associé, sur le rapport de M. le comte Le Couteulx de Canteleu, au vœu émis par la Société française de tempérance pour la diminution du nombre des débits et a donné son appui au projet de loi Siegfried.

RAPPORT

DE M. CORDIER, INGÉNIEUR EN CHEF,

AU NOM DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE

la recherche d'un local pour les réunions de la Société

ET L'INSTALLATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lu à la séance générale du 24 mars 1901

MESSIEURS,

Au cours de la séance générale du 20 janvier 1901, le Conseil d'administration a été chargé de rechercher les voies et moyens pour que la Société puisse être dotée d'un local destiné à ses réunions et à l'installation de sa bibliothèque.

Dans sa réunion du 7 février, le conseil, après avoir examiné la question, a chargé une commission composée de MM. Hérissay, Letellier-Alaboissette, Lecointe et Cordier, de chercher à s'entendre avec la Société des amis des arts ou avec le propriétaire d'une maison sise rue de Pannette n° 58, et d'examiner toute autre solution qui pourrait se présenter.

L'union de la Société d'Agriculture avec la Société des amis des arts pour la construction d'un immeuble commun sur un terrain situé à l'angle des rues Victor-

Hugo et Dulong doit tout d'abord être écartée. La proposition de cette union a été rejetée par la Société des amis des arts et par la Société civile propriétaire du terrain.

La maison sise rue de Pannette 58 pourrait à la rigueur convenir; mais le propriétaire, M. Leblond, demande pour la cession de cette maison un prix de 20 000 francs auquel il faudrait ajouter 5 000 francs environ pour les frais d'actes, les réparations et les aménagements. Or il résulte des renseignements que nous avons recueillis, qu'avec le jardin, dont une partie seulement serait cédée à la Société, la maison a été achetée il y a quelques mois 17 000 francs par le propriétaire actuel et ce prix paraît bien représenter la valeur de l'immeuble.

Nous ne pouvons, dans ces conditions, proposer de consacrer une somme de 25 000 francs à l'acquisition et à l'aménagement de la maison de la rue de Pannette.

Nous pensons qu'il serait préférable d'acquérir un terrain sur lequel la Société ferait construire un bâtiment qui serait alors disposé de manière à répondre complètement à sa destination.

Nous ne sommes pas actuellement en mesure de désigner le terrain qui pourrait convenir ; mais si le Conseil adopte cette proposition, nous sommes à sa disposition pour faire des recherches et lui présenter ultérieurement des propositions.

En ce qui concerne les voies et moyens, nous croyons que la Société peut aliéner le titre de rente de 402 francs qu'elle possède ; mais qu'en l'absence, dans les statuts, de clauses permettant l'acquisition d'immeubles, il sera difficile de réaliser actuellement une acquisition de ter-

rain. Le notaire qui sera chargé de dresser l'acte exigera très probablement, pour sa garantie, une autorisation de l'Administration.

Nous pensons qu'il y aurait lieu de demander dès à présent cette autorisation ou du moins de consulter officiellement l'Administration sur les droits de la Société en matière d'acquisition d'immeubles.

Lorsque la Société aura acquis, au moyen de ses ressources actuelles, le terrain qui lui conviendra, elle pourra faire dresser le projet du bâtiment nécessaire à ses services et réserver, en plusieurs années, sur ses ressources annuelles, le complément des sommes nécessaires à l'édification de ses constructions.

RAPPORT

DE

M. LE COMTE DE BOURY, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

SUR

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE STATION POMOLOGIQUE CIDRICOLE

VOTÉE PAR LE PARLEMENT

Lu à la séance générale du 24 mars 1901.

MESSIEURS,

Sur la proposition du ministre de l'Agriculture, le Parlement a inscrit, au budget de 1901, un crédit de 10.000 francs pour l'établissement d'une station pomologique et cidricole.

Cette innovation a pour but de réaliser, à l'égard du cidre, les mêmes progrès de fabrication que les stations œnologiques ont déjà assurés dans les régions productrices de vins, par la sélection des ferments.

Il semble que, dans la pensée du Ministre, cette station pomologique et cidricole doive affecter un caractère presque exclusivement scientifique et théorique. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il y soit adjoint une grande cidrerie modèle, entourée de vergers bien tenus, où les expériences du laboratoire seraient rendues pra-

tiques par des essais multiples, sous la direction des chimistes de l'établissement.

Ce ne seraient plus alors les savants seulement qui pourraient profiter de ces expériences, mais aussi les cultivateurs et les fabricants de cidre.

Il est, en effet, d'une très grande importance de conserver à notre industrie cidricole de Normandie la prépondérance qui lui appartient légitimement, et de ne pas laisser nos concurrents des autres régions productrices, et même de l'étranger, nous devancer à ce sujet.

Il faut bien avouer que les progrès nécessaires n'ont pas été réalisés par nous, et que la plupart de nos cultivateurs n'apportent pas une attention suffisante à l'amélioration de leurs plantations, à la sélection des variétés de pommes, à l'outillage du pressoir et aux soins de la fabrication. En pareille matière, les plus petits détails ont leur importance et il faut, pour la prospérité de notre agriculture, que nous luttions efficacement contre un esprit de routine qui excluerait tout progrès.

Si la station pomologique était installée dans un grand centre, elle ne pourrait pas réaliser les conditions que je viens d'indiquer; saurait-elle produire les résultats que l'on poursuit? — Nous ne le pensons pas, car elle se trouverait forcément réduite aux proportions d'un laboratoire scientifique, utile à un petit nombre d'initiés.

Ce que nous voulons, c'est *une école pratique de cidrerie*, basée sur les découvertes de la science, où puiseraient les enseignements nécessaires non seulement les savants, mais aussi tous ceux qui s'intéressent à notre industrie cidricole; une école pratique de cidrerie où pourraient faire, comme préparateurs, un

stage de quelques mois les jeunes gens qui veulent se mettre au courant des questions relatives à la pomologie et à la fabrication du cidre.

Plusieurs des représentants de l'Eure et de la Seine-Inférieure, au Sénat et à la Chambre, ont envisagé ce point de vue pratique de la création projetée : leurs démarches au Ministère et l'initiative qu'ils comptent prendre d'une entente entre les deux départements voisins pourront être fécondes s'ils se sentent soutenus par les Sociétés agricoles de la région.

Déjà la Société agricole et hippique de l'arrondissement de Pont-Audemer, dans sa séance du 11 mars dernier, a donné un avis favorable à la proposition d'établissement de la station pomologique dans les locaux de la cidrerie de Saint-Ouen-de-Thouberville, sur la limite de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

Je vous propose, Messieurs, de vous associer à son avis et d'émettre le vœu suivant :

La Société libre de l'Eure

Considérant que la création d'une station cidricole et pomologique, pour produire tous les résultats désirables, doit être établie, non pas dans une Faculté urbaine, mais bien au centre d'un pays cidricole, à côté d'une brasserie scientifiquement outillée, au milieu de vergers et de pépinières permettant l'étude, non-seulement de la fabrication du cidre, mais aussi l'étude du pommier et du fruit aux diverses époques de son développement normal ;

Qu'il est nécessaire pour l'étudiant d'avoir à sa disposition et sous la main, pour ainsi dire, une grande brasserie, afin de suivre l'évolution des divers ferments en action, prélever ceux qui donnent satisfaction au goût, les étudier et, s'ils méritent d'être propagés, en

effectuer la culture sur une vaste échelle, dans des locaux spécialement appropriés à cet usage ;

Qu'en outre la brasserie doit avoir pendant toute la saison une activité réelle afin d'offrir un champ toujours ouvert aux investigations du savant, et toujours varié cependant, suivant les diverses espèces de pommes employées à la fabrication du cidre ;

Considérant enfin que ces conditions avantageuses se rencontrent dans les locaux offerts par l'Union agricole à M. le Ministre de l'Agriculture, et que la Société libre d'agriculture de l'Eure a intérêt à la réussite et à la prospérité d'un établissement nouveau, qui ne peut qu'assurer dans le pays la pratique des bonnes méthodes de fabrication du cidre ;

Exprime le vœu que M. le Ministre veuille bien accorder au département de l'Eure la création de la station cidricole et pomologique qui doit être incessamment instituée, et que cette station soit établie à Saint-Ouen-de-Thouberville, dans les locaux offerts au Ministre par MM. Power frères ;

Demande au Conseil général de l'Eure d'appuyer ce vœu dans sa prochaine session d'avril et d'étudier, d'accord avec le Conseil général de la Seine-Inférieure, et par le moyen d'une commission interdépartementale, les mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement de cette école pratique de cidrerie qui intéresse également les deux départements ;

Et décide que le vœu ci-dessus sera communiqué à ses sections d'arrondissement (section des Andelys, section de Bernay, section de Louviers et section de Pont-Audemer). [1]

[1] Ce vœu a été adopté.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 AOUT 1901

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN
ET PAR LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES APPRENTIS ET DES ENFANTS
EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

La Société libre d'Agriculture de l'Eure s'est réunie en séance publique, le dimanche 11 août 1901, à 2 heures, dans l'amphithéâtre du jardin botanique d'Evreux, sous la présidence de M. Gustave Prevost, président de la Société, pour la remise solennelle aux lauréats de l'arrondissement d'Evreux, des récompenses décernées en 1901 par la Société d'encouragement au bien et par la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures. La Société symphonique d'Evreux prêtait son gracieux concours. Au bureau siégeaient : MM. Gustave Prevost, président, Léon Petit, secrétaire perpétuel et Letellier-Alaboissette, trésorier.

A l'ouverture de la séance, M. Gustave Prevost a prononcé une chaleureuse allocution qui a été couverte d'unanimes applaudissements ; puis M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, a proclamé les noms des lauréats.

M. le président a ensuite adressé quelques paroles de remercîments à la nombreuse assistance, à la Société symphonique, ainsi que des félicitations et des encouragements aux lauréats.

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR M. GUSTAVE A. PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

« MESDAMES, MESSIEURS, CHERS LAURÉATS,

« Pour vous, plus encore que pour bien d'autres, le temps est une chose précieuse ; des devoirs, des raisons impérieuses vous retiennent chez vous. Il vous eût été difficile, sinon impossible, de vous rendre à Paris, le 23 juin dernier, pour recevoir, dans les séances générales de la Société de protection des apprentis, ou de la Société d'encouragement au bien, les récompenses que vous avez méritées.

« N'y avait-il pas moyen de remédier à celà ? Une lettre individuelle, l'envoi par la poste d'un livret, d'une médaille, c'était bien peu. C'est, du moins, ce qu'a pensé la Société libre d'agriculture de l'Eure, sur l'initiative de son dévoué secrétaire perpétuel, si plein de cœur pour tout le monde, et qui n'est heureux que quand il peut faire des heureux autour de lui.

« Oui, il était désirable, il était utile qu'une réunion générale, une sorte de fête de famille rassemblât cette phalange d'élite que vous êtes, ces frères d'armes du bien et du devoir, habitant la même ville, peut-être le

même quartier, et passant l'un à côté de l'autre sans savoir qu'ils marchent ensemble dans la même route.

« Qui sait si de cette rencontre il ne sortira pas quelques rapports agréables, utiles même, réconfortants à coup sûr? Car, dans toute lutte, dans tout danger, l'homme n'aime pas à se sentir isolé ; il est plus courageux quand il voit des compagnons autour de lui.

« Je parle de lutte, de danger : c'est qu'en effet, chers lauréats, soit que vous entriez à peine dans la vie et que l'on encourage vos débuts, soit que l'on récompense votre persévérance, vous n'êtes pas sans savoir, les uns comme les autres, que ce n'est pas toujours aisé d'être un bon et laborieux apprenti, un ouvrier modèle qui reste en place, sachant que le proverbe dit vrai : *Pierre qui roule n'amasse pas mousse.*

« Tout cela ne se fait pas sans peine ; il faut résister à des tentations de plus d'une sorte.

« Il n'y a pas besoin d'être grand philosophe pour s'en apercevoir. Un romancier de talent, un de nos compatriotes, Gustave Flaubert, écrivait un jour : « Je suis né « avec un tas de vices qui n'ont jamais mis le nez à la « fenêtre. J'aime le vin, je ne bois pas ; je suis joueur « et je n'ai jamais touché une carte ; la débauche me « plaît, et je vis comme un moine[1]. »

« Vous, jeunes apprentis, nous savons bien que vous avez du mérite à ne pas laisser mettre le nez à la fenêtre à certain penchant qui vous porterait à « bâcler » l'ouvrage, comme on dit ; à n'accepter ni un conseil, ni une observation ; aussi je vais vous répéter ce qu'on a dit, le 23 juin dernier, à vos camarades de Paris :

« Les apprentis fidèles qui aiment leur maison et leur

[1] *Revue des Deux Mondes*, tome CXXI, p. 834.

« métier sont récompensés par nos livrets de caisse « d'épargne et par nos mentions honorables, mais bien « plus encore par les succès qu'ils se ménagent ainsi « dans leur carrière. Détestable calcul que d'abréger « l'apprentissage pour courir après un gain immédiat ! « C'est, d'abord, mal débuter dans la vie que de rompre « un contrat et de ne pas tenir ses engagements ; mais, « en outre, c'est entamer la lutte pour l'existence avec une « armure incomplète. Il ne faut pas cueillir les fruits « verts ; il ne faut pas non plus interrompre un appren- « tissage en cours, et c'est pourquoi nous vous hono- « rons publiquement et nous vous récompensons, mes « chers enfants, pour avoir su mettre d'accord votre « intérêt et votre devoir. »

« Vous, Mesdames et Messieurs, qui, avec une constance que rien n'a pu ébranler, êtes restés fidèles à la maison dans laquelle vous avez fait votre apprentissage, croyez bien que nous vous admirons et que nous nous rendons parfaitement compte de tout ce que représente de labeur, de persévérance dans le bien non démentie un seul jour, une pareille stabilité, qui, pour un certain nombre de vous, compte plus de vingt-cinq années, plus d'un quart de siècle !

« On l'a dit justement à Paris, ces exemples honorent à la fois les ouvriers et les patrons.

« Je viens de nommer les patrons. La Société de protection des apprentis, persuadée justement de l'influence et du rôle de l'industriel sur ses employés, ne pouvait l'oublier, quand il y a lieu, dans ses éloges et dans ses récompenses. Aussi lisons-nous la mention suivante sur la liste des récompenses de 1901 :

« *Médaille de vermeil :* M. Charles Hérissey, impri-

« meur à Evreux, 250 ouvriers. Nombreux apprentis.
« A établi en 1892 une caisse de prévoyance contre le
« chômage, qui donne d'excellents résultats. Institution
« d'autant plus méritoire qu'elle constitue un effort très
« louable dans une voie nouvelle. »

« Nous ajouterons qu'il n'est, à Evreux, personne qui ne trouve bien méritée cette distinction accordée à un établissement où voici la seconde génération qui se distingue par son souci éclairé du bien-être matériel et moral des ouvriers ; où, peut-être, un jour ou l'autre, les mêmes qualités se perpétueront une troisième fois sous le même nom avec un patron dont les connaissances médicales pourront, au besoin, être un secours de plus pour son personnel.

« Vous voyez donc combien il eût été malheureux que tant de bien n'ait pas été connu, tant de récompenses si bien gagnées aient été données dans l'ombre, sans la moindre fête ! Nous remercions ceux qui, par leur présence, sont venus rendre hommage à des gens de bien.

« Nous remercions spécialement la Symphonie musicale d'Evreux qui, vraiment, constitue l'attrait de cette séance. Les habitants d'Evreux ne sauraient être surpris du plaisir qu'ils ont de l'entendre. Si sa valeur musicale est connue, bien connue aussi est la complaisance dévouée avec laquelle elle rend attrayantes toutes les fêtes dont le but est noble ou moralisateur.

« Après nos remercîments viennent nos regrets pour les absences. Mais ces regrets sont tempérés par la bienveillance sympathique avec laquelle ils ont été témoignés. Empêché d'assister à cette séance, M. le préfet de l'Eure a bien voulu en exprimer ses regrets à la Société libre d'agriculture de l'Eure dans des termes où l'on

reconnaît sa sollicitude pour toutes les œuvres utiles et moralisatrices du département. Pareillement regrettons-nous l'absence de M. Milliard, sénateur, qui a toujours prêté un appui dévoué à notre Société au sein du conseil général, dont il est président.

« M. le comte de Boury nous manque également. Il me prie de vous faire connaître combien il regrette qu'une cérémonie officielle ne lui ait pas permis de se rendre à Évreux, où il eût été heureux d'applaudir d'honnêtes gens, et de donner une preuve nouvelle de son dévouement à la fois et à notre Société et à tout ce qui est beau et méritoire.

« Oui, chers lauréats, c'est pour vous, c'est pour tous ceux qui vous félicitent, un jour de fête ; que ce soit aussi, s'il en était besoin, un encouragement à persévérer dans la voie du devoir noblement et courageusement rempli !

« N'avez-vous pas pour vous guider et vous réconforter les buts les plus nobles et les plus élevés ?

« Le sentiment de la famille ! Vous, jeunes gens, vous avez l'avenir devant vous. Un jour, sans doute, vous fonderez une famille ; en retour des joies qu'elle vous donnera, il vous faudra être armés pour la lutte de l'existence par des habitudes d'ordre, de travail et d'économie. Vous, dont la carrière est plus avancée, vous avez dû vous rendre compte qu'ici-bas on n'a rien sans peine, mais qu'une vie de labeur et d'honneur, une aisance relative, sont des avantages qu'on ne regrette pas de payer de quelques sacrifices.

« Vous avez aussi devant les yeux l'intérêt du pays, l'attachement à la Patrie, qui ne saurait ni prospérer, ni même subsister sans votre travail.

« L'industrie d'une nation ne peut vivre que par une juste modération dans les exigences légitimes du salaire de l'ouvrier. C'est à cette condition seule qu'il est possible d'établir les produits à un prix de revient qui n'excède pas celui demandé par les nations voisines et rivales. L'étranger peut-il apporter chez nous et vendre à meilleur compte des denrées ou des marchandises quelconques? Il devient le maître dans nos marchés, et l'argent de la France s'en va chez lui ; c'est la ruine !

« Enfin, chers lauréats, à côté de ces mobiles, il en est encore un autre qui parle aussi et bien haut, sinon chez tous, du moins chez la plupart d'entre vous : c'est l'instinct du devoir, ce sentiment idéal et religieux qui fait espérer, de l'autre côté de la tombe, une consolation à ceux pour qui la vie a eu des aspérités, ou à qui elle a refusé la satisfaction de certains désirs.

« Nous avons en nous-mêmes un premier juge et un premier consolateur, la voix de la conscience ! Et lorsque j'ai su que j'aurais, au nom de la Société libre d'agriculture de l'Eure, l'honneur de présider cette réunion, je me rappelais quelques beaux vers de Victor Hugo, — non point du Victor Hugo jeune poète enthousiaste dont on voudrait peut-être récuser le témoignage, mais du Victor Hugo qui, sur bien des points, avait abandonné les opinions de sa jeunesse pour suivre docilement le mouvement des idées. C'est dans l'*Année terrible* que celui qu'on a appelé le poète national a écrit ces beaux vers, que je ne lis jamais sans admiration :

Ma conscience, en moi, c'est Dieu que j'ai pour hôte.

. . . . . .

. . . . . .

Il est mon gouvernail, dans l'écume où je vogue.
Si j'écoute mon cœur, j'entends un dialogue.
Nous sommes deux au fond de mon esprit : lui, moi.
Il est mon seul espoir et mon unique effroi.
Si par hasard je rêve une faute que j'aime,
Je dis : Qui donc est là ? L'on me parle ; pourquoi ?
Et mon âme en tremblant me dit : C'est Dieu. Tais-toi !

« Voilà, j'en suis sûr, les nobles sentiments qui vous guident, vous éclairent et vous réconfortent.

« Demeurez-y fidèles, quelles que soient les traverses, les tentations ou les excitations que vous pourrez rencontrer ; et soyez bien persuadés que vous avez encore, tout compte fait, suivi le meilleur chemin dans la vie, puisque vous avez pour vous ce qu'il y a de plus précieux au monde : votre propre estime et celle de tous ceux qui vous connaissent. »

LISTE DES RÉCOMPENSES

Société nationale d'encouragement au bien.

Médaille d'argent. — M. Simon (Ernest), 57 ans, né à Evreux et y demeurant : compte 43 ans de bons et fidèles services comme ouvrier dans la même maison ; probe et laborieux, il est très estimé de son patron. — M. Met (Eugène), 61 ans, né à Pacy-sur-Eure, demeurant à Evreux : compte 31 ans de bons et fidèles services dans la même famille, où il a toujours été un serviteur probe et dévoué.

Société de protection des apprentis.

Industriels qui se signalent par leur sollicitude pour le bien-être matériel et moral de leurs apprentis et jeunes ouvriers.

Médaille de vermeil. — M. Charles Hérissey, imprimeur à Evreux : 250 ouvriers ; nombreux apprentis ; a établi en 1892 une caisse

de prévoyance contre le chômage qui donne d'excellents résultats, institution d'autant plus méritoire qu'elle constitue un effort très louable dans une voie nouvelle.

(Proposition de M. Léon Petit, membre de la Société).

Apprentis qui se sont fait remarquer par leur capacité professionnelle et une bonne conduite constante; présentés par les industriels.

Livret de caisse d'épargne de 15 francs. — Dubois (Léon-Fernand), apprenti de 3e année chez M. Hérissey, imprimeur à Evreux : bonne conduite ; donne toute satisfaction par son travail. (Proposition de M. Léon Petit). — Lerichomme (Jean), apprenti ajusteur de 3e année à la compagnie des Moteurs-Niel, à Evreux : très bonne conduite ; travailleur sérieux. — Michel (Georges), apprenti de 3e année chez M. Tardiveau, imprimeur à Evreux : très bonne conduite ; donne toute satisfaction à son patron.

Mention honorable. — Buisson (René-Georges-Edouard), apprenti de 2e année chez M. Hérissey : très bonne conduite ; travailleur sérieux. — Chrétien (René), apprenti ajusteur de 2e année à la compagnie des Moteurs-Niel : bonne conduite ; travailleur sérieux. — Gauthier (Georges), apprenti tourneur de 2e année à la même compagnie : bonne conduite ; travailleur sérieux. — Luce (Paul), apprenti de 1re année chez M. Hée, mécanicien à Evreux : très bonne conduite; montre beaucoup d'attention et de bonne volonté. — Souëf (Arthur), apprenti de 2e année chez M. Tardiveau : bonne conduite ; travail très satisfaisant.

Anciens apprentis, devenus ouvriers, qui sont restés dans la maison où ils ont accompli tout leur apprentissage.

Médaille de vermeil. — Mlle Berthe Ahr, chez MM. Malatiré et Lecœur, fabricants de coutils à Evreux : 28 ans de services ininterrompus. (Proposition de M. Léon Petit). — M. Choffel (François), même maison : 26 ans de services ininterrompus. — M. Fortier (Eugène), même maison : 26 ans de services ininterrompus. — Mme Aimée Fortier, même maison : 26 ans de services ininterrompus. Mme Marie Lemarchand, même maison : 29 ans de services ininterrompus. — M. Messier (Alfred), même maison : 27 ans de services ininterrompus. — M. Nussbaumer (Joseph), même maison : 26 ans de services ininterrompus. — M. Talon, même maison : 28 ans de services.

Médaille de bronze. — Mme Labbé, chez M. Hérissey : 18 ans de

services. — Mlle Berthe Traha, même maison : 16 ans de services. — Mme Vochelet, même maison : 18 ans de services. — M. Marais (Eugène-Louis), chez M. Lefort, entrepreneur de menuiserie à Damville : 23 ans de services.

Mention honorable. — Mme Bétourné, chez M. Hérissey : 15 ans de services. — Mlle Alberte Moulin, même maison : 13 ans de services. — M. Bezin (Edouard), à la compagnie des Moteurs-Niel : 9 ans de services. — M. Denesle (Henri), même maison : 7 ans de services. — Mlle Elise-Fernande Gantier, chez Mme veuve Boisard et M. Cochin, fabricants de coutils à Evreux : 9 ans de services.

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

Tenu les 7 et 8 septembre 1901, à Serquigny, arrondissement de Bernay.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Ce concours, dont l'organisation a été dirigée avec beaucoup de soin par la section de Bernay et l'administration municipale de Serquigny, a été très brillant.

La journée du samedi 7 septembre a été consacrée aux opérations des jurys des instruments, des produits agricoles et de l'exposition d'horticulture.

Le dimanche 8 septembre, ont eu lieu les concours d'animaux reproducteurs, de maréchalerie et de labourage. A 10 heures, une messe en musique a été célébrée dans l'Église de Serquigny par M. le chanoine Porée, curé de Bournainville.

Après les opérations des différents jurys, la Société s'est réunie en séance publique à 5 heures sur une estrade aménagée à cet effet sur le champ du concours pour la distribution des récompenses, sous la présidence de M. Gustave Prevost.

A ses côtés avaient pris place MM. le comte de Boury, député, vice-président de la Société ; Camille Fouquet, député ; de Kérouartz, député des Côtes-du-Nord ; Léon Petit, secrétaire perpétuel ; Lerenard-Lavallée, secrétaire

de la section de Bernay ; Cauchepin, secrétaire adjoint ; Rolier, maire de Serquigny; Join-Lambert, conseiller général ; Rousseau, président du Tribunal de Commerce de Bernay; Texier, trésorier adjoint; Raymond Cordier, Bertin, Ecalard, conseillers d'arrondissement; le comte Dauger, maire de Menneval; Charles de Bonnechose, ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes; Boivin-Champeaux, avocat à la Cour de cassation ; le marquis de l'Espinasse, Morgon, le baron de Montigny, les membres du jury, etc.

M. Gustave Prevost, président, a ouvert la séance par un discours vivement applaudi; MM. Léon Petit, secrétaire perpétuel et Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay, ont ensuite proclamé les noms des lauréats.

A 7 heures, un banquet a réuni de nombreux convives sous la présidence de M. Gustave Prevost.

Au dessert, des toasts ont été portés par MM. Gustave Prevost, Rolier, maire de Serquigny, le comte Dauger, Camille Fouquet, le comte de Boury et Raymond Cordier, conseiller d'arrondissement.

La fête s'est terminée par un feu d'artifice et de brillantes illuminations.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GUSTAVE PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Il y a neuf ans, à pareille époque, un concours agricole d'arrondissement réunissait dans la jolie commune

de Serquigny les agriculteurs de la région. Aujourd'hui, c'est le concours agricole du département tout entier qui se tient ici.

Qui pourrait s'en étonner? N'y rencontrons-nous pas une situation vraiment privilégiée à tous égards? Ce sont, d'abord, des communications merveilleusement aisées; car, venant de trois directions, le chemin de fer vous met en rapport, d'une part, avec le chef-lieu du département; d'autre part, avec les confins de la basse Normandie; d'un troisième côté, avec l'arrondissement de Pont-Audemer et les limites de la Seine-Inférieure. C'est encore un pays laborieux et industrieux, où, dans une riche et ravissante vallée qui semble créée à souhait pour le plaisir des yeux, se rencontrent des terres fertiles et d'importants établissements industriels.

Enfin, aucun de ceux qui étaient venus à Serquigny il y a neuf ans n'avait oublié ni l'excellente organisation où la Société libre d'agriculture de l'Eure reconnaissait la sûreté de main de sa section de Bernay, — ni le succès du concours, — ni l'accueil gracieux et les généreux sacrifices de l'administration municipale de Serquigny.

C'était plus qu'il n'en fallait pour nous engager à revenir chez vous, messieurs de Serquigny, et à y tenter dans de plus larges proportions ce qui avait si bien réussi. Nous revenons donc ou nous venons ici, tous, avec plaisir. Mais ceux qui reviennent regardent autour d'eux et remarquent avec émotion des vides douloureux. La section de Bernay porte encore le deuil tout récent de son illustre président, M. le duc de Broglie, et, dans cette occasion, elle sent se renouveler ses chagrins, qui sont ceux de la Société d'agriculture et du pays tout

entier. C'est pourtant, pour la section de Bernay, un adoucissement à ses peines de voir rester à sa tête le grand nom des Broglie.

Bien d'autres disparus sont, hélas ! cherchés en vain par des parents, par des amis. Je m'associe à leurs deuils. Je le fais d'autant plus cordialement que je ne puis moi-même revenir dans l'arrondissement de Bernay sans ressentir cruellement la perte d'un de nos confrères, qui était pour moi un ami de jeunesse. Il habitait, non loin de là, une commune dont il fut maire et où il faisait le bien, un domaine qu'il avait hérité d'un oncle, M. Auguste Le Prévost, une des célébrités de l'arrondissement, que je puis ainsi saluer en passant[1].

En vérité, Messieurs, si M. le duc de Broglie vivait encore, il aurait pu répéter aujourd'hui ce qu'il disait ici même avec une charmante bonne grâce et une scrupuleuse exactitude : « Toutes les fois que je prends part à un « concours, je constate de nouveaux progrès. J'y ren- « contre une signification plus populaire, une initiative « plus féconde en résultats. Je trouve toujours que le « dernier est le plus beau ! »

C'est que nos concours agricoles répondent à une nécessité de l'époque, où il faut toujours marcher en avant, et où s'arrêter, ce serait reculer et déchoir. Oui, Messieurs, pour triompher de toutes les charges de toute nature qui pèsent sur elle, l'agriculture ne doit rien négliger. Il lui faut, avec le moins de frais de main-d'œuvre possible, obtenir dans les produits du sol le maximum du rendement et avoir des animaux appartenant aux races les plus avantageuses. Voilà la raison

[1] M. A. Caneaux, ancien magistrat, décédé en 1901, au château du Tilleul.

de ces concours agricoles, véritables expositions où s'observent ces merveilleuses machines nouvelles, ces instruments perfectionnés, ces superbes produits qui sont non seulement l'occasion d'un triomphe vaillamment gagné par les lauréats, mais aussi un exemple et une profitable leçon pour tous, concurrents moins heureux, ou même simples spectateurs.

Les conditions sont parfois dures pour les habitants des campagnes, pour les travailleurs de la terre, cultivateurs grands, moyens ou petits. Il n'est pas jusqu'aux simples artisans, aux ouvriers ruraux, qui parfois seraient tentés de déserter la campagne, espérant rencontrer ailleurs une existence meilleure. Aux uns comme aux autres nous adressons cette instante prière : Oh ! n'en faites rien ! Songez à ce que deviendrait notre pays si l'agriculture y était abandonnée ou même négligée.

Demandez incessamment aux pouvoirs publics la protection, les secours, la modération d'impôts auxquels vous avez droit. Vos représentants le font pour vous avec zèle et dévouement. Mais, vous aussi, vous avez en vos mains des éléments de succès qui ne dépendent que de vous, la connaissance des procédés les meilleurs, et aussi et surtout quelque chose de plus personnel encore, la volonté de réussir par le travail. A ces conditions, à cette dernière principalement, vous êtes sûrs du succès.

Voilà bien longtemps que le bon La Fontaine, l'immortel fabuliste, le disait aux cultivateurs de son temps à une époque où, cependant, on ne se plaignait pas encore de la désertion des campagnes. Écoutez la fable *Le Laboureur et ses Enfants*. Le cultivateur, sur le point de mourir, donne à ses fils ces conseils :

Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage
Que nous ont laissé nos parents ;
Un trésor est caché dedans.

Je n'en sais point l'endroit, continue-t-il, mais un peu de courage vous le fera trouver :

Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse.

Le résultat vous le connaissez : pas de trésor ; mais, mieux cultivé, le champ donna une plus abondante récolte, et

. . . . Le père fut sage
De leur montrer avant sa mort
Que le travail est un trésor !

Oh ! je le sais, tout est bien changé depuis deux siècles et demi. Des bras vigoureux, quelques outils rudimentaires, voilà ce dont disposait autrefois la culture. Que dirait aujourd'hui le paysan ou le « riche laboureur » du temps de La Fontaine s'il lui était donné de revenir un instant à la vie pour assister à un concours comme celui-ci ? Quelle surprise lui causeraient ces machines si ingénieuses et si compliquées, ces races si améliorées, ce rendement des produits peut-être doublé ! Il se croirait transporté dans un pays enchanté ; il penserait rêver. Eh bien ! cependant, il y a encore une chose qui n'a pas changé, qui ne changera jamais. Et peu à peu, se remettant de sa stupeur, le riche laboureur se ressaisirait et, avant de rentrer dans la tombe dont j'ai rêvé le faire sortir un moment, je crois qu'il tiendrait à peu près ce langage à ses arrière-petits-fils :

Oui, comme cela est bien, comme cela est beau et ingénieux ! Quel progrès ! Mais n'importe ! Si, comme

de mon temps, vous n'êtes courageux à l'ouvrage, si vous ne travaillez laborieusement ou si vous n'avez pas, pour surveiller vos fermes, « l'œil du maître », que rien ne remplace, malgré toutes vos merveilles, vous ne saurez réussir et son dernier mot serait, en 1901 comme jadis :

Travaillez, prenez de la peine ;
C'est le fonds qui manque le moins !

C'est là, Messieurs, qu'est le secret éternel du succès. Il est là, certain, infaillible ; mais il n'est que là.

Cultivateurs ou artisans, n'abandonnez pas les campagnes, surtout quand ce sont de si jolies et si fertiles contrées, surtout quand elles offrent au travail toutes les ressources possibles, même le travail de l'usine exempt des inconvénients du séjour des villes.

Trop de gens, dans toutes les conditions, désertent la campagne ; et, trop souvent, quelles déconvenues ! Un air moins sain, des déceptions pécuniaires, des excitations mauvaises et des aspirations irréalisables, dont il sort malheureux et meurtri, voilà trop souvent ce qui attend le déserteur de la terre natale.

Ne l'imitez pas ; restez fidèles à la campagne. Alors, Messieurs, si l'agriculture, au courant des meilleures méthodes qu'elle apprend ici, secondée par un labeur courageux, sait faire rendre à la terre tout ce qu'elle doit lui donner, alors, c'est la France, prospère à l'intérieur, donc respectée à l'étranger ; c'est, dans nos familles, la vie plus facile et plus douce, et, en face de si nobles résultats, vous verrez combien le laboureur du fabuliste était sage en disant à ses fils : Gardez-vous de vendre l'héritage que vous ont laissé vos parents, et en leur prouvant :

Que le travail est un trésor !

TOAST

De M. le Maire de Serquigny

Monsieur le Président, Messieurs,

Appelé à porter le toast traditionnel au chef de l'Etat, je dois tout d'abord exprimer le regret que cet honneur me soit échu par suite de l'absence de M. le Préfet et de M. le Sous-Préfet, qui, prenant actuellement leurs vacances, m'ont répondu ne pouvoir accepter notre invitation.

Je ne voudrais pas faire ici de politique; vos règlements, d'ailleurs, le défendent, et, comme membre de votre Société, j'ai pris l'engagement de les observer. Mais je crois rester dans les limites qu'ils m'imposent en témoignant le plaisir que nous eussions tous éprouvé en voyant l'administration représentée à cette fête de l'agriculture.

Les démarches auxquelles m'ont obligé l'installation de ce concours dans notre commune m'ont laissé l'impression qu'un dissentiment existe entre notre vieille Société et les comices agricoles locaux, et que la maudite politique, ce microbe implacable, n'y est pas étrangère.

Le but commun des concours agricoles est de grouper la somme d'efforts dont tous, Messieurs, vous disposez si généreusement.

Dans notre merveilleux pays, l'agriculture est la source la plus féconde de la richesse et, par conséquent, de la

grandeur nationale. Pourquoi, par des divisions inutiles, en ralentir le progrès, alors que, par l'union, par des efforts communs, ils seraient plus rapidement et plus facilement réalisés ? Disperser ses efforts, c'est les affaiblir ; l'alliance, au contraire, est la force indispensable à la prospérité, à la sécurité du pays.

N'en avons-nous pas en ce moment un exemple ? Est-ce que tous nos cœurs ne battent pas à l'unisson, à l'annonce de la visite de l'empereur de Russie venant encore une fois resserrer les liens qui unissent nos deux nations, et concourir ainsi à la sécurité commune par l'union plus étroite des deux pays alliés ? Dans quelques jours, le tzar et le président de la République seront acclamés par la France entière.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de notre premier magistrat, de M. Loubet, président de la République française.

Je suis heureux de remarquer à ce banquet la présence de notre cher député, M. Camille Fouquet, à qui je dois des remerciements pour la participation qu'il a si généreusement prise à notre fête ; de M. le marquis de Kerouartz, député des Côtes-du-Nord, qui nous est d'autant plus précieux qu'il appartient à la famille de Mme la marquise de Caulaincourt ; de M. le comte de Boury, que l'arrondissement de Louviers a la bonne fortune de posséder pour le représenter à la Chambre, et la Société libre de l'Eure d'avoir pour vice-président ; de M. Join-Lambert, conseiller général de Brionne ; de M. Léon Petit, notre dévoué secrétaire général ; de M. Rousseau, qui préside avec tant d'autorité notre tribunal de commerce ; de nos sympathiques conseillers d'arrondissement MM. Ecalard et Cordier auxquels le

corps électoral vient de renouveler leur mandat ainsi qu'à M. Bertin.

Je ne veux pas oublier les représentants de la presse.

Si j'adresse ces remerciements aux personnes qui sont ici présentes, permettez-moi, M. le Président, de vous exprimer les regrets que nous éprouvons tous de l'absence de notre éminent président M. le duc de Broglie, qu'un deuil trop récent tient éloigné de cette réunion. Permettez-moi aussi, au nom de notre modeste commune, de vous remercier d'avoir bien voulu la choisir pour installer, cette année, le concours agricole départemental de la Société libre de l'Eure que vous présidez avec tant d'aménité.

Ainsi que vous avez pu en juger en traversant notre bourg, nous avons fait notre possible pour vous en témoigner toute notre satisfaction, et, si vous trouvez notre réception digne du charmant concours que vous avez installé dans nos prairies communales, notre but aura été atteint.

Pour y arriver, il nous a fallu la bonne volonté de tous, et chacun a rivalisé de zèle : Mme la marquise de Caulaincourt, continuant les traditions de générosité de son regretté père, M. le marquis de Croix, qui a laissé dans cette commune un si vivant souvenir, nous a aidés dans la plus large mesure. Notre vénéré collègue, M. Gattier, retenu par une maladie dont nous espérons tous voir prochainement le terme, n'a pas été moins généreux. Nous adressons à Mme la marquise de Caulaincourt et à M. Gattier l'expression de notre reconnaissance.

Je dois une mention toute spéciale à notre commission des fêtes, à son dévoué secrétaire M. Ledoux, au

commandant de la compagnie de sapeurs-pompiers M. Lebas, à notre collègue M. Fierfol, à notre agent-voyer cantonal, M. Rolland. Je m'arrête, ne pouvant les nommer tous.

Je ne saurais oublier l'appui bienveillant que nous avons rencontré auprès de mes collègues de Bernay, Brionne, Nassandres, Fontaine-l'Abbé, Fontaine-la-Soret, qui, en nous confiant leur matériel, ont largement contribué à l'éclat de notre fête.

Vous le voyez, Messieurs, c'est grâce au concours de tous que nous avons pu réussir : pourquoi faut-il qu'il n'en soit pas partout ainsi !

L'agriculture est la vie d'un peuple. C'est dans son sein que l'homme puise ses premiers éléments ; c'est au contact de la nature qu'il se développe. Il en comprend alors toute la grandeur, et son cœur se forme à cette contemplation. C'est pour cela qu'il est bon croyant.

Pourquoi faut-il que les besoins de la civilisation l'en détachent en lui fournissant un travail quelquefois plus facile, souvent plus lucratif, mais qui lui enlève les plus belles de ses qualités primitives ! Oui, l'homme des champs, appelé chaque jour à lutter avec les difficultés de la nature, est l'homme stoïque par excellence. Je n'en veux comme preuve que l'exemple donné par cet héroïque petit peuple, composé exclusivement de laboureurs, et qui, par une foi indomptable qu'il puise dans ses croyances religieuses, lutte sillon par sillon, afin d'arracher à un envahisseur avide le champ qu'ils ont fécondé de leurs sueurs.

Honneur à ces agriculteurs, à ces héros ! Permettez-moi de boire au succès de vos collègues africains.

J'ai déjà remercié la Société libre de l'Eure de nous

avoir choisis pour lieu de réunion de son concours. C'est avec plaisir que j'ai pu constater qu'il a pleinement réussi, grâce à une direction aussi intelligente que dévouée.

Messieurs, je porte un toast à son honoré président, M. Prevost, à son comité, à son dévoué secrétairé M. Cauchepin, et à la prospérité de la Société.

TOAST

De M. le Comte DAUGER

Messieurs,

Je crois être votre interprète à tous en levant mon verre en l'honneur de Mme la marquise de Caulaincourt.

Je ne vous dirai pas ce qu'elle a fait pour le concours dont vous avez admiré les beautés, mais qu'il me soit permis de vous rappeler ce qu'elle a fait pour Serquigny, de près comme de loin, trop souvent de loin, malheureusement. Rien ne s'est passé ici sans qu'elle y ait participé dans la plus large mesure, et ceux qui ont aujourd'hui visité cette église, dont votre commune est si fière, ce monument qui atteste en même temps la foi et le goût artistique de nos aïeux, ont pu voir de quelle façon magistrale il est ressorti des ruines du temps pour renaître plus majestueux encore et vous savez tous à qui surtout cette superbe restauration est due.

Ce serait donc banal et bien inutile de vous rappeler tous les bienfaits dont Serquigny a été comblé par

Mme de Caulaincourt : ces souvenirs sont dans vos cœurs ; ils y sont bien placés et je ne pourrais qu'affaiblir par mes paroles les sentiments que vous avez pour la noble châtelaine, qui est à la fois la bienfaitrice de ce pays et la sœur de charité de vos pauvres.

Mais je tiens à faire revivre de plus anciens souvenirs et à rappeler à une génération qui l'a peu ou pas connu, celui qui a, je puis le dire sans exagération, créé Serquigny, le regretté marquis de Croix.

Plus d'un quart de siècle s'est passé depuis sa disparition, et c'est pourquoi il n'est pas inutile de montrer ce qu'il était aux jeunes qui sont ici.

Toutes ces usines qui ont non seulement enrichi, mais embelli votre territoire, ont été l'œuvre de M. le marquis de Croix. Il s'en occupait avec le plus grand intérêt. Il avait un soin jaloux, non seulement de leur bonne tenue et du bien-être des ouvriers, mais il les voulait jolies et d'apparence avenante.

Avec quel dévouement aussi s'occupait-il de tout ce qui touchait aux intérêts du canton dont il a été si longtemps le conseiller général. C'était une de ses constantes préoccupations.

Enfin, et c'est sur ce point que j'insisterai davantage, avec quel amour avait-il créé ce haras qui a été si longtemps une source de richesse pour la contrée en y amenant des reproducteurs d'élite. Il avait le *feu sacré* de l'élevage, c'est-à-dire celui qui ne s'éteint *jamais*.

L'élevage était donc une vraie passion pour M. le marquis de Croix, surtout parce qu'il y voyait une source de richesse pour notre patrie française et notre sol normand en particulier.

Avec quelle compétence surveillait-il les croisements divers de ses magnifiques poulinières et avec quelle persistance était-il arrivé à créer cette race dont l'on peut encore, après vingt-sept ans, trouver des traces nombreuses dans notre région. J'ai peut-être quelques droits à vous rappeler ces souvenirs à cause de la bienveillance qu'il m'avait toujours témoignée et parce que j'ai conservé quelques étincelles du feu dont je vous parlais tout à l'heure.

Ce n'est certes pas celui des automobiles qui sillonnent actuellement nos routes et font culbuter nos véhicules ruraux. Je me demande ce qu'eût dit M. le marquis de Croix en les voyant, mais je suis persuadé qu'il se fût associé aux vœux de tous ceux qui demandent une règlementation sévère et qui affirment que la richesse nationale n'en sera pas augmentée parce que l'Amérique nous enverra bientôt, à meilleur marché, aussi bien des voitures que des machines agricoles, tandis que le noble coursier de nos ancêtres naît encore meilleur dans les herbages du Merlerault que dans les pampas de l'autre monde. Je me demande s'il n'y a pas aussi un danger pour notre armée, aux intérêts de laquelle se lie si étroitement la question de l'élevage national. Je me demande si jamais l'on devra voir une charge d'automobiles remplacer les cuirassiers de Reischoffen et les dragons de Rezonville, et je ne vois pas les *Mac-Mahon* ou les *Charette* de l'avenir, avec des lunettes grillagées à l'avant d'une machine à pétrole, quand on a vu leurs devanciers debout sur leurs étriers, le sabre haut, en avant de leurs hommes, ne faisant qu'un avec le noble animal qui les portait, ivre de joie lui-même, au milieu des bataillons ennemis, arrachant à leur vainqueur

enthousiasmé cette exclamation historique : *Ah! les braves gens.*

Ce serait, il me semble, la dernière légende et la dernière poésie de notre belle armée qui disparaîtraient à tout jamais dans la nuit du passé.

Mais j'abuse de vos moments et je termine, Messieurs, en vous invitant à lever vos verres au souvenir du regretté marquis de Croix et à la santé de la noble dame, sa fille, Mme la marquise de Caulaincourt.

TOAST

DE M. CAMILLE FOUQUET, DÉPUTÉ

MESSIEURS,

Tout d'abord, je remercie à mon tour M. le président de la Société libre de l'Eure d'avoir bien voulu choisir Serquigny pour le siège du concours départemental.

Il m'échoit en ce moment une mission très agréable, mais aussi délicate qu'agréable : j'ai le devoir de porter la santé des lauréats du concours.

Notre éminent et regretté président de la section de Bernay, M. le duc de Broglie, se réservait ce privilège. Cela lui fournissait toujours l'occasion de caractériser la situation de l'agriculture, de parler de ses besoins, de ses espérances, et vous savez avec quelle éloquence. Aujourd'hui, nous avons mis à notre tête M. le duc Victor de Broglie, certains que, sous sa direction, la section de Bernay aura, comme par le passé, le concours de tous les gens de bien, et continuera à susciter leur initiative,

à donner une impulsion et un centre à leurs efforts.

Au lieu d'écouter et d'applaudir les paroles de notre président actuel, vous devrez vous contenter d'entendre un plus simple et plus modeste langage. Ce sera, du moins, le langage d'un défenseur fidèle de l'agriculture, qui ne trouve jamais que son dévouement soit à la hauteur de l'importance des intérêts qui vous sont chers.

Je porte donc un toast aux lauréats, assez nombreux, assez variés en mérite pour suffire à absorber notre attention, malgré les splendeurs de cette belle fête.

Les rigueurs inaccoutumées d'une saison cruellement sèche ne vous ont pas arrêtés, Messieurs les exposants, et vous avez bien voulu faire un effort dont nous vous sommes reconnaissants.

Je voudrais vous saluer tous par votre nom. Les noms de beaucoup d'entre vous rappellent des récompenses nombreuses déjà reçues dans les concours organisés par la Société libre de l'Eure ou par ses sections. Le plus souvent ils évoquent le souvenir de fermes, de propriétés, d'exploitations où le progrès se perpétue par tradition, de génération en génération. Mais des exposants nouveaux sont venus leur disputer les récompenses ; nous espérons les retrouver désormais dans ces luttes pacifiques. Qu'ils soient les bienvenus !

En félicitant les vainqueurs, il nous faut aussi encourager les vaincus : la lutte qui vient de se terminer aujourd'hui recommencera d'autres fois ; il y aura lieu pour les uns de persévérer, pour les autres d'espérer, parce que leurs efforts seront toujours récompensés tôt ou tard.

Mais, Messieurs, comment louer convenablement les

belles choses que les jurys ont eu à apprécier et que les visiteurs ont admirées avec nous? Dois-je parler d'abord de nos éleveurs? et par lesquels commencer?

Brillante était l'exposition des chevaux, digne de la Société qui revendique l'honneur d'avoir créé en 1857 le premier concours régional de la race chevaline.

Les espèces bovine, ovine et porcine présentaient ce matin un ensemble très satisfaisant et très nombreux, étant donné les ravages encore récents d'une maladie impitoyable dont la science n'a pu découvrir encore la cause précise et le remède.

La basse-cour fait honneur à nos ménagères. Le concours de labourage a été suivi, comme toujours, par une foule nombreuse, et le travail de nos vaillants maréchaux a fait l'admiration des connaisseurs.

Les produits divers, à côté des expositions de laiterie, d'apiculture et autres non moins intéressantes, nous montrent les progrès que la culture doit, en majeure partie, à l'emploi des engrais chimiques, ce nouveau domaine dont l'agriculture est redevable à la science. C'est la science encore qui travaille en ce moment à fixer les règles qui assureront à la sélection des espèces végétales un avenir aussi fécond que l'amélioration fournie par elle dans la reproduction des espèces animales.

L'alimentation du bétail, nous le regrettons, ne nous apporte rien de bien original, et pourtant quelles ressources offriraient aux cultivateurs privés de fourrage par la sécheresse, les landes, les joncs-marins du pays d'Ouche, objet d'une réhabilitation récente et méritée que nous ne saurions trop recommander.

Je ne veux pas davantage insister sur le mérite de ces horticulteurs distingués qui ont émerveillé nos yeux par

la beauté de leurs fruits et l'éclat de leurs fleurs, non plus que sur l'exposition de la carrosserie et des machines. Chaque année est signalée par un progrès nouveau de tel ou tel engin dont la simplification et l'abaissement de prix vulgarisent l'usage. Mais ce qu'il faut louer surtout, ce sont nos constructeurs locaux qui, malgré la concurrence étrangère, continuent à établir des instruments assez robustes pour vaincre les difficultés de certains sols.

J'arrive enfin à ces lauréats qui ont le privilège d'attirer à la fois nos regards et nos cœurs, à ces auxiliaires dévoués que leur maître considère moins comme des hôtes à son foyer que comme des membres de la famille. Trop souvent la modestie de ces serviteurs nous voile leur mérite et nous enlève le plaisir et l'occasion de les connaître. Honneur à eux! Honneur aussi aux vétérans de l'industrie !

Le travail, la fidélité, le dévouement, sous quelque forme, dans quelque milieu qu'ils se produisent, ont droit aux mêmes distinctions. Nous tenons à récompenser ces ouvriers de l'industrie en même temps que les vieux travailleurs de la terre, pour mieux marquer les rapports intimes qui existent entre l'agriculture et l'industrie et le mutuel appui qu'elles se prêtent l'une à l'autre.

Nous qui sommes ici pour célébrer l'union, l'harmonie dans la ferme, dans l'usine, dans la société en général, nous devons applaudir d'autant plus chaudement à ces longs dévouements que nous ne sommes peut-être pas destinés à trouver toujours devant nous d'aussi excellents modèles.

Qui pourrait dire si le mirage des fameuses lois sur les *retraites ouvrières* n'est point de nature à affaiblir

cette confiance réciproque entre le patron et l'ouvrier, à faire disparaître cette indulgence, cette fraternité, obligatoires en quelque sorte, que l'employeur avisé, à défaut de sentiments plus généreux, a toujours pratiquées vis-à-vis de ses auxiliaires affaiblis par l'âge ou la maladie ?

Messieurs, je ne veux pas abuser longtemps de votre bienveillance et de votre attention ; mais, dans une fête comme celle-ci, il est impossible de ne pas dire un mot des aspirations du monde agricole ; car il faut reconnaître que l'agriculture, base de la fortune publique, ne reçoit pas tous les encouragements qu'elle mérite.

Je voudrais pouvoir faire luire à vos yeux des lueurs consolantes, propres à encourager vos efforts ; il faut, du moins, que l'agriculteur sache les difficultés qui se dressent devant ses défenseurs.

Ces difficultés ont plusieurs causes sur lesquelles je désire appeler votre attention. La plus grande, et je m'excuse d'avance de me plaindre, en quelque sorte, de la fertilité de la France, la plus grande difficulté, dis-je, vient de l'extrême variété des produits de notre sol.

N'apercevez-vous pas dans l'antagonisme perpétuel qui doit exister forcément entre les pays à céréales du Nord, de l'Ouest et du Centre, et les régions viticoles, désireuses de chercher des débouchés à l'extérieur, entre les pays d'élevage et les régions à blé, entre les pays producteurs d'alcool d'industrie et les contrées, comme la nôtre, où se distillent les eaux-de-vie de fruits ?

Ne souffrez-vous pas de la concurrence contre nos cultures de lin et de colza, concurrence entretenue par les centres industriels et commerciaux qui réclament l'entrée des produits similaires de l'étranger ?

N'est-ce pas une lutte semblable qui nous empêche d'obtenir pour les laines des tarifs douaniers qui permettraient de voir reparaître promptement ces troupeaux de moutons dont le nombre diminue progressivement.

Ce n'est pas encore tout. Indépendamment de ces oppositions d'intérêts qui résultent de la nature des choses, de l'infinie diversité de notre culture, ne connaissez-vous pas les contradictions que soulevait récemment parmi les agriculteurs eux-mêmes la seule question du régime douanier du blé, sans compter les opinions plus ou moins désintéressées des spéculateurs en grains et en farines ?

Eh bien ! Messieurs, je vous le demande, au milieu de ces aspirations incertaines et opposées, comment se dégagerait-il une ligne d'action précise pour les chambres françaises, pour nos gouvernants eux-mêmes, plus légistes qu'agriculteurs ?

Cela est absolument impossible. Il est indispensable, je le répète, que le monde agricole affirme son union sur tous les points du territoire.

Il a connu un instant cette cohésion salutaire avec un homme dont le nom est déjà sur vos lèvres, parce qu'il est resté dans vos cœurs, l'honorable M. Méline, dont l'autorité était parvenue à établir une précieuse entente entre des sentiments et des intérêts bien opposés.

L'occasion s'offrira bientôt au pays de recouvrer une situation meilleure. Que les agriculteurs se liguent pour confier leurs intérêts uniquement aux vrais amis de l'agriculture, en dehors des politiciens, et vous verrez renaître la prospérité dans vos exploitations, dans vos herbages, dans vos champs, juste récompense de vos travaux.

Tout à l'heure, on faisait allusion à la visite prochaine de l'empereur de Russie ; je m'associe de tout cœur aux patriotiques paroles de M. le Maire de Serquigny. La revue dans les plaines de Reims va renouveler le spectacle grandiose et émotionnant que l'année 1896 nous a donné au camp de Châlons.

Mais ce qu'il faut qu'on se rappelle, c'est que notre armée est surtout composée des enfants de la campagne; ce qu'il faut qu'on se rappelle, c'est que, si notre population a cessé de s'accroître, il est nécessaire de compenser le nombre par la résistance, par la force morale de nos troupes, force morale que les fils de nos laboureurs possèdent au plus haut degré. Il est donc indispensable d'arrêter l'émigration des champs vers la ville; mais pour retenir la jeunesse dans les campagnes, il faut assurer à l'agriculteur un avenir prospère et rémunérateur.

Messieurs, cette fête de l'agriculture touche à son terme, bientôt tout sera fini. De cette visite accueillie si cordialement, si gaiemeut par tous, il ne nous restera qu'un affectueux souvenir, mais un double regret pourtant : regret, comme on vous l'a déjà dit, de ne point voir au milieu de nous M. Gattier, heureux toujours de s'associer aux joies et aux manifestations de la commune de Serquigny; regret aussi de n'avoir pu conduire nos visiteurs dans ces filatures, dans ces usines qui contribuent pour une si large part à la prospérité et au renom de la commune.

Nous eussions trouvé là des organisations intéressantes au point de vue du bien-être des populations ouvrières de la région, les unes récentes, chez M. Rolier, chez M. Guillemin, et, tout à côté, dans une commune

voisine, chez M. Bouchon, dont nous avons tous regretté l'absence.

D'autres, plus anciennes, n'étaient-elles pas, au moment de leur création, une nouveauté qui reporte le souvenir vers l'homme intelligent et généreux, M. le marquis de Croix, qui, à une date déjà lointaine, donnait ainsi dans ce pays l'exemple du progrès social, et dont la descendance conserve si pieusement les traditions de bienfaisance ?

Messieurs, je termine, et, ne voulant pas enlever à mon ami Cordier le plaisir de porter la santé de MM. les pompiers de Serquigny et de MM. les musiciens, je lève une dernière fois mon verre, en les remerciant du fond du cœur, en l'honneur de M. le Maire, de la municipalité et des habitants de Serquigny. A la santé des organisateurs du concours ! A la santé de tous les agriculteurs du département !

LISTE DES RÉCOMPENSES

PRIMES D'ENCOURAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION DES BESTIAUX

Espèce bovine.

Taureaux. — 1re catégorie. — 1er prix, 120 fr., offerts par M. Prévost, président de la Société libre de l'Eure : M. Foulongue, à la Haye de Calleville ; — 2e, 75 fr. : M. Alfred Lucas, à Grandcamp ; — 3e, 50 fr. : M. Eugène Lesourd, à Carsix ; — 4e, 30 fr. : M. Ferdinand Mouchel, à Saint-Aubin-des-Hayes.

PRIMES OFFERTES PAR M. CAMILLE FOUQUET :

2e catégorie. — 1er prix, 75 fr. : M. Albert Hervieu, à Beaumontel ; — 2e, 40 fr. : M. Filoque, à Drucourt ; — 3e, 25 fr. :

M. Jules Putel, au Noyer-en-Ouche. — Prix supplémentaire, méd. de bronze, M. Léon Bligny. — Mention honorable : M. Alfred Lucas, à Grandcamp.

Vaches laitières ou amouillantes de 3 à 7 ans. — 1er prix, 100 fr. : M. Lothaire Hue, à Ecardenville-la-Campagne ; — 2e, 60 fr. : M. Leroux, à Nassandres; — 3e, 40 fr. : M. le comte Dauger, à Menneval; — 4e, 30 fr. : M. Pattey, à Fontaine-la-Soret ; — 5e, 20 fr. : M. le comte Dauger, à Menneval; — 6e, méd. de bronze : M. Albert Hervieu, à Beaumontel ; — 7e, méd. de bronze : Mme la baronne de Montigny, à Saint-Léger-de-Rostes; — 8e, méd. de bronze : M. Jules Focet, à Bernay. — Mention honorable, Mme la baronne de Montigny, à Saint-Léger-de Rostes.

Génisses de 1 à 2 ans (8 dents de lait). — 1er prix, 60 fr. : M. Félix Cesselin, à Brionne ; — 2e, 30 fr. : M. Guillotin, à Saint-Clair-d'Arcey ; — 3e, 20 fr. : M. Lothaire Hue, à Ecardenville-la-Campagne. — Méd. de bronze : M. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune. — Mention honorable : M. le baron de Montigny, à Saint-Léger-de Rostes.

Génisses de 2 à 3 ans (6 à 4 dents de lait). — 1er prix, 100 fr. : M. Pattey, à Fontaine-la-Soret; — 2e, 60 fr. : M. Jules Foulon, à Corneville-la-Fouquetière; — 3e, 30 fr. : M. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune; — 4e, 20 fr. : M. Duclos, à Berthouville. — Prix supplémentaires, méd. de bronze : MM. Louis Filoque, à Brionne; Félix Cesselin, à Brionne. — Mentions honorables : MM. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune; Pattey, à Fontaine-la-Soret.

Bandes de vaches laitières (4 têtes au moins). — 1er prix, 100 fr. et une méd. de vermeil de la Société des Agriculteurs de France, Mme la baronne de Montigny, à Saint-Léger-de-Rostes; — 2e, 50 fr. offerts par M. le comte de Boury, vice-président de la Société libre de l'Eure, et une méd. d'argent de la Société des Agriculteurs de France : M. Focet, à Bernay; — 3e (*ex-æquo*), méd. de bronze de la Société des Agriculteurs de France : M. Albert Hervieu, à Beaumontel, et M. le comte Dauger à Menneval.

Race chevaline.

Chevaux de trait de 1 à 2 ans. — 1er prix, 50 fr. : M. Samson, à Folleville ; — 2e, 30 fr. : M. Ybert, à Saint-Léger-de-Rostes; — 3e,

20 fr. : M. Desprez, à Calleville. — Méd. de bronze : MM. Dubos, à Barc ; Desprez, à Calleville ; Duchemin, à Combon; Letourneur, à Quittebeuf; Seigneur, à Gisay-la-Coudre; Albert Hervieu, à Beaumontel; Sauvage, à Carsix. — Mentions honorables : MM. Hervieu, à Pierrelée; Buisson, à Serquigny.

Chevaux de 2 à 3 ans. — 1er prix, 100 fr. : M. Dubos, à Barc; — 2e, 60 fr. : M. Vauquelin, à Courbépine; — 3e, 40 fr. : M. Basset, à Emanville; — 4e, 30 fr. : M. Joigneaux, à Grandcamp; — 5e, 20 fr. : M. Dubos, à Saint-Aubin-le-Vertueux. — Méd. de bronze : MM. Ramier, à Ecardenville-la-Campagne; Antoine Hanout, à Barc; Lothaire Hue, à Ecardenville-la Campagne.

Chevaux de 3 à 5 ans. — 1er prix, 100 fr. : M. Lothaire Hue, à Ecardenville-la-Campagne; — 2e, 50 fr. : M. Vauquelin, à Courbépine; — 3e, 40 fr. : M. André Prévost, à Rouge-Perriers; — 4e, 20 fr. : M. Basset, à Emanville. — Méd. de bronze : MM. Seigneur, à Gisay-la-Coudre; Buisson, à Serquigny; Bréavoine, à Plainville.

Juments poulinières de trait (pleines ou suitées). — 1er prix, 100 fr., offerts par le duc de Broglie, président de la section de Bernay : M. Colombe, à Barc; — 2e, 60 fr., offerts par M. Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay : M. Jules Focet, à Bernay; — 3e, 40 fr. : M. Pattey, à Fontaine-la-Soret; — 4e, 30 fr. : M. Charles Foulongne, à la Haye-de-Calleville; — 5e, 20 fr. : M. Bernouis, à Saint-Clair-d'Arcey. — Méd. d'argent : MM. Joret, au Neubourg; Pattey, à Fontaine-la-Soret; Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune.

Poulıches percheronnes de 1 an. — Primes offertes par M. le comte Dauger. — 1er prix, 50 fr. : M. Bernouis, à Saint-Clair-d'Arcey; — 2e, 30 fr. : M. Chevalier, à Bernay; — 3e, 20 fr. : M. Jules Focet, à Bernay.

Prix d'ensemble.

Pour la plus belle écurie de chevaux ou juments de trait (3 têtes au moins).

1er prix, 100 fr. et un objet d'art offerts par Mme la marquise de Caulaincourt : M. Basset, à Emanville.

2e prix, 50 fr. et une méd. d'argent gr. mod. de la Société des Agriculteurs de France : M. Albert Hervieu, à Beaumontel.

3e prix, 30 fr. et une méd. de bronze gr. mod. de la Société des Agriculteurs de France, M. Lothaire Hue, à Ecardenville-la-Campagne.

4e prix : M. Dubos, à Barc.
5e prix, méd. de bronze gr. mod. : M. Jules Focet, à Bernay.

Espèce ovine.

Béliers. — 1er prix. 50 fr. : M. Lebugle, à Jouy-sur-Eure ; — 2e, 30 fr. : M. Letourneur, à Quittebeuf; — 3e, 20 fr. : M. Émile Touttain, aux Barils près Verneuil; — 4e, 10 fr. : M. Hellard, à Gouville.

Brebis (10 *têtes au moins*). — 1er prix, 50 fr. : M. Désiré Hervieu, à Beaumontel ; — 2e, 30 fr. : M. Dumont, à Claville; — 3e, 20 fr. : M. Louis Sauvage, à Carsix ; — 4e, 10 fr. : M. Magloire Duprey, à Saint-Clair-d'Arcey.

Espèce porcine.

Porcs. — 1er prix, 40 fr. : M. Désiré Hervieu, à Beaumontel ; — 2e, 25 fr. : M. Lenormand, à Saint-Clair-d'Arcey.

Truies. — 1er prix, 40 fr. : M. Foulongne, à la Haye-de-Calleville ; — 2e, 25 fr. : M. Désiré Hervieu, à Beaumontel; — Diplôme de méd. de bronze : M. Chatel, à Drucourt.

Animaux de basse-cour.

Poules et coqs. — Méd. d'argent, offerte par M. Letailleur : M. Vautier, à Bernay; — Méd. de bronze : MM. Cesselin, à Brionne ; Touttain, au Theil-Nolent; — Mentions honorables : MM. Guillemette, au Neubourg; Touttain, au Theil-Nolent.

Palmipèdes. — 1er prix, (*ex-æquo*), méd. d'argent, offertes par MM. David et Turquet : MM. Bligny, à Notre-Dame-du-Hamel; Touttain, au Theil-Nolent ; — 2e, méd. de bronze gr. mod. : Mme Hue, à Plasnes; — Mentions honorables: M. Touttain, au Theil-Nolent; Mme Hue, à Plasnes.

Lapins. — Prix d'honneur, méd. de vermeil, offerte par M. Manassès Conard : Mme Letourneur, à Quittebeuf; — 2e prix, méd. de bronze gr. mod. : M. Foulongne, à la Haye-de-Calleville; — Mentions honorables : M. Guillemette, au Neubourg; Mme Hue, à Plasnes.

Pigeons. — 2e prix, méd. de bronze : M. Vorzais, à Serquigny. — Mention très honorable : M. Beauplet, à Brionne.

Paons. — méd. de bronze : Mme Desjardins, à Thiberville.

CONCOURS DE MARÉCHALERIE

PRIMES OFFERTES PAR M. CAMILLE FOUQUET

1er prix, 50 fr. et une méd. d'argent offerte par M. Jules Focet : M. Alfred Vattement, à Beaumont-le-Roger ; — 2e, 25 fr. et une méd. de bronze : M. Adrien Lepeltier, à Bernay ; — 3e, 15 fr. et une méd. de bronze : M. Lambert, à Gaillon ; — 4e, 10 fr. : M. Chanteux, à Louviers ; — 5e, 5 fr. et une méd. de bronze : M. Marcel Foinard, à Beuzeville ; — 6e, méd. de bronze, M. Louis Ruel, à Bernay ; — 7e, méd. de bronze : M. Léon Desmeules, à Beaumont-le-Roger ; — 8e, méd. de bronze : M. Auguste Pesnel, à Boisnormand ; — 9e, méd. de bronze : M. Maret-Louiset, à Beuzeville ; — 10e, méd. de bronze : M. Émile Pollain, à Bernay ; — 11e, méd. de bronze : M. Armand Marie, à Beaumont-le-Roger ; — 12e, méd. de bronze : M. Georges Duvéré, à Louviers ; — Mentions honorables : M. Victor Charron, à la Bonneville ; M. Henri Vedye, à Bray ; M. Chrétien, à Bourg-Achard.

Fers exposés. — Méd. de bronze gr. mod : M. Masson, à la Neuve-Lyre ; — Méd. de bronze : M. Louis Chrétien, à Bourg-Achard. — Méd. de bronze petit mod. : M. Pesnel, à Boisnormand ; — Mentions honorables : MM. Caumont, au Neubourg ; Lambert, à Gaillon.

CONCOURS DE LABOURAGE

Charrues normandes. — 1er prix, 50 fr. et méd. d'argent, offerte par M. V. Mignon, trésorier de la section de Bernay : M. Paul Desroques, à Granchain ; — 2e 30 fr. et méd. de bronze : M. Léon Viquesnel, à Fontaine-la-Louvet ; — 3e, 15 fr. et méd. de bronze : M. Arthur Jouveaux, à Côurbépine ; — 4e, 10 fr. et méd. de bronze : M. Raphaël Duval, chez M. Parent, à Saint-Victor-de-Chrétienville. — Méd. de bronze : M. Léon Auné, chez M. Zéphir Duhamel, à Saint-Victor-d'Epine ; M. Letier à Barville. — Mention honorable : M. Alphonse Lemaître, chez M. Bligny, à Cernières M. Joseph Allienne, chez M. Martel, à Plasnes.

Charrues Brabant et autres. — 1er prix, 40 fr. et méd. d'argent offerte par M. Fortier, ancien président de la Société libre de l'Eure : M. Foucault, à Menneval ; — 2e, 20 fr. et méd. de bronze :

M. Alfred Deglos, à Ecardenville ; — 3e, 10 fr. et méd. de bronze : M. Léon Cauvin, à Menneval.

PRODUITS AGRICOLES ET HORTICOLES

Diplôme de méd. d'or : M. Léon Bligny, à Notre-Dame-du-Hamel pour ses produits agricoles.

Diplôme de méd. d'or : M. Louis Doisnel, à Thiberville, pour ses miels et cires.

Diplôme de méd. d'or : M. Livet, instituteur à Bois-Leroy, enseignement agricole, échantillons de produits.

Diplôme de méd. de vermeil, gr. mod. : M. Victor Lainé, à Brionne, pour ses carottes et betteraves et produits remarquables.

Diplôme de méd. de vermeil : M. Eugène Chénot, à Tilleul-Othon (betteraves) ; M. Magloire Duprey, à Saint-Clair-d'Arcey (blé, betteraves) ; M. Foulongne, à la Haye-de-Calleville (blé, avoine, colza) ; M. Octave Roussel, à Serquigny (produits agricoles) ; M. Eugène Delivet, à Louversey (blé) ; M. Margot, à Epinay (blé, engrais).

Diplôme de méd. d'argent : M. Désiré Béranger, au Noyer-en-Ouche (produits agricoles) ; M. Chatel, à Drucourt (produits agricoles) ; M. Henri Colpin, àG oupillières (houblon) ; M. Augustin Bayvel, à Saint-Cyr-de-Salerne (plants de pommiers et poiriers) ; M. du Fay, à Carsix (blé, avoine) ; M. Basille (ouvrage en paille).

Mentions honorables : M. Charles Bayvel, à Brionne (avoine) ; M. Aimé Bloche, à Plasnes (blé).

MARCHANDS

Diplôme de méd. d'or : M. Maurice Billon, grainetier au Neubourg (farines) ; M. Delaleau, au Neubourg (blé) ; M. Gouet, à Bernay (volailles mortes, coquillages). Hors concours, Société de Saint-Gobain (engrais chimiques).

Produits de laiterie.

BEURRES. — 1° EXPOSÉS PAR LES CULTIVATEURS

Diplôme de méd. d'or : M. Raphaël Le Clerc, à Saint-Germain-la-Campagne. — Diplôme de méd. de vermeil : M. Emile Fillocque, à Drucourt ; M. Gonzague de Maistre, à Fontaine-l'Abbé. — Diplôme de méd. d'argent : MM. Bligny, Foubert et Cie, à Notre-Dame-du-Hamel ; M. le comte Dauger, à Menneval ; M. Arsène Isabel, à Beau-

mesnil. — Diplôme de méd. de bronze : M. J. Leclerc, au Chamblac. — Mention honorable : M. Emile Charpentier, à Saint-Germain-la-Campagne.

2° MARCHANDS

Diplôme de méd. d'argent : M. Georges Gouet, à Bernay.

FROMAGES. — 1° FROMAGES EXPOSÉS PAR LES CULTIVATEURS

Diplômes de méd. d'or : M. Raphaël Leclerc, à Saint-Germain-la-Campagne ; M. J. Leclerc, au Chamblac. — Diplôme de méd. de vermeil : M. Charpentier, à Saint-Germain-la Campagne.

2° FROMAGES EXPOSÉS PAR LES MARCHANDS

Diplôme de méd. d'or : M. Cavelier, à Bernay.

Eaux-de-vie de cidre

Diplôme de méd. d'or hors concours : M. Turquet, à Ecardenville-la-Campagne.

Diplômes de méd. d'or : M. Foulongne, à la Haye-de Calleville ; M. Levieux à Evreux ; M. Albert Lepeltier, à Bernay.

Diplôme de méd. de vermeil : M. Guillemette, au Neubourg.

Diplômes de méd. d'argent : M. Désiré Béranger, au Noyer-en-Ouche ; M. Charles Bayvel, à Brionne ; M. Magloire Duprey, à Saint-Clair-d'Arcey ; M. A. Seigneur, à Gisay-la-Coudre ; M. Augustin Bayvel, à Saint-Cyr-de-Salerne.

Mention honorable : M. Arsène Isabel, à Beaumesnil.

Cidres.

Diplôme de méd. d'or : M. Albert Lepeltier, à Bernay.

Diplôme de méd. de vermeil : M. Seigneur, à Gisay-la-Coudre.

Diplôme de méd. d'argent : M. Charles Baivel, à Brionne ; M. Foulongne, à la Haye-de-Calleville ; M. Guillemette, au Neubourg ; M. Levieux, à Evreux ; M. Arsène Isabel, à Beaumesnil.

EXPOSITION D'HORTICULTURE

PRIMES OFFERTES PAR M. ABAYE

Objet d'art offert par Mme la marquise de Caulaincourt : M. Leclerc, horticulteur à Menneval, pour son lot de coleus et de plantes vertes.

Méd. d'or offerte par M. le duc de Broglie, président de la section de Bernay, et une prime de 50 fr. : M. Lainé, maraîcher à Brionne, pour son exposition de culture maraîchère (dahlias, roses et œillets et fleurs coupées).

Méd. de vermeil offerte par M. Boivin-Champeaux : M. Barette, horticulteur-paysagiste à Caen, pour glaïeuls, dahlias, plantes vivaces et fleurs coupées.

Méd. de vermeil offerte par M. Thorel, sénateur et 25 fr. en espèces avec mention spéciale pour la présentation de son exposition : M. Triquet, horticulteur à Evreux.

JARDINIERS AMATEURS

Méd. de vermeil, gr. mod., offerte par M. Milliard, sénateur : M. Cléreau, jardinier au château de Saint-Aubin-le-Vertueux, pour l'ensemble de son exposition horticole et maraîchère.

Méd. de vermeil gr. mod. offerte par M. de Tourville, président de la section de Pont-Audemer : M. Maxime Desjardins, jardinier chez M. Gastine, notaire à Thiberville, pour l'ensemble de son exposition.

Méd. d'argent offerte par M. Coupey : M. Eugène Vottier, jardinier chez M. Legrand, à Landepereuse, pour l'ensemble de son exposition.

Mention honorable : M. Cauvin père, jardinier au château du Boulay, pour son manuscrit sur la conservation des plantes tuberculeuses rustiques.

AMATEURS

Méd. d'argent gr. mod. offerte par M. Raymond Cordier, conseiller d'arrondissement : M. Eugène Desaunay, cantonnier à Saint-Léger-de-Rostes, pour son exposition maraîchère.

Méd. de bronze gr. mod. : M. Fernand Alix, à Granchain, pour son écusson en mosaïque.

Méd. de bronze : M. Ledoux, de Serquigny, pour ses lauriers roses.

Mention honorable : M. Lautour, menuisier à Bernay, pour sa plante abellia-multiflore.

PAYSAGISTES MARCHANDS

Méd. de vermeil gr. mod. offerte par M. Parissot, sénateur, et une prime de 25 fr. : M. Alfred Alix, horticulteur-paysagiste à

Granchain, pour sa rocaille et le concours prêté à l'organisation de l'exposition.

INSTITUTEURS

Méd. de bronze : M. Paul Dorbeaux, instituteur à Bosgouet, pour ses manuscrits horticoles.

EXPOSITION DES MACHINES

Instruments agricoles

MATÉRIEL APPARTENANT AUX CULTIVATEURS

Méd. de vermeil offerte par M. Parissot, sénateur : M. le comte Dauger, à Menneval.

Méd. d'argent gr. mod. offerte par M. Duret, conseiller d'arrondissement : M. Albert Hervieu, à Beaumontel.

Méd. d'argent, offerte par M. Durand, maire de Broglie : M. Camille Dubos, à Menneval.

Méd. d'argent : M. Léon Bligny, à Notre-Dame-du-Hamel.

INSTRUMENTS EXPOSÉS PAR LES CONSTRUCTEURS

Diplômes de méd. d'or : M. Bajac, à Liancourt (Oise), pour l'ensemble de son exposition ; M. Emile Cablé, à Serquigny pour son appareil acétylène ; M. Sortais, à Evreux, pressoirs, broyeurs avec moteur ; M. Zimmermann et Cie, M. Cauchepin, à Bernay, concessionnaire (semoirs hallensis).

Diplômes de méd. d'or : MM. Gautreau frères, à Dourdan (Seine-et-Oise), batteuse locomobile ; M. Youf, à Saint-Lô, (Manche), tarares.

Diplômes de méd. de bronze : M. Armand Legat, à Juignettes, (tarares) ; M. Bouffard, maréchal à Plasnes (charrues).

Mention honorable : M. Pierre Germain, à Nassandres (treillages).

Diplôme hors concours : M. Cauchepin, à Bernay, pour l'ensemble de son exposition.

Voitures

Diplômes de méd. d'or, *ex-æquo*, M. Maridort, carrossier au Neubourg ; M. Lefèvre, carrossier à Bernay, et M. Edouard Dubos, carrossier au Neubourg.

Récompenses aux domestiques et ouvriers ruraux

Rappel de méd. de vermeil : M. Eugène Sassier, 42 ans de services chez M. Eugène Desmares, à Saint-Mards-de-Fresne.

Rappel de méd. de vermeil : M. Ferdinand Drouyer, 41 ans de services chez M. du Fay, à Carsix.

Rappel de méd. d'argent : Félicien Héricher, 35 ans de services chez M. Mouton, à Granchain.

Rappel de méd. de bronze : Augustine Lethou, 27 ans de services chez M. Alexandre Lemoine, à Landepereuse.

Rappel de méd. de bronze : M. Léon Brunet, 30 ans de services chez M. Louis Sauvalle, à Carsix.

Rappel de méd. de bronze : Julie Autier, 26 ans de services chez M. Alfred Guéroult, à Capelles-les-Grands.

Méd. de vermeil et un prix de 50 fr. offerts par M. Boivin-Champeaux : M. Casimir Piedelièvre, 60 ans de services chez Mme veuve Pellerin, à Brétigny.

Méd. de vermeil offerte par M. Join-Lambert, et un prix de 30 fr. : M. Eugène Lebret, 46 ans de services chez M. le comte de Maistre, à Beaumesnil.

Méd. d'argent gr. mod. et un prix de 25 fr. offerts par M. Guillemin : M. François Lebret, 40 ans de services chez M. le comte de Maistre, à Beaumesnil.

Méd. d'argent gr. mod. et un prix de 20 fr. offerts par M. de Bonnechose : M. Auguste Avenel, 40 ans de services chez M. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune.

Méd. d'argent gr. mod. et un prix de 20 fr. offerts par M. Lerenard-Lavallée : M. Jules-Pierre Bunel, 37 ans de services chez M. Dumont, à Plasnes.

Méd. d'argent et un prix de 15 fr., offerts par M. Ecalard : M. Michel Dodon, 35 ans de services chez M. le comte de Maistre, à Beaumesnil.

Méd. d'argent offerte par M. Philippe de Lalonde, et un prix de 15 fr. : M. Edouard Berthelin, 32 ans de services chez M. Désir Marais, au Tilleul-Othon.

Méd. d'argent, offerte par M. Louis Mignon : Alexandre Fleurant, 28 ans de services chez M. le baron de Montigny, à Saint-Léger-de-Rostes.

Méd. de bronze gr. mod. offerte par M. le chanoine Porée : Alphonse Loiselet 28 ans de services chez Mme veuve Delauney, à Goupillières.

Méd. de bronze gr. mod. offerte par M. Léon Petit, secrétaire perpétuel de la Société libre de l'Eure : Elie Sauvalle, 27 ans de services chez Mme veuve Barbey, à Thibouville.

Méd. de bronze gr. mod. offerte par M. le chanoine Porée : Alfred Quevilly, 27 ans de services chez M. Julien Vallée, à Ajou.

Méd. de bronze gr. mod. offerte par M. Bligny : Filien Duprey. 27 ans de services chez M. Désiré Hervieu, à Beaumontel.

Méd. de bronze offerte par M. Léon Petit : Jules-Alexandre Roussel, 25 ans de services chez M. Dumont à Plasnes.

Méd. de bronze offerte par M. Vassal : Alphonse Duhazé, 22 ans de services chez Mme Médéric Bouville à Thibouville.

Méd. de bronze offerte par M. Bligny, maire de N.-D.-du-Hamel : Edouard Allaire, 22 ans de services chez MM. Goubert, à Bernay.

Méd. de bronze offerte par M. Vassal : Jules Mainières, 20 ans de services chez Mme veuve Laurent. à Thibouville.

Méd. de bronze : Victoire Mahé, 18 ans de services chez M. Ecalard, à Saint-Léger-de-Rostes.

Méd. de bronze : Isidore Foucaut, 18 ans de services chez M. le comte Dauger, à Menneval.

Méd. de bronze : Alphonse Lasnier, 18 ans de services chez M. le comte de Maistre, à Fontaine-l'abbé.

Méd. de bronze : Alfred-Fortuné Aubert, 18 ans de services chez M. Pierre Deschamps, à Harcourt.

Ment. honorable : Valentine Duchesne, 16 ans de services chez M. Antoine Hanout, à Barc.

Le conseil supérieur de la Société nationale d'encouragement au bien décerne une méd. d'honneur à M. Edouard Bouvier, demeurant à Broglie, pour longs et dévoués services chez M. Paul Picard, tanneur à Broglie.

Récompenses aux Ouvriers industriels.

1° Veuve Lucas (Armandine), 65 ans, ouvrière de la maison Rousseau à Bernay, 50 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'or.

2° Lefèvre (Désiré), 57 ans, maison Courcol, à Bournainville, 42 ans de services, s'est distingué par un sauvetage. Dip. de rappel de méd. de vermeil gr. mod.

3° Lefrançois (Léon), 62 ans, maison Hélot à Menneval, 34 ans de services absolument exceptionnels. Dip. de rappel de méd. de vermeil gr. mod. Titulaire de la méd. du travail en 1900.

4° Mme Surlemont, 70 ans, maison Rousseau à Bernay, 42 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de vermeil.

5° Mme Hubert, 54 ans, maison Rousseau à Bernay, 40 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de vermeil.

6° Mme Huby, 54 ans, maison Rousseau, à Bernay, 39 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de vermeil.

7° Mme Lefrançois née Bultey, 55 ans, maison Hélot à Menneval, 36 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent gr. mod. Titulaire de la méd. du travail en 1900.

8° Mlle Vauquelin, 51 ans, maison Rousseau, à Bernay, 35 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent gr. mod.

9° Maurouard (Marie), femme Olive, 61 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 27 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent gr. mod. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

10° Courad, Désirée, 59 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 36 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent gr. mod. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

11° Mme Peuffier, née Marie Pascal, 49 ans, maison Rousseau, à Bernay, 36 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent.

12° Belhache (Estelle), femme Rigolet, 56 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 34 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

13° Mme Levesque, 54 ans, maison Rousseau, à Bernay, 34 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent.

14° Lheureux (Eugène), 55 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 33 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

15° Mme Prodhomme, 55 ans, maison Rousseau, à Bernay, 31 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent.

16° Ballandras (Georges), 49 ans, maison Lefèvre, carrossier à Bernay, 29 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de bronze.

17° Pinguet (Célestin), 82 ans, maison Lefèvre à Bernay, 28 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de bronze.

18° Mme Hunou, née Quettier, 44 ans, maison Rousseau à Bernay, 28 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de bronze.

19° Seigneur (Louis), 64 ans; maison Lefèvre, à Bernay, 27 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de bronze.

1° Célina Métayer, femme Valette, 72 ans, maison A. Labbé et fils à Thiberville, 54 ans de services. Méd. d'or gr. mod.

2° Elise Bonvoisin, Ve Vauquelin, 64 ans, maison R. Lecuyer et Cie, à Thiberville, 52 ans de services. Méd. d'or gr. mod. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

3° Rosalie Beaumesnil, femme Hubert, 66 ans, maison F. de Boutteville à Bernay, 49 ans de services, méd. d'or.

4° Vᵉ Tréfouel, 73 ans, maison F. de Boutteville à Bernay, 47 ans de services. Méd. de vermeil gr. mod.

5° Marie-Clémence Grenier, Vᵉ Heutte, 47 ans, maison F. Guillemin à Nassandres, précédemment chez MM. P. Sement et fils, au même lieu, 27 ans de services, mais rehaussés par des faits exceptionnels de dévouement. Méd. de vermeil gr. mod.

6° Lucet (Eugène), 54 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 42 ans de services. Méd. de vermeil gr. mod. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

7° Célestine Lair, femme Beaumesnil, 65 ans, maison F. de Boutteville à Bernay, 42 ans de services. Méd. de vermeil gr. mod.

8° Charles Hain, 51 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 42 ans de services. Méd. de verm. gr. mod.

9° Rose Dumoutier, femme Hervieux, 71 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 41 ans de services. Méd. de vermeil gr. mod.

10° Arsène Hervieux, 73 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 41 ans de services. Méd. de vermeil gr. mod.

11° Désiré Mabire, 60 ans, maison R. Lecuyer et Cie, à Thiberville, 39 ans de services. Méd. de vermeil. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

12° Louis-Alfred Beaumesnil, 65 ans, maison F. de Boutteville à Bernay, 38 ans de services. Méd. de vermeil.

13° Honorine Lecapon, 81 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 38 ans de services. Méd. de vermeil.

14° Joseph Fergeault, 61 ans, maison P. Rolier, à Serquigny, 37 ans de travail dans la même industrie, s'est distingué dans un incendie et jouit d'une réputation exceptionnelle d'ordre, de travail et de conduite. Méd. de vermeil.

15° Marie Capron, femme Mottée, 52 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 36 de services. Méd. de vermeil.

16° Hyacinthe Fernet, femme Hain, 49 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 36 de services. Méd. de vermeil.

17° Elie Jouveaux, 58 ans, maison R. Lecuyer et Cie, à Thiberville, 35 ans de services. Méd. de vermeil. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

18° Rebulet (Charles), 59 ans, maison R. Lecuyer et Cie, à Thiberville, 35 ans de services. Titulaire de la méd. du travail du Gouvernement. Méd. de vermeil.

19° Rose Blanfené, femme Dieuzy, 48 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 34 ans de services, Méd. d'argent.

20° Juliette Rigolais, femme Conard, maison R. Lecuyer et Cie. à Thiberville, 34 ans de services. Titulaire de la méd. du Gouvernement. Méd. d'argent.

21° Beneuil (Frédéric), 61 ans, maison Eugène Bouttier, minotier à Beaumontel, 31 ans de services. Méd. d'argent.

22° Delphine Vitcoq, V° Paterne, 43 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 31 ans de services. Méd. d'argent.

23° Vivien (François-Adrien), 65 ans, maison V° A. Evrard, scierie mécanique à Beaumont-le-Roger, 31 ans de services. Méd. d'argent.

24° Prey (Gustave,) 40 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 30 ans de services. Méd. d'argent.

25° V° Vieuxbled, 42 ans, maison Rousseau, à Bernay, 29 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

26° Mme Lhomet, 55 ans, maison Rousseau, à Bernay, 29 ans de services. Méd. de br. gr. mod.

27° Joseph Quettier, 42 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 29 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

28° Adolphine Pitette, femme Montpetit, 60 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 26 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

29° Juliette Genvrin, femme Aumont, 38 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 26 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

30° Edmond Martel, maison E. Granguet et fils, mégissiers à Beaumont-le-Roger, 26 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

31° Elie Boutel, 52 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 25 ans de services. Titulaire de la méd. du Gouvernement. Méd. de bronze gr. mod.

32° Adoline Marc, femme Masson, 67 ans, maison F. Guillemin, à Nassandres, 25 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

33° Ernest Rigolet, 59 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 25 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

34° Mme Léonard Morin, 53 ans, maison Rousseau, à Bernay, 25 ans de services. Méd. de bronze. gr. mod.

35° Alfred Pitette, 36 ans, maison M. Duret et fils à Brionne, 25 ans de services. Méd. de bronze.

36° Hortense Lesueur, femme Deschamps, 36 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 23 ans de services. Méd. de bronze.

37° Amand-Octave Houdou, 50 ans, maison E. Rousseau, à Bernay, 22 ans de services. Méd. de bronze.

38° Paul Adelinet, 36 ans, maison Camus, à Bernay, 22 ans de services. Méd. de bronze.

39° Vᵉ Adeline, 49 ans, maison Rousseau, à Bernay, 21 ans de services. Méd. de bronze.

40° Mᵐᵉ Riquer, 38 ans, maison Rousseau, à Bernay, 21 ans de services. Méd. de bronze.

41° Mᵐᵉ Lairie, 37 ans, maison Rousseau à Bernay, 21 ans de services. Méd. de bronze.

42° Mᵐᵉ Janvrin, 36 ans, maison Rousseau, à Bernay, 20 ans de services. Méd. de bronze.

43° Jules-Victor Simon, 40 ans, maison Rousseau, à Bernay, 20 ans de services. Méd. de bronze.

44° Veuve Duval, 35 ans, maison Rousseau, à Bernay, 20 ans de services. Méd. de bronze.

45° Doublet, Louis, 52 ans, maison Camus, à Bernay, 20 ans de services. Méd. de bronze.

46° Haloche (Narcisse), 40 ans, maison Camus, à Bernay, 20 ans de services. Méd. de bronze.

Récompenses spéciales.

La Société libre de l'Eure adresse ses félicitations à M. Camille Fouquet pour ses travaux agricoles et principalement pour ses cartes agronomiques des six cantons de l'arrondissement de Bernay, et lui décerne un diplôme hors concours.

Un objet d'art est offert par la Société libre de l'Eure à M. Louis Cauchepin pour le zèle et le dévouement qu'il a apportés depuis trente années dans l'organisation des concours.

Une médaille de vermeil est décernée à M. l'abbé Dubois, curé de Menneval, pour ses travaux préhistoriques et son exposition d'instruments paléolithiques.

Une médaille de vermeil est décernée à M. Veuclin, publiciste à Mesnil-sur-l'Estrée, pour ses travaux agricoles et historiques sur l'arrondissement de Bernay.

Une médaille de vermeil est décernée: 1° à la Compagnie de Sapeurs-pompiers de Serquigny, 2° à la musique municipale de Bernay, pour leur active et dévouée collaboration aux fêtes du concours agricole départemental du 8 septembre 1901.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CONCOURS LINIER DE 1901

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DU NORD DE LA FRANCE

DE CONCERT

AVEC LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'EURE

Et à l'aide des subventions du gouvernement de la République et du Conseil général de l'Eure.

LISTE DES LAURÉATS

Rappel de médaille d'or et primes de 25 *francs.* — MM. Hébert (Jacques), de Noards; Letailleur (Eugène), de Goupillières; Lemercier (Louis), de Noards.

Médaille de vermeil et prime de 75 *francs.* — M. Olivier (Alfred), de Brétigny.

Id. et 50 *francs.* — MM. Dubost (Alfred), de Barc ; Chesnot (Vital), de Tilleul-Othon.

Id. et 25 *francs.* — MM. Hopsore (Albert), de Saint-Maclou ; Maillet (Charles), de Giverville.

Rappel de médailles de vermeil et prime de 50 *francs.* — MM. Duhamel (Emile), de Notre-Dame-d'Épine ; Le Poytevin du Moutier, de Jouveaux.

Id. et 25 *francs.* — M. Pelcat (Alphonse), d'Heudreville-en-Lieuvin.

Médailles d'argent et primes de 25 *francs.* — MM. Allais (Albert), d'Ecaquelon ; Deroste (Louis), de Notre-Dame-d'Epine; Etard

(Edouard), de Berthouville ; Julien (Isidore), de Saint-Vincent-du-Boulay ; Leroy (Armand), de Faverolles-les-Mares ; Vavasseur (Léon), d'Heudreville-en-Lieuvin ; Le Baillif (Georges), de Boscherville ; Olivier (Frédéric), du Troncq.

Médaille de bronze et prime de 25 francs. — MM. Langlois et Lécuyer, de Brestot.

Primes de MM. Laniel et Scrive.

CULTIVATEURS AYANT SEMÉ LE PLUS DE LIN

Primes de 40 francs. — MM. Olivier (Frédéric), du Troncq ; Lainé-Condé, de Boissey-le-Châtel ; Duval (Ernest), de Bazoques ; Duhamel (Zéphir), de Saint-Victor-d'Epine.

Primes de 25 francs. — MM. Lemercier (Louis), de Noards ; Le Baillif (Georges), de Boscherville.

OUVRIERS TEILLEURS

Primes de 10 francs et médailles de bronze. — MM. Cantel (Jules) à Aclou ; Volard (Henri), à Bailleul-la-Vallée ; Hagron (Jules), à Fontaine-la-Louvet ; Hervieu (Ferdinand), à Morainville ; Marc (Narcisse), à Fontaine-la-Louvet ; Lagade (Pierre), à Authou.

TEILLEURS A LA MAIN

Primes de 20 francs et médailles de bronze. — MM. Harang (Pierre), à Giverville ; Aubert dit Bas-Bry, à Saint-Aubin-de-Scellon.

RAPPORT

De M. BOURGNE, Professeur départemental d'agriculture

Sur LA SÉCHERESSE (été et automne 1901)

Lu à la séance générale du 22 décembre 1901.

Messieurs,

L'exploitation du sol est placée sous la dépendance directe des saisons : celles-ci considérées dans une longue série d'années offrent généralement des caractères de ressemblance qui font le climat du lieu envisagé. — Parfois une saison s'écarte sensiblement de la moyenne et alors elle laisse des souvenirs durables dans l'esprit des populations agricoles ; on se rappelle avec joie les récoltes exceptionnellement bonnes, on parle avec terreur des désastres causés par les hivers rigoureux[1], des tempêtes les plus violentes[2], des chutes de grèle qui laissent dans la gêne des communes tout entières[3] ; — il est à supposer que la période de sècheresse que nous traversons laissera aussi de douloureux souvenirs.

[1] L'hiver de 1513 détruisit tous les blés ; celui de 1879 à 80 fit beaucoup de mal aux pommiers ; celui de 1890-91 nuisit aux céréales.

[2] L'ouragan du 25 septembre 1895 renversa beaucoup de pommiers à cidre dans l'arrondissement de Pont-Audemer, notamment dans le canton de Beuzeville.

[3] Les environs d'Etrépagny se rappelleront l'orage du 30 juin 1901.

De quelque côté que l'on circule sur les routes de notre beau département, on croise des files d'équipages agricoles allant à la provision d'eau ; ici, ce sont des charrettes dans lesquelles on a placé de grandes futailles ; là, ce sont des tonneaux montés sur roues. Tous ces équipages vont vers les mares non desséchées encore, à la fontaine de la ville la plus proche, à la rivière la moins éloignée. Bienheureux ceux qui n'ont que trois ou quatre kilomètres à parcourir, car nombre d'autres, moins bien partagés, vont à trois ou quatre lieues, et trop souvent l'eau prise dans la vallée doit être montée sur le plateau à grands renforts d'attelages. Voici trois ans de suite que la disette d'eau se produit, mais en 1901, c'est d'une façon bien plus intense encore.

De tous les points du département, des correspondants, auxquels nous adressons ici nos plus vifs remerciments, nous signalent que des mares qui n'avaient jamais manqué d'eau sont à sec ; que des puits qui avaient toujours satisfait aux besoins des localités sont taris ; partout on nous dit que semblable sécheresse n'a pas sévi depuis 1870 et qu'à cette époque le manque d'eau n'avait duré que quelques mois ; que l'on n'avait pas vu en 1870[1] un automne semblable à celui de 1901 : les terres arables sont tellement sèches en ce moment que, dans les plaines, les blés semés en octobre ont mis *plus d'un mois* et parfois six semaines à lever, et leur germination a été de ce fait si peu régulière qu'on éprouve d'assez vives appréhensions au sujet de la prochaine récolte. — Les travaux aratoires à faire en

[1] Assez récemment, pendant l'année 1893 qui a laissé de si mauvais souvenirs dans les cantons herbagers par suite de la pénurie des fourrages. le manque d'eau avait été beaucoup moins gênant.

vue des ensemencements du printemps 1902 sont d'une exécution fort difficile.

Et dans nos vergers ainsi que dans nos plaines nombre de pommiers sont morts du fait de ces trois années consécutives de sécheresse, dit-on. De jeunes plantations ont en effet été sérieusement touchées, parfois dans la proportion des deux cinquièmes; mais il est probable qu'en ce qui concerne les arbres frappés à l'âge de trente à quarante ans, la saison a seulement mis le comble à l'état d'épuisement dans lequel les avaient laissés les deux fortes récoltes de fruits à cidre faites en 1899 et 1900.

A ce tableau qui reconnaitrait la Normandie! La réputation qu'on lui faisait d'être toujours verdoyante se trouve compromise par l'aspect des herbages jaunissants; son ciel, autrefois brumeux, reste maintenant clair comme un ciel d'orient pendant trois ou quatre mois chaque année ; sa température peu variable jadis, car nous jouissions d'un climat marin, se livre à de formidables écarts[1] !

Mais le département de l'Eure n'est pas seul en Nor-

[1] En juin 1901, on note températures maxima, 31° le 29 à Bernay, 31 à la Bonneville ; 34 le 30 à Brionne ; 32,4 le 29 à Damville ; 34 aux Essarts ; 32 le 23 et 34 le 30 à Evreux ; 33,5 à Gisors ; 35 le 30 au Neubourg ; 35 le 23 et le 30 à Pacy ; 37, le 30 au Vaudreuil ; 34,5 le 23 et 36,5 le 30 à Verneuil ; — en juillet, 37, 35,5 et 36 les 9, 20 et 21 à Brionne ; 36, 36 et 32 aux mêmes dates aux Essarts ; 34, 35 et 32 à Evreux ; 35 le 20 à Fresney ; 34,7 le 19 à Gisors ; 36, 36 et 34 les 19, 20 et 21 au Neubourg ; 36, 38 et 35 à Pacy ; 38, 37 et 35 au Vaudreuil ; — en août, 34 à Pacy et au Vaudreuil le 10 ; 34,5 à Brionne le 10 et 35 le 20 ; 35,5 le 10 à Verneuil ; les températures de 33 sont notées plusieurs fois dans le mois à Evreux, aux Essarts, au Neubourg ; — en septembre, 32, le 8 aux Essarts ; 33 le 9 au Neubourg et à Pacy ; 34 à Verneuil. Pendant l'été de 1900 les températures maxima avaient souvent été plus élevées : différentes stations ont à plusieurs reprises noté 40° et aux Essarts on a eu 41° le 25 juillet. — Depuis nombre d'années, les thermomètres n'avaient jamais autant monté.

mandie à se plaindre des rigueurs des saisons ; on nous a signalé quelques faits particuliers qui indiquent l'intensité de la sécheresse dans la région ; c'est ainsi qu'au 30 novembre dernier le marais de Carentan est à sec, chose que les vieillards de la contrée n'avaient jamais vue ; qu'à la Ferté-Fresnel, le maire a dû prendre un arrêté pour fixer les heures où les habitants peuvent venir s'approvisionner aux deux puits, mais pour les besoins du ménage seulement ! Auprès de Chaumont-en-Vexin, une rivière qui d'ordinaire est assez forte manque d'eau depuis deux mois sur une partie de son cours supérieur.

Comment expliquer cette sécheresse locale ? Est-ce dû à une moindre abondance des pluies ? Nous ne saurions insister sur ce point en ce qui concerne la série des huit années antérieures à 1901. — A Évreux par exemple, il est tombé autant d'eau dans ces années qu'autrefois ; nous dirions même qu'il a plu davantage si nous ne tenions compte des conditions dans lesquelles ont été faites les observations pluviomètriques qui nous servent de point de comparaison : de 1879-80 à 1893-94, ce sont les feuilles de l'École Normale d'Instituteurs que nous consultons. Pour ces quatorze années, la hauteur moyenne annuelle de l'eau tombée n'est que de 441 millimètres, mais les feuilles d'observations sont souvent incomplètes ; pendant les huit années 1894-95 à 1900-01, les observations faites à l'aide d'un pluviomètre enregistreur par M. Cellier, nous donnent une hauteur moyenne de $582^{mm},6$. Notons cependant que 1900-1901 n'a fourni que 451 millimètres à Évreux et 501 millimètres pour la moyenne du département.

L'année météorologique 1901-1902 se traduit ainsi par des chiffres caractéristiques à cet égard, mais combien

il est difficile de conclure : voici Rugles qui n'accuse que 154^{mm},2 de pluie du 1er avril au 1er octobre (la sécheresse est excessive en effet dans la région avoisinante) ; la moyenne générale pour le département n'étant que de 199^{mm},8, Évreux nous donne 296^{mm},75 pour la même période et cela grâce à des orages. — Les orages, parlons-en ; ils ont rempli les mares à Guichainville à la fin de juin, mais ils ont broyé les récoltes ; à Longchamps et à Gisors, celui du 30 juin a fourni 53 millimètres d'eau, mais la grêle a ravagé la plaine.

Dans nos campagnes, on pense généralement que la sécheresse qui persiste depuis trois ou quatre années est dûe à ce qu'il ne tombe pas de neige. Lorsque le sol reste longtemps recouvert de son blanc manteau, il absorbe et retient les eaux de fusion bien autrement qu'il ne retient les eaux pluviales. Nous ne pouvons que souhaiter la neige et nous restons impuissants à la faire tomber.

Lorsque la sécheresse dure si longtemps, elle prend les proportions d'une calamité. Voyez donc tel cultivateur avec une grande ferme et un nombreux bétail charriant de l'eau pendant trois, quatre ou cinq mois par an ! Il en est qui estiment que, s'ils avaient exécuté ce travail à l'entreprise pour le compte d'un autre, ils auraient dû recevoir, ici 500 francs, là 1 000, plus loin 3 ou 4 000, — et nous serions porté à croire que, dans ces chiffres, il n'y a pas d'exagération.

Pourrait-on se mettre pour l'avenir à l'abri d'un tel accident? Oui, dans une certaine mesure. Tous les bâtiments d'exploitation devraient être munis de gouttières permettant de recueillir les eaux du ciel dans des citernes proprement tenues. On pourrait aussi multiplier les puits ;

certains que l'on a eu le bonheur de percer en des endroits propices ont fourni cette année des quantités d'eau : les villes d'Évreux, de Bernay, du Neubourg, de Lieurey, l'asile du Buisson-Fallu, ont rendu de grands services et auraient fait des recettes importantes sans le bon marché auquel l'eau a été livrée, 10 centimes l'hectolitre en général ; mais ce qui pourrait être étudié à nouveau, c'est la réalisation sur tous nos plateaux de ce qui a été fait dans le Vexin où les eaux de la Seine sont élevées par une société industrielle à laquelle on a souscrit des abonnements[1]. Citons à ce sujet la sucrerie de Nassandres qui, pour les besoins de son monte-charge, élève l'eau de la vallée sur le côteau, et qui a pu approvisionner toutes ses fermes ; mais elle a aussi fait établir une borne-fontaine qui a obtenu un grand succès : dans une certaine journée il y est venu 139 équipages !

N'y a-t-il pas là, Messieurs, une étude à faire pouvant retenir l'attention des Sociétés d'agriculture et dont la réalisation serait un grand bienfait pour nos campagnes.

FAITS PARTICULIERS

A Gamaches, les anciens puits n'ont pas tari ; les nouveaux, qui étaient moins profonds, ont dû être recreusés, aussi M. Doré conclut que si les anciens puits ont été descendus si bas, c'est qu'il y a eu déjà autrefois des sécheresses semblables. Le niveau de la nappe serait de 50 centimètres au-dessous de celui de 1870. La fon-

[1] Un de nos correspondants, habitant Epreville-en-Roumois, écrit : « Il est peut-être fâcheux que les Conseils municipaux de la région n'aient pas pris en considération les propositions faites il y a environ vingt ans par certaine société qui proposait d'élever l'eau de la Seine pour alimenter le plateau du Roumois. »

taine du Nouveau-Monde, que les *anciens* n'ont jamais vu tarir, ni entendu leurs ancêtres le dire, est à sec.

La source de Buhot, qui alimente la rivière du Bec-Hellouin, n'a plus qu'un mince filet d'eau.

A Grandcamp, à Lieurey, etc., les vieillards de 80 ans n'ont jamais vu semblable disette d'eau.

Au Tremblay de Rôman, la mare qui n'avait pas séché en 1870 est à sec depuis le mois de juillet. En juillet, à Rôman, l'Iton fut pendant huit jours sans couler, ce que personne n'avait jamais vu.

Dans le Vexin Bossu où les eaux sont abondantes par suite des affleurements de l'argile plastique, les sources ne donnent rien en ce moment à Bû-Saint-Rémy, Bosc-Roger, etc.

L'étang des forges du Vieux-Conches est à sec, ce que personne ne se souvient avoir vu.

Dans la commune de Saint-Ouen-du-Tilleul, des blés semés après colza ne sont pas encore levés au 8 décembre. Des fermes qui avaient toujours pu abreuver leurs bestiaux vont chercher de l'eau à Elbeuf.

La mare communale dite des Cordeliers, à Bosguerard-de-Marcouville, n'avait jamais été vue à sec.

A Bosnormand, la disette d'eau est *absolue* : on va en prendre à Elbeuf (distance 8 kilomètres).

Tous les cultivateurs *et les deux boulangers* de Boissey-le-Chatel charrient de l'eau ; les personnes qui n'ont ni charriots ni voitures payent six francs par voyage qu'elles font faire à la Risle, à Montfort (distance 8 kilomètres).

On a vu jusqu'à 98 voitures venir dans une journée chercher de l'eau à l'étang du château de Saint-Hilaire, commune de Bouquetot ; les chemins et les allées du château sont détériorés à ce point que les maires des

communes voisines intéressées, ou en usant, prennent des mesures pour remédier à cet état de choses.

Les meuniers exploitant les moulins construits sur la Morelle n'ont jamais vu la rivière aussi basse : ils ont perdu plus de 50 p. 100 de leur force et ne peuvent guère moudre plus d'un tiers de ce qu'ils font ordinairement. Le débit de toutes les rivières a été diminué dans de fortes proportions : le conseiller d'arrondissement, maire d'Heudreville, estime que l'Eure ne roule que 4 mètres cubes au commencement de décembre 1901, son débit étant ordinairement de 10 mètres cubes à cette époque.

Dans les environs du Tilleul-Lambert, les puits qui n'avaient pas tari en 1870 ont encore fourni de l'eau pendant toute l'année.

Observations météorologiques.

DANS L'EURE l'année météorologique est comptée du 1er avril au 31 mars suivant.	MAXIMUM de température observé	MOYENNE GÉNÉRALE des températures maxima	MINIMUM de température observé	MOYENNE GÉNÉRALE des températures minima.	MOYENNE GÉNÉRALE de la température.	NOMBRE MOYEN des jours de pluie.	MOYENNE GÉNÉRALE des pluies d'été.	MOYENNE GÉNÉRALE des pluies d'hiver.	MOYENNE de la hauteur d'eau tombée
1893-1894 . .	40.0	17.4	—15.2	5.6	11.5	112	215.9	321.6	537
1894-1895 . .	37.5	14.8	—22.0	4.2	9.5	134	358.8	215.7	574
1895-1896 . .	37.0	17.1	—10.0	5.8	11.4	109	266.9	276.8	544
1896-1897 . .	35.0	15.7	—10.0	5.5	10.6	138	352.1	388.2	740
1897-1898 . .	39.0	15.8	—14.0	4.6	10.2	123	378.0	195.5	573
1898-1899 . .	39.0	17.4	—13.0	4.8	10.1	119	296.7	273.6	570
1899-1900 . .	39.0	16.7	—14.0	4.7	10.7	129	321.6	295.6	617
1900-1901 . .	41.0	16.2	—16.0	5.0	10.6	136	197.8	303.4	501
1901-1902 . .	38.0	»	»	»	»	»	199.8	»	»
Moyenne des huit années 1893-1901. .	»	»	»	»	10.57	125	298.5	283.8	582

A l'observatoire du Parc de Saint-Maur, près de Paris, du 1er novembre 1900 au 1er novembre 1901, on n'a recueilli que 435mm,9 d'eau tandis que la moyenne annuelle normale est de 570mm,2.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GUSTAVE A. PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 22 décembre 1901.

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Cette séance, qui clôt l'année et termine aussi l'exercice des fonctions de votre président, amène naturellement de sa part, avec des paroles de remercîment et d'adieu, ce regard en arrière si instinctif vers le passé qui s'enfuit.

« Appelé, si je ne me trompe, autant à un honneur qu'à une fonction, votre président d'une année est, je crois, dans d'excellentes conditions pour jeter avec impartialité un coup d'œil sur vos travaux et sur votre action. Son rôle lui a été préparé en partie par ses collègues si compétents et si dévoués du conseil d'administration; il n'a qu'à le remplir ensuite de son mieux. Il apprend ainsi à vous connaître, à vous apprécier; il voit de près ce que nous avons fait; mais, comme ce n'est pas lui qui a pris l'initiative des actes, il n'en juge qu'avec plus de désintéressement et de liberté de vue les résultats obtenus.

« Je pense pouvoir le dire sans me tromper, l'année 1901 comptera parmi les plus fructueuses et les plus actives pour notre Société.

« Sur le terrain si palpitant de l'agriculture, nous avons eu, à Serquigny, un concours qui, comme les précédents, aura porté ses fruits. Ceux qui y ont assisté savent son importance et le mouvement qu'il a causé dans le pays. Nombreuses ont été les personnalités qui ont bien voulu répondre à l'appel de la Société libre d'agriculture. Elle eût désiré, (je crois, du moins, deviner sa pensée,) que tous ses invités eussent pu se rendre à son invitation. N'a-t-elle pas eu, en effet, le regret de recevoir des lettres d'excuses de quelques hauts fonctionnaires et de quelques personnalités politiques qu'elle eût été heureuse de voir à ses côtés lui apporter le haut appui moral de leur présence ? Ce regret, du moins, M. le maire de Serquigny l'exprimait dans le toast qu'il a porté à M. le président de la République, et, en l'écoutant, je me prenais à penser : « Mais, il a raison ! » J'ai bien sous les yeux les courtoises lettres qui témoignent des regrets des absents ; mais les lauréats, le public, n'en ont pas connaissance.

« Si nous pouvions avoir à nos côtés tous les représentants des divers services publics, tous les mandataires du suffrage universel, nos concours y gagneraient encore en éclat. Les lauréats ne seraient-ils pas plus flattés de recevoir en leur présence la récompense de leurs peines ? Et puisque tous, dans le département, d'un avis loyalement unanime, nous avons le même dévouement absolu à notre région, la même sympathie profonde pour quiconque, dans n'importe quelle condition sociale, s'adonne au rude labeur des champs, ceux-ci n'auraient-ils pas été plus certains encore des sentiments du gouvernement ou de leurs mandataires s'ils les avaient vus tous à nos côtés, leur distribuant médailles et diplômes ?

« Quelques semaines avant ce congrès, nous étions heureux de distribuer, dans une séance de fête, les récompenses décernées par la Société de protection des apprentis et par la Société d'encouragement au bien à l'élite des travailleurs appartenant à notre département.

« Précédemment, nous avions eu à décerner à un remarquable travail archéologique le prix fondé par M. Lucien Fouché, et aussi nous avions eu la satisfaction de voir un nouveau président reprendre la direction de notre section de Bernay, si cruellement atteinte au commencement de l'année.

« Nous avons donc la conscience d'avoir fait quelque chose pour l'agriculture, pour les travailleurs modèles qui sont l'honneur et l'espoir du pays, et aussi dans le domaine des délicates jouissances de l'intelligence et des lettres.

« Comme toujours aussi, la mort est venue, dans une trop large mesure, éclaircir nos rangs et nous causer de sincères regrets. Pourrions-nous, en effet, être indifférents non seulement à ceux qui, à un titre quelconque, ont été pour nous des appuis, des collaborateurs spéciaux, mais à ceux-mêmes qui nous apportaient seulement, avec leur simple cotisation, cette adhésion morale et ce concours de sympathie qui est un précieux encouragement et contribue à augmenter notre action et notre influence ?

« La liste funèbre, ouverte par le nom de M. le duc de Broglie, se continuait, quelques mois plus tard, par celui de M. Olry, longtemps conseiller général, puis député de l'Eure, éleveur compétent et, ce qui est plus, bienfaiteur des malheureux des environs de son domaine.

« Parmi les Ebroïciens disparus, citons M. Clérisse,

M. Léon Huet, M. Quettier, longtemps membre du conseil municipal et adjoint; M. Tanneur, un étranger à la Normandie, que des raisons de famille amenèrent chez nous. A Louviers, décédait, à la fin de mars, M. Dannet, un industriel justement estimé. Puis, sur tous les points du département, disparaissaient des châtelains ou grands propriétaires qui témoignaient, par leur inscription sur nos listes, leur sympathie pour l'agriculture ou pour les lettres, en même temps que, dans leur pays, ils étaient un exemple pour tous et un appui pour les malheureux : M. le vicomte des Brosses, maire de Chennebrun ; Mme l'amirale Bourgois, à Brosville ; M. Louis Méry de Bellegarde, maire de Berthenonville, dont la mort prématurée met en deuil notre vice-président M. le comte de Boury; M. A. Caneaux, ancien magistrat, longtemps maire de Saint-Martin-du-Tilleul ; M. Gruel, possesseur, à Bourgtheroulde, d'une magnifique exploitation qu'il dirigeait en éleveur et en agriculteur consommé. Non loin de là, quelques mois plus tôt, décédait M. Gustave Power, pendant de longues années maire de la commune de Saint-Ouen-de-Thouberville. Esprit distingué et porté vers l'étude des sciences, il était revenu, après avoir suivi les cours de l'École centrale, se fixer dans ce pays, auquel appartenait sa famille maternelle. L'agriculture normande n'oubliera pas son nom, car on lui doit un savant et important ouvrage sur la culture du pommier, et sa science consommée lui a valu l'honneur de la présidence d'une section à la grande Société des agriculteurs de France.

« Nous avons aussi perdu deux confrères qui s'étaient adonnés avec succès à l'histoire locale, et qui ont bien mérité de leur pays. L'un est M. Meyer, auteur d'une

très complète et très détaillée *Histoire de Vernon*, pleine d'intérêt, solidement appuyée sur des documents d'archives, et qui compte parmi les meilleures de ces nombreuses et savantes histoires des villes ou communes du département de l'Eure. Moins bien inspiré avait été M. Meyer lorsque, subissant les effets de ce courant qui entraîne par moments à reviser tous les procès, il avait, tout récemment, tenté une réhabilitation de Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux. Un tel ouvrage ne pouvait forcément ni être solidement documenté, ni s'appuyer sur des arguments décisifs. Il y a peu de semaines décédait, à Pont-Audemer, M. Charles Verger, passionné pour l'histoire de sa ville, esprit délicat, chercheur habile, qui avait donné à notre Société une utile collaboration par plusieurs rapports justement écoutés.

« Nous croyions cette liste close, lorsque, avant-hier, nous avions la douleur de perdre M. Georges Bourbon, archiviste du département. M. G. Bourbon n'était pas seulement un confrère, mais un membre de notre conseil d'administration, et pendant plusieurs années un des collaborateurs du Recueil de nos travaux. On ne pourra oublier ici la parfaite urbanité de notre confrère et les services que nous ont rendus son jugement droit, son intelligence élevée, sa connaissance des hommes et des choses qui marquait au coin du bon sens son opinion sur les mesures d'administration. De nombreux articles nous ont été envoyés par lui dans les premiers temps de son séjour. Si, depuis, il n'a plus écrit, il a continué à nous donner, dans ses rapports sur les concours du prix Lucien Fouché, une opinion aussi juste et aussi impartiale qu'éclairée. Le département tout entier devra con-

server un souvenir reconnaissant à l'archiviste départemental pendant plus de vingt années, qui aura marqué son passage par la rédaction de trois gros volumes de l'Inventaire des archives départementales confiées à ses soins. Ceux qui sont initiés à ces matières savent ce que demandent, non seulement de temps, de travail, mais de connaissances de toutes sortes et de talent même pour dire tout en peu de mots, ces Inventaires qui sont l'honneur de l'École des Chartes. Le nom de M. Georges Bourbon restera dans le département de l'Eure à côté de celui des Auguste Le Prevost, des Raymond Bordeaux et des Lebeurier.

« Messieurs, si ce mois est celui des retours en arrière, il va faire place dans quelques jours à celui des vœux et des espoirs nouveaux. Souhaitons que 1902 soit encore pour nous une année de nobles et féconds labeurs. »

VŒUX

ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

Pendant l'année 1901.

La Société libre d'Agriculture de l'Eure demande :

« 1° Que le projet de loi sur les bons d'importation soit rejeté par le Sénat ;

« 2° Que le fonctionnement de l'admission temporaire soit remanié de telle façon qu'il y ait obligation pour l'importateur de payer immédiatement le droit de douane, qui ne lui sera rendu qu'à la sortie du blé exporté ;

« 3° Qu'aussitôt après sa déclaration d'importation, soit exigée de l'importateur la notification à la douane du nom et de l'adresse du cessionnaire du bon, et qu'il n'y ait plus de titre au porteur ;

« 4° Que la galerie des Machines, au Champ de Mars, soit conservée pour être affectée chaque année à l'installation du concours général agricole, lequel devra toujours être un concours d'ensemble des animaux gras, des animaux reproducteurs, des produits de la ferme, des vins et des machines et instruments agricoles ;

« 5° Que M. le Ministre de l'Agriculture veuille bien accorder au département de l'Eure la création de la station cidricole et pomologique qui doit être incessam-

ment instituée, et que cette station soit établie à Saint-Ouen-de-Thoubervile, dans les locaux offerts au Ministre par MM. Power frères ;

« Demande au conseil général de l'Eure d'appuyer ce vœu dans sa prochaine session d'avril et d'étudier, d'accord avec le conseil général de la Seine-Inférieure, et par le moyen d'une commission interdépartementale, les mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement de cette école pratique de cidrerie, qui intéresse également les deux départements ;

« Et décide que le vœu ci-dessus sera communiqué à ses sections d'arrondissement.

« 6° Que les dispositions de loi relatives au commerce des engrais minéraux soient strictement appliquées, et notamment que l'intérêt des cultivateurs, lésé par ce fait que les engrais sont analysés dans des conditions d'humidité qui en faussent la richesse absolue, soit sauvegardée en fait. »

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

NOTICE

SUR UNE FRESQUE DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX
ET SUR
L'IDENTIFICATION D'UN CHANOINE
INCONNU DU XVIe SIÈCLE QUI S'Y TROUVE REPRÉSENTÉ

PAR M. LE COMTE DE BUREY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lue à la séance générale du 20 janvier 1901.

MESSIEURS,

Il semblerait que tout ait été dit, depuis longtemps, sur les œuvres d'art si nombreuses que renferme notre cathédrale et qu'il n'y ait plus rien à glaner dans ce champ très vaste, mais, aussi, exploré depuis tant d'années dans ses moindres détails. Après les travaux importants des archéologues éminents qui ont écrit sur notre antique basilique, tels que Batissier, Raymond Bordeaux, l'abbé Lebeurier, et, plus récemment encore, l'abbé Fossey dont la Société a couronné justement l'intéressante et magistrale *Monographie*, on pouvait croire que le sujet était épuisé et qu'aucun monument du moyen-âge, renfermé dans l'église la plus vénérable du diocèse, n'avait échappé à leurs minutieuses investigations.

Toutefois, il était permis de supposer que les travaux considérables exécutés dans l'intérieur de l'édifice, lors

des dernières restaurations, amèneraient la découverte de quelques monuments inconnus et viendraient ajouter encore à ce que nous connaissons déjà, des œuvres des anciens maîtres qui ont orné le sanctuaire.

Parmi les découvertes de ce genre, je veux dire quelques mots, aujourd'hui, d'une fresque peinte sur le mur oriental de la chapelle dite *de Saint-Claude*, qui se trouve la seconde, dans le bas-côté gauche du chœur, en partant du transept nord.

Cette peinture qui n'est pas sans mérite au point de vue de l'exécution, présente, en outre, un réel intérêt sous le rapport historique, et elle constitue un spécimen curieux de la transition du style de la dernière période du gothique flamboyant à l'art plus aimable et plus raffiné de la Renaissance.

On peut sans craindre de se tromper, je crois, fixer l'époque à laquelle la fresque qui nous occupe a été peinte, aux premières années du règne de François Ier, c'est-à-dire de 1515 à 1529, environ.

Elle représente une scène divisée en deux parties bien distinctes par une colonnette engagée dans le mur et servant, pour ainsi dire, de meneau à l'arcature de style gothique, qui orne la muraille orientale de la chapelle Saint-Claude (mise également sous le vocable des saints Évêques d'Évreux).

A gauche, on voit la scène de l'Annonciation : la Vierge, tournée à droite, est agenouillée sur un priedieu de bois, et joint les mains. Un livre ouvert se trouve sur le pupitre, devant lequel est placé à terre un vase contenant le lis symbolique. L'ange Gabriel, qui semble descendre du ciel, est tourné vers elle et porte devant lui un listel déployé sur lequel on lit, en

caractères minuscules gothiques, les paroles de la Salutation Angélique.

A droite, faisant face à la Vierge, on remarque la représentation d'un chanoine agenouillé, en surplis, ayant au bras son aumusse, et la tête couverte d'une calotte noire, en forme de bonnet, qui lui entoure complètement la tête. C'est un vieillard pâle, aux traits émaciés, à la physionomie ascétique, et dont l'image, sur la fresque qui nous occupe, constitue, très certainement, un portrait ressemblant. Il joint les mains sur un pupitre drapé de vert, orné de ses armoiries ; devant lui, et paraissant sortir de sa bouche, se déroule une banderole chargée de caractères, aussi en minuscules gothiques, et portant les mots suivants, qu'il adresse à la Vierge : « **tu es refugiû meû in tribulatione.** »

Derrière lui, se tient son patron céleste, saint Jean-Baptiste ayant, d'une main, la croix haute garnie du guidon, ou oriflamme triomphale, et de l'autre l'*Agnus Dei*, qui sont ses attributs iconographiques ordinaires. Il présente à la mère de Dieu le chanoine en prières et nous apprend, par là, que le prénom de celui-ci était *Jean*.

La double scène de la composition est placée sous un dais ou baldaquin qui participe à la fois du style gothique et de celui du milieu du XVIe siècle, et accuse déjà l'influence de l'école italienne.

Comme je viens de le dire, l'ensemble de cette peinture porte tous les caractères de la transition de l'art sévère et idéal du moyen-âge aux grâces plus réalistes de la Renaissance. Ces caractères sont surtout frappants quand on considère la façon dont l'artiste a traité le personnage de la Vierge : nous n'avons plus ici devant

nous la madone à l'attitude rigide, à la pose hiératique que nous ont laissés les XIVe et XVe siècles ; la guimpe et le voile monastiques de ces époques ont disparu et nous contemplons une jeune femme aux formes plus humaines, dont l'abondante chevelure se répand, en liberté, sur le cou et sur les épaules ; le costume a subi les mêmes transformations ; ses plis sont moins amples et traités d'une manière moins conventionnelle. A ce point de vue, il y aurait une étude complète à faire, qui ne manquerait pas d'intérêt ; mais ce n'est pas sous le rapport de l'art que je désire, aujourd'hui, envisager la peinture murale de la chapelle Saint-Claude ; la question, traitée à ce point de vue particulier, dépasserait par trop ma compétence et demanderait à être abordée par une plume plus autorisée que la mienne.

Aussi bien, j'ai hâte d'arriver au côté purement historique qu'elle comporte et je tiens, en outre, à ne pas m'étendre outre mesure sur l'étude de la fresque elle-même, étant donnée l'étendue, relativement restreinte, que doit nécessairement avoir cette notice.

Une question se pose, en effet, en face de cette curieuse peinture : quel est le chanoine d'Évreux, des premières années du XVIe siècle, qui s'est fait ainsi représenter sur le mur de sa chapelle, et à quelle occasion a-t-il fait exécuter ce travail? C'est au moyen des armoiries que cette question pourrait être résolue. Or, sur le pupitre du dignitaire de notre cathédrale, le blason qu'on y voit doit se lire : « *D'or à la bande d'azur chargée de trois besants du champ ; à la bordure d'azur chargée de huit autres besants d'or.* » (fig. 1).

La première fois que j'aperçus ce blason, au mois de mai 1891, je fus frappé de sa conformité presque abso-

lue avec celui de la maison d'Abzac de Reilhac, en Périgord. Cette illustre famille porte en effet : « *D'argent à la bande d'azur, chargée d'un besant d'or; à la bordure d'azur, chargée de huit autres besants d'or.* » (fig. 2). Héraldiquement parlant, c'est le même écusson. Immédiatement, je pensai que le chanoine représenté sur notre fresque avait dû vivre sous l'épis-

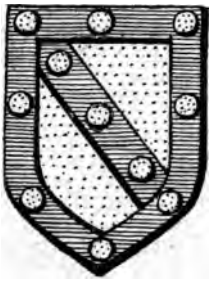

Fig. 1.

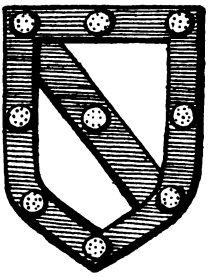

Fig. 2.

copat de Raoul du Fou (1479-1511), lequel, avant d'occuper le siège épiscopal d'Evreux, avait été évêque de Périgueux pendant deux ans (1477-1479); je savais, en outre, qu'en venant à Evreux, ce prélat avait amené de Périgueux dans notre contrée plusieurs chanoines dont les noms nous sont restés, entre autres : Guy de Bourdeilles, qui se trouve cité dans plusieurs actes concernant la cathédrale et des fondations pieuses, entre 1515 et 1520; — Antoine de Pompadour, qui figure parmi les chanoines d'Evreux en 1493; — Alain de Pontbriand, doyen du Chapitre d'Evreux en 1491, et je me demandai tout naturellement, si un « *Jean d'Abzac de Reilhac* » n'avait pas existé à cette époque pour suivre dans notre évêché, avec ses autres confrères périgourdins, cités plus haut, le 67e de nos évêques.

Dans ce but, et pour me renseigner à tout hasard, j'écrivis au savant archiviste de l'évêché de Périgueux, M. le chanoine H. Brugière, en le priant de vouloir bien m'éclairer sur ce point.

Quelle ne fut pas ma surprise quand j'appris de lui qu'un *Jean d'Abzac de Reilhac* non seulement avait existé alors, mais de plus, qu'il avait été chanoine de Périgueux en 1477, sous l'épiscopat de Raoul du Fou et que l'on perdait sa trace dans la contrée jusqu'en 1529, date à laquelle il était devenu évêque de Sarlat.

Je ne peux résister au désir de citer ici quelques lignes de la lettre que M. le chanoine Brugière voulait bien m'adresser à la date du 23 mars 1897 :

« ... Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous « écrire, — me disait-il, — j'ai pu recueillir des ren- « seignements qui me paraissent péremptoires en faveur « de Jean d'Abzac, représenté avec ses armoiries dans « une fresque de la cathédrale d'Evreux. Ce qui m'avait « dérouté dans mes recherches, c'est que cet évêque ne « figure dans aucune liste sous le nom de « *d'Abzac* », « et qu'il n'occupa le siège de Sarlat (évêché alors dis- « tinct de celui de Périgueux) que sept à huit mois. — « *Jean d'Abzac* n'est autre que *Jean de Reilhac*, 22e « évêque de Sarlat qui succéda à Guy d'Eydie, ce der- « nier décédé le 1er avril 1529.

« Les religieux de Sarlat, avaient élu pour leur évêque « François Borgueil, mais cette élection fut inutile, « celle des consuls ayant prévalu. Jean de Reilhac, sur « la nomination du Roi, se trouva pourvu à Rome. Il « mourut la même année, après avoir siégé sept à huit « mois, mais à une autre date qu'assigne M. A. de Froi- « defond de Boulazac, dans son *Armorial de la Noblesse*

« *du Périgord*, (1528-1529). Je pense, après avoir exa-
« miné la date fournie par M. le chanoine Tarde, dans
« son ouvrage, que M. de Froidefond a confondu l'époque
« de la mort de Guy d'Eydie avec celle de Jean de Reilhac.

« Reillac (ou Reilhac) était un fief composé de deux
« paroisses, de Saint-Sernin de Reilhac et de Saint-
« Félix de Reilhac, aujourd'hui canton du Bugue, arron-
« dissement de Sarlat. Jean d'Abzac de Reilhac, évêque
« de Sarlat, n'est pas mentionné dans la généalogie
« insérée au *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Ches-
« naye-Desbois. Il devait être fils de Jean II d'Abzac,
« seigneur de la Douze, Reillac, etc., et de Gabrielle de
« Salignac, petit-fils de Jean Ier d'Abzac, seigneur des
« mêmes terres. (Note de M. le vicomte G. de Gérard aux
« *Chroniques* de Jean Tarde, p. 209).

« Jean de Rillac (Reilhac ou Rillac, à volonté) estoit
« petit-filz du sieur de la Douze, lequel portoit le nom
« de Rillac et non d'Abzac pour ce que l'ayeul vivoit
« encore, et ne voulut permettre que, pendant sa vie,
« son filz qui était père dudit Jean portât le surnom de
« la maison. Avant estre évesque de Sarlat, il avoit
« demeuré longues années abbé de Saint-Jean d'Angéli.
« Ses armes estoient : escartelées les premières, d'argent
« à un bord et bande d'azur chargés de neuf bezans d'or.
« (*Ibid.* page 221).

« Je n'ai vu nulle part que Jean d'Abzac ait été cha-
« noine d'Evreux, mais les renseignements que vous
« m'avez fournis, joints à ce que j'ai trouvé sur cet
« évêque, me font croire que c'est bien lui qui est repré-
« senté sur la fresque dont vous m'avez parlé, quoique
« j'aie vu toujours dans les armes des d'Abzac le champ
« *d'argent* et non *d'or*.... »

Comme on le voit, toutes les probabilités semblent se réunir pour désigner le chanoine inconnu représenté sur la peinture murale de la chapelle Saint-Claude, comme étant bien Jean d'Abzac de Reilhac, chanoine de Périgueux sous l'épiscopat de Raoul du Fou, vers 1476, puis amené par lui à Evreux, en 1479. — La différence existant dans le champ du blason entre les armes de Reilhac et celles peintes sur la fresque ne constituerait aucune objection sérieuse : nous savons, en effet, que, dans une même famille, ces différences d'*émaux* dans le blason avaient, précisément, pour but de distinguer, non-seulement les diverses branches, mais encore les puînés, du tronc principal ou de leurs aînés.

Malheureusement, il faut bien le dire, et c'est là le point obscur du problème, on ne trouve nulle part, à Evreux, le nom de Jean d'Abzac de Reilhac ; c'est en vain que l'on consulte les archives départementales et le Pouillé de l'Evêché. Ce nom ne figure pas davantage dans le *Dictionnaire historique des communes du département de l'Eure* par MM. Charpillon et l'abbé Caresme. M. l'abbé Fossey, dans sa belle et si complète *Monographie* de la cathédrale, déclare, également, que le nom du chanoine représenté dans la chapelle Saint-Claude lui est inconnu. Faut-il donc se retourner d'un autre côté et chercher une autre piste, bien que celle que nous venons d'indiquer ait pour elle la vraisemblance et toute la probabilité désirables ?

Si l'on consulte la liste des chanoines de la cathédrale d'Evreux, de 1475 à 1520, on n'en trouve aucun portant le prénom de *Jean* ou *Jehan*, et ce fait est de nature à surprendre d'autant plus que l'on sait combien ce nom de baptême était répandu dans notre contrée dans le cours

des xve et xvie siècles ; or, ce prénom était, nécessairement, celui du dignitaire ecclésiastique dont le patron, saint Jean-Baptiste, est peint sur la fresque. Pourtant, j'ai tort de dire qu'on n'en trouve *aucun*. On en trouve un, mais *un seul :* c'est Jean de Cerisay, nommé chanoine d'Evreux en 1490 et qui fonda un obit dans la cathédrale, en 1516. Mais nous n'avons la description de ses armoiries qu'à partir de la fin du xviie siècle, c'est-à-dire près de cent cinquante ans après lui, et, encore, pour une branche collatérale de sa famille ; de plus, ces armes ne sont pas *identiques* à celles de notre peinture murale. Il est vrai qu'elles s'en rapprochent étrangement, puisqu'elles se décrivent : « D'argent, à dix tourteaux de gueules, posés : 4, 3, 2 et 1 » (fig. 3). Or, l'on sait qu'en langage héraldique, les *tourteaux* ne sont autre chose que des *besants* d'un émail différent, en ce qu'ils doivent être toujours de *couleur* et non de *métal*.

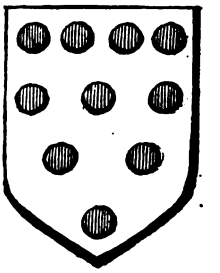

Fig. 3.

La question reste donc entière et je ne la crois pas sans intérêt. Faut-il admettre que Jean d'Abzac de Reilhac n'aura laissé aucune trace de son nom et de son passage dans l'évêché d'Evreux parce qu'il n'y est pas mort et qu'il aura regagné son pays d'origine sans faire de fondation pieuse parmi nous ? La chose serait d'autant moins surprenante qu'il faut remarquer que nous ne possédons pas la liste entière des chanoines d'Evreux et que ceux dont les noms sont parvenus jusqu'à notre temps n'ont été sauvés de l'oubli que par des fondations ou des célébrations d'of-

fices à l'anniversaire de leur décès. Faut-il, au contraire, identifier le personnage de la fresque avec Jean de Cerisay et supposer que le blason porté par lui, au commencement du XVIe siècle, aura été plus ou moins modifié dans le cours du XVIIe par ses collatéraux, comme cela s'est pratiqué bien souvent pour tant d'autres familles ? Dans ce cas, on pourrait peut-être penser, sans trop de témérité, que le chanoine Jean de Cerisay, qui avait manifesté sa piété en fondant dans l'église d'Evreux un obit pour le repos de son âme, en 1516, était, vers cette époque, titulaire de la chapelle Saint-Claude, et qu'il aura voulu, en outre, laisser aux générations futures un monument de sa reconnaissance envers la Vierge, à la suite de quelque événement mémorable de son existence, soit un péril heureusement évité, soit une épreuve morale victorieusement surmontée, ce qui expliquerait, alors, tout naturellement, les paroles de gratitude et d'amour qu'il adresse à la Mère de Dieu : « *Tu es refugium meum in tribulatione.* »

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de Jean d'Abzac de Reilhac ou de Jean de Cerisay, nous pouvons affirmer, je crois, sans craindre de nous tromper, que le chanoine de la chapelle Saint-Claude est, très certainement, *l'un des deux*. C'est au temps et au hasard à nous désigner lequel, dans l'avenir. En attendant, comme le sphinx de la fable antique, le vieux chanoine des premières années du XVIe siècle garde encore son secret, et nous espérons qu'un chercheur érudit saura le lui arracher bientôt.

En terminant cette trop longue étude d'archéologie et d'histoire locale, pour laquelle j'ai à m'excuser d'avoir, peut-être, abusé de la place qui m'était obligeamment

accordée ici, on me permettra d'émettre un vœu auquel, j'en suis sûr, tous nos collègues de la Société se sont associés à l'avance : c'est que cette fresque intéressante, précieux monument de l'art de la peinture murale du commencement du XVIe siècle, nous soit religieusement conservée ; elle a peu souffert, et les parties qui se trouvent altérées l'ont été moins par l'humidité du mur que par le frottement du rétable qui s'y trouvait jadis appliqué. Peut-être, même, pourrait-on confier à un artiste expérimenté et consciencieux, comme il n'en manque pas à notre époque, le soin de la restaurer et d'en faire revivre les couleurs éteintes ? Il est à souhaiter, en tous cas, qu'elle soit respectée scrupuleusement. Tant d'œuvres d'art qui ornaient notre antique cathédrale, à commencer par les pierres tombales qui se trouvaient précisément dans cette même chapelle Saint-Claude, ont été anéanties, déplacées ou dispersées pour le plus grand dommage de l'archéologie et de l'histoire, qu'il nous est permis d'élever la voix aujourd'hui pour réclamer la conservation intégrale de la fresque votive que je viens de signaler à l'attention de nos collègues et à leur sollicitude d'archéologues et d'artistes.

COMPTE RENDU

PAR M. LE COMTE DE BUREY

DE L'HISTOIRE DE NOTRE-DAME-DU-DÉSERT

PAR M. LE DOCTEUR DEVOISINS, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ[1]

Lu à la séance générale du 24 mars 1901.

MESSIEURS,

Les monographies sont à l'ordre du jour. De toutes parts, nous voyons de savants historiens explorer les archives locales pour exhumer de leur poussière les chroniques des Communautés ou des Confréries ayant existé dans nos contrées, pendant le cours du moyen-âge. Dans ces derniers temps, notre département a été l'objet de recherches fort intéressantes à ce point de vue. Je citerai, notamment, comme ayant été publiés à des dates récentes : *La monographie de la Paroisse de Saint-Georges-du-Theil* par M. l'abbé Heullant, curé du Gros-Theil ; *L'histoire du Désert des Carmes déchaussés de la Garde-Chatel près Louviers*, par M. Victor Quesné ; *Le couvent de Saint-Louis et Sainte-Elisabeth de Louviers* par M. Lucien Barbe ; *L'histoire de la Commanderie de Chanu* par notre érudit collègue, M. l'abbé Guéry, et

[1] 1 vol. in-8° Paris, Emile Lechevalier, 1901.

d'autres encore dont les noms et les titres m'échappent actuellement.

Aujourd'hui, M. le docteur Devoisins, qui avait déjà donné, l'année dernière, des : *Notes sur l'histoire de Breteuil*, offre une intéressante *Histoire de Notre-Dame du Désert*, prieuré fort ancien, établi à Sainte-Suzanne, dans la forêt de Breteuil.

L'auteur a divisé son ouvrage en trois grandes parties principales : 1° l'*Ermitage* (de 460 à 1125), 2° le *Prieuré* (de 1125 à 1675) ; 3° la *Chapelle* (de 1675 à 1901).

Il nous apprend que ce lieu était connu dès le passage des Romains sur notre sol, puis, lors de l'introduction du christianisme dans nos contrées, c'est-à-dire vers 460 environ, saint Melaine (*Melanius*), jeune breton, né près de Vannes, et qui sut, par ses vertus, gagner l'affection du roi des Francs, Clovis Ier, vint fonder un ermitage dans la forêt de Breteuil, au lieu qui, à cause de sa solitude et de son aspect sauvage, prit, plus tard, le nom du *Désert*. Ce pieux solitaire, dans la suite, devint évêque de Rennes. Comme preuve de cette origine et de la présence du saint dans le pays, le culte et la statue de saint Mélaine se trouvaient en honneur, dès les temps les plus reculés, à Notre-Dame-du-Désert.

Enfin, à son exemple, peut-être même sous la direction de ses successeurs, il semble certain qu'une communauté d'ermites s'était installée dans ce *Désert* de la forêt de Breteuil, dès le VIIIe siècle, et, probablement, à une époque antérieure.

Les vestiges du sol tendent à démontrer cet établissement primitif : on y rencontre, entre autres monuments fort anciens, une crypte assez curieuse, d'apparence cruciforme, et que M. le docteur Devoisins n'hésite pas à

faire remonter jusqu'aux temps des premiers ermites établis en ces lieux; ils l'auraient creusée afin de se mettre à l'abri des persécutions, ou, tout au moins, des incursions des rôdeurs et des bandits qui pullulaient dans la forêt. Il est vrai que notre savant confrère, M. l'abbé Porée, qui a visité cette galerie souterraine, ne partage pas cette opinion : selon lui, la crypte ne serait qu'une cave, et les réduits en retrait qui se trouvent à chacune des extrémités auraient, tout simplement, été destinés à y loger des tonneaux. Peut-être, à la rigueur, serait-il possible de concilier deux sentiments aussi contradictoires, en admettant que l'ancienne crypte des ermites, ayant cessé d'avoir sa première destination, aura été utilisée, beaucoup plus tard, pour y loger des provisions de vin? C'est là une hypothèse que je ne soumets que sous bénéfice d'inventaire, d'autant plus que je n'ai pas été à même de visiter le souterrain dont il s'agit.

A une époque indéterminée, mais qui peut se fixer au début du XIIIe siècle, des reliques de sainte Suzanne furent apportées à Notre-Dame-du-Désert et y reçurent, depuis lors, un culte public. De quelle sainte Suzanne s'agissait-il? On sait que plusieurs saintes de ce nom, dont le nombre est allé jusqu'à cinq, ont été honorées dans les Gaules. Mais il est vraisemblable que la martyre dont le culte était en honneur à Notre-Dame-du-Désert était sainte Suzanne, décapitée à Rome, le 11 août 295, sous Dioclétien.

M. le docteur Devoisins suppose que des reliques de la sainte avaient été apportées dans notre pays par les *Nobles Vicomtesses de Sainte-Suzanne* dont la seigneurie

était la ville fortifiée de Sainte-Suzanne, actuellement située dans la Mayenne. Quoi qu'il en soit, la châsse qui contenait les restes vénérés de la sainte est restée pendant un grand nombre de siècles au prieuré de Notre-Dame-du-Désert, qui en avait pris le nom, elle en a disparu à une date qui est inconnue, mais, en tous cas, à une époque relativement toute récente.

Dès l'époque Mérovingienne, un bon ermite, nommé Fulbert, s'était retiré, de son côté, au Chesne, endroit voisin du Désert, et il y recueillait charitablement les voyageurs égarés dans la forêt. Ce fut lui, suivant la légende, qui rebâtit la chapelle primitive, sur un ordre venu du ciel. Il avait vu en effet, près du *Grand Chesne* bien connu des pâtres et des bûcherons, et dans le creux duquel le pieux solitaire avait placé une statuette de la Vierge, un amas miraculeux d'instruments et de matériaux nécessaires pour agrandir et restaurer son pauvre oratoire, devenu trop étroit par suite de l'affluence des foules. Mais le tout avait subitement disparu, par miracle, jusqu'à trois fois. — Inspiré par Dieu, il se lève, après une longue prière, et, au milieu d'un orage terrible, il se rend, guidé par une inspiration surnaturelle, au lieu où Melaine, le futur évêque de Rennes, et Gaud, l'ancien évêque d'Evreux, se trouvaient réunis; il reçoit d'eux les plus paternels encouragements ainsi que les moyens de rebâtir une église plus vaste et plus commode.

Toute cette partie du récit, qui ne manque pas d'intérêt, est, cependant, il faut le dire, un peu longue et diffuse, et l'imagination de l'auteur semble, dans leurs développements excessifs, avoir encore surenchéri sur le merveilleux de la légende elle-même, en ce qui con-

cerne la vie du bon Fulbert qu'il rapporte avec prolixité. L'ensemble de sa narration gagnerait peut-être à se trouver réduit à de moindres proportions. Mais il s'agit de l'origine même du sanctuaire et cette circonstance peut justifier, jusqu'à un certain point, les détails et les enjolivements que M. le docteur Devoisins a cru devoir donner à ce chapitre de son livre.

Nous voici arrivés à l'an 1000. C'est l'aurore de la féodalité et c'est aussi l'éclosion des grandes fondations monastiques. La crainte de la fin du monde, prédite pour cette date fatale, domine tout. Mais l'année redoutée se passe et l'univers reste immuable dans son évolution éternelle. Alors, la reconnaissance des peuples se manifeste par une multitude de constructions pieuses. Notre contrée voit s'élever successivement le Bec, Grestain, Ivry, Cormeilles, Conches, Lyre, Bernay, puis, enfin, notre modeste prieuré du Désert, que Robert Ier, comte de Leycester et seigneur de Breteuil, fonde en 1125 sur les ruines de l'antique ermitage.

*
* *

M. le docteur Devoisins nous fait assister à cette transformation de la thébaïde primitive en prieuré, et relate en détail toutes les chartes qui s'y rapportent.

A ce moment, l'abbaye voisine de la Chaise-Dieu sortait aussi de terre, et suivait la règle de Fontevrault, où les moines étaient sous la juridiction des abbesses. Hugues du Désert, successeur des ermites, qui avait été investi du prieuré dont il prenait le nom par le comte de Breteuil, n'hésita pas, afin de sauvegarder la pros-

périté de sa communauté, à se mettre dans l'obédience de cette nouvelle maison, déjà puissante, et cette dépendance dura jusqu'à la fin du XIIIe siècle. L'une et l'autre avaient pour suzerains temporels les barons de Laigle. Après ceux-ci, viennent, comme seigneurs du lieu, les d'Avaugour, les Bretagne-Montfort, les Châtillon et les Penthièvre.

Le prieuré de Notre-Dame-du-Désert (qui était aussi connu, alors, sous le nom de Notre-Dame-du-Lesme) eut également des relations suivies, jusqu'au XVIIe siècle, avec la célèbre abbaye de Lyre.

Entraînés dans l'orbite de cet illustre monastère, les prieurs du Désert quittent, dès lors, la règle de Fontevrault pour suivre celle de saint Benoit.

Il en fut ainsi jusqu'en 1674, date à laquelle l'un des prieurs, nommé Franchomme, se démit de son titre en faveur du Grand Séminaire d'Evreux, après avoir, toutefois, obtenu le consentement de l'abbé de Lyre, ce qui ne se passa pas sans de grandes difficultés et de laborieuses négociations.

L'auteur nous fournit, alors, la liste des prieurs du Désert depuis le XIVe siécle jusqu'au XVIIe siècle. On y trouve plusieurs noms qui intéressent particulièrement notre contrée, et, entre autres, ceux de : Dom Robert du Bosc, en 1371 ; Etienne Patry, chanoine d'Evreux, en 1522 ; Thomas de la Plesse en 1576 ; Robert de Mallevoue, en 1580 ; Etienne Le Velu, chanoine d'Evreux, en 1581 ; Jacques Le Doulx de Melleville, haut-doyen d'Evreux (1655-1660) ; et, enfin, le plus illustre de tous, le révérend Père Eudes, premier supérieur et instituteur du séminaire d'Evreux, en 1668.

Viennent ensuite, réunissant la double qualité de prieurs du Désert et de supérieurs du séminaire d'Evreux : Gédéon de Mauny (en 1690) ; Charles Bence (en 1704) et Jean Quesnel (en 1780).

Suivent les listes des abbés de Lyre, des abbés du Bec ainsi que celles des abbesses et des prieures de la Chaise-Dieu, qui figurent, dans l'ouvrage, comme supérieurs spirituels de Notre-Dame-du-Désert.

Les renseignements précieux qui précèdent, relatifs à ce monastère sous le gouvernement des supérieurs du séminaire d'Evreux, sont puisés dans le manuscrit de Jean Avenel intitulé : *Mémoires instructifs du Noble fief du Prieuré de N.-D.-du-Désert, sis dans la paroisse des Baux de Breteuil, uny au séminaire épiscopal d'Evreux, divisez en trois parties, 1684.*

Jean Avenel était l'un des plus éminents élèves du P. Eudes, qui l'avait fait venir de Basse-Normandie pour l'aider dans ses travaux au séminaire d'Evreux. Il était chargé, entre autres fonctions, de régir le temporel du *noble fief de N.-D.-du-Désert.* Son manuscrit est, avant tout, le mémoire d'un bon intendant qui rend compte fidèlement du domaine qui lui a été confié.

A côté des prieurs s'était établie, à une époque très reculée, une confrérie de Charité, connue sous la désignation de *Confrérie de Sainte-Suzanne* et pour laquelle on célébrait une messe, chaque semaine, comme pour les fondateurs. Cette confrérie, ainsi que toutes ses congénères, était, je viens de le dire, fort ancienne et elle possédait plusieurs bulles d'*Indulgences*, une entre autres donnée par le Pape Innocent XI. C'est probablement à l'origine de cette confrérie de Charité qu'il faut faire remonter les premiers pélerinages aux reliques de Sainte-

Suzanne, dont la tradition pieuse s'est conservée jusqu'à nos jours.

*
* *

Mais nous voici arrivés à l'époque néfaste de la tourmente révolutionnaire. Là, comme ailleurs, la confiscation des biens ecclésiastiques entraîne la vente de l'enclos du Désert et de son antique chapelle.

Par bonheur, un généreux citoyen, Jean-Louis Levacher, acheta la ferme, tandis que son fils, Prosper-Isidore, se rendait, un peu après, en l'an IV, acquéreur de la chapelle elle-même, qu'il sauvait ainsi de la destruction projetée. Bien plus, l'ancien chapelain, l'abbé Louvet de la Rivière, qui avait été établi dans ses fonctions par Mgr de Narbonne, évêque d'Évreux, en 1780, ne fut pas inquiété grâce aux nouveaux propriétaires et, seul, peut-être, entre tous les sanctuaires de la France révolutionnaire, celui de Sainte-Suzanne-du-Désert continua à voir les saints mystères se célébrer dans son enceinte. Le titulaire légitime conserva ainsi la jouissance de l'ancienne chapelle pendant trente-cinq années, sans avoir été contraint d'accepter la constitution civile du clergé ni de prêter le serment exigé par les pouvoirs publics d'alors. Il mourut paisiblement dans ses fonctions, en 1815. Ce fait est peut-être unique à cette époque.

Il est probable aussi que l'ancienne coutume des pélerinages à Sainte-Suzanne ne fut pas abandonnée, malgré le malheur des temps, et que les foules continuèrent d'y accourir, à la date de la fête annuelle, comme notre génération les a encore vues.

La chapelle ayant un urgent besoin de réparations à

notre époque, et tombant pour ainsi dire de vétusté, le fils et petit-fils des acquéreurs, devenu lui-même le propriétaire, M. Paul-Louis-Félix Levacher-d'Urclé, la restaura entièrement dans le style primitif.

En même temps la crypte antique fut aussi l'objet de travaux importants.

L'auteur du livre s'étend, alors, fort longuement, sur l'origine, la généalogie et les alliances de la famille Levacher, qui a fourni des maîtres de forges au pays, et deux maires à la ville de Breteuil. Le premier se distingua, pendant les premières années de la Révolution, par son courageux dévouement, en sauvant d'une mort certaine un infortuné laboureur que la populace en délire voulait massacrer en l'accusant d'accaparer les blés.

Nous ne le suivrons pas dans les développements de son ouvrage, à ce sujet, qui pourraient passer pour une digression. Il nous suffira de dire que Mme de Bonald, fille de M. Levacher-d'Urclé, est, actuellement, en possession de la chapelle de Sainte-Suzanne-du-Désert, qu'elle entretient avec un soin pieux.

Pour terminer ce trop long résumé, nous ajouterons que le « noble fief de Notre-Dame-du-Désert » possédait un blason que l'on voit sculpté au fronton de la chapelle, et qui est reproduit sur le titre du livre de M. Devoisins. Il portait : *D'or, au chêne arraché, de sinople; à un cerf passant, de gueules, brochant sur le fût de l'arbre.*

Plusieurs reproductions photographiques illustrent l'ouvrage; beaucoup d'entre-elles sont fort bien venues; d'autres, exécutées avec des dimensions trop restreintes, ou reproduites *en réduction*, ont perdu quelque peu de leur netteté, par suite de cette réduction même.

En résumé, l'important travail de M. le docteur Devoisins, rédigé en un style élégant et fortement documenté, constitue une monographie du plus haut intérêt et, si l'on en retranche quelques développements, peut-être étendus outre mesure, et qui ne paraissent avoir, avec le sujet principal, qu'un rapport assez indirect, il nous restera une étude pleine d'intérêt, écrite avec la sincérité et la conviction d'un historien consciencieux. De tels travaux méritent nos encouragements et nos éloges; c'est pourquoi la *Société libre de l'Eure* voudra, je n'en doute pas, offrir à M. le docteur Devoisins ses plus chaleureux remerciements, en applaudissant à l'œuvre remarquable qu'il a su mener à bonne fin, et que je tenais à signaler à l'attention des amateurs de l'histoire de notre contrée et des chercheurs de l'avenir.

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE DE 1900

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES MÉMOIRES

PAR M. GUSTAVE A. PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Lu à la séance générale du 23 juin 1901.

MESSIEURS,

C'est, pour notre Société, une heureuse journée que celle où elle est appelée à décerner le prix généreusement fondé par M. Lucien Fouché.

Sa première pensée est et sera toujours une pensée de reconnaissance pour cet esprit distingué, ce lettré délicat qui, dans la dernière partie de son existence, s'était un peu écarté de ses concitoyens pour vivre non pas dans la solitude, mais dans la fréquentation assidue et discrète des œuvres des poëtes, des littérateurs et des historiens.

Cet isolement n'impliquait d'ailleurs nulle indifférence et nul égoïsme. M. Lucien Fouché l'a bien prouvé quand il a voulu faire goûter aux autres, après lui, ce à quoi il s'était délecté, perpétuer et encourager, par une fondation libérale, le culte des choses de l'esprit.

A notre gratitude, se joint aussi une légitime satisfaction d'avoir été choisis comme exécuteurs de ses volontés, investis de la haute mission de juge qui nous permet de

faire des heureux, et, aussi, peut contribuer à accroître notre notoriété et notre influence.

Le prix devait cette année être décerné à un travail archéologique. Le jury d'examen a, tout d'abord, éprouvé un regret, celui de ne trouver que bien peu de concurrents. Trois mémoires seulement ont été envoyés.

Ils ont été, vous n'en doutez pas, étudiés et examinés avec l'attention la plus consciencieuse; chaque travail a été ensuite l'objet d'un rapport spécial, contrôlé et approuvé par la commission, et dans le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, j'emprunterai souvent les expressions mêmes de ces rapports précédents.

L'un des mémoires a pour titre : *Notice sur l'Eglise Notre-Dame de Vernon.*

Le sujet est particulièrement intéressant; car, si divers auteurs ont déjà parlé de ce remarquable édifice, quelques-uns avec une réelle compétence, ils ne l'ont fait, jusqu'ici, que d'une façon sommaire. Une monographie complète de l'édifice reste encore à écrire. On eût aimé trouver un travail détaillé, au courant de l'état actuel de la science archéologique, à connaître des documents nouveaux touchant cette remarquable église. Malheureusement, le travail présenté n'a pas justifié les espérances que nous avions conçues sur son titre.

L'auteur s'est borné à donner, dans un manuscrit de 31 pages, une description sèche et banale de l'église et de ce qu'elle renferme. On croirait lire l'œuvre d'un amateur étranger au pays qui a voulu fixer sur le papier le souvenir d'une visite à un monument qui l'a frappé, sans s'enquérir ni des origines, ni de l'histoire, ni de la valeur archéologique de cet édifice.

La pensée de M. Lucien Fouché a, certainement,

désiré chez ses lauréats plus d'efforts, plus de labeur personnel, quelque chose enfin qui apporte un élément utile à l'étude de l'archéologie.

Nous avons, en second lieu, rencontré un manuscrit beaucoup plus volumineux (plus de 200 pages), portant les deux titres suivants : *Deux Inconnus. La famille la plus ancienne du département.*

Les deux « Inconnus », ce sont l'église et le château du Houlbec-près-le-Gros-Theil.

L'église, jolie petite construction rurale de la fin du xve ou plutôt du commencement du xvie siècle est minutieusement décrite, extérieur, intérieur et mobilier.

Le château, bâtiment barlong, flanqué de deux tours datant vraisemblablement du xve siècle, souvent remanié depuis, et présentant un réel intérêt, n'est que le reste d'une construction plus importante dont l'auteur a cherché, à l'aide de quelques sondages et de l'examen des lieux, à rétablir l'étendue et l'état primitif.

Il y a, dans cette partie du manuscrit (cinquante et quelques pages), la seule qui se rapporte à l'objet du concours, et qu'accompagnent quelques photographies rudimentaires, à côté d'une certaine inexpérience et de quelques erreurs, beaucoup de soin et de bonne volonté.

Le rapporteur pourrait donc s'arrêter là ; mais il a pensé qu'il devait, au moins, faire connaître sommairement à la Société le résultat du surplus des labeurs de l'auteur, parce que, bien qu'étrangers à l'archéologie, ils offrent quelques particularités intéressantes d'histoire locale.

Le second titre de l'ouvrage est, vous vous le rappelez : *La famille la plus ancienne du département.* Sous ce titre, dont il va de soi que toute la responsabilité reste

toute entière à l'auteur, se trouve l'histoire de la famille de Postis, beaucoup plus que l'histoire de la commune du Houlbec. Sur cette localité, cependant, çà et là, on lit des détails qui ne sont pas négligeables, et à l'aide desquels on pourrait établir, en faisant un choix intelligent et en élaguant beaucoup, mais beaucoup! une de ces courtes et substantielles monographies dont les quatre-vingts pages de l'*Histoire de Saint-Martin du Tilleul* par M. A. Le Prévost resteront le parfait et irréprochable modèle.

Si telle était l'intention de l'auteur, la commission, comme marque de l'intérêt avec lequel elle a suivi ses efforts, se permettrait de lui faire les recommandations suivantes : grouper avec méthode les renseignements sur un même sujet, épars et disséminés çà et là ; enfin, en appréciant soit les monuments, soit l'ancienneté des familles, éviter d'être de ceux dont parle la Fontaine :

« Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un microscope,
Tout est géant chez eux..... »

Non, (pour ne parler que de la partie archéologique), l'église et le château du Houlbec ne sont ni des bijoux, ni des chefs-d'œuvre, ni des constructions presque princières! partant, ils ne méritent pas une monographie. Le mémoire, même dans cette partie, ne rentrait donc pas assez dans le cadre du concours pour que la commission pût, malgré son estime, lui décerner une distinction officielle.

J'arrive au troisième et dernier mémoire. Nous lisons sur le titre : *Notre-Dame de Bonport. Etude archéologique sur une abbaye normande de l'ordre de Citeaux.*

C'est un sujet qui offre pour l'archéologie un vif, un palpitant intérêt. Disons-le tout de suite et avec bonheur, cette fois nous n'éprouvons pas de déception.

L'ouvrage débute par une courte partie historique rappelant la fondation de l'abbaye par Richard Cœur-de-Lion, en 1189. Le duc de Normandie fit appel à l'ordre de Citeaux et la nouvelle colonie religieuse fut demandée à Notre-Dame-du-Val près de Pontoise. Une bulle d'Innocent IV, du 13 juin 1244, semble constater que l'abbaye était alors achevée. L'auteur démontrera plus tard que les données archéologiques concordent avec ce document. D'après lui, l'église aurait été bâtie entre 1200 et 1220; et les bâtiments claustraux auraient été achevés vers 1235.

La guerre de cent ans cause à l'abbaye « de graves pertes et dommages ». Sous Charles VI on y fait quelques réparations, et Louis XI lui accorde quelques subsides.

Au XVIIe siècle, Bonport subit des restaurations qui aménagent plus confortablement, mais en les modifiant d'une façon fâcheuse, certains bâtiments claustraux tels que le dortoir et la bibliothèque.

Au XVIIIe siècle on reconstruisit le cloître.

L'église fut détruite après la Révolution.

La partie descriptive et archéologique est de beaucoup la plus importante et la plus remarquable.

L'église est d'abord étudiée. Il n'en reste que les premières assises des murs de la nef et des transepts, les bases des piliers et des colonnettes. Divers débris, chapiteaux, clefs de voûte, nervures, pierres moulurées, extraits des décombres ont permis à l'auteur de retrouver le plan, l'élévation et la date de cet édifice ou du moins

de la plus grande partie ; car, à une connaissance approfondie de l'archéologie et à une grande sûreté de méthode il sait joindre une grande prudence, et recule devant une restitution hypothétique de la partie orientale de l'église.

Successivement sont ensuite décrits, avec ordre et clarté, (extérieur et distributions intérieures), les bâtiments claustraux.

On sait qu'heureusement une bonne partie de ces constructions subsiste et forme un ensemble des plus pittoresques. La salle capitulaire, le dortoir, le noviciat, la bibliothèque, le réfectoire, avec sa curieuse chaire du lecteur, sont soigneusement étudiés et amènent, sous la plume de l'écrivain, des réflexions et des rapprochements intéressants et judicieux. Les cuisines, notamment, bien que malencontreusement modifiées, offrent par leur disposition originale, un spécimen bien rare de ce genre de constructions au XIIIe siècle.

Le chapitre qui suit est consacré aux épaves diverses ayant figuré autrefois, à un titre quelconque, dans l'antique église, décoration, souvenir ou mobilier. On y décrit successivement les monuments funéraires, les inscriptions diverses, les vitraux, le mobilier, et on a pu retrouver par de sagaces et minutieuses recherches ce qui, à la suite de vicissitudes diverses, a été recueilli soit par des musées soit par diverses églises voisines.

L'auteur eût pu s'arrêter là ; il pouvait paraître avoir rempli, et bien rempli, le cadre qu'il s'était tracé. Il a voulu faire plus. A l'étude intrinsèque des constructions de l'abbaye de Bonport, il a eu l'ambition de joindre une étude extrinsèque, de rapprocher Bonport des autres monuments cisterciens non seulement de la Normandie,

mais encore de la France entière et parfois de l'étranger. L'ordre de Citeaux, en effet, avait adopté, pour le plan et le groupement des bâtiments claustraux, des règles généralement suivies dans tous ses établissements. Le plan et l'élévation des églises, la configuration et l'emplacement des chapelles répondaient à un programme architectural tracé d'avance et qui se reconnaît non seulement dans les abbayes de la Bourgogne, de l'Ile-de-France, de la Normandie, mais jusqu'en Italie et en Allemagne.

Les constructeurs Bernardins empruntaient leur style et leurs règles architectoniques à la Bourgogne, berceau de l'ordre Cistercien.

D'autre part, il eût été difficile que l'influence locale ne se fît pas sentir, d'une façon plus ou moins accentuée, dans chaque abbaye.

Chercher, à Bonport, la part relative des données cisterciennes et du style normand, telle est donc la tâche particulièrement délicate que s'est imposé l'auteur dans ce dernier chapitre, et il s'en est tiré à son honneur. Il a cru rencontrer des preuves de l'influence du style gothique normand dans l'acuité des arcs qui font communiquer la salle capitulaire avec le cloître, dans la fréquence des retombées des voûtes sur des chapiteaux coudés, dans l'emploi des bases semi-circulaires des faisceaux de colonnettes aux bas-côtés de la nef, et a saisi encore des liens de parenté avec les églises cisterciennes de Savigny et du Breuil-Benoît.

Tout au plaisir qu'a causé à la commission l'examen de ce remarquable mémoire et sous le coup de l'intérêt considérable qu'il présentait, je n'ai pas voulu, Messieurs, interrompre par un seul mot de critique cet ex-

posé forcément bien sommaire. Sur ce point, d'ailleurs, le rapporteur pourrait laisser la parole à l'auteur lui-même auquel les imperfections et les lacunes de son œuvre n'ont pas échappé. Oui, la forme du mémoire est parfois un peu négligée, et le temps, il le confesse, ne lui a pas permis de combler quelques lacunes, d'ailleurs sans gravité.

Oui, chose plus fâcheuse, — il est le premier à s'en apercevoir, — les quelques reproductions figurées, plans, élévations, dessins ou profils de chapiteaux, nervures, moulures, bases, etc.., sont insuffisantes pour permettre de le suivre avec profit dans une étude technique et savante, mais forcément un peu ardue, qui s'appuie, et avec raison, sur des infiniment petits pour déterminer des dates, des influences monastiques ou régionales.

L'écrivain nous promet (et nous comptons sur sa parole), une documentation figurée autrement copieuse et solide.

La commission croit cependant devoir formuler un vœu que voici : Il serait fâcheux qu'un travail d'une réelle valeur présentât une lacune possible à combler. Or, actuellement, on ne sait pas encore quelle était la forme des chapelles du déambulatoire. L'auteur nous dit (p. 25) que « les travaux de démolition ayant été poussés jusqu'aux fondations, il ne sera pas possible de déterminer ce plan... » Cela est-il bien sûr ? L'auteur, avec le consentement du propriétaire, ami aussi éclairé que dévoué des beaux-arts et de l'archéologie, ne pourrait-il pas faire de nouvelles tentatives et procéder à des fouilles qui, peut-être, réserveraient de précieuses surprises?

Nous vous proposons d'accorder le prix Lucien Fouché au *Mémoire sur Notre-Dame-de-Bonport*, qui, nanti

d'une illustration plus complète, figurera avec honneur à côté des meilleures publications archéologiques parues dans notre département.

Trois mots, Messieurs, résumeront donc l'impression de la commission et donneront la physionomie du concours :

Les concurrents étaient en trop petit nombre ;
Le prix n'a pas été sérieusement disputé ;
Mais la victoire a été brillamment gagnée.

COMPTE RENDU

PAR M. LE COMTE DE BUREY

DE

Mes Souvenirs (les Débuts de l'Indépendance Italienne)

PAR M. LE COMTE DE REISET[1]

Lu à la séance générale du 22 décembre 1901.

Quand un voyageur a parcouru, pendant une longue route, un pays rempli de monuments précieux, orné de sites renommés, parsemé de ruines historiques, et parvient, vers le déclin du jour, au sommet de la montagne qui domine la contrée, il se retourne, après s'être arrêté pour goûter un repos bien gagné, et il aime à embrasser du regard les plaines qu'il a traversées, recueillant ses souvenirs et se plaisant à retrouver, dans leur ensemble, les différentes étapes franchies depuis le matin.

C'est ce que vient de faire un des hommmes les plus éminents de notre département, un diplomate qui, pendant sa longue carrière, s'est trouvé mêlé à plusieurs des phases les plus marquantes de l'histoire de la première moitié du siècle qui vient de finir. M. le comte de Reiset, lorsqu'il était ministre plénipotentiaire, et dès le début de ses importantes fonctions, avait pris l'habitude de noter, en quelques lignes, chaque soir, le résumé des événements qui s'étaient accomplis sous ses yeux pendant la journée. Ce sont ces souvenirs,

[1] 1 vol. in-8° Paris, chez Plon, Nourrit et Cie, 1901.

écrits avec une sincérité absolue, qui viennent d'être publiés après avoir été revus par M. le comte de Reiset lui-même avec le concours d'un de ses amis, M. Robinet de Cléry, qui lui est attaché, en outre, par des liens de famille.

Tous deux, mettant à profit les notes dont il vient d'être parlé et les différents documents historiques que M. de Reiset possède dans son beau château du Breuil, près Marcilly-sur-Eure, dont il a fait une résidence splendide et un précieux musée, ont fait revivre toute une période de notre histoire contemporaine dont le souvenir commençait à s'estomper dans le recul des années.

La période qu'embrasse l'ouvrage s'étend depuis les débuts de la carrière diplomatique de l'auteur, en 1840, alors qu'il n'avait que dix-neuf ans à peine, et se termine en 1852, au moment où le jeune diplomate quittait la Cour de Turin pour celle de Russie, où allaient bientôt surgir les complications qui devaient donner naissance à la guerre de Crimée.

Le livre, qui comprend seize chapitres, est moins un enchaînement de faits historiques qu'une série d'anecdotes qui se sont déroulées dans les salons où fréquentait notre ministre plénipotentiaire, menus faits qui seraient, sans doute, restés à jamais ignorés de tous s'ils n'avaient été recueillis et sauvés de l'oubli par celui qui en avait été le témoin, et souvent l'acteur, aussitôt après qu'ils s'étaient accomplis.

C'est ainsi qu'avec lui nous pénétrons dans l'intimité de la Cour pontificale et que nous prenons sur le vif la plupart des personnages qui s'agitaient à Rome autour de Grégoire XVI.

Le comte Septime de Latour-Maubourg, Pair de France, était alors ambassadeur dans la Ville Eternelle où il succédait à son frère. Près de lui, le comte de Rayneval, le comte de Cambis, le comte Charles d'Astorg, le baron de Malaret et le comte Albert de Crisenoy complétaient le personnel de l'ambassade. Tous accueillirent le jeune diplomate qui venait se joindre à eux et pour qui sa mère avait redouté les dangers de la Cour de Vienne, près de laquelle M. de Reiset avait été nommé tout d'abord. On jouait la comédie au palais Colonna. Mais l'étiquette paraît avoir été toujours sévère dans un milieu que la présence des Cardinaux tels que les princes del Drago, Massimo, Acton et de plusieurs autres ecclésiastiques, rendait naturellement assez austère. Cependant, l'aristocratie romaine donnait des fêtes auxquelles le jeune diplomate était convié avec empressement. D'ailleurs, celui-ci resta peu de temps à Rome et, après un séjour en France pendant lequel il fut à même de voir la famille royale, il accompagnait le baron de Billing à Francfort.

L'année suivante, M. le comte de Reiset était nommé secrétaire d'ambassade à Turin. Une grande partie de sa carrière diplomatique devait s'écouler en Piémont. Il y fut témoin de tous les grands événements qui préparèrent l'indépendance italienne sous les rois Charles-Albert et Victor-Emmanuel.

Ces évènements, déjà connus, empruntent leur intérêt, sous la plume du narrateur, aux mille détails personnels, aux anecdotes et à ce que j'appellerai les *bruits de salon* dont son récit est parsemé. C'est ainsi qu'il nous fait assister à tout ce qui se passait à la Cour de Turin dans l'entourage des souverains, et en particulier, aux circons-

tances qui accompagnèrent l'abdication du roi Charles-Albert et sa mort à Oporto.

Ce qui frappe particulièrement dans ces mémoires historiques, c'est la puissance d'observation de leur auteur et le sentiment d'extrême réserve dont, cependant, il fait preuve dans ses appréciations sur les hommes et sur les choses. Certes, placé comme il l'était pour tout voir et tout entendre, bien des faits scandaleux et bien des intrigues ont dû le frapper ; il n'a pas voulu en tenir compte, bien plus, *il a tenu à les oublier*, ainsi que le dit son collaborateur dans son *Introduction*.

Du reste, si M. le comte de Reiset se plaît à nous montrer les détails de sa carrière diplomatique en Piémont, il ne perd pas de vue les grandes lignes de l'histoire et nous assistons avec lui aux débuts de cette lutte avec la puissance autrichienne qui aboutira, plus tard, à l'indépendance italienne. Il est avec le roi Charles-Albert aux opérations militaires qui se déroulent au mois d'août 1848, et se trouve près de lui à la Porta Romana de Milan, le 4 août, puis il cherche, en même temps, à faire sauvegarder par l'ennemi les intérêts de ses compatriotes ; c'est alors que le roi lui dit, en lui tendant la main : « *J'aime à voir les Français au feu ; ils y font toujours bonne figure !* »

Après le règne de Charles-Albert, voici les débuts de celui de Victor-Emmanuel. Avec lui, les événements vont se précipiter et, dès son avènement, on rencontre chez le nouveau souverain l'intention d'aller à Rome et de créer l'unité Italienne. Le diplomate français semble lui avoir fait entendre, dès cette époque, et à cette occasion, des paroles qui devaient le dissuader et lui enlever toute illusion sur un appui de la France dans cette circonstance.

M. de Reiset juge sévèrement le nouveau monarque. Lui, si réservé, si plein d'une indulgente bienveillance dans tout son récit, ne peut s'empêcher de nous dire ce qu'il pense du roi *galantuomo*. « *Victor-Emmanuel*, ajoute-t-il, *m'a souvent dit qu'il avait une grande affection pour moi, et j'avoue que je n'y ai jamais compté... Je serais bien embarrassé de faire un portrait exact du roi Victor Emmanuel. Il était d'un caractère égoïste, et pendant les longues années que j'ai passées à Turin, je ne l'ai jamais vu faire une générosité....* »

Suivent des détails sur l'insurrection de Gênes, les exigences autrichiennes, puis le siège de Rome et la paix qui y mit fin.

Nous voyons se dérouler tous les événements qui agitèrent le nord de l'Italie pendant cette période troublée et que nous devons résumer brièvement :

L'ouverture des Chambres du royaume de Sardaigne, les mesures prises contre Garibaldi et son expulsion du royaume, la nomination du prince Murat à l'ambassade de France et l'entrée du comte Cavour au ministère. M. le comte de Reiset nous conduit ainsi au milieu des évènements politiques, de plus en plus précipités, qui bouleversent toute la péninsule, au conflit du roi de Naples avec le gouvernement Sarde et au mariage du duc de Gênes.

C'était le moment où, en France même, un évènement non moins considérable, et dont l'importance devait frapper tous les esprits, s'accomplissait au milieu de l'enthousiasme populaire : nous voulons parler du coup d'Etat du 2 décembre, accompli par le prince président, devenu l'Empereur Napoléon III.

Ce changement politique entraîna, naturellement, un

remaniement dans le personnel des ambassades, et M. le comte de Reiset, en raison de ses services, fut nommé premier secrétaire à Saint-Pétersbourg. Il nous avoue que ce déplacement, qui était une faveur, fut loin de lui être agréable, car il s'était attaché au séjour de Turin où il résidait depuis longtemps déjà.

C'est à ce moment que se termine le récit des souvenirs du diplomate. Mais, avant de le clore, il nous révèle un intéressant détail de sa vie intime : on avait songé, pour lui, à un mariage princier qui l'eût allié à la maison royale de Wurtemberg ; il avait alors trente-six ans, et la princesse que l'on pensait, alors, à lui donner pour femme, n'était autre que la comtesse Wilhelmine, alors âgée de vingt-huit ans, fille du comte Alexandre de Wurtemberg et de la comtesse Hélène de Festetics-Tolna, qui devint en secondes noces baronne du Bourget. Elle était la nièce du roi Frédéric de Wurtemberg, et habitait alors à Stuttgard près de sa tante, la baronne de Taubenheim, née comtesse Marie de Wurtemberg, troisième fille du duc Guillaume.

Malgré le consentement du roi de Wurtemberg à ce projet de mariage qui ouvrait au comte de Reiset la porte des honneurs et une alliance illustre, celui-ci réfléchit aux conséquences que pouvait avoir cette alliance avec une jeune fille étrangère, de maison royale, et pensa qu'une union avec une française, de famille analogue à la sienne, lui donnerait plus de chances de bonheur. Il ne poursuivit donc pas les pourparlers entamés, et partit pour la Russie où, bientôt, devaient se dérouler les péripéties et les événements politiques qui allaient mettre aux prises les Russes avec la France et l'Angleterre, dans l'éternelle question d'Orient.

Comme nous venons de le dire, c'est à cette époque que s'arrête le livre de M. le comte de Reiset, mais nous savons que l'on doit conserver l'espoir de lui voir, prochainement, consacrer un nouveau volume à la suite de ces intéressants mémoires.

En 1852, date où il partit pour la Russie, le distingué diplomate était encore à la fleur de l'âge, et il devait, dans l'avenir, fournir une longue et brillante carrière. Ce qui nous reste à apprendre par sa plume alerte et séduisante ne peut manquer d'être du plus haut intérêt et nous en avons pour preuve cette première partie. Son séjour dans l'Empire des tzars, son ambassade dans quelques Etats allemands, notamment dans le Grand-Duché de Hesse-Darmstadt, nous réservent, assurément, des détails inédits et des aperçus nouveaux sur l'histoire contemporaine. Ils seront accueillis avec un grand empressement et avec le plus vif intérêt par les érudits et les chercheurs, par tous ceux, en un mot, qui veulent découvrir dans les menus faits de l'histoire le secret de la destinée des peuples.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 23 DÉCEMBRE 1901

PAR M. GUSTAVE A. PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Sur la tombe de M. Bourbon, archiviste du département
Membre de la Société.

MESSIEURS,

« La Société libre d'Agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure, qui — par le privilège de l'âge — représente, dans le département, les Lettres et l'Histoire, ne peut laisser fermer cette tombe, prématurément ouverte, sans adresser au sympathique confrère, au conseiller éclairé et dévoué, au savant collaborateur qu'elle perd, un dernier et bien sincère souvenir.

« Etranger à la Normandie par sa naissance, M. Georges Bourbon était devenu des nôtres par la libre option qu'il fit de notre ville pour y passer sa vie. Sorti le premier de sa promotion à l'Ecole des chartes, voici plus de vingt ans qu'il arrivait parmi nous. Immédiatement la Société libre d'Agriculture l'inscrivait au nombre de ses membres, puis l'appelait à son conseil d'administration. Fréquemment d'abord, il nous fit ces communications peu développées, mais nettes, précises et d'une science impeccable, que l'on peut lire dans nos Recueils. La Société des amis des arts de l'Eure, le comité des

travaux historiques recevaient aussi de lui des études ou des documents savamment présentés.

« Si, dans la suite, notre Société n'eut plus la bonne fortune d'imprimer des travaux de notre confrère, il lui conserva, jusqu'au dernier moment, un concours précieux et éclairé comme membre de son conseil d'administration, toujours disposé, lorsqu'il s'agissait de décerner le prix fondé par M. Lucien Fouché, à étudier et juger les mémoires présentés, avec sa compétence érudite, son impartialité absolue, son jugement sain et droit. Ces mêmes qualités en faisaient aussi un guide des plus éclairés dans les questions, parfois plus délicates qu'on ne pense, de l'administration et du fonctionnement de notre Société.

« Mais si nous n'oublierons jamais ce que nous devons au confrère, la Société tient à saluer en M. Georges Bourbon un nom que l'Histoire locale devra inscrire à la suite de ceux des Auguste Le Prévost, des Raymond Bordeaux, des Lebeurier, — pour ne citer que les disparus. Trois gros volumes de l'inventaire des archives marqueront à jamais le passage de M. l'archiviste Bourbon. On ne sait pas assez ce que demande de temps, de connaissances de toute sorte, la confection de ces volumes qui sont la base solide et indestructible de notre histoire.

« Ce travail qui exige tant de labeur et d'abnégation, on s'y attache d'ailleurs justement, et nous sommes fiers de penser que, pour le continuer et rester parmi nous, Georges Bourbon, à un certain moment, refusa de nous quitter pour aller prendre un poste beaucoup plus avantageux, par lequel ses chefs voulaient reconnaître les hautes capacités du remarquable archiviste.

» Je parle du savant, de l'érudit ; mais combien n'y

aurait-il pas à dire sur les mérites de l'homme privé, de l'ami ! Je laisse ce triste et doux plaisir à quelqu'un qui, pour Georges Bourbon, remplaça la famille éloignée, qui eut pour lui un de ces dévouements qui sont l'honneur à la fois de celui qui se dévoue et de celui à qui l'on s'attache.

« Je n'ai plus qu'à adresser au disparu un adieu désolé, et j'ajouterai : un de ces adieux pleins de consolants espoirs, comme en peuvent échanger ceux qu'animent les mêmes convictions. »

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, PAR LES ÉDITEURS

OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

PAR LES AUTEURS

MM.

BENET (Armand), archiviste du Calvados, membre de la Société. Rapport de l'archiviste du département du Calvados sur le service des archives départementales, commerciales et hospitalières. Exercices 1899-1900 et 1900-1901, 2 fascicules in-8°.

COUTIL (Léon), membre de la Société. Les fouilles de Pitres, in-8°. Caen, Delesques, 1901, broch. in-8°.

DROUET, membre de la Société normande de géographie. — Au Nord de l'Afrique, Tunisie, Algérie, Mélilla, Gibraltar, Tanger. Notes de voyage. Nice, 1896, 1 vol. in-4°.

GOSSELIN (l'abbé), curé de St-Féréol (Canada), membre de la Société. — Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec (1622-1708). — Québec, imp. Demers et Frère, 1890, 2 vol. in-8°.

MANGE (Alfred). Les voies navigables de l'Allemagne. (Extrait de la Revue des Deux-Mondes), Paris, 1902, broch. in-8°.

Mgr MEUNIER, évêque d'Evreux. Allocution prononcée par Sa Grandeur Mgr Meunier, évêque d'Evreux, le 31 mai 1901, à la messe de Requiem célébrée, pour les militaires et marins morts au service de la Patrie, au nom de l'œuvre du Souvenir français. — Évreux, imp. de l'Eure, 1901, broch. in-8°.

— Souvenir du pélerinage diocésain d'Évreux à Lourdes (1-7 septembre 1901), sous la présidence de Mgr Meunier, évêque d'Évreux. — Évreux, imp. de l'Eure, 1901, broch. in-8°.

MOREAU-BÉRILLON, ingénieur agronome, professeur d'agriculture à Reims. Amélioration des terres crayeuses de la Champagne. Reims, 1901, broch. in-8.

NOBLEMAIRE, directeur de la compagnie des chemins de fer de P.-L.-M. Les conditions du travail dans les chemins de fer. Paris, 1902, broch. in-8°.

NEYMARK. Ce qu'on appelle la féodalité financière. — Le classement et la répartition des actions et obligations de chemins de fer de 1860 à 1900. Paris, Guillaumin et Cie, 1902, broch. in-8°.

PÉRISSÉ, arbitre-rapporteur près le tribunal de Commerce de la Seine. Les moteurs à alcool. — Paris, Ve Dunod, 1901, broch. in-8°.

RÉGNIER (Louis), membre de la Société. Documents tirés du tabellionnage de Rugles par M. Adolphe Le Maréchal, publiés ou analysés par M. L. Régnier. — Rouen, A. Lestringant, libraire, 1901, in-8°.

REISET (comte DE), membre de la Société. Mes souvenirs : les débuts de l'indépendance italienne. Préface par Robinet de Clery. — Paris, Plon, Nourrit et Cie, in-8°, 1901.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Croix rouge française. Bulletins de l'année 1901.

X.... La question du rachat des chemins de fer. Paris, Chaix, 1902, broch. in-8°.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Journal des Savants.

Congrès des Sociétés savantes à Nancy. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 13 avril 1901.
Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes tenu à Nancy en 1901.

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut. Tome III, 4e livraison.

PRÉFECTURE DE L'EURE

Conseil général. Session d'août 1901. Rapport du Préfet. Procès-verbal des délibérations.

Budget départemental des recettes et des dépenses de l'exercice 1902.

Compte au 1er mars 1901 des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1900.

NOTA. — Le bureau exprime ici toute sa reconnaissance aux personnes qui contribuent à enrichir la bibliothèque de la Société.

La présente liste ne comprend que les ouvrages nouvellement édités. Il serait trop long d'énumérer les autres, recueillis dans le courant de l'année par suite de dons et legs. Ils font toujours l'objet d'une mention spéciale dans le rapport de fin d'année du secrétaire perpétuel.

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Evreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Evreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.

MM.

1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Emile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).

MM.

1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.
1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.
1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.
1894. :
1895. Boury (le comte de), membre du conseil général de l'Eure.
1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.
1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.
1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits).
1901. Prevost (Gustave), ancien magistrat.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau pendant l'année 1901.

Président	MM. PREVOST (Gustave), ancien magistrat.
Vice-président	Le Comte DE BOURY, député, conseiller général.
Secrétaire perpétuel .	Léon PETIT, juge suppléant.
Trésorier	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Évreux.

MM.

ALABOISSETTE, avoué.
ANQUETIN (Modeste).
ANSEAUME, propriétaire.
AUGER, à la Madeleine.
BAGOT, avocat.
BEAUJEAN (l'abbé), secrétaire de l'Évêché.
BELLENGER, avoué.
BELLEVILLE, professeur au lycée.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France
BESNIER, archiviste départemental.
BEVERINI-VICO, préfet de l'Eure.
BLOT, rentier.
BOISSIÈRE (DE LA).
BONNET, propriétaire.
BOUQUELON, ancien magistrat.
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture.
BOURSIER, vétérinaire.
BRUNET, propriétaire.
BUISSON, ancien pharmacien.
BUREL, propriétaire.
BUREY (comte de), propriétaire.
CANAL, secrétaire général de la préfecture de l'Eure.
CARTIER, propriétaire.
CAUET, avocat.
CHAUVEAU, ancien directeur des contributions directes.

MM.

CHAUVET, pasteur protestant.
CHAUVIN, propriétaire.
CHIBOUST, rentier.
COCHIN, manufacturier.
CORBIN, contrôleur de la comptabilité à la direction de l'enregistrement.
CORDIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
COURCELLE, avocat.
CYR, directeur de la laiterie.
DEBIDOUR, professeur au lycée d'Evreux.
DEHAIS, propriétaire.
DELAPLANCHE (Mme ve), à Navarre.
DELAPORTE (l'abbé), supérieur du petit séminaire.
DEMAREST (l'abbé), curé de la cathédrale.
DENESLE, propriétaire,
DIAN, propriétaire.
DOUCERAIN, avocat.
DUBREUIL, banquier.
DUCASSE, professeur de philosophie au lycée.
DUCHESNE, entrepreneur de menuiserie.
DUCHESNE, entrepreneur de travaux publics.
DUVALTIER, vétérinaire.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EPARVIER, receveur de l'enregistrement.
ERMENAULT, négociant.
FAUCHET, directeur des usines de Navarre.
FÉRET (l'abbé), chanoine.
FERRAY, maire, conseiller général.
GASTINEAU, commissaire priseur.
GAUDIN, caissier à la trésorerie générale.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GOLDSCHMIDT (Mme) au château du Plus-que-tout.
GOSSART, architecte du département.
GROS (l'abbé), chanoine.
GUERY (l'abbé), aumônier du lycée.
GUEST, avoué.
GUEST, président du tribunal civil.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HÉRISSAY, juge honoraire.
HÉRISSEY, imprimeur.

MM.

HERSENT, boucher.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
LABBÉ (Léon), propriétaire.
LABBÉ (Joseph), avocat.
LAIGNEL-LAVASTINE, vice-président du conseil de préfecture.
LAMIOT, agriculteur à Cambolle.
LAMOTTE (Mlle), économe de l'École normale d'institutrices.
LANGLOIS (l'abbé), aumônier de la Providence.
LAPELTEY, père.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LAPÉROUSE (Dalmas DE), général commandant la 3e brigade de cavalerie.
LA RONCIÈRE-LE NOURY (Mme l'amirale, baronne DE).
LAUTOUR, avocat.
LAUVRAY, propriétaire.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, cultivateur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, boucher.
LECŒUR, manufacturier.
LECOINTE, ancien professeur à l'École normale.
LÉGIER, notaire.
LEGRAS, ancien sous-chef de division à la préfecture.
LEGUÉ, négociant.
LEITZ, professeur au lycée.
LE MARCHAND (Georges), employé d'assurances.
LE MÉNAGER, directeur d'assurances.
LEMESLE, négociant.
LEMPÉRIÈRE, notaire.
LENORMAND (l'abbé), vicaire-général.
LEROY (docteur), médecin-aliéniste à l'asile de Navarre.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LESORT, président du Tribunal de Commerce.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LETELLIER-PÉTEL, ancien conseiller de préfecture.
LEVASSEUR (l'abbé), curé de Navarre.
LEVIEZ, notaire honoraire.
LIOT, libraire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.

MM.

MAISTRE (l'abbé DE), professeur à l'école Saint-François-de-Sales.
MATHIEU, professeur au lycée.
MÉRY DE BELLEGARDE (Robert).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Evreux.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MOUTON, négociant en grains.
MOUTIER, principal clerc de notaire.
NOÉ (l'abbé), aumônier des Petites Sœurs des Pauvres.
NŒTINGER, inspecteur des contributions directes.
ODIEUVRE (l'abbé), chanoine honoraire.
PASQUIER (Mme vo).
PERROT, avocat.
PESCHET, maître d'hôtel.
PETEL, notaire.
PETIT (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
PIÉTON, ancien directeur du jardin botanique.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur du lycée.
PORTEVIN, banquier.
POSTEL DES MINIÈRES (Gaston DE), propriétaire.
RADIGUET, opticien.
RÉGNIER, propriétaire.
RÉVEILLAC (Mme), à Navarre.
RIBAUD, ancien vétérinaire.
ROHAUX, juge.
ROUGÉ (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
ROUSSEAU, ancien notaire.
SAILLARD, propriétaire.
SAUVAGE, fabricant de coutils.
SIDROT, propriétaire.
SOUTY, propriétaire.
SOUTY (Paul).
TARDIVEAU, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.
TARISSAN, professeur au lycée.
TASTEMAIN, ancien notaire.
THAURIN (buffet de la gare).
THIÉRARD, directeur des contributions directes.
TIXIER, notaire.
TOUSSIN, avocat.
TYSSANDIER, avocat.

MM.
VÉDIE, propriétaire.
VION, propriétaire.

CANTONS D'ÉVREUX

Evreux-Sud.

ANGO (Delphin), à Sassey.
DUCLOS (l'abbé), curé de Saint-Sébastien de Morsent.
GAZAN (Raoul), au Nuisement, commune de Huest.
GUILBERT (l'abbé), curé à Huest.
L'HOPITAL (Joseph), à Angerville.
THONISSEN (DE), au château de Melleville.
THOURY (comte DE), à Arnières.
ROSTOLAN (comte DE), à Guichainville.

Evreux-Nord.

BARRE DE NANTEUIL (baron DE LA), à la Chapelle-du-bois-des-Faulx.
BERTIN, conseiller d'arrondissement, au Tilleul-Lambert.
CAUCHOIS, architecte, à Gravigny.
CHAMPIGNY (marquis DE), à Normanville.
CLÉRISSE, cultivateur, maire de Gauville.
COURCY (DE), à Saint-Germain-des-Angles.
CRÈVECŒUR (DE), au château d'Irreville.
DUMÉRIL, à Émalleville.
VARILLON (Hector), à Sacquenville.

Canton de Conches.

CLERMONT-TONNERRE (marquis DE), à Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
LEPAULLE, notaire, à Conches.
LETAUD, maire, à Conches.
MARE (comte DE), au château d'Orvaux.
PIJON, maire de Champ-Dolent.
PRÉAUX (marquis DE), à Quénet, près Conches.

Canton de Damville.

CHAMBRAY (marquis DE), conseiller général à Gouville.
LE GOUX, à Damville.

MM.

LESTANVILLE (DE) au château des Houlles, près Damville.
LUCAS (l'abbé), doyen à Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Breteuil.

BONALD (Mme DE), à Breteuil.
JARNAC (comte DE), à Condé-sur-Iton.
OLRY (Victor), au château de Souvilly, près Breteuil.
PILLARD-SOULAIN, conseiller général à Breteuil.
ROUSSEAU, industriel à Breteuil.

Canton de Pacy.

EBEL, agriculteur à Boisset-les-Prévanches.
ESPINASSE (marquis DE L'), maire, à Boisset-les-Prévanches.
HALAY (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris, à Pacy.
HAY (Léon), propriétaire à Pacy.
RENARD, notaire, à Pacy.
TRUTAT, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

BARAGUEY FOUQUET, industriel, à la Neuve-Lyre.
CRESPEL (Roger), à la Lesmeval (Chéronvilliers).
DESLOGES (Amand), à Rugles.
GIRARD DE LA CHAISE (DE), château de la Chaise, près Rugles.
LAMOUREUX, propriétaire, à Neaufles-sur-Risle.
MANOURY, régisseur à la Haye-Saint-Sylvestre.
MARQUIS (Calixte), manufacturier à Rugles.
MORGON, propriétaire au château de Bois-Normand.

Canton de Saint-André.

BLOT (Narcisse), à la Forêt-du-Parc.
FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.
HÉROUARD (Alfred), à la Couture-Boussey.
REISET (comte DE), à Marcilly-sur-Eure.
VERVILLE fils, à Saint-André.

Canton de Vernon.

LA CROIX DE LA NOUGARÈDE (comtesse DE), au château de Cocherel.
LE MARCHAND (Edgard), conseiller d'ambassade à Vernon.

MM.

SCHICKLER (baron DE), au château de Bizy, près Vernon.
TOUSSAINT (l'abbé), curé de Bois-Jérôme-Saint-Ouen.

Canton de Nonancourt.

FIRMIN-DIDOT (Paul), ancien conseiller général, à Mesnil-sur-l'Estrée.
SERLAY (baron DE), au château de Louye près Nonancourt.

Canton de Verneuil.

AVENEL (Raoul), à Verneuil.
BARREY (comte DE), à Verneuil.
CADOU (Léonce), propriétaire à Tillières-sur-Avre.
Comice agricole du canton de Verneuil.
LE VAILLANT DE GLATIGNY, à Verneuil.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la section.

Président	MM. PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Secrétaire	PITHON (Charles), cultivateur à Tourny.
Trésorier	COULOUMA, imprimeur aux Andelys.

Canton des Andelys.

COULOUMA, propriétaire aux Andelys.
COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
DECHAUMONT, cultivateur à Boisemont.
DELAHAYE, cultivateur à Fresne-l'Archevêque.
DUPAS fils, cultivateur à Hennezis.
FESSART, agriculteur à Mantelle-sur-Andelys.
FLEURY, cultivateur à la Bucaille.
ROUSSELIN, cultivateur à Roncherolles.

Canton d'Écos.

MM.

FAYET (le comte DE), au château d'Aveny.
HÉBERT (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
HÉBERT (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
LEVÉ, propriétaire, à Tilly.
PITHON père, cultivateur, à Tourny.
PITHON (Charles), cultivateur, à Tourny.
SARRAZIN, propriétaire, à Écos.
VITET, propriétaire à Pressagny-l'Orgueilleux.

Canton d'Étrépagny.

CHÉRON fils, cultivateur à Gamaches.
DORÉ (Gustave), cultivateur, à Gamaches.
HÉBERT (Auguste), cultivateur, à Villers-en-Vexin.
LE COULTEUX DE CANTELEU (le comte), conseiller général à Étrépagny.
QUILLET (Alexandre), cultivateur à Doudeauville.
RABAN, cultivateur, à Ostrebosc.
RABAN, propriétaire, aux Thilliers.
ROUGET, propriétaire, à la Broche-Étrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

COLBOC, propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.
L'abbé CRESTÉ, supérieur du collège d'Écouis
DEFONTENAY, cultivateur à Houville.
DELESQUE, cultivateur, à Marcouville.
LEBRUN, propriétaire, à Mesnil-Verclives.
MILLIARD, propriétaire, à Écouis.
PEYNAUD, conseiller général, à Charleval.

Canton de Gisors.

CAFFIN (Amédée), propriétaire, à Gisors.
GAVIGNOT, cultivateur, à Authevernes, au château du Bois-d'Ennemets.
PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt.

BOULANGER, cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
COLOMBEL, ancien notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons-la-Forêt.
HUMBLOT (l'abbé), curé de Lisors.
VALON (vicomte DE), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

Président. . . . . MM. le duc DE BROGLIE, député.
Secrétaire . . . . . LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil.
Trésorier. . . . . MIGNON (Victor), greffier du tribunal de Commerce.

Canton de Bernay.

ADAM, marchand grainetier, à Bernay.
AMELINE, ancien agent voyer, à Bernay.
AUMOND (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
BAILLY (René), régisseur à Serquigny.
BERNAYS (Pierre), propriétaire, ancien maire de Courbépine.
BODINIER, industriel, à Bernay.
BORDEAUX (René), propriétaire, à Bernay.
BOREL, propriétaire, à Bernay.
BOUTTEVILLE (DE), filateur, à Bernay.
BUISSON aîné, propriétaire-cultivateur, à Bernay.
CAUCHEPIN, négociant, à Bernay.
CAUCHEPIN (Louis), à Bernay.
CHAPRON, marchand-mercier, à Bernay.
CHARTIER (Paul), voyageur de commerce, à Bernay.
CLERC, conseiller à la cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
CORDIER (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
CORDIER (Raymond), conseiller d'arrondissement à Bernay.
COUDRIET (le colonel), à Bernay.
COUPEY, agent voyer en retraite, à Bernay.

MM.

DAUFRESNE, avocat, à Bernay.
DAUGER (le comte), propriétaire, à Menneval.
DAUGER (le vicomte Guy), à Menneval.
DELAPILLE (Alphonse), agriculteur à Plainville.
DUBOIS (l'abbé), curé de Menneval.
DURAND (Gustave), avocat, à Bernay.
DURAND (René), à Bernay.
DUVAL (Gustave), propriétaire à Fontaine-l'abbé.
ECALARD, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
ELOY, avoué, à Bernay.
FIRMERY, agent principal de la Compagnie d'assurances *La Générale*, à Bernay.
FOCET (Jules), éleveur à Bouffey.
FRESNE (Léon), limonadier, à Bernay.
FRESNE (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture, à Bernay.
FROMENTIN, chef de culture, à Menneval.
GARDIN, propriétaire, à Bernay.
GATTIER, avocat, au château de Maubuisson à Serquigny.
GUILLEMIN, industriel au Petit-Nassandres, à Serquigny.
HAGRON (Aimé), agriculteur, à Valailles.
HELOT, filateur, à Menneval.
LAIGNEL, propriétaire, à Bernay, rue de l'Equerre.
LEBAS, limonadier, à Bernay.
LECERF, ancien pharmacien, à Bernay.
LEDOUX, adjoint au maire, à Serquigny.
LEHUEN-ROUSSELIN, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
LEMAIRE, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
LERENARD-LAVALLÉE, juge, à Bernay.
LESENS, propriétaire à Bernay.
LESUEUR (le docteur), à Bernay.
LEVAIN, à Caorches.
LEVEAU-GIRARD, négociant, à Bernay.
LOISELEUR, ancien vérificateur des poids et mesures, à Bernay.
LOQUET (Albert), agriculteur à Plasnes.
MAISTRE (comte Gonzague DE), au château de Fontaine-l'Abbé.
MALBRANCHE, greffier honoraire du tribunal de commerce, à Bernay.
MAUBERT, agriculteur, hameau de Malharquier, à Bernay.
MERLÉ (DU), commissaire de surveillance administrative à Bernay.

MM.

MIGNON (Louis), avocat, à Bernay.
MIGNON (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
MONTIGNY (le baron Jacques DE), au château de Saint-Léger-de-Rotes.
NIEL, propriétaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
NOINVILLE (le comte de), capitaine au 24e régiment d'infanterie à Bernay.
PANCHOUT, négociant, à Bernay.
PEULEVEY (Émile), architecte, au manoir de Bouffey, à Bernay.
PHILIPPE DE LA LONDE, avocat, à Bernay.
PIQUENARD, artiste peintre, à Bernay.
POTTIER, notaire à Bernay.
REINIKE, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
RIVIÈRE, avoué, à Bernay.
ROLIER, maire à Serquigny.
ROSSE (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte-Croix, à Bernay.
ROUSSEAU, président du tribunal de commerce de Bernay.
SAISON, imprimeur, à Bernay.
SAUVAGE, notaire, à Bernay.
SEMEL (Georges), sculpteur, à Bernay.
SEMENT (Pierre), ancien président du tribunal de commerce, à Bernay.
TEXIER, avoué, à Bernay.
TILLON, fabricant de produits chimiques à Bernay.
VASSAL, tanneur à Bernay.
YVELIN, juge au tribunal de commerce de Bernay.

Canton de Beaumesnil.

BAUDICOUR (DE), conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
BREUVERY (DE), au château de la Grande-Haye par la Barre.
ISABEL, régisseur à Beaumesnil.
MASSIEU, notaire à Beaumesnil.
MAUDUIT (le marquis DE), au Bosc-André, à Thevray.

Canton de Beaumont-le-Roger.

BERTIN (Georges), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
BERTIN, agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.

MM.

Boisgelin (le comte de), à Beaumont-le-Roger.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Chenevarin, propriétaire à Beaumontel.
Danloux-Dumesnil, au château de Romilly-la-Puthenaye.
Gouverneur, maire à Goupillières.
Hervieux, agriculteur, à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Moutardier (Achille), à Barc.
Parissot (Albert), sénateur, au château de Fumechon, à Thibouville.
Pattey, agriculteur, à Fontaine-la-Soret.
Ramier, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Ramier fils, agriculteur à Écardenville-la-Campagne.
Turquet, propriétaire à Écardenville-la-Campagne.

Canton de Brionne.

Adam, avocat, au Bec-Hellouin.
Amelot, imprimeur, à Brionne.
Aulney-Duroncerey, propriétaire à Boisney.
Cesselin, propriétaire, à Brionne.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Conard (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
Duhamel (Émile), à Notre-Dame-d'Epine.
Duret (Charles), manufacturier, à Brionne.
Join-Lambert, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (André), au château de Livet-sur-Authou.
Laisné (Pierre), propriétaire, à Morsan.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), propriétaire, à Harcourt.
Letailleur (René), à Harcourt.

Canton de Broglie.

Abaye (Léon), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Abaye (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Bance, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Bligny, maire de Notre-Dame-du-Hamel, au château de Bois-Hibou, à Notre-Dame-du-Hamel.
Bligny (Léon), agriculteur, au château de Bois-Hibou.

MM.

Blin (Victor), propriétaire, à Broglie.
Bonnechose (de), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Bonnechose (Henri de), maire de Saint-Aubin-du-Thenney, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Broglie (le duc de), député, au château de Broglie.
Broglie (le prince de), au château de Broglie.
Delarouzée, régisseur, à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, député, au Lusigneul.
Fouquet (Fernand), au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Latham, propriétaire, à Broglie.
Lecarbonnier (Maurice), au château de Gainville, par Montreuil-l'Argillé.
Lecomte, propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Lemarneur, propriétaire, à Bosc-Morel.
Letellier, régisseur au château de Guenet, à Broglie.
Mazier (le docteur), à Broglie.
Menier, au château du Parc, à Grandcamp.
Milleville (baron de), à Notre-Dame-du-Hamel.
Protoy (Eugène), propriétaire à Ferrières-Saint-Hilaire.
Rousselin, conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
Seigneur, agriculteur, à Saint-Denis d'Augerons.
Vigan (le baron de), à Saint-Pierre-de-Cernières.
Vigan (le baron Jacques de), à Saint-Pierre-de-Cernières.
Vaucanu, juge de paix, à Broglie.

Canton de Thiberville.

Augé (Parfait), propriétaire, à Folleville.
Augé (Louis), propriétaire, à Duranville.
Chennevière (Désir), agriculteur, au Theil-Nolent.
Corblin (Jules), propriétaire, à Saint-Mards de Fresne.
Dabin (l'abbé), curé à Giverville.
Dumontier, ancien percepteur, à Thiberville.
Furet, maire de Faverolles.
Leclerc, propriétaire-agriculteur, à Barville.
Maillet (Ernest), agriculteur, à Giverville.
Pelcat (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.
Perrine, propriétaire, à Bournainville.

MM.

Porée (le chanoine), inspecteur de la Société française d'archéologie, curé de Bournainville.

Salaberry (le comte de), à Giverville.

Sayve (le marquis de), maire de Saint-Germain-la-Campagne.

Sayve (le comte de), à Saint-Germain-la-Campagne.

Vauquelin, fabricant de rubans, maire de Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section.

Président . . .	MM. Boury (Ch., comte de), conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . .	Fontaine, secrétaire de la sous-préfecture.
Trésorier . . .	de Carrère, ancien receveur particulier des finances.
Trésorier-adjoint.	Werlé, receveur des établissements de bienfaisance.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

Bellest (Robert) fils, propriétaire, maire de Thuit-Signol.

Bosquier, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.

Boury (marquis de), à Amfreville-la-Campagne.

Boury (Charles, comte de), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.

Debus, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.

Delandemare, propriétaire, à Thuit-Anger.

Delaquaize, agriculteur, maire de Saint-Ouen-de-Poncheuil.

Dumontier, maire de Vraiville.

Grippon, propriétaire-cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.

Hermier (Armand), conseiller d'arrondissement, à Amfreville-la-Campagne.

Lesage, ancien maire, à la Haye-du-Theil.

Lesieux (Arthur), cultivateur, à Vraiville.

Mansard, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne.

MM.

METTAIS, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.
PETIT (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.
PRÉVOST, cultivateur, à la Pyle.

Canton de Gaillon.

BANCE fils, cultivateur, aux Noës.
BOUDEHAN, ancien maire, à Aubevoye.
BOURDON, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
BOURDON fils, à Gaillon.
BRIÈRE (Amand), propriétaire, à la ferme du Bec, à Ailly.
CHAPLAIN, maire de Bernières.
COVILLE, maire de Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
DU VAL D'AILLY, propriétaire, au château du Val d'Ailly, à Venables.
GANCEL, propriétaire, à Gaillon.
GIBLAIN, ancien maire, à Autheuil.
HÉBERT (veuve), propriétaire, à Aubevoye.
HÉBERT, maire de Muids.
HUART, ancien maire d'Ailly.
JACQUIN, cultivateur, à la Couture (Croix-Saint-Leufroy).
JEUFOSSE (DE), propriétaire, à Gaillon.
LEMARIÉ (Vital), propriétaire à Saint-Julien-de-la-Liègue.
MARQUAIS (Alphonse), propriétaire, ancien maire, à Ailly.
MIGNOT, propriétaire à Aubevoye.
MOGUAY (Delphis), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
MONNIER (Léon), conseiller général, maire de Gaillon.
PAN fils, maire de Vieux-Villez.
PAN, propriétaire, à Tosny.
PIEDELEU (Désiré), cultivateur, à Venables.
PINARD (Joseph) fils, à Venables.
POTEL, propriétaire à Saint-Julien-de-la-Liègue.
SAILLOT, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
SEGUIN (DE), à Tosny.
THÉZARD, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
THOREL, maire de Venables.
VIGNY, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

AMETTE, fils, carrossier, à Louviers.
AMETTE, ancien adjoint, à Heudebouville.

MM.

ANGÉRARD, notaire, à Louviers.
AUDRESSET, manufacturier, à Louviers.
BEAUCOUSIN, maire des Planches.
BIOCHE, docteur en médecine, à Louviers.
BOURARD, propriétaire, à Louviers.
BOURGEOIS (l'abbé), vicaire à Louviers.
BRETON, manufacturier, à Louviers.
BRETON (Paul), manufacturier, à Louviers.
CARON, avoué, à Louviers.
CARRÈRE SAINT-BÉARN (DE), ancien receveur des finances, à Louviers.
CARTIER (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
CASTILLON (veuve), à Louviers.
CHANDELLIER, propriétaire, à Surville.
CORNEVILLE, filateur, à Louviers.
CROUZET-HILDEBRAND, à Louviers.
DAGOMMER, propriétaire, maire, à Pinterville.
DAMVY, maire, à Quatremare.
DELAPILLE, banquier, à la Haye-Malherbe.
DUFLOT, notaire, à Louviers.
DUGARD (François-Prosper), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
DUMOULIN (Philippe), cultivateur, à Incarville.
FERRAND (Édouard-Honoré), maire de Surtauville.
FERRAND (Eugène), cultivateur, à Surtauville.
FORTIER, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
FOURNIER, agent général de la Compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
GODARD-RAGAULT, bijoutier, à Louviers.
GUILLAIN-LABREULLE (veuve), marchande de nouveautés, à Louviers.
HENRIET (Henri), à Mesnil-Jourdain.
HÉZON, vétérinaire, à Louviers.
JEUFFRAIN (Auguste) (veuve), propriétaire, à Louviers.
JEUFFRAIN-DUCHOLLET, fabricant, à Louviers.
LABELLE, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
LANGLOIS (Léon), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS (Benjamin), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS, propriétaire, maire, à la Haye-le-Comte.
LEVIGNERON (René), agriculteur, à Surtauville.
L'HERMITTE, conseiller d'arrondissement.
MAILLARD, imprimeur, à Louviers.

MM.

MALCAPE, banquier, à Louviers.
NOUFFLARD (Henri), fabricant, à Louviers.
OLIVIER (Irénée), ancien maire, à Vironvay.
PÉTEL (Raphaël), ancien maire, à Surville.
PEUPION, vétérinaire, à Louviers.
PICARD (v°), propriétaire, à Louviers.
PORCHER-LABREUILLE (v°), propriétaire à Louviers.
POUSSIN, manufacturier, à Louviers.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Le Peletier, 8, Paris.
RIOUT, négociant, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
SÉE, ancien préfet, au château de Saint-Hilaire, à Louviers.
THOREL (Louis), entrepreneur, à Louviers.
VAILLANT, grainetier à Louviers.

Canton du Neubourg.

ANDRIVEAU, directeur de l'École d'agriculture au Neubourg.
AUZOUX (le docteur), à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
BOUCHER (Édouard), cultivateur, au Neubourg.
CRÉTEY, adjoint, à Marbeuf.
DELAMARE, ancien maire de Crestot.
DELAMARE (Auguste), cultivateur, maire, au Tremblay.
DROUET (Gustave), cultivateur, à Ecquetot.
DUMONTIER, notaire, au Neubourg.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), propriétaire, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
JORET, md. de bestiaux, au Neubourg.
LARCIER (Charles-Henry), propriétaire-cultivateur, maire de Crosville-la-Vieille.
LEGOUEZ, cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
LENOBLE, ancien maire d'Iville.
LETOURNEUR, maire, à Criquebeuf-la-Campagne.
OLIVIER, propriétaire, au Troncq.
POLIGNAC (vicomte DE), propriétaire, à Canappeville.
PORTEVIN, vétérinaire, au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche.

BOURDON, propriétaire, aux Damps.
BOUTRY, maire de Montaure.
CAIRON (comte DE), maire, à Alizay.

MM.

CHEVALLIER (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche.
DOUTTÉ, cultivateur, à Montaure.
DUGARD (Alphonse), ferme de Blaquetuit, à Montaure.
FERRAND, notaire, à Pont-de-l'Arche.
FOUCHET (Éléonor), cultivateur, à Léry.
FRÉRET, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
FRÉRET (Paul), à Pitres.
HELLOT (Louis), à Montaure.
HERVEY (Maurice), conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
HEULLANT père, propriétaire, à Montaure.
HEULLANT fils, cultivateur, à Montaure.
LEGENDRE (Jules), maire de Portejoie.
MAX-CATOIRE, propriétaire, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
MILLIARD, cultivateur, à Montaure.
MOREAU (Victor), cultivateur, à Igoville.
NOUVEL (Léopold), cultivateur à Léry.
NOUVEL, propriétaire, maire à Igoville.
PERRIER, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
POTERIE (DE LA), au château de Rouville, à Alizay.
QUESNÉ (Victor) fils, propriétaire, à Montaure.
RAOUL-DUVAL (Mme vo), propriétaire, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
SENEVAS (baron DE), propriétaire, à Montaure.
VAN GROOTVEN, propriétaire, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Membres du bureau de la section.

Président . . . . . MM.....
Secrétaire. . . . . DAVID (Jacques), ancien notaire, à Lisieux
Trésorier . . . . . TOUFLET-DUMESNIL (Emile), conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.

MM.

Trésorier honoraire . . . MALHERBE (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.

Canton de Pont-Audemer.

BERTRAND, notaire honoraire, à Pont-Audemer.
DUCABLE, ancien avoué, à Pont-Audemer.
GOIN, ancien avoué, propriétaire, à Toutainville.
GRUEL (Amédée), tanneur, à Pont-Audemer.
HOPSORE, conseiller général, à Triqueville.
LEGENDRE (Maxime), avocat à la cour d'appel de Paris, au château des Préaux.
LUARD, au château de Siglas, à Tourville.
MALHERBE (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
MANN, manufacturier, à Pont-Audemer.
PICOT, marchand de fers, à Pont-Audemer.
POMMARE (DES), au château du Calvaire, à Campigny.
TOUFLET-DUMESNIL (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOUFLET-DUMESNIL (Henri), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOUZÉ-QUILLET, tanneur, à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville.

AUZERAIS, propriétaire, ancien maire de la Lande.
BOIS-GUILBERT (le marquis DE), propriétaire, au château de Saint-Pierre-du-Val.
SAINT-PIERRE (le marquis de Grosourdy DE), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.

Canton de Bourgtheroulde.

BOULET (Emmanuel), au château de Bosc-Roger par Bourgtheroulde.
GRUEL (Léon), conseiller général, maire de Bourgtheroulde.
LAINÉ-CONDÉ, propriétaire, à Boissey-le-Chatel.
PELLETIER, propriétaire, ancien maire, à Bosbénard-Commin.
POSTEL (DE), propriétaire, maire de Bosc-Regnoult.

Canton de Cormeilles.

BOUCHARD, géomètre, à Epaignes.
DAVID (Jacques), ancien notaire, propriétaire, à Cormeilles.

MM.

HÉBERT (Mme Emile), château de Saint-Gervais-d'Asnières.
JULIEN (Eugène), propriétaire, maire de la Chapelle-Bayvel.
THIRON (Alfred), notaire, à Cormeilles.
TOUFLET-DUMESNIL (Emile), propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.

Canton de Montfort-sur-Risle.

CAILLOT (Lucien), manufacturier, maire de Saint-Philbert-sur-Risle.
JOIN-LAMBERT, conseiller général, à Authou.
OZANNE (Raoul), notaire à Rouen, propriétaire, à Saint-Philbert-sur-Risle.

Canton de Quillebeuf.

BOULOUZE, propriétaire, maire de Bourneville.
CASTEL (Paul), propriétaire, à Sainte-Opportune.
LE GONIDEC DE PENLAN, propriétaire, au château de Saint-Urien.
MAQUAIRE, propriétaire, maire de Saint-Urien.
TOPSENT, propriétaire, adjoint, à Bourneville.
TROUPLIN (Paul), propriétaire, à Bourneville.

Canton de Routot.

COSSÉ-BRISSAC (comte DE), propriétaire au château de Brumare, à Brestot.
GOUDET, propriétaire, ancien maire de Barneville-sur-Seine.
GUÉNIFEY (baron DE), propriétaire et maire, au château du Landin.
POWER (Georges), propriétaire et maire de Saint-Ouen-de-Thouberville.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

CABOURG (Georges), propriétaire au château du Coudray.
FEREY DU COUDRAY (Henri), propriétaire au château de la Thillaye, maire de Saint-Christophe-sur-Condé.
NAGUET DE SAINT-VULFRAN (Edouard), au château de Launay.

PARIS

MM.

BAILLY DE MERLIEUX, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
BAPST (Germain), rue Boissière, 4, à Paris.
BÉGUIN (Charles), propriétaire.
BÉRENGER, sénateur.
BLANCHEMAIN (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
BOIVIN-CHAMPEAUX (Alfred), avocat.
BONJEAN (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue de Lille, 47.
BONNIN (René), ingénieur civil.
CHANTEPIE, membre de l'Académie de Mâcon.
COLOMBEL (Mme Ve), rue de Prony, 77.
DELINEAU, docteur en médecine.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut.
DESRUES, professeur au collège Stanislas, rue des Volontaires, 24.
DIEULAFOY (le docteur), agrégé de la Faculté de Médecine.
FLAMMARION (Camille), astronome.
FORTIER (Charles), rue Saint-Martin, 359.
GIDEL, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
GRANGEZ (Ernest).
HATZFELD, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
LALLEMAND (Léon), propriétaire.
LAURENT, avocat à la cour d'appel, rue de Mézières, 10.
LESUEUR DE GOMESNIL, avocat.
L'HOPITAL (Henri), rue de Logelbach, 4.
MORAND DE LA PERELLE, lieutenant colonel en retraite, rue de Rennes, 144.
MULOT, homme de lettres.
NOUVEL (Georges), avenue Henri-Martin, 30.
OMONT, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raymond, 30.
PARVILLE (Henri DE), ingénieur et homme de lettres.
PASSY (Frédéric), membre de l'Institut, à Neuilly-sur-Seine.
PELTIER, inspecteur des finances.
PICQUENOT, inspecteur des ponts et chaussées.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Lepeletier, 10.
RAYNAL, membre de la Société de géographie.
SALVANDY (comte DE), rue Cassette, 18.
VINCENS (Emile), ancien conseiller d'Etat.

MM.

VILMORIN (Maurice DE), quai d'Orsay, 13.

VOLLÈS, ingénieur en chef.

DÉPARTEMENTS

MM.

ALLARD, avocat, ancien magistrat, à Rouen.

D'ALVIMARE (le marquis), rue des Carmes, à Caen.

AUBERT, maire de Saint-Désir, près Lisieux.

D'AUDIGNÉ (le comte), au château du Grips par Durtal (Maine-et-Loire).

BAR (Gaston DE), quai de Seine, 6, à Chatou.

BEAUREPAIRE (DE), archiviste départemental, à Rouen.

BENARD, directeur de teillage, à Saint-Germain-de-Livet, par Lisieux.

BENET (Armand), archiviste départemental, à Caen.

BERTOT, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.

BLIGNY, notaire, à Rouen.

BONNECHOSE (Gaston DE), lieutenant au 30e d'artillerie, à Orléans.

BORDEAUX (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.

BORET (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard à Valentigny (Doubs).

BRÉAUTÉ, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).

BRIAND (Georges), horticulteur à Poitiers.

CASSEL, agent voyer en chef, à Saint-Lô.

CHANOINE-DAVRANCHES, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.

CHATEL (Eugène), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

CHEVEREAUX, avocat, à Rouen.

CLINCHAMP (Gustave DE), propriétaire, à Avranches.

COLETTE, professeur d'arboriculture, à Rouen.

COUVET, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Rouen.

MM.

CRÉMIEU (Edouard), rentier, à Maisons-Laffitte.
DARDÉ, avoué, à Carcassonne.
DEBOURGE, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
DEPRUINES, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.
DRAMARD, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
DUCHESNE-FOURNET (Paul), manufacturier, à Lisieux.
DUPUIS (André), juge à Dreux.
FLEURIOT, membre du conseil général, à Lisieux.
FRÉMY, ancien magistrat, à Senlis.
GACHAU-GUIGNARD, aux Oiseaux-Cabourg (Calvados).
GASSOUIN, ancien directeur des contributions indirectes, à Rouen.
GEORGET, propriétaire, à Orbec.
GIRARD, conseiller à la cour d'Amiens.
GUÉNÉE (Achille), avocat, à Châteaudun.
GUILLORY, président de la Société industrielle, à Angers.
HAIME, docteur en médecine, à Tours.
HAUTIN (Mgr), archevêque de Chambéry.
HÉBERT, professeur de physique au lycée de Limoges.
HÉRAIL, conseiller honoraire à la cour de Montpellier.
HOMBRE-FIRMAS (baron D'), propriétaire, à Alais.
HOUZEAU (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie, à Rouen.
IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
LAMBERT, avoué honoraire, route de Caen, 26 *bis*, à Rouen.
LAMOTTE (le docteur DE), médecin, à Pont-l'Evêque.
LECHARTIÉ, président de l'Association pomologique de l'Ouest, à Rennes.
LEGRAND, propriétaire, à Orbec.
LEJOUTEUX, ancien sous-préfet, à Reims.
LERMIER, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
LETELLIER, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
MARSY (le comte DE), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.
MARYE, ancien conseiller, à Rouen.
MÉRY DE BELLEGARDE (Louis), rue de Bretagne, 34, à Alençon.
MÉRY-SAMSON, manufacturier, à Lisieux.
MESLIER, propriétaire, au Havre.
MIGNON, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
MONNECOVE (DE), ancien député, à Saint-Omer.

MM.

NOURY, professeur, rue Lafosse, 37, à Rouen.
ORÉ (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.
OURSEL, propriétaire, à Elbeuf.
OZANNE (Raoul), notaire, à Rouen.
PAILLARD DE SAINT-AIGNAN, ancien préfet.
PEBOULLEAU (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
PELAY, agent général de l'*Urbaine*, rue de Crosne, 74, à Rouen.
PELLETIER, propriétaire, à Orbec.
PÉRIAUX (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
PEULEVEY, architecte, à Chartres.
PICARD, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
PORCHER (Ed.), avocat, au Mans.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
REY, sous-bibliothécaire, à Montauban.
ROPIQUET, professeur, à Elbeuf.
SAINT-VENAN (DE), ingénieur en chef retraité, à Saint-Ouen (près Vendôme).
SALLION, docteur en médecine, à Nantes.
SAMSON (Jean), manufacturier, à Lisieux.
VERMONT, avocat, président de la Société de secours mutuel *l'Emulation chrétienne*, à Rouen.
VIALA, percepteur, à Duclair.
VIGAN (DE), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
VOITELLIER, industriel, à Mantes.

ÉTRANGER

MM.

BARRUEL-BEAUVERT (DE), correspondant du Muséum, à Costa Rica (Amérique centrale).
BRAEKELER (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.
CUYPER (DE), recteur de l'Université de Liège.
DRAPIEZ, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.
GOSSELIN (Auguste), docteur ès lettres, curé de Saint-Féréol (Canada).

MM.

HART, graveur, à Bruxelles.
KUYPER (DE), sculpteur, à Anvers.
LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret, à Beyrouth (Syrie).
THIELENS (Armand), membre de sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges.
VESTRENEN (le baron DE), à la Haye.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Paris.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, 66, rue Caumartin.
Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, 15, rue de la Chaussée d'Antin (9e arrondissement).
Association française pour l'avancement des sciences, 11, rue Antoine-Dubois.
Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
Ligue populaire pour le repos du dimanche en France, 51, rue de la Ville-l'Évêque.
Club français du chien de berger, 40, rue des Mathurins.
Ligue française du coin de terre et du foyer, 28, rue Lhomond.
Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse ; — M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.
Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Moniteur des Syndicats agricoles, rue Méhul, 1.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184 ; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.
Société des études historiques, 30, rue Gay-Lussac.
Société de l'Histoire de France ; — M. Martin, agent, aux Archives nationales.
Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.
Société chimique de Paris.
Société d'ethnographie, rue Mazarine, 26.
Société de l'Histoire de Paris, quai Voltaire, 9, Paris.
Société des agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21 ; — M. Henri Johanet, administrateur.
Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.
Société de secours des Amis des sciences, boulevard Saint-Germain, 19.
Musée Guimet (le Conservatoire du), 30, avenue du Trocadéro.

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Départements.

AIN	Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts)	à Bourg.
AISNE	Société académique	à St-Quentin.
—	Société académique	à Laon.
ALPES (BASSES-)	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes	à Digne.
ALPES (HAUTES-)	Société d'études	à Gap.
—	Société d'agriculture des Hautes-Alpes	Ibid.
ALPES-MARITIMES	Société d'agriculture	à Nice.
ARIÈGE	Société d'agriculture et des arts	à Foix.
AUBE	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres	à Troyes.
BASSES-PYRÉNÉES	Société des sciences, lettres et arts	à Pau.
BOUCHES-DU-RHÔNE	Société de statistique	à Marseille.
—	Académie de Marseille	Ibid.
CALVADOS	Académie des sciences, arts et belles-lettres	à Caen.
—	Association normande	Ibid.
—	Société des amis de l'Université	
—	de Normandie	Ibid.
—	Société des Beaux-Arts	Ibid.
—	Société d'agriculture et du commerce	Ibid.
—	Société d'horticulture	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie	Ibid.
—	Société française d'archéologie	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie	Ibid.
—	Société vétérinaire	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres	à Bayeux.
—	Société académique, agricole,	
—	industrielle et d'instruction	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre	
—	de la Normandie	à Lisieux.

CALVADOS.....	Société historique de Lisieux.	à Lisieux.
CHARENTE.....	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
—	Société d'horticulture et de viticulture de la Charente.....	Ibid.
—	Société archéologique et historique de la Charente.....	Ibid.
CHARENTE INFRE..	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Rochefort.
—	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.....	à Saintes.
CHER.....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
CORRÈZE.....	Société scientifique, historique et archéologique.....	à Brives.
CÔTE-D'OR.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture..	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie.....	à Beaune.
CÔTES-DU-NORD...	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.....	à Saint-Brieuc.
DEUX-SÈVRES....	Société d'agriculture.....	à Niort.
DOUBS.....	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts.....	à Besançon.
—	Société d'émulation.....	à Montbéliard.
DRÔME.....	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.
EURE.....	Société des Amis des Arts du département de l'Eure.....	à Évreux.
—	Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.....	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique.....	à Vernon.
—	Comice agricole du canton de Verneuil.....	à Verneuil.
—	Société normande d'études préhistoriques.....	à Louviers.
EURE-ET-LOIR....	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'archéologie.....	Ibid.

NORD	Société d'agriculture, des sciences et des arts	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts	à Valenciennes.
—	Société d'émulation	à Roubaix.
OISE	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise	à Beauvais.
—	Société d'agriculture	à Clermont.
—	Société d'agriculture	à Compiègne.
—	Comité archéologique	à Senlis.
—	Comité archéologique et historique	à Noyon.
ORNE	Société d'horticulture	à Alençon.
—	Société historique et archéologique de l'Orne	Ibid.
PAS-DE-CALAIS	Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais	à Arras.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts	à Boulog^e-s^r-M^r.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer	Ibid.
—	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts	à Calais.
—	Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de St-Pol	à Saint-Pol.
PYRÉNÉES (B^ses)	Société des sciences, lettres et arts	à Pau.
PYRÉNÉES-ORIENT	Société agricole, scientifique et littéraire	à Perpignan.
RHÔNE	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles	à Lyon.
—	Société d'agriculture, sciences et industrie	Ibid.
—	Société d'horticulture pratique	Ibid.
SAÔNE-ET-LOIRE	Société d'agriculture, sciences et arts	à Mâcon.
—	Société d'histoire naturelle de Mâcon	Ibid.
—	Académie de Mâcon	Ibid.

SAÔNE-ET-LOIRE..	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône..	à Chalon-sr-S.
—	Société des sciences naturelles de la Saône-et-Loire.....	Ibid.
—	Société éduenne.....	à Autun.
SARTHE.....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société philotechnique du Maine	Ibid.
SEINE-ET-MARNE..	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.....	à Melun.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
SEINE-ET-OISE....	Société d'agriculture et des arts	à Versailles.
—	Association agricole et horticole	à Mantes.
SEINE-INFÉRIEURE.	Société centrale d'agriculture.	à Rouen
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société normande de géographie.....	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles.....	Ibid.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.....	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.....	Ibid.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société d'études diverses.....	au Havre.
—	Société géologique de Normandie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre.....	Ibid.
—	Société industrielle..	à Elbeuf.
—	Société d'études des sciences naturelles.....	Ibid.

Somme	Académie des sciences, des lettres et des arts	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie	à Amiens.
—	Société d'horticulture	Ibid.
—	Société linnéenne du Nord de la France	Ibid.
—	Comice agricole	à Abbeville.
—	Société d'émulation	Ibid.
Tarn	Société littéraire et scientifique.	à Castres.
Tarn-et-Garonne.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne	à Montauban.
Var	Société d'agriculture et de commerce	à Draguignan.
—	Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var	à Toulon.
Vaucluse	Société d'agriculture et d'horticulture	à Avignon.
Vendée	Société d'émulation	à la Roc.-s-Yon
Vienne	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts	à Poitiers.
Vosges	Société d'émulation	à Épinal.

Algérie.

Comice agricole d'Alger.
Société d'agriculture d'Alger.

Alsace-Lorraine.

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Allemagne.

Société des sciences naturelles et de médecine de Giessen.

Angleterre.

Litterary and philosophical Society of Manchester.

Autriche.

Société impériale géologique, à Vienne.

Belgique.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.
Abbaye de Maredsous.

Danemark.

Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

Norvège.

Université royale, Christiania.

Russie.

Société impériale d'agriculture à Moscou.

Suisse.

Société neuchateloise de géographie à Neuchatel.

Etats-Unis d'Amérique.

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des Etats-Unis.
Société américaine d'histoire naturelle, Central Parc de New-York.

Haïti.

Société des sciences et de géographie d'Haïti, à Port-au-Prince.

Mexique.

Observatoire météorologique central de Mexico.

Uruguay.

Musée national de Montevideo.

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS HISTORIQUE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-lettres du département de l'Eure* décernera, en 1903, un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur un sujet historique intéressant le département.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, avant le 1er avril 1903. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 23 juin 1901

Le secrétaire perpétuel,

LÉON PETIT.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Ve SÉRIE

TOME DIXIÈME

ANNÉE 1902

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

1903

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LIOT, libraire,

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Au gustins

---

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Ve SÉRIE

TOME DIXIÈME

ANNÉE 1902

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

1903

TABLE DES MATIÈRES

Exposé de l'œuvre projetée de patronage des détenus libérés et de sauvetage de l'enfance, lu à la séance générale du 9 février 1902 I

Discours prononcé par M. Maurice DE VILMORIN, président de la Société, à la séance générale du 8 juin 1902. . . . VIII

Rapport de M. LECOINTE, membre de la Société, sur une brochure : « Quelques renseignements sur les écoles ménagères, » lu à la séance générale du 8 juin 1902 . . XXI

La Sélection, communication de M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, membre de la Société, lue à la séance générale du 8 juin 1902. XXVIII

Section de l'arrondissement de Bernay. Compte rendu par M. Camille FOUQUET, membre de la Société, des travaux de la Société des agriculteurs de France dans sa session générale annuelle de 1902 XXXIV

Section de l'arrondissement de Bernay. Discours prononcé par M. le duc DE BROGLIE, président de la section de Bernay, à l'occasion de la distribution des récompenses de l'exposition d'horticulture tenue à Bernay les 25 et 26 octobre 1902 LXXVI

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours linier de 1902. Liste des lauréats LXXX

Communication de M. BOULET, membre de la Société, sur les Chiens de berger. LXXXIII

Notice sur un évêque d'Evreux du XIVe siècle, (Bernard Cariti ou Chariti), présumé d'origine italienne, par M. le comte DE BUREY, membre de la Société, lue à la séance générale du 9 février 1902 1

Rapport sur les publications de la Société des antiquaires

de Picardie, par M. Régnier, membre de la Société, lu à la séance générale du 9 février 1902 14

Allocution prononcée par M. Louis Passy, au nom de la Société, à la cérémonie qui a eu lieu à Paris, le 6 mai 1902, en l'honneur de M. Léopold Delisle, administrateur général de la bibliothèque nationale, ancien président de la Société 20

Quelques célébrités ébroïciennes, par M. l'abbé C. Guéry, aumônier du lycée d'Evreux, membre de la Société . . . 27

Discours prononcé par M. Joseph l'Hopital, le 6 octobre 1902, sur la tombe de M. Victor Souty, membre de la Société. 45

Ouvrages imprimés offerts à la Société par les auteurs, par les éditeurs ou envoyés par le Gouvernement. . . 50

Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832 54

Composition de la Société. Membres du bureau pendant l'année 1902 57

Liste générale des membres de la Société. 58

Programme du prix Lucien Fouché à décerner en 1905. Concours littéraire 91

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS, ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

EXPOSÉ

DE L'ŒUVRE PROJETÉE DE PATRONAGE DES DÉTENUS LIBÉRÉS ET DE SAUVETAGE DE L'ENFANCE[1]

Lu à la séance générale du 9 février.

Presque tous les arrondissements de France, même ceux de peu d'importance, ont organisé des œuvres de patronage de l'enfance criminelle et des prisonniers libérés. Pourquoi, nous aussi, n'en avons-nous pas, alors que, comme le constataient nos députés il y a quelques jours à la Chambre, le département de l'Eure s'est malheureusement classé le premier de tous pour la criminalité? et il semble que cette triste situation empire plutôt.

Il importe absolument et il est plus qu'urgent de combattre cette augmentation anormale de la criminalité, qui devient peu à peu un vrai fléau pour le département. Examinons donc ce qui est aux yeux des gens compétents en cette matière, aux yeux du monde judiciaire, la cause principale du fléau.

L'individu coupable, — et nous ne nous occuperons

[1] La Société de patronage des libérés et de sauvetage de l'enfance et de l'adolescence d'Évreux a été constituée définitivement à la date du 4 mars 1902.

que de celui qui n'est pas encore un récidiviste, — se voit presque toujours, une fois sa peine finie, entraîné et acculé à une rechute, poussé de nouveau au crime comme dans un engrenage. Même s'il a la ferme volonté de vivre honnêtement, il ne le peut pour ainsi dire plus, et se voit refuser le travail qui le sauverait, le travail sollicité, victime qu'il est de la tare imprimée par sa condamnation. D'ailleurs, lui qui est brusquement rejeté de la prison à la minute précise de la libération, presque toujours il ne sait où s'adresser, et bien peu de jours après, souvent le soir même, ayant épuisé les quelques sous de son pécule, il se trouve fatalement amené à répéter les mêmes actes criminels. La misère et la faim l'ont ressaisi, il se résout à vivre aux dépens d'autrui. Chose plus grave, s'il n'est pas arrêté immédiatement, il s'enhardira et arrivera en bien peu de temps, surtout s'il rencontre un de ses pareils, à ces actes de brigandage qui ramènent depuis peu notre département à l'insécurité d'il y a cent ans. Et un pareil état de choses va s'accroissant.

L'avenir semble d'autant plus gros de menaces, que la gendarmerie se montre chez nous particulièrement sévère et vigilante. La répression ne suffit donc plus, ayons le courage de l'avouer ! On ne peut plus se borner à réprimer ; d'ailleurs *réprimer n'est pas guérir* et ne garantit pas contre cet avenir menaçant auquel nous voulons parer.

En un mot il faut *prévenir*.

Tous, n'avons-nous pas intérêt à amener la diminution progressive de cette criminalité, et cela moyennant les plus légers des sacrifices ? Qu'est-ce que quelques sous et quelque assistance en regard du danger de vol,

d'incendie et même de mort que nous pouvons tous courir. De même que la faible prime versée à l'assurance nous prémunit contre les risques du feu, de même le concours de chacun, son appui, si léger soit-il, peut seul amener un changement dans la situation alarmante de notre région.

Aux yeux des magistrats, c'est-à-dire des personnes spécialement compétentes, un moyen doit être employé : le Patronage du détenu libéré. C'est l'unique remède, non pas pouvant, mais devant amener une amélioration. Forts de l'expérience tentée dans les autres départements, ils osent dire : « Avec ce patronage, amélioration immédiate autant que progressive. » Il ne s'agit pas ici d'espoir plus ou moins probable, il s'agit d'une certitude.

Nous nous contenterons pour aujourd'hui de tracer les grandes lignes de ce Patronage.

Prenons un condamné jeune, mais novice encore dans le mal et exempt jusqu'ici de sa gangrène. Par leurs visites dans la prison, les magistrats qui l'ont condamné, qui connaissent ainsi son passé, sa personnalité propre, peuvent constater sur lui l'effet progressif du châtiment et ses conséquences. Or, quand des hommes, comme ceux du monde judiciaire, qui par leur expérience et leur profession sont moins portés que d'autres à être victimes d'une hypocrisie possible, croient, après un examen constant, pouvoir pour ainsi dire garantir la transformation et l'amendement de tel d'entre les condamnés, devrons-nous de notre côté rester impassibles ! Ne doit-on pas, chacun dans la mesure et encore plus d'après la nature de ses moyens, apporter son concours ?

Rien que notre intérêt, soit, mais tout notre intérêt, si nous prenons la peine de réfléchir, nous le commande, car c'est aux dépens de nous tous et de *chacun* de nous qu'a lieu la rechute d'un individu dans le crime.

Cet individu, dont nous venons de parler, chez qui les ressorts de la volonté sont comme rouillés par l'automatisme de la vie de prison, qui sort de celle-ci sans ressources, hébété, dépaysé, face à face avec les nécessités de l'existence auxquelles il a été soustrait pendant toute sa détention, nous déciderons-nous à comprendre qu'il ne peut lutter à armes égales avec les autres dans cette lutte pour la vie qui se représente brusquement, brutalement à lui? Passant sans transition, littéralement d'une minute à l'autre, de la privation la plus absolue de liberté à l'usage complet de cette liberté, ne voit-on pas en lui la tentation vertigineuse d'en user aux dépens d'autrui dès que la faim l'a saisi? Et elle le saisit souvent le jour même de cette liberté soudaine! Cette faim, cette misère sont l'engrenage impitoyable auquel il ne peut échapper et qui lui font recommencer, mais toutefois en perfectionnant sa manière d'agir, les mêmes actes criminels qui l'avaient fait auparavant condamner. Heureux encore quand il se borne à les rééditer et quand il ne va pas plus loin dans la voie du crime!

Voilà la réalité, voilà les faits tels qu'ils se passent fatalement et journellement.

Mais si, au contraire, à ce détenu ainsi livré à lui-même, sa peine finie, nous opposons le détenu soumis dès sa condamnation au patronage et recueilli par celui-ci à sa libération, combien nous avons raison de

dire que là est le seul remède à l'état actuel de la criminalité.

Les mêmes magistrats qui, après l'avoir condamné, l'ont suivi moralement pendant la durée de sa peine et ont mesuré et jugé son amendement, vont, par différentes mesures, empêcher que l'engrenage de la faim et de la misère le saisisse. S'il est mal vêtu, on ne le laissera sortir de prison qu'avec des vêtements raccommodés, toujours rendus propres et convenables malgré leur pauvreté. On lui assurera une mise modeste mais suffisante, autant pour qu'il ne soit pas regardé comme une recrue par l'armée de la misère et gagné par elle et à elle, que pour qu'il ne se fasse pas repousser partout où il solliciterait du travail. Ce n'est pas assez : pendant sa détention, et se basant sur son métier, on lui aura cherché un patron qui consente d'abord, avant de se décider, à *l'essayer* le jour de sa libération. C'est seulement après l'avoir ainsi éprouvé que ce patron, auquel nous aurons toujours commencé par déclarer la vraie situation de l'individu, consentira à le garder. Là encore, se fera sentir l'influence du Patronage, quoiqu'il ait désormais une place, car les mêmes personnes qui l'ont placé ne le perdront pas de vue et le surveilleront jusqu'à ce qu'on soit absolument sûr de sa vie nouvelle et de ses habitudes de travail et de conduite.

Si le condamné n'est pas du département, la société de patronage le fera reconduire en dehors de la région de l'Eure, et par ce rapatriement contribuera à purger d'autant cette dernière.

Quant aux libérés à qui les démarches tentées pendant leur détention ont réussi à trouver une place, mais chez un patron ne pouvant les recevoir immédiatement,

alors, dans les quelques jours qui suivront leur libération, le Patronage s'arrangerait pour ne pas les délaisser et les tiendrait sous sa surveillance pendant cette dangereuse phase qui va de la sortie de prison à l'entrée en place convenue chez un patron. Ici, du reste, c'est vraisemblablement quelques heures qu'il faut dire, plutôt que quelques jours.

Osera-t-on nier que dans ce cas d'assistance du Patronage, la rechute est infiniment moins à craindre? N'y a-t-il pas un intérêt absolument capital à *canaliser* et à utiliser l'activité et les bras du libéré, du moment que cette activité et ces bras sont, jusqu'ici, par notre maladroite insouciance, rejetés vers l'œuvre du crime et mis vraiment par nous à la disposition du premier criminel qu'il rencontrera? Comprenons donc que si le libéré peut vivre précisément grâce à la propriété et à la personne d'autrui, il ne songera plus, dès lors qu'il l'éprouvera, à les considérer comme des proies se présentant à lui et qui sont de bonne prise ! Hâtons-nous d'ajouter que sur le grand nombre des individus sortant de prison, le Patronage ne se décidera à recommander et à aider que ceux-là seuls de l'amendement desquels il sera sûr, et que ses choix seront faits avec la circonspection et le sévère examen qu'on peut attendre de personnes compétentes par leur profession. C'est par une rigoureuse étude du caractère du condamné, de l'influence produite sur lui par la peine, qu'elles peuvent s'engager à ne proposer un libéré, à garantir son amendement qu'en parfaite connaissance de cause, en un mot, à le proposer à sa seule et juste valeur.

Ce que les magistrats et autres personnes du monde judiciaire estiment devoir réussir dans de pareilles con-

ditions, quand on est en présence d'hommes jeunes et non endurcis dans le mal, n'est-il pas encore bien autrement vrai quand il s'agit de jeunes cerveaux, plus malléables et plus faciles à guider, comme des adultes, des adolescents ou des enfants ?

Voilà le but palpable, raisonné, se recommandant d'une vaste expérience, garanti comme devant réussir, et ce suivant les avis les plus autorisés, qui est celui de l'œuvre de patronage à vous soumise.

Le succès ne dépend que d'un peu de bonne volonté chez chacun et chez tous, or c'est précisément dans l'intérêt de tous et encore plus de chacun que ce cri d'alarme est jeté par le monde judiciaire. Il ne s'agit en effet rien moins que de rendre, moyennant quelques centimes et quelque assistance, la sécurité à notre département !

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. MAURICE DE VILMORIN,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 8 juin 1902.

MESSIEURS,

« Il me semble que vous avez fait, en choisissant votre président pour l'année 1902, un acte de foi bien méritoire.

« Vous avez accordé créance à celui qui m'a recommandé à vos suffrages, habitués que vous êtes à trouver chez lui le plus constant intérêt pour tout ce qui concerne votre Société.

« Peut-être aussi avez-vous accordé votre confiance au nom que je porte et que je porte avec fierté : ce nom aura été mon passe-port auprès de vous.

« Si tel a été votre sentiment, vous aurez doublé les motifs de ma reconnaissance.

« J'ai bien présents à la mémoire, à cinquante ans passés, la figure et le souvenir de trois Vilmorin. Plus encore peut-être que l'amour de la science, ils avaient l'amour de l'honneur et du bien public. Leurs études

principales : comparaison des valeurs culturales des fourrages, des valeurs pratiques des essences et races d'arbres forestiers, amélioration de la betterave à sucre, hybridation des blés, études sur les plantes industrielles, ont été pour la France et les pays voisins une source vive de progrès, bien-être et richesses.

« Ils furent donc citoyens, non d'une région, mais de la France entière. C'est par l'étendue de leur œuvre qu'un Vilmorin peut se regarder, dans une certaine mesure, comme le concitoyen de tous ceux qui s'adonnent à cette belle science agricole, science primordiale qui peut et doit employer le concours de toutes les autres et qui en est le plus légitime point de rencontre.

« Mais quelques liens plus spéciaux et qui me sont bien précieux m'attachent à votre beau département.

« Il y a un an, je visitais, avec un bon nombre des membres de la Société nationale d'agriculture, et cette fois en qualité de membre de la Société, le riche et captivant domaine d'Harcourt, qui lui a été légué, il y a trois quarts de siècle, par Louis-Gervais Delamarre. Ce domaine si plein de beautés naturelles, de souvenirs du temps passé et d'enseignements spéciaux, devait attirer la curiosité du petit-fils du créateur des plantations forestières des Barres ; j'y avais fait, il y a douze ans, un agréable séjour.

« Quelle joie d'y voir réunis tous ces arbres si divers introduits par Michaux, Pépin et leurs successeurs, et dont je projetais dès lors de faire l'inventaire et de dresser le catalogue ! Quelle joie de voir surtout les massifs de pins dont quelques-uns existent encore et qu'ont rendus célèbres les ouvrages de Delamarre : le *Mémoire sur la culture des pins*, de 1820 ; le *Traité*

pratique sur la culture des pins à grandes dimensions, de 1826 ; l'*Historique de la création d'une richesse millionnaire par la culture des pins*, de 1827 !

« Ce dernier ouvrage, en particulier, est du plus haut intérêt pour les propriétaires actuels du domaine : il contient, parcelle par parcelle, la désignation des préparations qu'elles ont reçues et des plantations qui y furent faites, depuis la date de l'acquisition du domaine par Delamarre (1802) jusqu'au mois d'octobre 1826. L'exemplaire que je garde précieusement, et qui me vient de mon grand-père, est rempli de ses annotations sur l'état des diverses plantations, alors que la terre d'Harcourt était devenue, quelques années plus tard, propriété de la Société royale et centrale d'agriculture.

« Les visites fréquentes de mon grand-père à Harcourt, la résidence habituelle qu'y faisait François-André Michaux devaient amener une publication encore plus précieuse que l'ouvrage dont nous venons de dire un mot, c'est à savoir une nouvelle édition définitive, celle de 1831, du *Traité pratique de la culture des pins à grandes dimensions*, avec des notes de MM. Michaux et Vilmorin et celles que Delamarre lui-même avait préparées pour cette réédition.

« L'œuvre de l'apôtre de la culture forestière des pins, commentée et contrôlée en même temps par deux éminents esprits en qui la science ne troublait point la vision des résultats pratiques, n'était-ce pas une aubaine pour les propriétaires planteurs de cette époque ? Je suis convaincu, quant à moi, que ce livre contribua pour une grande part à la création des plantations résineuses qui se multiplièrent précisément à cette époque.

« Une des premières remarques des annotateurs critique justement l'expression souvent répétée par Delamarre : « richesse millionnaire ». Rien de plus intéressant que de lire le quatorzième chapitre de l'ouvrage et, particulièrement, la partie du chapitre consacrée à la comparaison des résultats à obtenir de la plantation d'un bois de pins vis-à-vis de la plantation de bois feuillus, soit qu'on évalue les produits en matière, soit qu'on chiffre les résultats en argent au bout d'une période déterminée. Je cite en condensant quelque peu :

« En admettant, dit Delamarre, que la valeur com-
« merciale du bois feuillu surpasse de moitié celle du
« bois résineux, l'avantage en faveur de ce dernier (en
« raison de la précocité et de l'abondance de la produc-
« tion) serait encore de quatre contre un.

« Si à ce premier avantage on joint celui de recueil-
« lir un premier capital vers soixante-dix ans avant
« celui du bois feuillu, il sera plus que triplé par les
« seuls intérêts simples pendant ce long espace de
« temps.

« Cette circonstance, jointe à la plus grande facilité
« de pourvoir aux besoins de la consommation, et
« jointe aussi à la plus grande masse de richesse de
« travaux qui résultent d'une plus grande quantité de
« matière, donne la preuve que la culture des pins est
« si avantageuse dans les localités où il n'y aurait
« point à craindre la surabondance de production, que
« la différence entre elle et la culture des bois feuillus
« peut être non pas seulement comme dix sont à un,
« mais qu'elle peut s'élever à vingt, trente et quarante
« contre un. »

« Ce passage nous montre une fois de plus l'apôtre

des plantations résineuses emporté au-delà de toute vraisemblance par sa foi, qui était sincère et profonde, si elle était souvent inconsidérée.

« Les annotateurs du traité, après avoir relevé déjà plusieurs fois les appréciations trop optimistes de l'auteur, ne peuvent s'empêcher de faire ici, dans l'intérêt des planteurs, la critique de pareilles propositions. Voici quelques passages de la note de M. Vilmorin.

« Les notes précédentes, dit-il, ont fait voir que les « premières bases posées par M. Delamarre étaient « inexactes ; ici, il ne s'arrête même pas à leurs consé- « quences et, se laissant aller à son enthousiasme, il « arrive par des calculs à peine indiqués à élever jusqu'à « quarante contre un la différence entre les pins et les « bois feuillus.

« Un peu plus loin, faisant le décompte de leurs « produits en argent, il promet au propriétaire qui « sèmera cent arpents parisiens ou trente-quatre hec- « tares de pins *quinze cent mille francs* de bénéfice « au bout de quarante ou cinquante ans, outre des « profits assez notables dans l'intervalle, et outre encore « pareille somme qu'il alloue à la main-d'œuvre et aux « bénéfices des exploitants, ce qui ferait plus de trois « millions de produits bruts pour ces trente-quatre « hectares, ou près de cent mille francs par hectare !

« Il suffit d'énoncer des propositions aussi extraor- « dinaires pour faire juger de l'excès de leur erreur. « Je ne les discuterai donc pas et me bornerai à leur « opposer des documents simples et basés sur des faits « positifs.

« Le Maine et la Sologne possèdent en grande quan- « tité des bois de pins maritimes on en exploite tous

« les ans qui sont arrivés à leur âge de maturité. Com-
« bien un hectare bon et bien garni se vend-il dans les
« circonstances ordinaires? Voici ce que je me suis
« demandé et ce que j'ai demandé à plusieurs proprié-
« taires, et ce qui m'a paru plus propre que tous les
« raisonnements possibles à donner une idée un peu
« exacte de la valeur des bois de pins. C'est donc le
« précis de ces réponses que je présenterai pour le pin
« maritime, et, quant au pin sylvestre, un résumé suc-
« cinct des documents contenus dans les notes précé-
« dentes.

« On a vu que M. Baudrillart, dont les données sont
« puisées dans les meilleurs forestiers allemands,
« estime le produit en matière des bois résineux au
« double de celui des bois feuillus, et leurs produits
« en argent, comparativement à ceux des forêts de
« hêtre, dans la proportion de huit à cinq; que, selon
« M. de Larminat, les pins donneraient en matière trois
« fois autant que les essences ordinaires, avec cette
« observation que la valeur de leur bois d'œuvre est
« de moitié moindre que celle du chêne. Ainsi la diffé-
« rence en faveur des pins, ou plus précisément du pin
« sylvestre, auquel doivent se rapporter les notions
« prises en Allemagne, serait, quant au produit en
« matière, dans un rapport de deux ou de trois à un,
« quant au produit en argent, dans un rapport de huit
« à cinq ou de sept et demi à cinq.

« Le pin maritime doit offrir plus d'avantages en
« raison de sa précocité, qui permet de réaliser, après
« quarante, cinquante ou soixante ans, une première
« récolte dont les intérêts capitalisés établissent une
« grande différence en sa faveur ; mais cette supério-

« rité est en partie balancée par la moindre certitude « des résultats, les hivers rigoureux pouvant occa- « sionner des pertes considérables dans les plantations « de cette espèce. Quoi qu'il en soit, voici le résumé « de renseignements très sûrs obtenus de divers prati- « ciens et, en particulier, de M. le baron de Morogues, « en réponse à mes questions :

« Les prix de vente qui m'ont été cités comme « rentrant dans des limites moyennes vont depuis « 1.200 francs jusqu'à 3.000 francs l'hectare, selon le « plus ou moins de proximité des villes et de facilité « des moyens d'extraction. Le prix intermédiaire serait « de 2.100 francs, auquel taux trente-quatre hectares « produiraient, à leur coupe définitive, 71,400 francs « au lieu de 1.500.000 francs annoncés par M. Dela- « marre. »

« Voici la fin de l'importante note critique dont j'ai tenu à citer les principaux passages :

« Quand on aura pesé tous ces renseignements et « reconnu qu'il faut renoncer aux produits million- « naires annoncés par M. Delamarre, on trouvera néan- « moins encore qu'il reste aux pins des avantages si « réels et si considérables, que l'on sera disposé à « concevoir comment un homme à imagination vive a « pu, en plaidant en leur faveur, se laisser aller au-delà « du vrai et même du vraisemblable.

« Cette erreur mise de côté, on ne lui doit plus que « reconnaissance pour un ouvrage dont l'utilité à tous « autres égards est incontestable, ouvrage qui pour la « première fois a réuni dans un cadre méthodique « toutes les notions jusque-là éparses sur la culture « du pin, et qui en a formé un manuel, sinon parfait,

« du moins à peu près complet et essentiellement « propre à guider les opérations pratiques. »

« Je ne veux point m'attarder à examiner avec vous les chapitres du traité qui ne sont plus consacrés à la doctrine, mais à la description des espèces ou des méthodes de culture. Je ferai seulement, chemin faisant, quelques remarques quand elles comporteront quelques comparaisons curieuses ou quelque enseignement.

« Et d'abord, voici la liste des pins susceptibles d'acquérir de grandes dimensions et dont M. Delamarre prévoit l'utilisation possible :

« Pin sylvestre ou sauvage avec ses variétés, à savoir : pin de Genève ou commun ; pin d'Haguenau ; pin de Riga ; — pin laricio de Corse ; pin laricio de Calabre ; pin laricio de Caramanie ou d'Asie ; pin laricio d'Amérique (il cite accessoirement le pin laricio d'Autriche ou de Hongrie avec la remarque de M. Nordette que cet arbre est fort inférieur au laricio de Corse, surtout en hauteur) ; — pin maritime ou pin des Landes ; — pin du lord Weymouth.

« Dans un autre chapitre est cité le *pinus australis*, producteur aux États-Unis des beaux bois dits de pich-pin, et la rusticité de cet arbre nouvellement introduit en France est escomptée.

« Dans les pins sylvestres, dit Delamarre, il y aurait « probablement à donner la préférence exclusive au « pin de Riga, tant à cause de ses dimensions que de « la qualité de son bois. » — Sur ce point, le livre écrit en 1827 conclut sans doute plus sagement et plus logiquement que la pratique des semeurs et planteurs actuels. En créant des plantations de pins sylvestres,

ceux-ci tiennent, en effet, trop peu de compte des variétés ou races, quoique le choix en soit fort important. Que ne viennent-ils voir aux Barres l'école des pins sylvestres, pour reconnaître enfin la supériorité du pin de Riga, qui joint à ses mérites ultérieurs de forme et de dimension, celui de donner un plant très rustique dont la reprise est tout particulièrement assurée? Une seule chose excuse le délaissement de cette superbe variété : c'est la difficulté de s'en procurer aujourd'hui des graines sûres et authentiques en quantité notable.

« Parmi les laricio sont cités ceux de Caramanie, que l'on délaisse aujourd'hui à juste titre; celui d'Amérique (*pinus resinosa*), dont la croissance est des plus lente et médiocre; le magnifique laricio de Calabre, aussi digne de l'attention des planteurs que le pin de Riga, mais dont les sources d'approvisionnement en graine sont bien réduites; enfin le laricio d'Autriche, à la description duquel ne sont consacrées que les quelques lignes dédaigneuses citées plus haut. Dans le paragraphe destiné aux sources d'approvisionnement des graines de pins laricio il est dit : « Quant à celui « d'Autriche ou de Hongrie je ne sache pas qu'il existe « en France. »

« Ici, la pratique du dernier demi-siècle a fait preuve de discernement en répandant largement cet arbre absolument rustique et si accommodant, dont on pourrait dire qu'il est le sauveur des terres calcaires du Centre et de l'Est, comme le chêne-vert est le sauveur des coteaux crayeux du Midi.

« Le rôle du pin du lord est justement apprécié. C'est un arbre qui n'est à sa place, forestièrement, que dans les situations fraîches et même humides. Quant

au *pinus australis*, la faveur dont il a été l'objet est aujourd'hui bien oubliée ; l'arbre a disparu, tué à peu près partout par l'hiver rigoureux de 1830 ; il est d'origine trop méridionale pour prospérer en France, sauf dans quelques rares localités du Midi.

« Delamarre pose, à la fin du chapitre IV, une question intéressante : les pins sympathisent-ils entre eux et avec les bois feuillus ? Il pense que l'on peut répondre affirmativement, mais exprime son opinion en peu de mots, avec réserve et en citant l'opinion de quelques forestiers plutôt que la sienne.

« Aujourd'hui des observations nombreuses permettent une réponse plus explicite. En principe, les pins sympathisent entre eux, et dans un terrain, par exemple, propre à la croissance des pins sylvestres, maritimes, et laricio, on pourra créer et maintenir sans grande peine un massif comprenant les trois espèces et qui serait aussi productif en matière qu'aucune des trois espèces pures. Mais si on prétend les semer le même jour, le plant qui dans son jeune âge est de plus rapide croissance dominera et risquera d'étouffer les autres, et ce sera presque toujours le pin maritime : un certain nombre de pins sylvestres s'élèveront parallèlement, et le laricio, quoique capable de survivre aux deux autres et de les dominer avec le temps, sera éliminé si on ne le protège en temps utile.

« La sympathie des essences résineuses et feuillues est évidente, et la formule forestière considérée dans l'Allemagne du Nord comme étant la plus profitable est celle du pin sylvestre avec garnissage de hêtre.

« Dans les plantations forestières des Barres, les vieux massifs de pins se garnissent spontanément d'un

sous-bois formé surtout de chênes, tandis que les massifs de chênes d'Amérique se peuplent de nombreux semis naturels de pins.

« Ne sait-on pas, d'ailleurs, que planter des pins dans des terres arides où l'on aurait grand'peine à créer de mauvais bois-taillis est un moyen indirect, et souvent le meilleur de tous, de préparer le terrain à recevoir le bois feuillu qui souvent s'installe de lui-même sous les pins éclaircis, si des porte-graines existent dans le voisinage.

« Au point de vue décoratif, quel bel effet ne produisent pas les groupes de beaux arbres résineux dominant les peuplements du voisinage.

Quâ pinus ingens albaque populus
Umbram hospitalem consociare amant
Ramis.

« Résineux et feuillus sympathisent donc entre eux, puisque sympathie il y a, mais seulement tant qu'il s'agit de vivre côte à côte. Quand sonne l'heure de l'exploitation, le problème se complique souvent beaucoup; la commission d'Harcourt ne l'ignore pas. Mais laissons de côté ce petit problème forestier, ou plutôt considérons-le dans la donnée de notre livre, sous un angle un peu différent.

« Cette question du mélange des essences résineuses et feuillues est, il faut le dire, assez étroitement liée aux considérations sur l'emploi des bois résineux comme bois d'œuvre.

« Le sylvestre, le laricio, cultivés en massifs purs, donneront plus facilement des produits bien droits que s'ils sont associés à des taillis, à moins que ceux-ci ne soient un sous-bois sacrifié.

« Les chances de tirer de ce bois d'œuvre un produit rémunérateur sont-elles aussi grandes aujourd'hui qu'au temps de Delamarre, qui conclut très nettement, dans l'un de ses derniers chapitres, au grand profit d'amener les pins à l'état où ils pourront être utilisés comme bois d'œuvre? De graves changements économiques sont survenus depuis lors en France. En même temps qu'elles constituaient un véritable bienfait, les facilités de communications intérieures et extérieures amenaient dans presque toutes nos provinces les bois de pins de la mer Baltique, dits pins du Nord, employés surtout pour la petite charpente et la menuiserie.

« Il est inutile de rappeler les causes de la préférence dont ont joui longtemps ces qualités, dont les fournitures toujours sensiblement égales étaient mises d'une façon très régulière à la disposition du consommateur. Aujourd'hui la Suède seule peut encore fournir ces bois, et le beau mémoire de M. Mélard sur la production et la demande des bois vis-à-vis du marché international montre que cette unique source d'approvisionnement sera, dans un délai rapproché, insuffisante. Non seulement les belles pièces de charpentes d'épicea et de sapin de nos montagnes gagnent sensiblement en valeur, mais nos bonnes pineraies de sylvestres, en plaine ou en coteaux, peuvent espérer de voir croître sensiblement la valeur de leur matériel sur pied.

« Ainsi, beaucoup de propositions de M. Delamarre restent vraies encore aujourd'hui. Le pin permet plus qu'un autre arbre, et généralement à meilleur prix, le passage de la friche à la forêt; par sa verdure perpétuelle, il évapore, il assainit; il protège efficacement la jeunesse des bois feuillus, et si on veut le cultiver, non

comme essence de transition, mais en massif plein et pour l'amener par éclaircies successives à tout son développement, on peut encore en retirer un produit au moins égal à celui des essences feuillues.

« Une heureuse impulsion aura été donnée par l'ouvrage de Delamarre. S'il s'y trouve des exagérations manifestes, il ne faut peut-être le regretter qu'à demi : il importe, pour un novateur, de frapper l'imagination. Voulue ou non, l'exagération des promesses de bénéfice est presque nécessaire pour éveiller le zèle des intéressés; et quand, toutes choses remises au point, ils constatent que s'ils n'ont point gagné tout ce qu'on leur a fait entrevoir, mais beaucoup plus pourtant qu'ils n'eussent fait en continuant leurs anciens errements, ils concluront, s'ils sont sages, comme les commentateurs du livre de Louis-Gervais Delamarre. »

RAPPORT

De M. LECOINTE, Membre de la Société

SUR UNE BROCHURE « QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉCOLES MÉNAGÈRES »

Lu à la séance générale du 8 juin 1902.

Messieurs,

Il m'est bien agréable de venir aujourd'hui m'acquitter de la tâche que vous avez bien voulu me confier, et de vous rendre compte succinctement d'un ouvrage publié par la Société générale d'Education et d'Enseignement sous le titre de « Quelques renseignements sur les Ecoles ménagères », dont il vous a été fait hommage.

L'auteur, une mère de famille, proclame d'abord une vérité que l'on ne saurait trop répéter; c'est « *qu'il est* « *de nécessité absolue de donner aux jeunes filles de nos* « *cultivateurs une éducation professionnelle réellement* « *pratique, les préparant au rôle capital que la femme* « *doit remplir dans la maison, rôle fondamental, qui* « *devient un facteur important de la prospérité agricole* « *et de la fortune publique.* »

Il fait ensuite une constatation douloureuse : c'est

que, en général, ce résultat est loin d'être acquis, et que, dans beaucoup de familles, les mères sont incapables de transmettre à leurs enfants les habitudes d'ordre, de travail et d'économie qu'elles n'ont plus. Aussi, combien de patrimoines, acquis par de longues années de travail, sont-ils, autour de nous, laissés dans un état lamentable de délabrement, ou vendus à vil prix, par des gens qui auraient pu trouver au village « *une aisance* « *rustique*, *il est vrai*, *mais rayonnante de joie et de* « *bonheur* », et qui ont voulu suivre le courant funeste qui les porte vers les villes, pour grossir, trop souvent, le nombre des tristes épaves de la misère.

C'est que l'insuccès, né de l'ignorance, plus encore que de la paresse, a amené pour une partie de la population vigoureuse des campagnes le dégoût, l'abandon de la plus attrayante et de la plus saine des professions, et la recherche de situations précaires, dans les grands centres, où elle s'étiole et ne rencontre le plus souvent que déceptions et infortunes de toutes sortes.

Sans doute, il serait injuste de rendre entièrement responsable de cet état de choses notre système actuel d'éducation; mais, ce système est-il exempt de tout reproche ?

Parmi les jeunes filles de condition moyenne ayant terminé leurs études *à la pension*, combien n'en est-il pas qui manifestent une aversion et un mépris profonds pour les occupations de leurs parents ; qui se croiraient amoindries, si elles donnaient leurs soins à la basse-cour, à la vacherie, à la laiterie, etc...? et, en réalité, elles en seraient incapables.

Faire le pain, préparer le beurre ou le fromage, mener à bien une couvée, n'est pas de leur compétence. C'est

que toutes ces choses demandent de l'observation, de l'apprentissage et un savoir-faire qui ne s'acquiert pas en un jour.

Et pourtant, si l'on consulte les cahiers de ces écolières et les programmes de leurs *cours*, on pourrait presque dire avec Molière :

« Nulle science n'est pour elles trop profonde ; »

mais, il est à craindre que le futur mari, s'il n'a pas été effrayé trop tôt, ne puisse dire, non sans raison et sans chagrin :

« Et l'on sait tout chez moi, hors ce qu'il faut savoir. »

En effet, au lieu de connaissances réellement pratiques, au lieu de ces clartés de tout, que désirait Molière, clartés compatibles avec des habitudes d'ordre et de travail utile, on trouvera des prétentions littéraires ou artistiques, non justifiées d'ailleurs, mais qui n'en éloignent pas moins du réel ; on trouvera, avec le goût des fanfreluches, ce que l'on appelle des talents de société, propres à charmer d'incertains loisirs.

Il est vrai que l'on pourra montrer avec orgueil aux parents et aux amis, des travaux futiles, des brimborions encombrants, véritables trompe-l'œil que le bonhomme Alceste eût jugés dignes de figurer à côté du sonnet d'Oronte. Et c'est ce bagage qui, souvent, sera destiné à former une part notable d'une dot problématique, faisant songer aux crocodiles empaillés dont sire Harpagon gratifiait ses emprunteurs.

Combien sont loin de nous le rouet et la quenouille que recevaient nos mères et qui servaient à remplir de bon et beau linge nos belles armoires normandes, que ne remplacera jamais le *toc* moderne.

Les éducateurs seuls ne sont pas responsables de cet amour du clinquant, du futile, de cet abandon du réel et de cette confusion entre *être et paraître*.

Tous, nous avons plus ou moins aidé, directement ou indirectement, à faire attribuer une importance exagérée à des futilités, à de prétendus chefs-d'œuvre de broderie ou de dessin *sur fond préparé*, et dont les auteurs ne sauraient ni faire proprement une reprise, ni dessiner un couteau.

Mais surtout, que l'on n'aille pas demander à ces artistes de pratiquer utilement ou même de surveiller la plus simple des opérations du ménage, soigner le moindre animal de la basse-cour ou la moindre plante du jardin ; ces choses sont considérées comme étant d'ordre inférieur, indignes d'occuper un esprit cultivé, et comme ne nécessitant d'ailleurs aucune initiation, aucun apprentissage. Et pourtant l'économie domestique et l'économie rurale, avec leurs multiples industries, forment ce qu'il y a de plus intéressant, mais aussi de plus complexe et de plus difficile, comme ce qu'il y a de plus important. C'est là surtout qu'il est juste de dire : « *savoir c'est prévoir*, c'est, dans la mesure du possible, assurer le succès. »

Si l'on observe, en effet, ce qui se passe autour de nous, à la campagne, on constate que l'aisance dans le ménage, la fortune même, sont presque toujours le résultat du savoir-faire de la femme. C'est la récompense méritée de goûts simples, de sages économies, de soins continus et éclairés, procurant l'abondance, et permettant de transformer en *argent bel et bon* les excédents des produits de la laiterie, de la basse-cour et du jardin. Mais, que ces qualités fassent défaut chez la

femme, et l'on verra les situations les plus solides, les fortunes les plus honorablement acquises par les ancêtres, au prix d'opiniâtres et durs labeurs, se fondre, s'en aller, suivant une expression vulgaire, *en eau de boudin* par des trous à peine perceptibles; voyages inutiles au marché de la ville,... dîners au restaurant..., etc... achats de futilités ou de produits que la ferme aurait pu exporter; et, par-dessus tout, l'absence au logis de *l'œil de la maîtresse* plus indispensable encore que celui du maître.

L'instruction donnée aux jeunes filles de la classe ouvrière, à la campagne comme à la ville, n'a pas toujours été non plus suffisamment pratique et n'a pas toujours réussi à former des femmes préparées à leur mission d'activité et de dévouement, à leur rôle de mère de famille, providence du foyer domestique. De là, un malaise général, un relâchement inquiétant des liens de la famille.

Quels sont, dans ce cas, les remèdes efficaces? Pour l'auteur de la notice en question, le premier de ces remèdes se trouve certainement dans une modification du système actuel d'éducation, au foyer domestique d'abord, à l'école ensuite; puis, dans la création d'établissements spéciaux, d'écoles ménagères, soit agricoles, soit industrielles, selon les circonstances; véritables écoles professionnelles pour les jeunes filles, où les occupations sérieuses, pratiques, appropriées aux besoins futurs des élèves, sont remises en honneur.

L'expérience a déjà été faite, et a pleinement réussi. L'exemple nous a été donné surtout par nos voisins de Belgique et du Luxembourg.

Comme le dit si excellemment l'auteur de l'opuscule en question, le programme de ces écoles comprend :

« Ce que devrait savoir toute fille élevée par une *mère*
« *qui garde elle-même les traditions du passé, et qui*
« *remplit, au foyer domestique, ces devoirs dont Féne-*
« *lon disait :*

« Ils sont les fondements de toute vie humaine.

« Ne sont-ce pas les femmes qui règlent tous les
« détails des choses domestiques et qui, par conséquent,
« décident de tout ce qui touche le plus près à tout le
« genre humain ? »

L'*Enseignement ménager* est appelé à devenir le vrai complément de l'enseignement primaire, avec une large place donnée aux exercices pratiques.

Comme modèle de ces écoles, on peut citer l'école ménagère agricole de Virton, dans le Luxembourg belge, la première dont fut dotée la Belgique en 1891, école dans laquelle sont admises des jeunes filles de quinze à seize ans et dont les études ont une durée de un à deux ans, suivant les aptitudes des élèves et leur degré d'instruction.

Les programmes de cette école font une large part à l'enseignement réellement pratique, à cette partie du savoir-faire indispensable à la femme, qui aura sous sa direction une partie considérable, la plus importante assurément, d'une exploitation agricole.

Dans ces programmes on trouve par exemple : Les aliments, et leur préparation, — conserves alimentaires et la laiterie, — préparation, par les élèves, du beurre, des divers fromages, etc. ; l'hygiène s'étendant à l'homme, — aux enfants surtout — et aux animaux ; — la récolte des plantes médicinales d'un usage familier — toutes choses que nos mères savaient si bien faire et que la génération nouvelle semble dédaigner.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous citer toutes les parties intéressantes de la publication dont j'ai l'honneur de vous entretenir, il faudrait tout reproduire, du commencement à la fin.

Je ne crains pas d'affirmer que vous serez de cet avis, lorsque vous aurez lu cette brochure, à laquelle je viens vous demander de vouloir bien accorder une place honorable dans votre bibliothèque, et en adressant nos vifs remerciements à l'auteur, solliciter, pour l'œuvre des Ecoles Ménagères, votre bienveillante sympathie.

LA SÉLECTION

COMMUNICATION DE M. BOURGNE, PROFESSEUR DÉPARTEMENTAL D'AGRICULTURE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lue à la séance générale du 8 juin 1902.

MESSIEURS,

Olivier de Serres a dit : « L'élection des bonnes semences est l'un des plus importants articles du gouvernement des terres à grains, car quelle cueillette que misérable pouvez-vous espérer des blés mal qualifiés, semés en vos terres, quoique bien labourées ? » — Le conseil donné par l'agronome contemporain du bon roi Henri a pris une importance exceptionnelle pendant le XIXe siècle.

Au cours du siècle qui vient de finir, l'agriculture a en effet largement pratiqué la réforme des anciens usages ; si la chimie est venue lui faire connaître les besoins des plantes et l'action des engrais chimiques, la mécanique lui a mis en main des batteuses, des moissonneuses, des faucheuses, des semoirs et tant d'autres outils modernes ; l'évolution sociale lui a donné ces institutions si fécondes que l'on appelle des

syndicats agricoles; le travail des champs comme le « gouvernement » des étables lui ont appris les avantages de la *sélection*.

Le mot moderne qui définit la chose ou la méthode sur laquelle je voudrais appeler votre attention diffère bien peu comme vous voyez de celui dont se servait Olivier de Serres : élection, sélection, mais combien sont devenues plus précises que celles d'autrefois les idées que nous avons aujourd'hui sur la valeur et l'application du principe. Le seigneur du Pradel parle du triage des semences et il ajoute : « Aucuns y allant plus singulièrement, arrachent les plus beaux espis des gerbes, estans portés, ou en la grange ou en l'aire, et tels choisis, sont serrés à part puis battus comme dessus..., avec le fléau on escout les gerbes sans les délier en battant tout doucement les sommités des espis. »

Bien plus près de nous, Thaër, le fondateur de l'Institut agricole de Möglin, résume aussi les idées, les observations des temps passés : il reproduit les mêmes avis qu'Olivier de Serres par conséquent, et recommande le ventement des grains, le criblage et l'immersion ; il écrit : « On doit préférer, pour en tirer les semences, la partie des céréales où le sol favorise mieux le parfait accomplissement du grain, et il vaut, à plus d'un égard, la peine de recueillir la semence dans un champ particulièrement propre à cette espèce de plante, et de donner des soins à cette récolte, tout comme de sarcler et isoler les plantes durant leur végétation, d'ameublir la terre avec la houe, afin que ces plantes, et avec elles leur semence, soient portées à leur plus haute perfection. »

Dans le « Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture » imprimé en 1823, le mot sélection ne se rencontre pas encore, mais à l'article *Semences*, Bosc s'exprime ainsi : « Un cultivateur jaloux de la supériorité de ses blés fera trier sur une table les grains les plus gros et les fera semer à part dans la meilleure terre de son exploitation pour le produit être ensuite substitué à ses anciennes semences ; et qu'on ne croit pas que cette opération de trier soit longue : une famille peut aisément nettoyer ainsi un boisseau chaque jour, seulement dans ses moments de repos, puisque les femmes et les enfants y travaillent. Il suffit d'avoir vu opérer des personnes exercées pour être convaincu. »

Voilà, Messieurs, ce qui nous semble être le point de départ de tous les travaux récents qui ont permis d'améliorer un si grand nombre de nos plantes cultivées. Les conseils de Thaër et de Bosc avaient été entendus paraît-il par nombre d'agriculteurs et en particulier par les Alsaciens; avant la récolte, ces derniers parcouraient la plaine en recueillant un à un les plus beaux épis, les grains en provenant étaient ensemencés à part et fournissaient à leur tour de quoi emblaver une petite pièce de terre ; et tous les ans on recommençait. La cueillette des plus beaux épis et le triage de leurs plus beaux grains, fait à la main, ont aussi été pratiqués plus récemment par Hallet.

Mais il fallait quelque chose de plus expéditif : de là, l'invention du crible-trieur par Josse, puis des trieurs si perfectionnés maintenant de Clert ou de Marot, des décuscuteurs de Rose, etc., etc.

Et voilà la sélection des grains mise à la portée de tous.

La sélection, mais c'est un fil d'Ariane indispensable aujourd'hui dans les productions végétales comme dans le « gouvernement » du bétail d'élevage, et pour ce dernier objet elle se traduit par la création des stud-books et des herd-books. La *généalogie* n'intéresse plus comme autrefois que pour les familles royales ; elle est la préoccupation des propriétaires de chevaux de courses, des éleveurs de Durhams, comme elle intéresse le cultivateur qui apprécie si largement aujourd'hui les qualités des blés généalogiques du major Hallet et des autres sélectionneurs.

Le mot sélection a un sens plus large encore : il ne s'agit pas toujours de porter à leur plus haute puissance de production les représentants d'une famille bovine ou d'une variété végétale ; chez beaucoup de nos plantes cultivées, il n'y a pas autofécondation, et dans les nouveaux sujets obtenus de semis nous constatons parfois d'énormes différences : c'est la sélection que nous appliquons pour écarter les types inférieurs, ceux qui ne nous donneraient pas le maximum de produit utile ; pour opérer le triage, nous avons recours à l'analyse ou à des instruments spéciaux, le densimètre et le féculomètre par exemple.

A l'heure actuelle aucun doute ne saurait subsister au sujet de la valeur de la méthode : les travaux de Hallet, de Carter, de Desprez sur le blé sont connus de tous ; les recherches d'Aimé Girard et de Paulsen portent leurs fruits en ce qui concerne la culture des pommes de terre ; les Simon-Legrand, les Fouquier d'Hérouel, les Dippe ont créé des races de betteraves appréciées partout, et c'est à dessein, Messieurs, que je garde « pour la bonne bouche » le nom d'une dynastie

d'agronomes dont nous avons aujourd'hui la bonne fortune de saluer un représentant, je veux parler des Vilmorin.

Les uns ou les autres Hallet ou Desprez, Aimé Girard ou Dippe, ont travaillé chacun à l'amélioration d'une plante de grande culture ; les Vilmorin ont pour ainsi dire travaillé à l'amélioration de toutes.

Prenons, si vous le voulez bien, cette céréale si précieuse, le blé. — Les Vilmorin n'ont pas seulement sélectionné des variétés ils en ont créé de nouvelles. — Nos types ordinairement cultivés semblent se perpétuer sans changement, parce que dans les fleurs de blé il y a autofécondation ; si on fait violence à la nature, si on fait tomber en temps voulu le pollen d'une fleur appartenant à une variété sur le pistil d'une autre fleur appartenant à une autre variété, il y a hybridation : le produit du mariage pourra donner une plante ayant des caractères différents ou intermédiaires des caractères des deux variétés créatrices. Comme le fait Carter en Angleterre, les Vilmorin, en France, ont ainsi créé des espèces nouvelles, des types nouveaux et vous savez, Messieurs, que l'un d'eux est fort grandement apprécié dans l'Eure, je veux parler du Dattel, m'empressant d'ajouter que d'autres « blés artificiels » ont aussi des partisans très chauds ici : le Bordier, le Champlan, l'hybride du Trésor. Ces variétés françaises supplantent de plus en plus des espèces étrangères qui ont eu cependant une réputation méritée, le Prince Albert, le Victoria, le Nursery et d'autres qu'avait sélectionné le célèbre major Hallet.

Si nous recherchons, Messieurs, ce qu'était la betterave alors que s'est organisée la sucrerie indigène, les

guerres de la République et du premier Empire empêchant les produits coloniaux d'arriver en France, nous apprenons que les industriels voulant profiter de la découverte de Margraff écrasaient alors des racines ne renfermant que 6 à 8 p. 100 de sucre; un siècle s'est à peine écoulé et nos fabriques extraient en premier, deuxième et troisième jet, ou revendent sous forme de mélasses une quantité de sucre qui représente souvent 16 p. 100 des racines traitées. Là aussi, les Vilmorin ont pris une large part dans l'œuvre accomplie.

Et il nous faudrait multiplier les citations et signaler les améliorations nombreuses réalisées par eux et concernant les cultures légumières et ornementales! Mais nous n'en finirions pas, et nous nous résumerons en disant que le nom des Vilmorin est à retenir parmi ceux des agronomes les plus éminents.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMPTE-RENDU

PAR M. CAMILLE FOUQUET

Des travaux de la Société des Agriculteurs de France, dans sa session générale annuelle de 1902

Lu à la séance du 10 mai 1902.

MESSIEURS,

Comme toujours, en ouvrant la session, le président de la Société, M. le marquis de Vogüé, s'est efforcé de caractériser la situation actuelle de l'agriculture, dans ce beau langage qui lui vaut l'honneur de succéder à l'Académie française à notre ancien président, M. le duc de Broglie. M. de Vogüé a donné la formule de la crise actuelle dans ces deux mots : *abondance et souffrance.*

« Abondance du produit, résultat d'un effort cons-
« tant aidé par des circonstances climatériques favo-
« rables, souffrance du producteur qui ne trouve pas
« le placement de son produit ni la rémunération de
« son travail. Dans certaines régions, la situation s'est
« aggravée et la souffrance prend le caractère d'une
« véritable calamité publique. Il semble que l'équilibre
« soit rompu entre la force de production et les besoins
« de la consommation : l'une sans cesse accrue par le

« perfectionnement des méthodes, l'autre insuffisam-
« ment développée par le lent accroissement de la
« population. »

« Le temps, dit ailleurs M. de Vogüé, est passé où
« chaque année apportait un contingent de faits nou-
« veaux, découvertes scientifiques, ou applications pra-
« tiques, d'une portée considérable, dont l'exposé suffi-
« sait à assurer l'intérêt d'un discours. C'était l'*âge*
« *héroïque* : l'agriculture secouait ses entraves et s'ou-
« vrait à tous les progrès ; la science agricole se faisait
« chaque jour, dans le laboratoire et dans les champs,
« et l'observateur avait peine à suivre les transforma-
« tions rapides qu'elle provoquait. C'était l'âge des
« heureuses initiatives, des grandes espérances, des
« illusions peut-être... Il a pris fin avec le XIXe siècle.
« L'œuvre qu'il a accomplie est considérable et, sur
« bien des points, définitive. Les grandes lignes de la
« science sont déterminées, les méthodes sont acquises,
« les races animales, fixées et délimitées, semblent
« avoir atteint la perfection, et les transformations
« de l'outillage agricole paraissent parvenues au point
« culminant. Des sommets qu'elle a conquis, la science
« descend sur tous, jusque dans les milieux les plus
« modestes, répandue par l'émulation féconde des
« associations, des institutions d'enseignement public
« ou libre, qui couvrent le territoire d'un réseau de
« maîtres compétents et dévoués. Sous cette impul-
« sion, les rendements se sont accrus dans de fortes
« proportions, l'abondance des produits est devenue la
« règle normale et elle s'augmentera encore à mesure
« que les méthodes nouvelles pénètreront plus profon-
« dément les masses agricoles.

« Mais ce n'est pas tout de produire avec abondance, « il faut vendre ses produits et tirer de leur vente une « rémunération suffisante. La question s'est déplacée : « elle est aujourd'hui moins technique et plus com- « merciale ; elle domine notre temps et lui imprimera « son caractère. C'est l'*âge économique*. Il aura à « résoudre les problèmes les plus compliqués naissant « de la concurrence universelle, de l'amélioration quo- « tidienne des moyens de transport, du nivellement de « prix qui s'établira de plus en plus entre toutes les « parties du monde et agira dans le sens de la dépré- « ciation.

« Aujourd'hui déjà, nous nous trouvons en face « d'une situation très troublée, en présence d'un malaise « profond, dont il n'est pas toujours facile d'analyser « les causes, dont il est encore plus difficile de décou- « vrir le remède. Le problème est surtout délicat dans « un pays comme la France, aux climats variés et aux « productions multiples ; il n'est pas toujours facile de « concilier les intérêts complexes et parfois contradic- « toires de régions d'un tempérament agricole diffé- « rent. »

Dans ce discours d'ouverture, le Président des Agriculteurs de France s'excuse d'être condamné à des redites inévitables, d'être obligé d'entretenir la Société des mêmes sujets bien que les agriculteurs ne se lassent jamais d'entendre parler de l'objet de leurs légitimes et constantes préoccupations ; je suis dans le même cas vis-à-vis de vous, et si je reprenais, dans chacune des douze sections qui se partagent les études de la Société, tous les sujets qui ont été examinés, tous les vœux qui ont été émis, vous pourriez

constater qu'un grand nombre de ces études, de ces vœux, sont encore au point où on les avait laissés il y plusieurs années déjà.

Je me bornerai donc dans chaque section à explorer les objets divers sur lesquels des lumières ou des expériences nouvelles apparaissent en ce moment.

Première Section. — *Agriculture.*

La question du blé est toujours à l'ordre du jour. Un grand pas semble avoir été fait relativement à l'admission temporaire des céréales. En effet, la loi du 29 janvier, bien qu'elle ait pour objet apparent d'organiser l'admission temporaire, la supprime effectivement, puisque le droit de douane est désormais payé au moment de l'importation des blés introduits, sauf à être remboursé quand a lieu, dans le délai de deux mois, la sortie des farines ou dérivés. Le titre de perception que reçoit le meunier importateur en vue de ce remboursement est déclaré incessible.

Pendant toute la durée des opérations, la circulation tant du grain que du produit est soumise au contrôle administratif. Sous le bénéfice de cette surveillance, dont il faut souhaiter l'exercice rigoureux, on a cru pouvoir admettre la réexportation par d'autres bureaux que le bureau d'importation, afin de ne pas priver les régions surproductives de débouchés à l'extérieur. L'avenir dira si par une disposition aussi libérale on n'a pas entr'ouvert la porte aux abus qui jusqu'ici empêchaient le droit de 7 francs de jouer pour son plein. Ne perdons pas de vue, en effet, que le blé coté aujourd'hui sur les marchés libres d'Europe environ 17 francs

le quintal ne vaut en moyenne, en France, que 20 fr. 25, alors qu'avec la majoration correspondant à la taxe douanière il devrait atteindre au moins le cours de 24 francs le quintal.

La réglementation des marchés à terme destinée à empêcher les marchés fictifs sur les céréales n'a pas encore été tranchée par le Parlement. La Section d'agriculture n'a pu qu'exprimer le regret de ne pas encore avoir obtenu de solution sur un point aussi important.

C'est vers la recherche des moyens propres à faciliter l'écoulement en commun des denrées agricoles que se dirigent les efforts de la section. On étudie l'organisation de magasins collectifs dans lesquels on pourrait, grâce au crédit agricole, faire des avances aux cultivateurs.

Les syndicats agricoles qui ont rendu pour l'achat des engrais et des semences les plus grands services ne pourraient-ils pas faire de même pour les ventes ?

« L'Allemagne, d'après M. Courtin, nous offre l'exemple « d'un grand nombre d'associations qui, si elles n'ont « pas atteint la perfection, ont tout au moins ouvert « la voie. »

Elles cherchent à supprimer les intermédiaires trop onéreux ; on ne peut penser à les supprimer tous, il en est de nécessaires. Elles espèrent aussi couper les ailes à la spéculation en établissant les prix de vente sur la base du prix de revient augmenté d'un léger bénéfice.

En France est né, pendant l'Exposition de 1900, le *Comité pour la vente du blé ;* il recueille tous les renseignements utiles et les transmet par communiqués à ses adhérents. Il a déjà rendu de grands services en

aidant puissamment les syndicats à faire adopter le système des ventes directes aux adjudications militaires. C'est l'amorce des sociétés de vente.

Comment doivent être établies ces sociétés ? Trois points sont à retenir ; ces sociétés doivent être placées auprès d'un syndicat ou mieux d'une Union de syndicats ; elles doivent être coopératives, elles doivent engager leurs adhérents. Les présidents des syndicats agricoles, réunis ici l'année dernière, estiment presque tous que ces sociétés doivent être créées *auprès* des Unions des syndicats, sans se confondre avec celles-ci. C'est un organe différent, qui doit avoir un caractère commercial et rester entre les mains d'agents commerciaux. Le syndicat doit rester auprès et au-dessus de lui pour les maintenir dans l'esprit de solidarité qui doit régir ces associations de producteurs.

Le second point est la forme coopérative à donner à ces sociétés ; si cette forme venait à disparaître, il est certain que les cultivateurs n'auraient fait que changer d'intermédiaires. La forme coopérative n'implique pas qu'il ne faille utiliser toutes les ressources commerciales, la différence essentielle est que les bénéfices, s'il y en a, doivent aller aux producteurs.

Le troisième point est l'engagement ferme de l'adhérent. Le commerçant qui offre une marchandise doit être sûr de la posséder et connaître en quelle quantité il peut en disposer. L'adhérent à une coopérative de vente doit donc s'engager à ne vendre que par elle toute sa récolte ou une quote-part déterminée de cette récolte. Il aliène, à ce point de vue, sa liberté propre, et chez nous il est certain qu'on rencontre une sérieuse résistance à cette abnégation.

Le comité permanent de la vente du blé s'efforce également de démontrer aux cultivateurs la nécessité de se créer de nouveaux débouchés parmi lesquels celui offert par l'administration militaire tient la première place.

Pour se procurer les céréales nécessaires à la nourriture des troupes, l'Intendance ou bien constitue et entretient elle-même ses approvisionnements, ou bien traite avec un fournisseur spécial qui, pour un prix déterminé, s'engage à avoir toujours en réserve les quantités nécessaires. Le premier système est celui de la gestion directe, le second celui de l'entreprise. Actuellement, en raison du nombre restreint des fonctionnaires de l'Intendance, c'est le système de l'entreprise qui est le plus répandu. Néanmoins, dans certaines places, existe la gestion directe qui donne lieu à des adjudications auxquelles peuvent prendre part les cultivateurs. Jusqu'à l'année dernière, les formalités très compliquées de la gestion directe éloignaient les cultivateurs de ces adjudications ; le Congrès de Versailles pour la vente du blé chercha à les simplifier : il demanda et obtint qu'elles fussent fractionnées par 10 quintaux, de telle façon que les cultivateurs fussent admis à soumissionner.

Une autre cause éloignait encore les agriculteurs des adjudications militaires : c'était la crainte de voir refuser la marchandise apportée, car, pour la constitution de ses approvisionnements, l'Intendance doit se montrer très difficile. Il en résultait que, pour éviter les frais d'un second transport, le cultivateur était souvent obligé de vendre à bas prix les produits qui avaient été refusés.

Pour obvier à cette difficulté, le Comité demanda à l'Intendance d'accepter la marchandise d'après les échantillons qu'on pourrait lui présenter dans une séance préalable. Dès lors, la crainte du refus est évitée et le cultivateur n'a qu'à livrer un produit conforme à l'échantillon offert.

Cette manière de procéder n'avait été admise, par une décision du 13 décembre 1900, que pour certains corps d'armée à titre d'essai ; mais, en présence des bons résultats obtenus, une décision ministérielle du 28 décembre 1901 a étendu, pour 1902, ce régime à plusieurs nouveaux corps d'armée.

Le Comité a aussi obtenu la régularité des dates des adjudications, ainsi que le paiement comptant qui évite les signatures de bordereaux (*Décision du 13 février 1901*).

Enfin, par une circulaire du 18 janvier dernier, l'Administration admet que les pouvoirs donnés pour soumissionner soient faits sur papier libre : ils n'ont, par suite, pas besoin d'être enregistrés : d'où il résulte une économie pour les adjudicataires.

Une quinzaine de syndicats sont entrés ainsi en relations avec l'administration militaire et il est à souhaiter que ce mouvement se généralise davantage. En résumé, les efforts des cultivateurs doivent tendre à la création de sociétés coopératives pour la vente du blé, de manière à ne plus rester à la merci des spéculateurs.

Ces questions économiques sont capitales pour le pays et il importe de faire sur ce point, par des conférences, par des publications, par l'exemple, l'éducation économique des cultivateurs.

Actuellement, trois sociétés coopératives pour la

vente des céréales existent en France : ce sont les sociétés coopératives de Bailleul, de l'Ouest et du Périgord.

Mais ce qu'il faut envisager surtout, c'est la surproduction des céréales qui nous menace avec les grands rendements de la culture intensive. Aussi, la première section se préoccupe-t-elle d'augmenter dans la rotation des assolements la culture de l'avoine, de l'orge et du seigle.

« Jamais, en France, dit M. Bénard, la récolte « d'avoine n'a répondu aux besoins et, bon an mal an, « nous sommes importateurs pour 3 millions de quin- « taux que nous demandons à l'Algérie, à la Tunisie, « et surtout à la Russie et aux États-Unis. Il semble « donc que l'attention des cultivateurs doive être attirée « sur ce point. Or, dans 14 départements on ne récolte « que de 5 à 10 quintaux de blé à l'hectare ; dans 27, « de 10 à 20 quintaux ; on pourrait, dans ces régions, « remplacer cette culture par celle de l'avoine. On a « prétendu que dans le midi on ne pouvait récolter « d'avoine ; cependant, cette culture réussit bien en « Algérie et en Tunisie, ce qui prouve que dans la « région du midi les procédés ruraux laissent à dési- « rer. »

La culture de l'orge a été également l'objet d'intéressantes observations. On a fait antérieurement ressortir les avantages que doivent trouver les agriculteurs à développer cette culture en vue de l'exportation en Angleterre, les orges françaises étant particulièrement recherchées par les brasseries anglaises.

On a rendu compte, dans la Section, d'expériences instructives faites en 1901 à la demande de la Société

des Agriculteurs de France. Le savant chimiste de la Société, M. Aubin, estime que l'orge n'est pas exigeante, mais que l'état physique du sol joue un rôle des plus importants dans les rendements. *Il est indispensable que la terre soit très soigneusement ameublie.* La Section est d'avis que l'attention des cultivateurs doit, dans certains terrains pauvres où l'on ne peut obtenir le blé qu'à grand renfort d'engrais, se porter sur le seigle qui est utilisé très avantageusement, après cuisson, à la nourriture de certains animaux.

Les plantes oléagineuses, enfin, offriraient une ressource précieuse dont ici même on a eu l'occasion plusieurs fois de faire ressortir l'importance, si le régime douanier qui les concerne avait pu enfin être revisé. Or, vous savez où en est la question. Un projet de loi comportant un droit d'entrée de ces graines et un relèvement de droits sur les huiles adopté en même temps par les grands fabricants d'huiles de nos ports, se traîne de législature en législature sans aboutir. En dernier lieu, la loi rapportée depuis de longs mois n'a pu venir en discussion devant la Chambre, malgré les promesses indéfiniment répétées de la mettre à l'ordre du jour.

Je passe maintenant à un autre sujet, la culture de la betterave, sur laquelle une conférence internationale tenue à Bruxelles appelle l'attention de l'agriculture et des pouvoirs publics. Cette culture intéresse en effet au plus haut point les diverses parties de notre pays. Les régions d'élevage sont solidaires des départements où la betterave à sucre est cultivée.

On évalue à 200.000 environ le nombre des bœufs venant du Centre et de l'Ouest pour aller dans les pays à betterave. Le Boulonnais produit une grande quantité

de chevaux pour eux, le Berry fournit ses moutons ; l'industrie des engrais est au plus haut point liée à cette culture ; dans telle ferme louée dix mille francs, on dépense parfois 15 à 16.000 francs d'engrais commerciaux. On sait d'autre part à quels transports énormes sur les voies ferrées et sur les canaux donne lieu l'industrie sucrière, quelle consommation de combustible elle exige ! Au point de vue social, on doit tenir compte des ouvriers agricoles ou industriels employés ; pour le binage et l'arrachage des betteraves on estime que chaque hectare représente cent francs de salaires, ce qui fait pour les 300.000 hectares consacrés à cette culture un total d'une trentaine de millions.

En 1901, le nombre des usines utilisées pour cet objet s'élevait à 330 et l'on évaluait à 50.000 le nombre des ouvriers qui peuvent y être employés directement ou indirectement pendant la saison, c'est-à-dire pendant l'hiver, époque de chômage souvent douloureuse pour la population ouvrière.

Vous connaissez, par les communications antérieures, les bienfaits de la loi de 1884 qui a sauvé la fabrication sucrière en France au moment où nos producteurs succombaient sous l'effort de la concurrence étrangère. Cette loi a satisfait à la fois les intérêts du producteur agricole et industriel en lui assurant des prix rémunérateurs, et ceux du consommateur par l'abaissement du prix du sucre. Le trésor eut, à cette époque, la bonne fortune de profiter d'une augmentation de recettes de 60 millions environ, tandis que le consommateur obtenait un abaissement de 50 p. 100 dans le prix du sucre. Dans ces dernières années enfin, à l'imitation des puissances étrangères productrices de

sucre, des primes à l'exportation furent instituées. C'est à ces causes que l'on doit le merveilleux développement de la production du sucre dont je donne les chiffres ci-dessous en y joignant la progression du sucre de canne pendant les trois dernières années.

	1899-1900	1900-1901	1901-1902
Sucre de betterave	5.518.000 t.	6.046.400 t.	6.825.000 t.
— canne	2.515.000 t.	3.100.000 t.	3.530.000 t.
	8.033.000 t.	9.146.400 t.	10.355.000 t.

En ce qui regarde la France seule, la production s'élève à 1.100.000 tonnes : or, on consomme à l'intérieur 400.000 tonnes de sucre ; restent 700.000 tonnes pour l'exportation. Une telle surproduction se manifestant chez nous et chez nos voisins a déterminé l'ouverture à Bruxelles de la conférence dont nous avons parlé plus haut, conférence qui a été réunie dans le but d'arriver à la suppression des primes d'exportation et de modifier les lois sucrières dans l'intérieur des différents pays. En présence de la moins-value considérable des recettes de l'exercice 1901, le ministre des Finances, M. Caillaux, dans la séance de la Chambre du 9 décembre dernier, indiquait d'autre part son intention de remanier la loi de 1884. Ce sont ces diverses circonstances qui émeuvent en ce moment au plus haut point l'industrie sucrière et qui ne pouvaient pas manquer d'amener les protestations les plus énergiques de la part des Agriculteurs de France. Par les quelques chiffres donnés ci-dessus, on comprend quelle serait la répercussion dans la plupart de nos régions, de lois destinées à atteindre la production du sucre. Il est absolument inadmissible de voir s'évanouir les bienfaits de la loi

de 1884. Il faudrait au préalable faire disparaître à l'étranger et ces primes indirectes accordées à l'industrie sucrière par des tarifs dérisoires sur des chemins de fer appartenant aux divers Etats et ces coalitions formidables de sucriers et de raffineurs qui, sous le nom de CARTELS, prétendent régler la production du sucre dans le monde entier et nous menacent de la concurrence la plus désatreuse qui se soit jamais produite.

Nous disions plus haut que l'amoindrissement de l'industrie sucrière aurait une déplorable répercussion sur l'agriculture générale du pays. Qui ne comprend, en effet, que la disparition successive des sucreries du nord amènerait une surproduction nouvelle des céréales par l'abandon forcé des emblavures en betteraves et la transformation des régions du Nord en pays d'élevage produisant même le lait, le beurre, les œufs, les volailles, qui sont restés jusqu'ici la spécialité de notre agriculture normande et bretonne. Mais je m'excuse d'avoir donné de si grands détails à la culture de la betterave et je signale les études auxquelles s'est livrée la section d'agriculture sur la richesse des blés en gluten, sur les gisements de phosphates des Pyrénées, sur l'emploi des engrais chimiques en général et en particulier sur l'utilité de la présence du soufre dans ces engrais.

L'influence du soufre n'a jamais été méconnue mais on n'y attachait peut-être pas une importance suffisante. Des observations échangées entre le directeur du laboratoire de la Société, M. Aubin, et divers autres membres, on peut conclure qu'il est à propos de mélanger le plâtre (sulfate de chaux) au nitrate de soude, ce dernier employé toujours à petites doses ; on

peut également joindre le plâtre au sulfate d'ammoniaque, à la condition qu'il ne contienne pas de carbonate.

Les superphosphates nous présentent l'engrais phosphaté sous la forme la plus soluble ; si l'on veut leur substituer d'autres engrais similaires, il faut accompagner ces derniers de sulfate de chaux, de plâtre, pour donner à la plante le soufre que renferment toujours les premiers de ces produits, les superphosphates. Ainsi les *poudres d'os*, les *phosphates précipités*, les *scories de déphosphoration*, les *phosphates minéraux* devront être additionnés de 200 à 300 kilogrammes de plâtre par hectare.

Voici encore quelques petites recommandations au sujet des engrais.

Si l'on mélange le nitrate de soude avec du superphosphate, il faut n'opérer que la veille du jour de l'épandage. Autrement, l'acide phosphorique libre pourrait déplacer l'acide nitrique qui se perdrait sous forme de vapeurs nitreuses.

Il est mauvais de mettre du plâtre sur le fumier. Il en résulte du sulfhydrate d'ammoniaque, produit volatil qui se forme aux dépens de l'azote du fumier.

Quant aux engrais potassiques, les sulfates et les chlorures sont employés dans la plupart des cas ; mais lorsque la terre contient de faibles doses de magnésie, il faut donner la préférence à la kaïnite (sulfate double de magnésie et de potasse) ; et, pour les terres tourbeuses, utiliser le carbonate de potasse.

Deuxième Section. — *Bétail et industrie laitière.*

Cette section suit avec soin l'état sanitaire de nos troupeaux. Dans ses réunions, elle s'est assurée que la

péripneumonie contagieuse avait disparu, que la fièvre aphteuse diminuait d'intensité, tout en constatant l'inefficacité des traitements curatifs et plus ou moins empiriques usités jusqu'ici. Mais la rage reste stationnaire. Nous avons encore du chemin à faire pour atteindre sous ce rapport la situation favorable de l'Angleterre et de l'Allemagne qui sont presque indemnes. Tandis que le charbon, la morve, le farcin, le rouget diminuent d'intensité, la tuberculose continue ses ravages en se développant; il en est de même de la clavelée. Rappelons que sous ce rapport les vœux de la Société des Agriculteurs de France sont loin d'avoir reçu satisfaction.

En ce qui concerne la clavelisation des moutons tunisiens et algériens, il faut rappeler qu'un arrêté ministériel en date du 25 février 1901 avait prescrit la clavelisation des moutons algériens trente jours avant leur embarquement; cet arrêté n'est pas encore appliqué. Par une décision du 3 avril 1901, le ministre de l'Agriculture a suspendu jusqu'au 1er mai 1902 l'application de son arrêté antérieur et enfin le *Journal officiel* nous a appris récemment que la date était reculée une deuxième fois jusqu'au 1er mai 1903. Ne peut-on pas dès lors augurer que la sage précaution qui devait garantir les troupeaux du Midi sera encore indéfiniment ajournée?

Mais revenons à la tuberculose pour donner une idée de son extension. La tuberculose bovine est peut-être la maladie à laquelle sans s'en rendre compte on paie le plus lourd tribut. Combien de vaches, par exemple, avortent ou deviennent taurelières, par cette cause.

Pour ne parler que des étrangers, voici la statistique que le savant M. Nocard a fait passer sous les yeux de la Société :

En Saxe, il y a maintenant 30 p. 100 d'animaux contaminés ;

En Danemark, 30 p. 100 ;

En Prusse, 15 à 18 p. 100 ;

En Angleterre, 15 à 20 p. 100 ;

Il y a dix ans, la situation était tout autre.

En Prusse, en 1891, la proportion était de 8 p. 100 ; en 1898, elle est de 16 1/2 p. 100 ;

En Saxe, en 1890, 16,40 p. 100 ; en 1898, 30,56 p. 100 ;

En Danemark, en 1890, 16 p. 100 ; en 1895, 29,15 p. 100.

Si l'on fait des observations plus localisées, on arrive à des résultats encore plus frappants :

A Leipzig, la proportion passe de 11 p. 100 en 1890, à 36 p. 100 en 1897 ; à Schwerin, de 8 à 41 p. 100.

En Danemark, au commencement du siècle, la maladie était inconnue ; en 1840 elle fait son apparition par quelques cas. Ce n'est qu'en 1850 qu'elle se développe par suite de l'introduction de reproducteurs de race Durham importés d'Angleterre. En 1895, la proportion est de 29 1/2 p. 100. Mais, en dernier lieu, on a entamé la lutte contre la maladie, et déjà la proportion baisse ; en cinq ans, on a tuberculiné 285.000 animaux et on a trouvé 28 1/2 p. 100 de malades.

Aussi cette question de la tuberculose a-t-elle déterminé de la part du distingué professeur d'Alfort des études très complètes qui ont amené au sein de toutes les sociétés d'agriculture et dans les Chambres des discussions passionnées. Dans quelles circonstances, en

effet, y a-t-il lieu de forcer les propriétaires à abattre des animaux atteints de tuberculose, dans quelle mesure doit-on, en ce cas, les désintéresser en se plaçant au point de vue de l'hygiène publique, dans quelles conditions aussi la loi peut-elle donner à l'acheteur d'un animal atteint de tuberculose le droit de résilier son marché, jusqu'à quel point la viande provenant d'un animal tuberculeux est-elle dangereuse pour la consommation ? Tels sont les problèmes très complexes dont la Société des Agriculteurs de France s'occupe depuis un certain nombre d'années, aussi bien dans sa section du bétail que dans la section de législation.

Nous ne voulons pas traiter ce sujet avec plus de détails en ce moment. Bornons-nous à dire que la science a découvert dans la *tuberculine*, inventée par M. Rocard, d'après les théories de Pasteur, un réactif d'inoculation d'une sensibilité qu'on serait tenté de qualifier d'exagérée. Avec la *tuberculine*, en effet, d'après les expériences réalisées dans de nombreux congrès vétérinaires, on révèle la présence de points tuberculeux dans des organes où leur développement ne peut jamais devenir menaçant pour l'organisme entier de l'animal. Il y a là un excès de précision dans le diagnostic qui rendra toujours délicate l'application d'une loi rigoureuse ayant à régler les relations entre vendeurs et acheteurs.

En outre, la mise en lumière de la tuberculose exigerait une manipulation que l'on ne pourrait peut-être pas confier à tous les vétérinaires pour être absolument certain de sa valeur scientifique.

La 2e section a porté ses investigations sur les aliments du bétail, sur l'emploi des matières sucrées dans

sa nourriture. Des rapports très intéressants, dus à M. Siderski, ont fait connaître le développement de l'introduction de la mélasse dans l'alimentation des animaux en Allemagne. Et il y a déjà quelque temps que l'attention était attirée sur le rôle du sucre, source première, chez tous les êtres, de la chaleur et de l'énergie.

« C'est par son incessante combustion dans les tissus, « dit M. Grandeau, dans *le Temps*, qu'il entretient « l'activité des organes, celle des muscles en particu- « lier. Tout muscle qui travaille emprunte au sang qui « le baigne des quantités de substances sucrées pro- « portionnelles à la quantité de travail produit par ce « muscle (ainsi que l'ont mis en lumière les recherches « classiques de Chauveau et Kaufmann).

« Le sucre administré à l'animal dans la ration « alimentaire se transforme rapidement dans tout le « système circulatoire, jusqu'aux plus fins vaisseaux « capillaires et s'y détruit pour produire la chaleur et « l'énergie nécessaires à l'entretien de la vie, à la pro- « duction du travail musculaire et concourir à la for- « mation de la graisse.

« Des expériences rigoureuses, conduites sur des « chevaux de service, pendant près de deux ans, en « collaboration avec M. Alekan, nous ont permis de « mettre en évidence, de la façon la plus nette, le rôle « prépondérant du sucre dans l'économie, au point de « vue de la production musculaire. »

On a fait connaître également, dans cette section du bétail, les groupements coopératifs qui ont pris naissance dans certains pays pour faciliter le placement des produits. Ainsi, on a cité l'exemple des boucheries

danoises qui, pour l'exploitation du gros bétail et des porcs, se développent de plus en plus pour le grand profit des consommateurs.

La Société des Agriculteurs de France ne se lasse pas de signaler les dangers du marché de la Villette, la désinfection toujours insuffisante dans les wagons de chemins de fer. Elle continue enfin à défendre la production du suif en demandant en même temps la protection de la stéarinerie dont la situation est de plus en plus précaire. Il est indispensable de donner au cinquième quartier un débouché rémunérateur, si l'on ne veut pas voir, à bref délai, réduire dans une proportion désastreuse les profits du bétail qui, jusqu'à ce jour, paraissaient se maintenir malgré la dépression des beurres, de tout ce qui se rapporte à la laiterie en général.

Signalons les vœux adoptés par la Société en faveur du maintien du concours des animaux gras simultanément avec le concours des animaux reproducteurs, en faveur de l'extension des boucheries militaires et des achats directs d'animaux au producteur.

Troisième Section. — *Viticulture.*

Tout le monde connaît la mévente des vins, la surproduction suffirait seule à l'expliquer. Voici, en effet, quelques chiffres :

La métropole a produit en 1899	48	millions	d'hectolitres.
en 1900	67	—	—
en 1901	58	—	—
auxquels s'ajoutent : importation	12	—	—
Vins de sucre, piquettes, etc.	5	—	—
En tout, en trois ans	190	millions	d'hectolitres.

Or, la consommation, en 1901, s'est élevée à 44 millions d'hectolitres, chiffre qu'on peut considérer comme supérieur à la moyenne de la période précédente en raison du développement de la consommation par suite de la loi sur les boissons, de la suppression des octrois et enfin du bas prix de la marchandise.

Il existe donc des stocks en quelque sorte inépuisables et que l'on peut considérer comme susceptibles de s'accroître encore, les vignes américaines ayant dans le cas actuel le désavantage d'être encore plus productives que les anciennes vignes du pays. Des discussions très approfondies ont eu lieu pour rechercher les moyens de remédier à la mévente des vins. Elles aboutissent à un certain nombre de mesures qu'il conviendrait d'adopter; en particulier, les vœux émis par la Société visent une répression plus énergique des fraudes, l'introduction du vin dans l'alimentation quotidienne du soldat, l'abaissement des prix de transport et l'aplanissement des difficultés que l'administration des contributions indirectes a suscitées aux bouilleurs de cru dans l'exercice de leurs droits par suite d'une interprétation très contestable de la loi des boissons. Le ministre des Finances a la prétention d'enlever à ces bouilleurs la qualité de bouilleurs de cru quand ils ont recours au bouilleur ambulant, utilisant une chaudière à marche continue, distillant plus de 200 litres de liquide fermenté par jour. Cette rigueur a soulevé une émotion considérable et les protestations les plus énergiques dans les régions de l'Armagnac et des Charentes en réduisant à la dernière extrémité les vignerons accablés par la mévente de leurs vins et par les charges hypothécaires que leur a imposées la reconstitution de leurs

vignes. Il n'y a pas d'année que cette plante infortunée ne donne lieu à l'étude de quelque nouvelle maladie. La Section de viticulture a donc eu à s'entretenir des ravages dus à un insecte que l'on appelle l'eudemis botrana.

Les tirs contre la grêle sont toujours suivis avec persévérance et ont fait l'objet, dans la Section, de quelques communications instructives.

Signalons enfin un appareil ingénieux destiné à transformer en vin mousseux des vins légers, de manière à augmenter leur consommation pour faire concurrence aux apéritifs qui sont devenus un mode d'alcoolisation de plus en plus répandu, de plus en plus dangereux.

QUATRIÈME SECTION. — *Sylviculture.*

Ce qui donne surtout un grand intérêt aux travaux de cette section, ce sont les explorations qu'elle organise chaque année en vue d'étudier en détail une région forestière. L'excursion exécutée en 1901, dans le Morvan, ne pouvait manquer d'amener des observations variées en mettant en relief la triste situation des produits forestiers. Toutes nos régions sont atteintes, en effet, depuis un certain nombre d'années, par le bas prix des bois et de ses dérivés. Les gros bois seuls ont conservé une certaine résistance à la baisse, et même ont repris depuis deux ans avec plus-value sensible. Il n'en est pas ainsi des taillis, même dans les contrées où l'exploitation n'a lieu que tous les vingt-cinq ou trente ans. Tout le monde sait combien le charbon de bois a perdu de son prix, combien le bois de chauffage est difficile à vendre par suite des progrès accomplis dans

le chauffage à la houille, par le gaz, enfin par le pétrole en attendant que l'alcool (ce qui sera d'autre part le salut de notre agriculture) entre dans la consommation d'un chauffage économique. Les écorces s'emploient de moins en moins dans l'industrie de la tannerie par suite des procédés nouveaux dus surtout à l'introduction de sirops concentrés pour le tannage que l'Amérique nous expédie de plus en plus.

Dans le Morvan, la pénurie des moyens de transport se fait sentir dans une mesure redoutable. Aussi la Société des Agriculteurs de France a-t-elle adopté très chaleureusement l'idée d'un canal qui se dirigerait à travers le Morvan, de Briare au canal de Bourgogne. Ce canal, il faut le déclarer de suite, aurait d'ailleurs le précieux avantage de faire communiquer dans des conditions économiques indispensables les industries métallurgiques et extractives qui pourraient en profiter pour conduire jusqu'en Allemagne même certains produits du centre de la France.

Nous venons de parler à l'instant du développement futur des usages de l'alcool, il faut avouer que l'industrie forestière demeure encore en hostilité indirecte avec l'alcool industriel. Le dénaturant adopté jusqu'ici pour l'alcool industriel n'est-il pas ce métylène dont l'industrie forestière s'efforce de conserver le monopole, en encourageant les proportions exagérées dans la quantité de métylène imposée pour empêcher la revivification de l'alcool.

La section de sylviculture, après avoir enregistré les ravages causés par certains insectes (le bupreste du chêne, la galéruque des ormes), continue de faire ressortir les inégalités que l'octroi de Paris impose entre

le bois et la houille. La section cherche toujours à encourager la construction d'appareils de chauffage au bois tant industriels que domestiques, la construction enfin d'appareils propres à transformer les menus bois en agglomérés. En résumé, nous ne devrions pas oublier au moment où le déboisement général fait disparaître, jusque dans nos clôtures et dans nos cours normandes, les grands arbres qui donnaient à nos arbres fruitiers une protection indispensable, au moment où nos bois de pins et de sapins disparaissent inexorablement sur les côteaux de nos vallées, nous ne devrions pas oublier, dis-je, que la France achète chaque année pour plus de dix millions de bois de sciage, de résineux et de chêne, pour plus de 30 millions de pâte de papier. Les bois ne sont-ils pas d'ailleurs les massifs régulateurs des eaux de notre pays et les sécheresses successives que nous subissons depuis quelques années ne devraient-elles pas, par la disparition d'un grand nombre de sources que nous avons connues naguère en pleine activité, nous convaincre de la nécessité de reboisements que les Agriculteurs de France s'efforcent de développer par les encouragements les plus variés.

Cinquième Section. — *Horticulture et Pomologie.*

La 5e section se préoccupe beaucoup depuis quelques années de la création de fermes fruitières en visitant les établissements de ce genre déjà existant et faisant ainsi connaître les modèles à étudier et à suivre.

On a publié des rapports très étendus sur les jardins fruitiers de MM. Labitte (de Clermont, Oise) et Char-

rier à Vannes. Mais la section a tenu à examiner particulièrement les applications du froid industriel pour le transport des produits alimentaires. M. Lambert, ingénieur civil, a exposé devant la section les principes généraux de la conservation des denrées par le froid. Il a indiqué le principe des machines frigorifiques, la construction des entrepôts, la manière d'y maintenir ou d'y faire circuler l'air froid, le rôle des wagons frigorifiques, l'aménagement de cales à température basse et suffisamment constante à bord des navires. Il a également donné des détails sur l'emmagasinement et le transport des fruits, des bulbes, des plantes à forcer et même des fleurs coupées. La mise en magasin des fruits ainsi transportés exige des soins minutieux. Il faut, par exemple, que ces fruits se refroidissent graduellement dans les couloirs formant antichambre aux chambres frigorifiques pour assurer le passage graduel de la température extérieure à la température de garde et réciproquement, car pour obtenir la conservation ultérieure des produits préservés de la corruption par le froid, ils doivent être ramenés avec des précautions particulières à la température normale. On a insisté sur l'importance de ces études pour élargir le marché de vente des producteurs français de fruits et de primeurs.

On doit reconnaître en effet que certains pays étrangers et surtout l'Angleterre ont une avance incontestable sur nous dans l'organisation des transports frigorifiques. Si nous perdons ou du moins si nous voyons diminuer le monopole que nous possédions autrefois pour la fourniture du beurre, des fruits, des volailles, notamment en Angleterre, il est absolument indispensable que nous cherchions à nous rattraper par la

production des primeurs, des fruits de qualité supérieure que seuls notre sol, notre climat, nous permettent d'obtenir.

Il est regrettable que le cidre ne donne pas lieu à des communications aussi étendues que le vin, toutefois parmi les problèmes délicats qui sont du ressort de la pomologie nous pouvons citer ceux de la clarification du cidre et de sa conservation qui ont fait l'objet d'études consciencieuses de la 5e section. Sur le premier point, ni les auteurs, ni les praticiens ne sont d'accord dans l'appréciation des causes qui empêchent le cidre de s'éclaircir. Les uns attribuent le phénomène à une fermentation inachevée, d'autres à la pauvreté du moût en acide et en tanin, d'autres encore à la présence d'une proportion excessive de matières pectiques. Il est à croire que tous ont un peu raison : mais ce qui est hors de doute, c'est que, dans certaines contrées, telles que le pays d'Othe, la Thiérache, la Biscaye, où les pommes contiennent généralement plus d'acidité et moins de pectine qu'en Normandie ou en Bretagne, les cidres sont relativement limpides.

Quant à la conservation du cidre, elle exige une lutte continuelle contre les maladies auxquelles il est sujet et qu'il faut ou prévenir ou guérir : comme préventifs, la préservation du contact de l'air et son remplacement, dans les récipients, par l'acide carbonique sont, toujours et avec raison, conseillés. En tant que remèdes, quoique les recettes abondent, bien des cas se présentent où le producteur reste désarmé : la tourne par exemple, et le noircissement n'ont pas encore de traitement sûr.

SIXIÈME SECTION. — *Génie rural.*

On s'occupe dans cette section de tous les perfectionnements de la machinerie agricole. Grâce à son esprit d'initiative et à l'activité de son distingué président, M. Loreau, on a pu assister en 1901 à Châteauroux, à l'occasion du centenaire de la Société d'agriculture de l'Indre, à un concours d'instruments aratoires très complet. Les essais sur le terrain auxquels il a été procédé ont présenté le plus sérieux intérêt. Tous les types d'instruments y figuraient depuis la charrue la plus antique, la plus primitive, jusqu'aux puissants appareils de labourage à vapeur. Tous ont été éprouvés successivement, et pour chacun d'eux, la force exigée par l'ameublissement d'un même volume de terre a été déterminée par deux expérimentateurs très compétents, MM. Vuaillet et Coupan, dont les rapports ont fait ressortir les résultats et les enseignements qui découlent de ces essais.

Le régime des eaux rentre dans les attributions de cette section. Elle a pu, en conséquence, donner son avis sur l'amélioration ou la construction de certains canaux que réclament ardemment les intérêts agricoles, autant que les vœux des industriels, sur l'emploi agricole des ordures ménagères, sur une règlementation nouvelle des forces hydrauliques, sur une enquête concernant le drainage.

L'utilisation industrielle de l'alcool a enfin donné l'occasion à cette section de contribuer au progrès de son emploi comme force, chaleur et lumière. Des expériences variées, entreprises par des industriels, dans le

local même de la Société des Agriculteurs, sous la direction de M. Aubin, démontrent que les lampes à alcool sont bien près d'atteindre la perfection au point de vue de la beauté de l'éclairage et de l'économie. Les dernières épreuves concernant l'usage de l'alcool dans les automobiles complètent les expériences de force motrice qui ont été précédemment exécutées par la 6e section. Nous touchons évidemment à un progrès qui va développer heureusement pour l'agriculture la production de l'alcool industriel.

Je viens à l'instant de citer l'utilisation des ordures ménagères ; elles ont été l'objet d'un rapport très intéressant sur un régime nouveau à établir à Paris pour leur enlèvement, projet dû à M. Vincey. Permettez-moi de vous donner quelques détails sur cette question qui préoccupe au plus haut point les grandes villes.

On estime à 3.600.000 francs les matières fertilisantes que contiennent les boues de Paris. Il a été bien souvent question de brûler les ordures ménagères, les *gadoues*, c'est ainsi qu'on les appelle, à l'instar de la méthode usitée dans plusieurs villes d'Amérique où l'on ne craint pas de sacrifier des éléments aussi précieux pour l'agriculture. Si l'on brûlait les gadoues de Paris on perdrait totalement l'azote et l'humus qu'elles renferment ; et il existe 50.000 hectares de culture potagère engraissés avec les ordures de la capitale. Ces cultures possèdent bien des réserves en acide phosphorique et en potasse, mais elles dépensent promptement l'azote et l'humus qui leur sont donnés. On peut dire que les intérêts de cette agriculture particulière seraient gravement compromis si on les privait des ressources qui leur sont fournies par l'apport des gadoues de Paris.

Mais il faut débarrasser la ville de ce *caput mortuum* qui représente par an un million de mètres cubes pesant de 5 à 600.000 tonnes et dont l'enlèvement coûte plus de 4.000.000 de francs. Deux mots seulement sur la manière dont ces ordures disparaissent.

Elles renferment les épluchures de cuisine, les cendres des foyers, le balayage des habitations, des chiffons, des papiers, des débris de vaisselle.

Le soir, ces ordures sont déposées dans des boîtes métalliques connues sous le nom historique de *poubelles*. Le lendemain matin, vers 5 heures en été et 6 heures en hiver, ces boîtes à ordures sont sorties des maisons et déposées sur le bord des trottoirs. Le concierge est chargé de ce soin qu'il délègue le plus souvent à une tierce personne, le chiffonnier, qui y fait son butin. Depuis le moment où la boîte est déposée sur le trottoir, le chiffonnage est libre à condition qu'il s'effectue dans les boîtes ou sur des toiles étalées sur le trottoir où sont déversées les immondices. La collecte des ordures ménagères, autrement dit leur premier transbordement des boîtes des maisons dans les voitures d'évacuation, doit être terminée au plus tard à 9 heures en hiver. En 1895, il ne fallait pas moins de 560 tombereaux pour procéder à l'enlèvement journalier des ordures. Le chargement effectué, les voitures regagnent des dépôts ruraux, 12 gares urbaines, deux ports d'embarquement pour l'évacuation définitive dans la banlieue de Paris où 200.000 tonnes ne suffisent pas encore à la fumure des terres de culture si intensive du département de la Seine ; le reste se dirige sur les départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, ou plus loin encore dans le Vexin français, le Mantois,

la Beauce, le Hurepoix, le Beauvaisis, le Valois, jusqu'à la Brie champenoise.

M. Vincey propose un système nouveau dont les points importants sont les suivants :

La collecte des gadoues commencerait le soir, les chariots de transport présenteraient une disposition particulière leur permettant de se transformer en voitures sur roues ordinaires ou en sorte de wagons susceptibles d'être mis sur les rails des tramways de pénétration qui se multiplient dans la ville de Paris. Ces véhicules rassemblés sur la périphérie de Paris en plusieurs gares seraient immédiatement emmenés par les voies ferrées à une certaine distance dans les environs de la capitale où se ferait la distribution de leur chargement.

On pense que le retour d'une partie de ces sortes de wagons pourrait être utilisé comme moyen de transport de certaines denrées destinées aux halles.

En définitive, ce procédé nouveau aurait la prétention de procurer une économie notable à la ville de Paris par la plus-value provenant d'un rayon de vente des gadoues plus étendu. On suppose même que la sécurité des rues de Paris pendant la nuit gagnerait beaucoup à la présence d'un nombreux personnel de chiffonniers occupés à ce travail désormais nocturne. Toutefois il serait nécessaire de préparer dans les immeubles une organisation spéciale pour permettre l'enlèvement des boîtes à ordures sans pénétrer dans les maisons.

C'est un problème que les architectes trouveraient facilement le moyen de résoudre.

SEPTIÈME SECTION. — *Industries agricoles.*

La section des industries agricoles a eu le regret de constater que l'on diffère bien longtemps le vote de la loi sur la répression des falsifications des denrées agricoles, puisque de toutes parts les producteurs sont victimes de ces falsifications si préjudiciables d'ailleurs à la santé des consommateurs. On a du mal à s'expliquer, en effet, que le projet de loi en question, voté d'abord par le Sénat, n'ait pu aboutir à la Chambre des députés lorsque la Commission d'agriculture de la Chambre avait déposé son rapport dès l'année 1899.

La deuxième section nous a déjà édifiés sur la falsification du lait, qui se pratique si largement dans la ville de Paris. La section des industries agricoles nous a mis au courant de la falsification des farines. Elle nous a rappelé que seul l'emploi de la farine de fève, pour faciliter la panification, est toléré dans une proportion de 2 à 3 p. 100, mélange également admis pour les fournitures militaires. Mais elle a signalé l'importance de la falsification qui consiste à incorporer la farine de riz à la farine de blé. Un rapport très étendu de M. René Grenier a indiqué les annonces que donnent chaque jour des journaux spéciaux et qui concernent, sous le nom de *Fleurs de riz*, certaines farines destinées à la fraude.

Pour se rendre compte des bénéfices que se procurent certains meuniers, il faut savoir que depuis août 1901 par exemple, les fleurs de riz supérieures pour meunerie se sont vendues 22 fr. 25 les 100 kilogrammes, tandis que le prix minimum de la farine de blé pendant

la même période était de 26 francs. Il existait donc un écart de 3 fr. 75 par 100 kilogrammes. Si l'on suppose un mélange à raison de 8 p. 100 de farine de riz, ce mélange procure un bénéfice de 0 fr. 30 par 100 kilogrammes à son auteur ; le mélange à raison de 10 p. 100 donne dans le même cas un bénéfice de 0 fr. 375 par 100 kilogrammes. Or, la farine de blé contient 2 fois plus de matière azotée, presque 3 fois plus de matière grasse, de 7 à 20 fois plus de matière minérale que la farine de riz. On peut juger par cela de la perte résultant pour notre organisme de l'addition de farine de riz à la farine de blé, surtout pour les personnes mangeant beaucoup de pain et peu de viande, ce qui est le cas pour la plupart des ouvriers. Songez qu'on a trouvé parfois jusqu'à 15 p. 100 de farine de riz dans la farine de blé.

A un autre point de vue, il est évident que toute addition de farine de riz, de farine de maïs, à la farine de blé, diminue d'autant la consommation de cette dernière et, par suite, la consommation du blé puisque la consommation totale du pain reste la même.

Pour produire 10 kilogrammes de farine de première qualité, il faut environ 18 kilogrammes de blé. Personne n'ignore, en effet, que le taux actuel d'extraction des farines premières est voisin de 56 p. 100. Chaque fois donc qu'il est livré à la consommation un quintal de farine première qualité, dans lequel se trouve, par exemple, 1/10 de farine de riz, on a privé le producteur de la vente de 18 kilogrammes de blé. C'est seulement 162 kilogrammes qui entreront dans la fabrication au lieu de 180 kilogrammes nécessaires.

Sur 100 quintaux de farine ainsi livrés, l'agriculteur s'est privé de la vente de 18 quintaux de blé.

Le marché sera faussé et les cours pourront être, dans une certaine mesure, indépendants du prix des blés étrangers qui avec les droits d'entrée ne permettent pas de fabriquer à 22 francs le prix de la farine de riz.

Il s'ensuit donc un abaissement du prix du blé qui est préjudiciable aux producteurs. Par un phénomène de répercussion facile à saisir, l'adjonction du riz qui fait baisser le blé provoque la hausse des issues. L'agriculteur perd donc des deux côtés.

Nous avons déjà, dans la 2e section du bétail, parlé de l'introduction des matières sucrées dans l'alimentation des animaux. J'aurais pu réserver les indications que j'ai données alors pour la section des industries agricoles. Indépendamment du rapport de M. Siderski, qui a fait connaître le parti énorme que les Allemands ont su tirer de l'emploi des mélasses, M. Ladureau a présenté devant la 7e section des observations très intéressantes d'où il résulte que les matières les plus variées telles que balles de blé ou d'avoine, paille hachée, fourrages secs, tourteaux, sons de blé et de maïs, feuilles sèches, roseaux coupés, plantes de genêts ou d'ajoncs broyés, et même de la tourbe mousseuse comme celle que l'on trouve dans certains marais de la Hollande, peuvent être incorporées aux mélasses de sucrerie. Quand toutes ces substances végétales ont reçu une adjonction de mélasse qui peut aller à 60 p. 100 du mélange, elles ont acquis des propriétés organoleptiques nouvelles qui les font rechercher par les animaux et permettent ainsi de les nourrir à peu de frais. Ces matières, en effet, sont généralement de très faible valeur et n'auraient aucun pouvoir alimentaire si elles n'en recevaient par leur mélange avec la mélasse qui leur apporte non seulement un ali-

ment de premier ordre, le sucre, mais encore toutes les matières organiques azotées ou hydrocarbonées que renferme la betterave, plus tous les sels de chaux, potasse et soude et les phosphates solubles contenus dans les jus extraits de la plante saccharifère.

On a également rappelé au sein de la section les expériences très satisfaisantes entreprises en Allemagne, pour l'alimentation mélassique des chevaux de guerre et le large emploi qu'en fait, à Paris, la *Compagnie générale des omnibus*. A signaler encore la communication faite sur le tort que cause la saccharine à la production sucrière. On sait en effet qu'un gramme de cette substance dissous dans l'eau produit sur le palais un effet comparable à celui qu'on obtiendrait en dissolvant dans le même volume d'eau 6 à 800 grammes de sucre, ce que l'on exprime en disant qu'elle a un pouvoir sucrant 600 à 800 fois plus grand que le sucre raffiné. Or c'est par milliers de kilogrammes que le produit entre aujourd'hui dans la consommation générale sous forme de sirops, de confitures, de gâteaux, etc., et qu'il prend aussi la place de centaines de mille de kilogrammes de sucre sans en avoir les propriétés alimentaires. Aussi la section et l'Assemblée générale ont-elles renouvelé le vœu de l'interdiction par voie législative de la saccharine dans les usages de l'alimentation générale pour cantonner l'utilisation de cette drogue dans les produits médicaux, pharmaceutiques.

La section se préoccupe toujours de ses recherches sur les dénaturants dont le bas prix constituera la base essentielle de la généralisation de l'alcool industriel. On continue d'autre part à réclamer l'augmentation des droits sur les pétroles bruts et sur les pétroles raffinés.

HUITIÈME SECTION. — *Entomologie, Sériciculture, Apiculture, Pisciculture.*

La section s'applique d'une manière particulière de la réglementation du grainage des vers à soie dans le but de faire créer une station séricicole dans le département du Gard. Pour en comprendre la nécessité il est indispensable de faire connaître l'importance de la production des cocons que les sériciculteurs transforment en graine de vers à soie.

Rappelons d'abord qu'avant 1896 une maladie, la maladie des corpuscules de pébrine, faisait en Europe des ravages qui arrivèrent presque à l'anéantissement de la production séricicole. Grâce aux découvertes de Pasteur, on eut enfin raison de ce fléau et certains départements profitèrent des méthodes de ce savant pour créer une industrie de grainage très prospère.

Ces graines d'abord répandues sur le marché français furent exportées à l'étranger et notamment en Espagne, en Italie, en Autriche, en Bulgarie, en Turquie, en Russie, en Perse, etc. Partout elles acquirent une grande renommée qui devait amener la concurrence étrangère. Grâce à des sacrifices importants, l'Italie, la Turquie sont parvenues à créer dans leur pays l'industrie du grainage. Ainsi le seul vilayet de Brousse qui importait annuellement, avant le grainage local, plus de 120 000 onces est aujourd'hui, après avoir suffi à tous ses besoins, en situation d'exporter 400 000 onces de graines dans les pays où ils luttent contre la production française. L'Autriche-Hongrie réserve à l'Etat le monopole de la distribution des graines de vers à soie, la

Bulgarie s'impose des sacrifices énormes pour développer le grainage national. En même temps que le grainage indigène prospérait dans ce pays, des mesures restrictives y étaient prises contre l'importation de graines de vers à soie étrangères. Aujourd'hui, aucune graine de vers à soie ne peut être vendue si elle n'est reconnue exempte de corpuscules de pébrine par les stations gouvernementales tant en Bulgarie qu'à Brousse et en Russie.

D'autre part, on a constaté que par la fraude des éleveurs, par la négligence ou l'incompétence des graineurs, la maladie des corpuscules de pébrine est en voie de recrudescence. Dans ces conditions on a reconnu que pour assurer la production des graines saines et permettre de continuer l'exportation des graines de vers à soie qui procuraient autrefois une ressource considérable à certaines régions, notamment au département du Gard, il y aurait lieu d'y créer une station séricicole.

La huitième section fait les plus grands efforts pour encourager l'apiculture en faisant connaître tous les emplois du miel et en particulier l'usage qu'on en peut faire pour l'amélioration des moûts et en recherchant d'autre part les moyens de répandre la consommation de l'hydromel comme boisson hygiénique et sa fabrication industrielle.

Dans notre région, l'apiculture ne se développe pas autant que nous pourrions le souhaiter. Cela est d'autant plus regrettable que l'extension de la culture de certaines plantes fourragères de la famille des légumineuses assure à nos abeilles une abondante nourriture à mettre en œuvre.

Disons en terminant que la section a été heureuse de

récompenser une *monographie apicole* rédigée par un de nos compatriotes, M. Fricotté fils, d'Heudicourt, sur le canton d'Etrépagny, en souhaitant que l'auteur puisse étendre son travail au département tout entier.

NEUVIÈME SECTION. — *Economie et Législation rurales.*

On donnera ultérieurement le compte rendu de cette section dans laquelle on a eu à examiner des questions du plus haut intérêt et toujours à l'ordre du jour : accidents du travail, impôts sur le revenu, retraites ouvrières, fraudes en matières d'engrais, contributions personnelle et mobilière, warrants, marchés fictifs, répression du vagabondage, responsabilité des compagnies de chemins de fer en cas d'accidents dus à des défauts de clôture, constitution et maintien de la petite propriété rurale, etc.

DIXIÈME SECTION. — *Enseignement agricole.*

La Société des Agriculteurs de France pénétrée de plus en plus de cette vérité que l'agriculture qui était autrefois un art devient aujourd'hui une science véritable, continue par ses subventions, par les conseils de sa dixième section, à développer l'enseignement agricole, d'autant plus que c'est grâce à ses efforts que cet enseignement fait maintenant partie des programmes officiels.

On sait la part que la Société a prise à l'organisation de l'École des hautes études agricoles d'Angers, à la création des conférences agricoles de l'Institut catholique de Paris, à Lille, sans parler de l'Institut de Beauvais qui poursuit son fonctionnement sous le *bienveil-*

lant patronage en quelque sorte de la Société des Agriculteurs de France.

Appui et direction enfin sont libéralement et généreusement accordés aux manifestations de l'enseignement agricole primaire pour le plus grand bien moral et matériel des populations rurales. « Remettre le métier « d'agriculteur en honneur dans l'esprit de l'enfant et « du jeune homme, dit le rapporteur du concours des « instituteurs, voilà le but que nous poursuivons. Pour « l'atteindre, il importe, ce semble, de donner à l'en- « seignement de l'agriculture une sorte de priorité, de « place privilégiée dans l'ensemble des connaissances « distribuées aujourd'hui aux élèves des écoles rurales ; « de diriger autant qu'il est possible toutes leurs petites « études vers l'agriculture ; de maintenir leurs aspira- « tions dans l'horizon du village ; et par-dessus tout de « leur faire sentir qu'en agissant de la sorte on obéit « moins à une prescription administrative qu'à une « impulsion personnelle et à une conviction profonde. »

C'est dans ce but que chaque année des récompenses nombreuses sont distribuées aux instituteurs pour récompenser leur zèle et leur iniative, en même temps que les subventions en argent sont accordées aux orphelinats agricoles.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler que cette section des agriculteurs de France est chargée de juger les concours de monographies de communes rurales organisés par la Société depuis quelques années. Nos lecteurs n'ont cependant pas oublié le prix de 100 francs qui a été décerné à l'honorable instituteur de Nassandres, M. Parey, pour sa monographie de la commune de Nassandres.

ONZIÈME SECTION. — *Production chevaline.*

On a surabondamment démontré que l'industrie du cheval de luxe faisait vivre l'industrie du cheval de guerre et que, par conséquent, les deux éléments de la production chevaline étaient solidaires. Or, la surtaxe des chevaux de luxe, à Paris, comme conséquence de la réforme des boissons et des octrois, vient de porter à l'élevage des chevaux déjà atteint par le progrès de l'automobilisme un dommage considérable. Aussi le conseil de la Société des Agriculteurs n'avait pas hésité dès le mois d'avril 1901, au lendemain de la session générale de la Société, à accepter un vœu que l'assemblée entière a tenu à ratifier en vue de remédier, s'il est possible, au tort indiscutable que les modifications ci-dessus énumérées vont causer à la production du cheval de luxe. La 11e section s'est plu à reconnaître qu'en revanche, l'élevage du cheval de trait est actuellement en bonne voie. Signalons en passant une loi très importante sur l'exercice de la médecine vétérinaire que la onzième section se propose d'étudier très soigneusement en raison des questions si délicates qu'elle soulève.

DOUZIÈME SECTION. — *Relations internationales et coloniales.*

M. Lavollée a présenté au nom de cette section un rapport très complet au sujet des résultats de la réforme douanière de 1892 dans les dix dernières années; nous en donnerons quelque jour une analyse détaillée, pour l'instant nous ne voulons reproduire que le résumé cette étude. M. Lavollée résume comme suit les effets du tarif de 1892 et des lois connexes :

1° Le marché français serait à peu près défendu pour les céréales, sans les brèches pratiquées par l'admission temporaire et les suspensions accidentelles des droits de douane sur le blé;

2° Pour le bétail, la nouvelle législation a produit son effet mais non pour les sous-produits de la ferme. En ce qui concerne ces derniers (œufs, fromages, beurre) nous demeurons exportateurs; mais il ne faut pas se dissimuler que nous avons perdu beaucoup de terrain. Avant 1892 il entrait en France, année moyenne, pour 10.300.000 francs d'œufs, pour 21.400.000 francs de fromage, pour 11.300.000 francs de beurres; il en entre annuellement depuis 1892 pour 11.700.000, 25.300.000 et 16.700.000 francs. Quant aux sorties, si elles sont passées, pour les fromages, de 7.300.000 à 9.500.000 francs, elles sont tombées pour les œufs de 26 à 17 millions de francs et pour les beurres de 90 à 65 millions par an : chute énorme dont les causes spéciales sont connues.

3° Le tarif a été suffisant pour le vin, plus que suffisant pour les sucres et les alcools.

4° Pour les produits qualifiés matières premières, il présente une lacune énorme qui a été désastreuse pour l'agriculture française. Nous devons faire connaître ici certaines catégories de marchandises presque toutes étrangères et dont la plupart pourraient être fournies par l'agriculture française si celle-ci n'était condamnée par le tarif de 1892 à les céder à vil prix ou à ne plus produire. Voici donc la valeur moyenne de ces marchandises qui représentent à elles seules plus d'un milliard de francs. Nous donnons la moyenne de leurs importations pendant la période 1884-1891 et 1893-1901.

	1884-1891	1893-1901
Peaux	169.300.000 fr.	126.300.000 fr.
Laines	352.000.000 fr.	398.400.000 fr.
Soies	197.600.000 fr.	222.400.000 fr.
Bourre de soie	55.200.000 fr.	26.600.000 fr.
Oléagineux	167.300.000 fr.	170.200.000 fr.
Bois de construction	101.500.000 fr.	112.700.000 fr.
Lin	58.000.000 fr.	58.100.000 fr.
Chanvre	14.400.000 fr.	15.700.000 fr.
Totaux	1.115.300.000 fr.	1.130.400.000 fr.

« En résumé, dit M. Lavollée au nom de la 12me section, si le tarif de 1892 n'a pas produit tous les heureux effets qu'on en espérait, il a du moins préservé « l'agriculture française d'une ruine complète et certaine ; s'il n'a pas suffi à la relever, c'est d'abord parce « que, notamment pour le blé, il a été faussé par son « instabilité, par l'admission temporaire et par une spéculation aussi scandaleuse qu'imprévue. C'est encore « parce qu'il a laissé en dehors de la protection douanière un trop grand nombre de produits agricoles ou « ne les a qu'insuffisamment protégés ; c'est, en un mot, « parce qu'il est incomplet, — et c'est la seconde cause « des malaises dont souffre l'agriculture. Notre Société a « toujours et instamment demandé que les produits du « sol français fussent *tous* protégés également. Elle ne « l'a pas obtenu. Les laines, les peaux, tout le cinquième « quartier, les soies, les graines oléagineuses, les textiles ne sont couverts par aucun droit de douane ; « les bois le sont à peine, plusieurs céréales secondaires, telles que l'orge et le maïs, le sont insuffisamment. Qu'est-il arrivé ? Les produits français ont dû « baisser leurs prix au niveau de ceux des similaires « étrangers ; les cultures non protégées disparaissent et,

« ce qui est peut-être plus grave encore, les autres cul-
« tures, les seules protégées, absorbant tous les soins,
« toute l'attention, tous les efforts du cultivateur, n'ont
« pas tardé à être atteintes d'une surproduction qui les
« ruine ou les compromet à leur tour, non sans mettre
« en péril, par contre-coup, l'agriculture française tout
« entière. C'est ce qui est arrivé notamment pour le blé,
« pour le sucre, pour l'alcool, pour le vin ».

Enfin, Messieurs, vous n'ignorez pas qu'il est en ce moment question d'une réforme douanière en Allemagne. Un rapport de M. l'abbé Wampach a exposé dans la séance du 4 mars de la façon la plus complète les tendances générales du gouvernement allemand. Le caractère essentiel du nouveau tarif a été nettement précisé par M. de Bulow ; ce tarif sera un tarif protecteur pour l'agriculture. Il est du plus haut intérêt que nous suivions attentivement l'évolution commerciale et industrielle de l'empire allemand, grand acheteur de marchandises françaises et concurrent économique redoutable souvent victorieux. Cet intérêt est d'autant plus grand qu'en vertu de la clause de la nation la plus favorisée insérée dans le traité de Francfort, toutes les concessions commerciales faites par un des deux états contractants s'étendent *ipso facto* à l'autre. Si l'Allemagne accorde des facilités exceptionnelles à son alliée l'Italie pour l'importation de ses vins, par exemple, les vins français en bénéficient sans qu'il soit besoin d'aucune convention spéciale. On considère enfin que le projet douanier allemand implique le commencement d'une lutte économique de l'Europe contre la prépondérance industrielle et agricole des Etats-Unis d'Amérique. Cette lutte intéresse tous les états européens. C'est pour cela

que nous appelons l'attention de nos concitoyens sur cette question qui, *d'après les agrariens allemands*, pourrait bien quelque jour se résoudre par la guerre, si satisfaction ne parvenait pas à être donnée aux intérêts agricoles de l'Allemagne.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE DUC DE BROGLIE, PRÉSIDENT
DE LA SECTION DE BERNAY

à la distribution des récompenses de l'exposition d'horticulture tenue à Bernay les 25 et 26 octobre 1902.

MESSIEURS,

« Avant de remettre aux lauréats de cette exposition les récompenses qu'ils ont si bien méritées, j'ai un agréable devoir à remplir, c'est de remercier tous les exposants du précieux concours qu'ils nous ont prêté. Je remercie les cultivateurs de la région qui ont répondu avec tant d'empressement à notre appel, et j'exprime une gratitude non moins vive à ceux qui, sans se laisser effrayer par la distance, sont venus de loin nous apporter leurs magnifiques produits. Grâce au zèle et aux efforts de tous, le résultat obtenu a dépassé nos espérances.

« Vous avez tous admiré la belle ordonnance de l'exposition, et vous en avez attribué le principal mérite à celui d'entre nous qui a pris la part la plus active à l'organisation toujours difficile d'un semblable concours : j'ai nommé M. Cauchepin, qui n'en est pas, en cette matière, à son premier succès. Mais après l'impression favorable produite par l'aspect général de l'exposition,

ce qui frappait le plus l'observateur attentif, c'est qu'elle était complète, et que toutes les branches du travail agricole s'y trouvaient brillamment représentées.

« Où trouver une collection de céréales plus variée et plus belle que celle qui a passé sous vos yeux? Il est de toute justice, en parlant des céréales, d'accorder une mention spéciale, une mention d'honneur aux produits de la maison Vilmorin-Andrieux, qui ont attiré tous les regards. Nous devons être reconnaissants à M. Maurice de Vilmorin, président de la Société libre de l'Eure, d'avoir voulu, par cette contribution hors ligne, ajouter à l'éclat de notre fête agricole. Grâce à lui, nous avons pu examiner et étudier des variétés de blé à grand rendement qui sont l'espoir de l'agriculture française. Car en présence du bas prix persistant des grains, la seule chance que le fermier puisse avoir de tirer bon parti de la culture des céréales, à laquelle il ne peut renoncer, c'est d'augmenter constamment sa production à l'hectare : c'est en ce sens que doivent être dirigés tous ses efforts.

« Plus loin, nous admirions les produits de laiterie, les fromages, les beurres, dont la fabrication tend à devenir chaque jour plus soignée, et qui, dans une région comme la nôtre, doivent faire l'objet, si le cultivateur sait profiter des ressources que la nature a mises à sa disposition, d'un commerce de plus en plus important.

« Puis, c'étaient les légumes de toutes sortes, les produits du jardinage, les racines de dimension invraisemblable, que dirai-je enfin? jusqu'aux ruches d'abeille de construction ingénieuse et nouvelle qui attiraient notre attention.

« L'exposition pomologique tenait la place importante qu'elle doit avoir en pays normand. Les pommes elles-mêmes malheureusement étaient rares, ou faisaient défaut, et vous en savez la raison : la récolte des fruits a été à peu près nulle cette année. Mais dans la cour d'entrée, nous pouvions comparer entre elles les différentes espèces de plants de pommier ou de poirier qui peuvent réussir dans nos contrées, tandis que non loin de là d'excellents échantillons des cidres de consommation courante étaient rangés à côté des cidres de luxe, des cidres mousseux, des champagnes normands, qui sont appelés à ouvrir de nouveaux débouchés à notre industrie cidricole. Parlerai-je des eaux-de-vie de cidre? Je le ferais volontiers, car je suis de ceux qui estiment qu'un fin calvados a son prix, même quand il est originaire du département de l'Eure. Mais si je parlais des eaux-de-vie, je serais peut-être amené à dire un mot des bouilleurs de cru, et du régime qu'on prétend leur imposer, et je glisserais sur une pente où je ne veux pas me laisser entraîner.

« J'ai gardé pour la fin l'exposition horticole, la plus attrayante de toutes peut-être, et celle qui a exercé sur les nombreux visiteurs accourus dans les salles du théâtre une véritable séduction. Les corbeilles de fleurs, les massifs de plantes, artistement groupés, étaient la joie des yeux, et il faudrait épuiser les formules de l'admiration si l'on voulait décrire les merveilleuses séries de chrysanthèmes qu'il a été donné de contempler.

« Messieurs les exposants, vous avez bien mérité de l'agriculture en participant à notre concours. La plupart d'entre vous se passeraient aisément des distinctions honorifiques que nous pouvons leur attribuer. Votre

réputation est faite, et les succès pratiques qui ont couronné vos efforts vous ont récompensés de vos peines mieux que nous ne saurions le faire. Mais les expositions ne sont pas faites uniquement dans l'intérêt des exposants. Elles sont utiles surtout aux cultivateurs moins avancés dans la voie du progrès, qui viennent y chercher des modèles à imiter et d'instructives leçons. Vous indiquez aux retardataires la marche à suivre, et vous avez droit à la reconnaissance de ceux pour qui votre exemple devient le meilleur des enseignements.

« Un mot encore pour conclure. Notre agriculture, depuis longues années, a subi bien des épreuves. La concurrence étrangère, et beaucoup d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer, l'ont mise aux prises avec de terribles difficultés. Il est impossible cependant, au lendemain d'une exposition comme celle-ci, de ne pas conserver une foi inébranlable dans ses destinées. Deux choses la sauveront : la richesse de notre sol, qui n'est pas épuisé après tant de siècles ; l'intelligence et l'énergie de nos populations rurales, qui sauront triompher de tous les obstacles. Ayons confiance dans la terre française et dans le paysan français ! »

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CONCOURS LINIER DE 1902

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DU NORD DE LA FRANCE

DE CONCERT

AVEC LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'EURE

Et à l'aide des subventions du Gouvernement de la République et du Conseil Général de l'Eure.

LISTE DES LAURÉATS

Rappel de médaille d'or et prime de 50 fr. — M. Désiré Hervieu, de Beaumontel.

Médailles de vermeil et primes de 50 fr. — MM. Alexandre Féron, de Caorches; Evrard Foulon, de Gaillon; Charles Toutain, de Doudeauville.

Médaille de vermeil et prime de 40 fr. — M. Elie Moreye, de Saint-Vincent-du-Boulay.

Médaille de vermeil et prime de 30 fr. — M. Georges Le Baillif, de Boscherville.

Médaille de vermeil et prime de 25 fr. — M. Jacques Grisch, de Lieurey.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 30 fr. — MM. Alfred Dubost, de Barc; Charles Maillet, de Giverville; Alfred Olivier, de Brétigny; Ferdinand Périer, de Saint-Martin-du-Tilleul.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 25 fr. — MM. Vital Chesnot, du Tilleul-Othon ; Albert Hopsore, de Saint-Maclou ; Le Poytevin du Moutier, de Jouveaux.

Médaille d'argent et prime de 40 fr. — M. Florentin Hébert, de Noards.

Médailles d'argent et primes de 25 fr. — MM. Léon Deshayes, de Berthouville ; Zéphir Duhamel, de Saint-Victor-d'Epine ; Désiré Fourquemin, de Folleville ; Isidore Julien, de Saint-Vincent-du-Boulay ; Eugène Le Tailleur, de Goupillières.

Médaille de bronze et prime de 25 fr. — M. Eugène Chennevière, du Theil-Nolent.

Les primes de MM. Laniel et Scrive ont été décernées aux cultivateurs ci-après qui ont semé le plus de lin par rapport à leur culture totale :

Prime de 50 fr. — M. Florentin Hébert.

Primes de 40 fr. — MM. Evrard Foulon et Le Poytevin du Moutier.

Primes de 25 fr. — MM. Jacques Grisch, Georges Le Baillif et Zéphir Duhamel.

Les récompenses suivantes ont été décernées aux ouvriers teilleurs de lin ci-après désignés :

Médaille d'argent et prime de 15 fr. — M. Jules Cantel, d'Aclou (22 ans de services chez M. Chéron, à Fontaine-la-Soret).

Médailles de bronze et primes de 10 fr. — MM. Charles-Arthur Prévost (15 ans de services chez M. Dubos, à Pont-Authou) ; Delacroix, de Fontaine-la-Louvet (12 ans de services chez MM. Bénard et Cie) ; Norbert Marc, de Saint-Aubin-de-Scellon (8 ans de services chez MM. Bénard et Cie) ; Ferdinand Hervieu, de Morainville, au ser-

vice de M. Guettier, de Saint-Gervais-d'Asnières ; Albert Thomas, au service de M. Vollard, à Bailleul-la-Vallée ; Eugène Capelin, d'Heudreville-en-Lieuvin ; Jean-Théodore Goujard, de Berthouville.

CHIENS DE BERGER

COMMUNICATION PAR M. EMMANUEL BOULET,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Sur l'invitation de votre distingué secrétaire perpétuel, M. Léon Petit, je suis heureux de vous apporter quelques renseignements sur le fonctionnement du Club français du chien de berger et sur l'organisation de ses concours.

Le Club français du chien de berger a été fondé en 1896. Il a pour but d'encourager par tous les moyens possibles l'amélioration, l'élevage et le dressage de nos races françaises si utiles de chiens de berger, collaborateurs indispensables de la ferme en même temps que fidèles gardiens; et aussi d'encourager et de récompenser les meilleurs bergers.

1° En organisant alternativement, suivant ses ressources, dans différentes contrées de la France, des concours de chiens de berger au travail et des expositions.

2° En vulgarisant par la gravure les plus beaux types de chiens, en y ajoutant la description de chaque variété, afin de faciliter le choix des reproducteurs et renseigner les éleveurs.

3° En invitant ses adhérents à faire inscrire leurs élèves bien typés au Livre des origines de la Société centrale pour l'amélioration des races de chiens en France, dont le siège est à Paris, 40, rue des Mathurins; afin de faire connaître aux amateurs les chiens de race suivie.

4° En sollicitant toutes les Sociétés d'agriculture et les Comices agricoles, à récompenser dans leurs assises annuelles les chiens de berger et de bouvier.

5° En récompensant les bergers qui ont le plus d'années de bons et loyaux services chez les mêmes maîtres, ou dans la même exploitation.

6° En engageant les Sociétés d'agriculture à nommer une commission chargée d'inspecter les bergeries de leur circonscription et de récompenser les bergers dont les troupeaux seront trouvés les mieux soignés et les bergeries les mieux tenues.

Cette Société, si elle réunit beaucoup d'adhérents, est appelée dans l'avenir à rendre de grands services.

Vous connaissez le proverbe qui dit : « Tant vaut le berger tant vaut le troupeau » et cet autre : « Il n'y a pas de bon troupeau sans bon berger et pas de bon berger sans bon chien. » C'est absolument vrai et s'ils comprenaient bien leurs intérêts, tous les propriétaires de fermes, tous les agriculteurs possesseurs de troupeaux, tous les bergers soucieux d'améliorer leur race de chiens, adhèreraient au Club, qui peut être pour tous un puissant auxiliaire.

Nous avons mis la cotisation annuelle à 5 francs seulement, afin de permettre à tous d'y souscrire et nous avons la satisfaction de constater que notre appel a été entendu, puisque parmi nos membres actuels, au nombre

de près de six cents, il y a des bergers, des agriculteurs et des propriétaires de toutes les parties de la France. Depuis le 1er janvier nous avons même reçu des adhésions de l'étranger.

L'idée de la fondation du « Club » date d'une dizaine d'années, en voyant à Paris la mode se porter de plus en plus sur les colleys, qui comme vous le savez sont des chiens de berger écossais.

Il nous a semblé qu'au lieu d'acheter beaucoup de colleys et par conséquent d'envoyer beaucoup d'argent en Angleterre, il serait plus rationnel de faire, de nos chiens de Brie et de Beauce, — qui sont deux races bien distinctes susceptibles de satisfaire tous les goûts et qui sont, sans conteste, aussi intelligents, sinon plus, que leurs congénères d'Outre-Manche,—des animaux pouvant les remplacer, de façon à faire profiter notre élevage national des sommes importantes envoyées tous les ans à l'étranger.

Pourquoi le colley a-t-il été si recherché? Pourquoi a-t-il eu ses grandes et petites entrées dans les salons et les hôtels princiers? Pourquoi a-t-il été payé des prix si élevés? Simplement parce que les Anglais, qui ont la science de l'élevage innée, ont su en faire un compagnon propre et soigné et qu'ils ont su le faire aimer en l'adorant eux-mêmes.

M. Panmure-Gordon, banquier à Londres, avec lequel j'ai le plaisir d'être en relations, est un éleveur passionné de colleys, il en vend tous les ans à des prix variant entre 5.000 et 7.500 francs, il en a même vendu un 12.500 francs pour l'Amérique en 1896.

Ce n'est pas que je pense qu'aucun de nos chiens de Brie ou de Beauce atteindra jamais ces prix fantastiques,

qu'on ne peut du reste trouver que dans les pays de milliardaires ; mais nos chiens de berger qui se payaient, il y a 10 ans, de 20 francs à 80 francs se paient couramment aujourd'hui de 60 francs à 300 francs et même davantage, suivant leur beauté. Nous avons eu l'occasion depuis six ans d'en faire vendre par des bergers

Chien de la race de Beauce.

Tête : A poil ras. — Poil du corps : Plutôt gros, court, presque ras. — Oreilles : Droites si elles sont coupées, droites recourbées du haut si elles sont laissées naturelles. — Ergoté double aux deux pattes de derrière. — Queue entière formant le crochet à l'extrémité. — Taille : 0m,60 à 0m,70. — Chien solide, bien charpenté, bien musclé. — Couleurs : Noir avec ou sans taches feu ou fauves à la tête et aux pattes : fauve ; gris ; gris avec taches noires. — (Les chiens marqués de feu aux quatre pattes sont dénommés « Bas rouges. »

au prix de cinq cents francs et deux fois au prix de sept cent cinquante francs. Les acheteurs ont été enchantés et nous ont beaucoup remercié. Si les acheteurs étaient contents je vous laisse à penser si les vendeurs l'étaient aussi ! Il y a eu un chien de berger de la Brie vendu mille francs à l'exposition canine de Paris en 1901.

Les bergers soigneux qui auraient des reproducteurs bien typés pourraient certainement tirer profit de leurs chiens, surtout s'ils prenaient certaines précautions dès

leur naissance. Comme par exemple : Ne laisser que 3 ou 4 petits à la mère en la nourrissant bien. — Eviter les puces et surtout les poux qui empêchent les jeunes de dormir et de se développer, en les poudrant tous les quinze jours avec de la poudre de pyrèthre fraîche. — Eviter les vers qui sont les pires ennemis des chiots, en

Chien de la race de Brie.

Tête : garnie de poils formant moustaches et sourcils laissant l'œil à découvert ou le voilant très légèrement. — Poil du corps : Long, laineux (non frisé). — Oreilles : Droites si elles sont coupées, droites recourbées du haut si elles sont laissées naturelles. — Ergoté double aux deux pattes de derrière. — Queue entière formant le crochet à l'extrémité. — Taille : $0^{m},55$ à $0^{m},65$. — Chien solide, bien charpenté. — Couleurs : Gris noir ardoisé ou noir parsemé de quelques poils blancs ; fauve ; gris fer ; gris fauve.

leur faisant avaler tous les quinze jours, le soir, 10 centigrammes de santonine dans un peu de lait et le lendemain dès le matin une cuillerée à bouche d'huile de ricin. — Eviter l'anémie (qui se reconnaît à la pâleur des gencives) en leur donnant de la viande crue coupée par petits morceaux trempés dans de l'huile de foie de morue.

Les chiots nés de parents sains et vigoureux, élevés au grand air, en liberté, bien soignés et bien nourris, ne sont pas anémiques.

Il faut toujours un logement propre et sec, à l'abri de la pluie et du grand froid. Le meilleur est une vaste niche montée sur 4 pieds, dont le fond placé au moins à 0,25 m. de terre doit être facilement démontable, pour le nettoyage complet qui doit se faire très minutieusement chaque semaine, afin de détruire les nids d'insectes et les parasites.

Je me permets de donner ces conseils pensant que certains bergers, ou agriculteurs, pourront peut-être en tirer profit, parce que depuis trente-cinq ans j'ai fait naître et élevé environ deux mille chiens et que ces moyens m'ont toujours réussi.

En résumé, pour l'élevage du chien on peut appliquer ces préceptes : Pas de vers, pas de poux, pas d'anémie....., pas de maladie !

La commission spéciale du Club chargée en 1897 d'élaborer les points à adopter pour les deux races de Brie et de Beauce, était composée de plusieurs collègues de notre savant Président, M. Louis Passy, à la Société nationale d'agriculture de France, entr'autres MM. Jules Bénard, Arthur Brandin, Milne-Edwards, Ernest Menault, etc., c'est vous dire que les points ont été décidés avec compétence et c'est d'après ces points que nous jugeons maintenant dans les Expositions. Nous remettrons à M. le secrétaire perpétuel deux clichés représentants les deux races de Brie et de Beauce, ainsi que les points adoptés. Il pourra les reproduire dans le bulletin de la société.

Pour le début du Club et afin de permettre aux Expositions d'être garnies, la commission a admis plusieurs couleurs dans chaque race tout en reconnaissant que pour la garde des troupeaux la couleur préférée devait

être la plus foncée, c'est-à-dire la noire qui au crépuscule se distingue beaucoup mieux des moutons que les couleurs fauve et grise.

Pour les Concours au travail, leur utilité a été reconnue dès la première année et beaucoup de Sociétés d'agriculture nous ont demandé le patronage du Club pour en organiser. Ces concours sont une excellente leçon de choses dont profitent les jeunes bergers moins expérimentés que les anciens.

La Régie du Marché aux bestiaux de la Villette, reconnaissant l'utilité de ces concours, à de suite très généreusement voté des fonds pour fonder des prix qui sont décernés chaque année, en son nom, dans nos réunions.

Car, si un troupeau bien conduit, bien soigné, se développe mieux, fertilise davantage le sol et donne de meilleurs gigots et de meilleures côtelettes, un gigot froissé, meurtri, déchiré par un chien trop mordant, perd beaucoup de sa valeur. C'est pourquoi, depuis la suppression de l'Ecole de Bergers de Rambouillet, les agriculteurs « moutonniers », les marchands et la Boucherie en gros de Paris, voudraient voir nos concours se répandre de plus en plus.

Il y en a déjà eu dans 14 départements : Eure-et-Loir, Hérault, Pas-de-Calais, Gard, Seine-et-Oise, Haute-Garonne, Cher, Seine-et-Marne, Eure, Aude, Somme, Seine, Indre, Oise.

L'an dernier, au Concours de Beauvais, nous avons été heureux de constater la prééminence du département de l'Oise au point de vue du nombre de ses bergers et de leur instruction professionnelle. Nous avons pu en récompenser vingt-quatre qui avaient de 16 à 57 ans de services dans la même ferme, grâce, il faut le dire, à la

générosité de la société d'agriculture de Beauvais, car notre programme ne comporte que trois prix pour les vieux serviteurs et notre budget ne nous a pas permis, jusqu'à présent, d'augmenter le nombre de ces récompenses, si utiles cependant et toujours si méritées!

Comme renseignement, je vous apporte quelques-unes des notes qui nous ont été envoyées par les Maîtres de ces honnêtes serviteurs. Elles sont instructives, d'une haute moralité et doivent être citées comme exemples :

Renseignements sur Louis Bocquet, berger depuis 57 ans dans l'exploitation de M. Frédéric Lefebvre à Choisy-au-Bac (Oise) : « Je n'ai que d'excellents renseignements à vous fournir sur le compte de Bocquet. Il m'a toujours donné, ainsi qu'à mes père et grand-père, toute satisfaction. Travailleur, intelligent, d'une probité scrupuleuse, d'une moralité et d'une conduite absolument irréprochables, plein de soins et de sollicitude pour son troupeau. Telles sont les qualités qu'il possède et qui en font un serviteur modèle. »

Renseignements sur les frères Alfred et Albert Lionnet, bergers depuis quarante-quatre et trente-trois ans dans l'exploitation de M. Lucien Boisseau à Chantemerle-Lagny (Oise) :« La famille Lionnet est très recommandable à tous égards. Le père a été quarante ans berger, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, les deux fils ont l'un quarante-quatre ans et l'autre trente-trois ans de services comme bergers, la sœur est ainsi que son mari depuis trente-cinq ans dans ma ferme. Le fils d'Alfred Lionnet était aussi berger, malheureusement il est mort l'an dernier à l'âge de 28 ans. »

Renseignements sur Stanislas Desmarets, berger depuis quarante ans dans l'exploitation de M. Henri

Vecten à Cernoy (Oise) : « Je n'ai que de bons renseignements à vous donner sur mon berger comme conduite, probité, sobriété, honorabilité. Depuis quarante ans qu'il est avec moi, il ne s'est jamais dérangé, il n'a jamais manqué à son ouvrage. Il n'a pas besoin d'être surveillé, il a à cœur de ne jamais négliger son troupeau, je n'ai jamais rien eu à lui reprocher. Pour l'élevage des jeunes il a de la patience et leur donne des soins particuliers. J'élève chaque année 250 à 300 agneaux qui réussissent toujours très bien. »

Renseignements sur Bienaimé, berger communal au Gallet (Oise), fournis par M. le maire du Gallet : « Je ne puis vous donner sur ce dévoué serviteur que des renseignements excellents comme conduite, probité, honorabilité, sobriété. On peut également le citer comme un modèle pour la tenue de son troupeau qu'il conduit depuis trente-sept ans. Il appartient à une famille de bergers, bergers de père en fils depuis quatre-vingts ans. Son fils âgé de vingt-deux ans suit la tradition, il est berger dans une ferme des environs. »

Renseignements sur Désiré Daussin, berger depuis trente-un ans, dans l'exploitation de M. Edmond Loire à Coudun (Oise) : « Sa conduite est parfaite et à l'abri du moindre reproche. Il est d'une très grande probité et d'une sobriété absolue. Il a toujours eu pour mes parents et pour moi autant d'intérêt que pour lui-même. C'est un collaborateur précieux surtout en ces temps où les bons serviteurs sont si rares. »

Je pourrais continuer, Messieurs, mais ce serait fastidieux, car tous les renseignements reçus sont à peu près les mêmes.

Il est réconfortant d'ententre les maîtres chanter les

louanges de leurs serviteurs ! Il serait à souhaiter qu'il en soit toujours ainsi !

Voilà, Messieurs, ce que j'ai cru intéressant de vous communiquer ; et maintenant je vous demande la permission d'émettre un vœu : c'est que le concours de chiens de bergers de 1903 à Evreux ait le même succès que celui de 1902 à Beauvais ; et que nous trouvions à récompenser dans l'Eure autant de braves gens que nous en avons trouvé dans l'Oise.

NOTICE

SUR

UN ÉVÊQUE D'ÉVREUX DU XIVe SIÈCLE

(*Bernard Cariti ou Chariti*) *présumé d'origine italienne*

PAR M. LE COMTE DE BUREY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lue dans la séance générale du 9 février 1902

Des rapports fréquents et très étroits ont constamment existé, pendant tout le cours du moyen-âge, entre les dignitaires de l'Eglise d'Evreux et les prélats d'Italie, de même qu'une foule de familles originaires des Etats de la péninsule Italienne ont passé dans le midi de la France, puis dans nos contrées, s'y sont établies et ont vu leur descendance s'y perpétuer jusqu'à nos jours[1].

Pour beaucoup d'entre elles, l'altération à peine sensible du nom et la similitude des pièces de leurs armoiries apportent aux héraldistes une grande facilité pour les rattacher à la souche originaire, et la nomenclature serait intéressante à dresser de toutes les maisons des

[1] Parmi les familles italiennes passées en France, puis fixées en Normandie, dans le diocèse d'Évreux, au moyen-âge, il nous suffira de citer les *Marescotti*, qui sont devenus les *Marescot* et les *Marghotti*, qui sont devenus les *Margeot*.

provinces méridionales françaises qui peuvent revendiquer, avec preuves à l'appui, une filiation non interrompue, depuis le premier auteur, gentilhomme sorti d'Italie, par suite des guerres ou d'autres circonstances, jusqu'à ses descendants de notre époque.

Mais, pour les évêques, les abbés ou autres personnages religieux dont le nom n'est plus représenté depuis des siècles, le point de départ est plus difficile à établir, et si la consonnance du nom, les probabilités et différentes particularités de leur existence font supposer qu'ils nous arrivaient de Rome ou des villes d'Italie, l'impossibilité d'en fournir une preuve directe et absolue accrue encore par la perte des documents et le long temps écoulé, font rejeter la question de leur origine étrangère au rang des problèmes généalogiques restés jusqu'ici insolubles.

C'est ce que nous avons constaté au sujet d'un de nos évêques du moyen-âge qui a occupé le siège épiscopal d'Evreux pendant la seconde moitié du XIVe siècle, et que nous présumons avoir appartenu à une famille riche et puissante, Italienne d'origine. Le cinquante-cinquième évêque, *Bernard* CARITI, fut, en effet, appelé à l'évêché d'Evreux (où il était déjà chanoine) en 1376; mais il occupa peu de temps son siège, car il mourut dès le mois d'août de l'année 1383, et fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, près du maître-autel, du côté gauche; toutefois, ce court espace de temps ne fut pas sans profit pour l'église, car l'évêque Bernard fit de grandes réparations dans le chœur, au moyen de 200 livres d'or que le Roi de France avait assignées aux chanoines et au prélat pour la restauration à faire dans les parties hautes de l'abside de la cathédrale. De plus,

celui-ci, peu de temps avant sa mort, avait enrichi les grandes fenêtres en ogive du pourtour du sanctuaire de deux belles et intéressantes verrières qui existent encore aujourd'hui dans tout leur éclat, avec un état parfait de conservation. Ces verrières ont le précieux avantage de nous avoir conservé, d'une façon authentique, le portrait de l'évêque Bernard Cariti, ainsi que la représentation de ses armoiries. Dans la première, on voit l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, ayant sur la tête une mître d'une grande richesse, et portant une crosse délicatement ciselée, à genoux, aux pieds de la Sainte Vierge. On remarque, au-dessous du pupitre sur lequel est ouvert le missel, le blason du prélat qui portait : « *de gueules, à dix besants d'or, posés : 4, 3, 2 et 1* ». En outre, ces mêmes armoiries sont répétées, en bordure, sur les orfrois de la chape et des autres ornements que porte l'évêque, avec une petite crosse, posée en pal, et brochant sur chaque écusson.

Ces pièces héraldiques, ainsi figurées, nous paraissent constituer ce qu'on est convenu d'appeler des *armes parlantes*, car les dix besants d'or qui s'y trouvent ont, sans doute, pour but de symboliser la *Charité* par allusion au nom de *Bernard* CARITI (en latin : *Caritas* ou *Charitas*) c'est-à-dire *Largesse*, *Bienfaisance*.

La seconde verrière représente le même prélat debout indiquant, de sa main droite abaissée, la place précise où il fut inhumé dans le chœur. Derrière lui, saint Bernard, son patron, tient un livre dans sa main gauche et, de la droite, il paraît présenter l'évêque à la Vierge. Tous les historiens locaux s'accordent à déclarer que ce deuxième vitrail ne fut exécuté qu'après la mort de Bernard Cariti, c'est-à-dire postérieurement au mois

d'août 1383, soit au moyen d'une somme d'argent que le prélat aurait donnée par son testament, afin de laisser un témoignage de sa piété dans la cathédrale d'Evreux, soit au moyen d'une contribution que les chanoines se seraient imposée à eux-mêmes pour perpétuer dans leur église le souvenir de l'évêque. Quoi qu'il en soit, ce vitrail, dans le haut de l'ogive, est composé d'un *semé* de larmes noires sur verre blanc, et constitue, par là même, à n'en pas douter, un monument *funéraire*.

Sa présence ne fut pas inutile quand il s'est agi, de nos jours, de déterminer avec certitude l'emplacement de la sépulture de Bernard Cariti, lors des travaux considérables qui ont été exécutés dans le chœur de la cathédrale d'Evreux. A la date du 19 juin 1892, on trouva, en creusant le sol du sanctuaire, sous la seconde fenêtre dont nous venons de parler, un tombeau épiscopal. Il était composé de quelques fragments d'une bière en bois, presque détruite, accompagnée de trois boucles de cuivre (dont l'une plus petite que les deux autres) et de plusieurs ossements, parmi lesquels la tête, à l'occident et regardant l'orient. Comme aucun objet indicateur ni aucune inscription n'existaient parmi les objets recueillis, il était assez difficile de savoir à quel prélat ils appartenaient. Les probabilités étaient en faveur d'un évêque du XIVe siècle, à cause de la place qu'occupait le tombeau et aux environs de laquelle deux évêques avaient été enterrés à cette époque : Philippe de Brucourt (1373-1374) et Bernard Cariti (1376-1383). L'emplacement sous le second vitrail mentionné a fait reconnaître qu'il s'agissait très vraisemblablement de ce dernier. Ce fut, également, l'opinion de notre érudit et distingué

collègue, M. l'abbé Guéry, qui s'est occupé de cette question. Là se borne à peu près tout ce que nous savons sur l'évêque Bernard Cariti, et, nulle part, nous ne voyons figurer la moindre indication concernant le lieu de sa naissance, l'origine de sa famille et le berceau de ses ancêtres. Tout porte à croire, cependant, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'il nous venait d'Italie ou, tout au moins, que son père devait être au nombre de ces Italiens du moyen-âge qui passaient les monts pour venir se fixer dans le midi de la France. Si nous en sommes réduit à des hypothèses de ce côté, elles présentent, néanmoins, ainsi que nous espérons l'établir, un assez grand degré de vraisemblance pour pouvoir être accueillies favorablement. Pourtant, l'opinion que notre évêque était Italien, tout au moins *d'origine*, a rencontré des contradicteurs et, parmi eux, notre savant collègue, M. l'abbé Guéry, dont nous venons de parler, n'a pas été le moins ardent à combattre cette idée que nous avions exprimée très brièvement et sans y insister, dans nos « *Archives Héraldiques d'Evreux* » (p. 55). Il l'a fait à l'occasion d'un rapport plein d'intérêt sur la découverte de plusieurs sépultures épiscopales dans la cathédrale d'Evreux, rapport qu'il a présenté à la « *Société Libre de l'Eure* » en 1895, et qui a été inséré dans son Recueil : « Je ne sais, dit-il, où l'auteur d'un travail sur Evreux a trouvé que cet évêque (Bernard Cariti) était Italien. De plus, sa théorie sur les armes parlantes tombe à faux dans cette circonstance, car ce n'est plus *Cariti* mais *Carit* qu'il faut dire. »

En présence de cette note, et étant donnée la science historique bien connue et justement appréciée de notre honoré collègue, nous avons tenu à saisir la première

occasion qui s'est présentée d'indiquer les raisons qui avaient motivé notre opinion. Nous l'avons fait en quelques mots en publiant notre travail sur « *Le chœur de la Cathédrale d'Evreux depuis sa Restauration* », en mars 1897.

Aujourd'hui, comme alors, nous ferons observer que, dans tous les actes de l'évêque dont il s'agit, son nom était toujours écrit : *Cariti*, invariablement, et jamais : *Carit*, à notre connaissance, du moins, et que la désinence de ce nom, telle qu'elle a toujours été orthographiée par nos historiens locaux, tels que Le Batelier d'Aviron et Le Brasseur, offre toutes les probabilités possibles en faveur d'une origine Italienne. En admettant même, ce qui est possible, mais nullement démontré, que Bernard Cariti soit né en Languedoc, ainsi que l'avance M. l'abbé Guéry, rien, dans ce fait, n'infirmerait la possibilité pour son père d'être venu d'Italie s'établir dans le midi de la France, bien au contraire. Nous y verrions, même, une présomption de plus. Le nombre est considérable des familles de cette province dont les auteurs étaient originaires des États romains, du Piémont et de la Toscane, et, si l'on voulait en relever la liste, elle serait longue et intéressante à établir.

Quant à la réfutation relative aux *armes parlantes*, sous prétexte que le nom : *Chariti* ou *Cariti* aurait été, parfois, écrit : *Carit*, en le francisant, elle n'offre aucun caractère sérieux, car malgré tout, cette nouvelle manière de l'orthographier, que nous n'avons jamais, d'ailleurs, rencontrée dans aucun document, ne s'opposerait pas à la signification que nous donnons aux *dix besants d'or*, qui se trouvent dans le blason de l'évêque

et qui font bien allusion à son nom : *Chariti*, *Cariti*, et, même, *Carit*, si l'on veut, et se rapporte, sous ces trois formes, au mot latin : *Charitas* ou *Caritas*. Mais il y a davantage encore pour plaider en faveur d'une origine Italienne.

Le plus vieil historien d'Evreux, Le Batelier d'Aviron, qui écrivait dans les premières années du XVIIe siècle, donne le nom de notre prélat, dans son *Mémorial des Evêques d'Evreux* (p. 99), avec la vieille orthographe romaine *Chariti* et il nous apprend que Bertrand Chariti, son oncle, était nonce du pape Clément VI, en France, fonction qui n'était dévolue qu'à des Italiens d'origine. Ne se peut-il que Bertrand Chariti, en venant comme nonce en France, ait amené avec lui son frère, puis son neveu qu'il destinait probablement au sacerdoce, et qu'il ait fait élever ce dernier dans l'un des nombreux monastères du royaume où l'on formait les prêtres de distinction, appartenant aux plus nobles familles? En tous cas, l'*origine Italienne* des Chariti ou Cariti nous paraît démontrée moralement par ce qui précède, jusqu'à preuve du contraire.

Notre évêque, de son côté — et comme s'il avait voulu, d'avance, fournir un argument de plus à la thèse que nous soutenons — avait tellement conservé vivace le souvenir de sa patrie d'origine que, lorsqu'il voulut choisir deux exécuteurs testamentaires, il ne choisit pas des dignitaires de l'Eglise de France qui l'entouraient ; il alla prendre deux ecclésiastiques venus de Rome : Nicolas Domicelli et Bernard Laginesti, appartenant, l'un et l'autre, à des familles incontestablement Italiennes, comme la sienne l'était, sans doute. Ce détail n'est pas le moins probant, et, s'il n'apporte pas avec

lui une démonstration irréfutable, il est de nature, néanmoins, à donner de fortes présomptions en faveur de notre opinion.

D'ailleurs, le fait d'un évêque italien d'origine venant occuper le siège épiscopal d'Évreux ne serait pas sans exemple dans l'histoire de notre diocèse, de même que l'on y a vu, dans les temps les plus reculés, des dignitaires ecclésiastiques quitter nos contrées pour aller s'asseoir sur des sièges d'évêchés en Italie. Dès la fin du XIIIe siècle, Nicolas de L'Aide (en latin nommé : *de Auxilio*), né dans le diocèse d'Évreux, à Nonancourt, dont il avait pris le nom, et nommé souvent *le Cardinal de Nonancourt*, abandonna sa prébende dans l'église cathédrale d'Évreux après avoir été créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent, et se rendit à Anagni, dans les États Pontificaux, dont il devint évêque. Il y mourut en 1299 et, suivant ses dernières volontés, son corps fut rapporté d'Italie dans la cathédrale d'Évreux pour y être inhumé par les soins de son frère qui y était chanoine. L'une des fenêtres des chapelles du pourtour du chœur contient encore un fragment de verrière sur laquelle se trouvent son image et son nom. — En 1260, Raoul de Grosparmi, né dans le Cotentin, au village de Perriers, et nommé évêque d'Évreux en 1259, quitta son évêché, fut créé cardinal et promu par le Souverain Pontife à l'évêché suburbicaire d'Albano. Par contre, après la mort violente de l'évêque Guillaume de Cantiers, survenue à Paris, en 1418, au plus fort de la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, le chapitre d'Évreux, par suite de la difficulté des temps, ne lui ayant pas choisi un successeur dans les délais exigés par les règles de l'Église, le pape Martin V, auquel la nomination

épiscopale se trouva dévolue par le fait, choisit pour évêque d'Évreux un Italien, son propre secrétaire, appelé Paul Capranica, issu d'une antique famille romaine. Celui-ci resta sur notre siège jusqu'en 1427, date à laquelle il retourna en Italie et fut transféré à l'évêché de Bénévent.

Pendant son séjour à Évreux il donna à sa cathédrale un vitrail qui se voit encore dans la grande fenêtre, à droite du chœur, et sur lequel Paul Capranica est représenté, vêtu de ses ornements pontificaux, à genoux aux pieds de la Sainte Vierge et ayant près de lui l'écusson aux armes de sa famille, surmonté d'une crosse et portant : *D'or, à trois cyprès rangés en fasce et arrachés, de sinople, leurs fûts liés par une gumène de sable à laquelle est suspendue une ancre, à l'antique, de gueules, posée à la pointe de l'écu.*

Comme on le voit par ces différents exemples sur lesquels nous nous sommes étendu un peu longuement pour en faire saisir toute l'importance, les relations les plus suivies et les plus fréquentes ont toujours existé entre le siège épiscopal d'Évreux et ceux des diverses villes de l'Italie. Rien ne serait plus naturel, par conséquent, que la présence en Normandie, vers la fin du XIVe siècle, d'un prélat d'origine Italienne venant s'ajouter à ceux que nous avons mentionnés plus haut : son nom, la situation de son oncle à Rome auprès du pape Clément VI, les amis qu'il fréquentait, qui possédaient exclusivement sa confiance et qui étaient, eux, d'origine Italienne *indiscutable*, tout, en un mot, vient corroborer notre opinion et lui donner une base sérieuse.

Malheureusement, tous les auteurs que nous avons consultés sont muets sur ce point, et n'ont pu nous

apporter le moindre éclaircissement pour la solution de la question qui nous occupe, non plus que les armoriaux de la noblesse Italienne que nous avons eu l'occasion de parcourir ; — dans aucun d'eux il n'est fait mention du nom de Cariti ou Chariti parmi ceux des maisons nobles des différents États d'Italie. L'abbé Le Brasseur, qui écrivait dans le premier quart du XVIIIe siècle son *Histoire civile et ecclésiastique du Comté d'Evreux*, remplie de tant de détails intéressants sur les principaux personnages du pays, parle peu de l'évêque Bernard Cariti. Il se contente de dire (p. 257) : « Bernard de « Cariti (*sic*) fut mis en la place de Guillaume d'Estoute- « ville ; l'auteur du Catalogue des Évêques d'Évreux l'avait « omis. Nous le remettons ici dans son rang. Après avoir « été chanoine et archidiacre d'Eu, dans le diocèse de « Rouen, il fut fait évêque d'Evreux en 1376, et on voit « par les registres du Chapitre de Rouen qu'en cette « même année il prêta serment en cette qualité entre les « mains de Guillaume des Etranges (de Lestranges), « archevêque de Rouen, le 12 septembre. En 1377, pour « lui aider à porter le faix de l'épiscopat qui est très « pénible, — dit saint Augustin dans sa lettre à Valère, « — quand on veut s'en acquitter en digne évêque, il se « déchargea d'une partie de ses soins sur des vicaires « généraux qu'il établit le premier dans son diocèse au « synode de mars. En 1378, le 9 de décembre, il assista « au parlement solennel qui fut tenu à Paris pour juger « le comte de Bretagne. Il fut aussi député avec les « évêques de Bayeux et de Lisieux pour aller au-devant « de l'Empereur Charles IV qui venait trouver le Roi « de France en l'abbaye de Saint-Denis où il fut reçu avec « une grande magnificence. — On réparait, pendant ce

« temps-là, les ruines de la ville d'Évreux, des fonds « que le Roi Charles V avait assignez pour cet effet. « L'évêque Bernard de Cariti, avec le Chapitre, y contri- « buèrent aussi.

« Cet évêque avait d'abord été dans le parti du comte « d'Évreux. Mais la conduite indigne et les attentats « exécrables de ce prince le firent changer et entrer dans « celui du Roy. On garde dans les archives du Chapitre « d'Évreux quelques-unes de ses lettres écrites en 1380. « On en trouve aussi d'autres dans les actes du parle- « ment de Paris, environ du même temps. La même « année, il se trouva à l'Assemblée des États tenus « après la mort du Roy Charles V pour la majorité du « Roy, son fils. Vers l'an 1383, il fit la dédicace de « l'église Saint-Pierre de Conches, qui avait été ruinée, « et qui venait d'être réparée par l'abbé..... Il mourut « au mois d'août de cette même année et fut inhumé « proche du grand autel de l'église cathédrale d'Évreux, « du côté gauche. On y voit encore sa représentation « sur une très belle vitre du même côté. Voici ses armes, « telles qu'on les voit au bas de cette vitre et sur son « sceau. Il porte : d'argent, au chef dentelé de « gueules..... » (Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du Comté d'Evreux*, Paris, 1727, pp. 259-262).

Comme on le voit par cette citation très développée, l'historien Le Brasseur (qui n'a fait, lui-même, que copier son prédécesseur Le Batelier d'Aviron), se borne à nous fournir des détails purement historiques et administratifs sur le court épiscopat de Bernard Cariti; on remarquera, également, qu'il a le tort de terminer les lignes qu'il consacre à cet évêque par une erreur manifeste, à propos de son blason, qu'il indique comme étant :

d'argent, au chef dentelé de gueules, contrairement à l'évidence. Il est d'autant plus difficile de s'expliquer l'erreur héraldique dans laquelle est tombé l'historien d'Evreux, qu'il avait sans cesse sous les yeux le vitrail de la cathédrale dont nous avons parlé plus haut, et qu'il lui était bien aisé de consulter ce témoin irréfutable, sur lequel se trouve l'écusson : *de gueules, à dix besants d'or, 4, 3, 2, 1*, qu'on peut y voir encore aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, nulle part il n'est question de la famille de Cariti, ainsi que cela a lieu pour celles des autres évêques dont il est parlé ; les écrivains ne mentionnent ni le nom de son père ni celui de sa mère, non plus que les seigneuries ou possessions qu'il aurait pu tenir dans le pays. Ce silence sur son origine, cette ignorance de tout ce qui touche à sa naissance n'indiquent-ils pas qu'il s'agissait bien d'un *étranger*, venu de loin, et n'ayant aucune attache dans la contrée ?

MM. Chassant et Sauvage, dans leur savante *Histoire des Évêques d'Évreux*, publiée en 1846, ne sont pas plus explicites; d'ailleurs, ils n'ont fait que suivre pas à pas l'abbé Le Brasseur, comme celui-ci avait fait pour Le Batelier. Ils se sont contentés de rectifier l'erreur héraldique commise par leur devancier, et de faire graver, en tête de l'article consacré à Bernard Cariti, les armoiries aux dix besants, qui sont les seules véritables. Les nobiliaires français, sur lesquels nous avions fondé quelque espérance pour nous renseigner sur la véritable patrie de notre évêque, n'ont aucunement répondu, non plus, à notre attente. Le plus complet de tous, l'*Armorial général* de Von Rietstap, n'indique aucune maison noble du nom de *Cariti* ou *Chariti*, ce qui s'explique, à la rigueur, par ce fait que la famille

est éteinte depuis plusieurs siècles. En présence de ces insuccès, nous avons songé à nous adresser à l'obligeance et à l'érudition de nos honorables et savants collègues de l'*Istituto Araldico Italiano*, mieux placés pour connaître la nomenclature complète des familles nobles Italiennes vivantes ou éteintes, et nous avons sollicité, dans le *Calendario d'Oro* de 1901, le concours de leurs lumières et de leurs recherches. Il se pourrait que l'un d'entre eux, en lisant notre appel, eût la bonté de fouiller à notre intention dans sa bibliothèque ou dans ses archives ancestrales, les documents à sa disposition et parvînt à retrouver les origines Italiennes des Cariti ou Chariti. Dans ce cas, nous ne manquerions pas, aussitôt munis de nouveaux documents, et dès que l'occasion s'en présenterait, d'en faire part à la *Société Libre de l'Eure* et de lui communiquer, avec tous les détails à l'appui, le résultat de ces découvertes qui aideraient puissamment à élucider un petit point de l'histoire locale de notre ancienne province de Normandie et du diocèse d'Évreux, si riches en glorieux souvenirs.

RAPPORT

SUR LES PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PAR M. RÉGNIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu dans la séance générale du 9 février 1902.

MESSIEURS,

Si l'on en juge par la liste insérée dans le dernier *Recueil* de nos travaux, la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure fait l'échange de ses publications avec deux cent sept sociétés ou établissements agricoles, scientifiques, historiques et littéraires. Parmi les ouvrages que notre bibliothèque reçoit ainsi périodiquement, l'importance et le nombre de ceux envoyés par la Société des antiquaires de Picardie ont attiré l'attention du bureau et du conseil d'administration, qui ont bien voulu me charger de vous entretenir de cette société et de ses publications.

Pareille mission est pour moi, et à double titre, un honneur et un plaisir. Je vous demande, en effet,

Messieurs, si vous le voulez bien, la permission de me mettre de moitié dans l'expression des sentiments de gratitude et d'admiration que doivent inspirer à la Société d'agriculture de l'Eure les envois de la Société des antiquaires de Picardie : je paierai ainsi une dette déjà vieille, et j'aurai l'avantage de voir la trop faible portée de cet hommage personnel rehaussée de toute la force du mandat qui m'a été confié.

La Société des antiquaires de Picardie, fondée à Amiens en 1836, jouit depuis longtemps d'une légitime renommée dans le monde de l'érudition. Bien que le champ de son activité soit assez restreint, puisqu'il ne comprend que l'ancien diocèse d'Amiens et une partie des anciens diocèses de Beauvais et de Noyon, elle a beaucoup et très utilement travaillé. Un *Bulletin* trimestriel, des *Mémoires* in-8°, des *Mémoires* in-4°, un grand nombre d'ouvrages isolés de tous formats, l'ont placée, grâce à leur valeur intrinsèque, à l'un des premiers rangs parmi les associations scientifiques de notre pays. De riches donations, des fondations de prix ont successivement accru son patrimoine et développé son influence, et, pour le rappeler en passant, la création et la construction du musée d'Amiens, sous le règne de Napoléon III, furent en très grande partie son œuvre. Toutefois, c'est surtout depuis une quinzaine d'années que la compagnie se montre, envers ses membres comme envers ses sœurs, les sociétés correspondantes, d'une générosité vraiment sans égale, si bien que l'on ne dépasserait pas la vérité en affirmant qu'à l'heure actuelle la Société des antiquaires de Picardie est, de tous les corps savants qui existent en France, sans en excepter l'Institut, celui dont les publications sont à la

fois les plus nombreuses et les plus luxueusement éditées.

Mais il faut tout dire. Le Mécène, le savant, le patriote à qui l'amour du sol natal inspire chaque jour tant de hautes et nobles résolutions me pardonnera, si, par hasard, ces lignes lui tombent sous les yeux, de laisser entrevoir toute l'ardeur de son initiative et toute l'étendue de son mérite. Ainsi, par exemple, l'ouvrage en cours de publication sous le titre de *la Picardie historique et monumentale* est dû tout entier aux libéralités de M. Edmond Soyez. Ces beaux fascicules grand in-4° que la Société distribue chaque année et dont la réunion doit former deux, trois, peut-être quatre gros volumes, renfermeront le tableau complet des richesses archéologiques et artistiques du département de la Somme. Le texte, il est à peine besoin de le dire, est confié aux plumes les plus qualifiées. MM. R. de Guyencourt, A. Janvier, H. Josse, G. Durand, J. Roux, C. Enlart, le baron de Bonnault d'Houët, M. Edmond Soyez lui-même, ont signé les notices parues jusqu'ici. L'illustration, abondante et soignée, comme il convient en pareil cas, a été empruntée à deux sources, la photographie et le dessin, ce dernier employé seulement, d'ailleurs, en cas d'absolue nécessité. C'est là vraiment une publication excellente et, malgré les inégalités qui résultent toujours de la multiplicité des collaborateurs, de beaucoup supérieure, il me faut l'avouer sans fierté, à notre récente *Normandie monumentale et pittoresque*.

L'*Album archéologique*, qui reproduit par les procédés les plus perfectionnés de la gravure, avec texte critique et descriptif, les objets d'art des musées, des trésors d'église, des collections particulières de la région picarde, doit être loué à l'égal de *la Picardie historique et monu-*

mentale, car il rendra les mêmes services à l'histoire de l'art.

D'autres publications ne sont pas moins remarquables. Le beau volume grand in-4°, que M. Enlart a intitulé : *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde*, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte ailleurs, a été une solide contribution à cette histoire de l'architecture religieuse en France que les archéologues pourront tenter dans un demi-siècle en centralisant les résultats des enquêtes locales dont l'ouvrage de M. Enlart demeure un des meilleurs modèles.

L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Riquier*, de M. le chanoine Hénocque ; le *Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens ;* les *Mémoires* annuels, le *Bulletin* périodique, remplis à l'envi de travaux savants et variés, forment aussi une réunion imposante de monographies, de notices, d'histoires particulières, de documents, matériaux tout préparés pour une entreprise plus générale. Et à tout celà viendra bientôt s'ajouter une volumineuse *Bibliographie du département de la Somme*, un de ces répertoires qui, dans la province picarde comme partout ailleurs, deviennent tous les jours de plus en plus indispensables. Le nom de l'auteur, M. Henri Macqueron, et l'exemple d'une précédente publication, l'*Iconographie de la Somme*, due à la même plume patiente et désintéressée, exacte et consciencieuse, disent assez l'inappréciable secours qu'y trouveront les travailleurs.

Enfin, je ne dois pas oublier que la Société a fait imprimer le catalogue de sa bibliothèque. A part les documents originaux acquis sur les revenus de legs spé-

ciaux, cette bibliothèque ne se compose, d'ailleurs, que d'ouvrages offerts ou provenant des sociétés correspondantes. Elle nous apparaît donc, sous le rapport du nombre, inférieure à la nôtre, source de dépenses, il est vrai, mais aussi très sérieux élément de succès. Il faut dire que nous n'avons et que nous n'aurons pas de longtemps sans doute de catalogue imprimé.

Tout ce que je viens d'énumérer suffirait largement à établir la juste réputation d'une société savante. La Société des antiquaires de Picardie ne s'en est pas tenue là. Elle vient de mettre au jour le premier volume d'une *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*, splendide ouvrage petit in-folio, digne en tous points de la superbe basilique à laquelle il est consacré. C'est M. Georges Durand, le savant archiviste du département de la Somme, que la Société a choisi pour écrire cette monographie, dont la préparation et la rédaction réclamaient tant de qualités, et des qualités si rares et si diverses. Comme toujours, l'illustration et le texte marchent de pair : la photographie, excellemment reproduite par le procédé d'héliogravure de M. Dujardin, a été employée concurremment avec le dessin d'architecte, et de nombreuses planches hors texte, des figures dans le texte très multipliées, forment au récit et à la description le commentaire à la fois le plus somptueux et le plus clair, et contribuent à donner à l'ouvrage le caractère d'un monument achevé et définitif.

La *Monographie de la cathédrale d'Amiens* n'a pas été envoyée aux sociétés correspondantes, et cela se conçoit sans peine, car le volume, vendu en librairie 75 francs, a été remis seulement à ceux des sociétaires qui avaient payé normalement ou qui ont consenti à avancer six

années de cotisations, soit une somme de 60 francs.

Vous le voyez, Messieurs, la Société des antiquaires de Picardie a bien mérité de notre part un hommage et un remercîment, et je suis sûr d'être votre interprète en adressant à nos confrères amiénois de très chaudes félicitations et en leur disant, de la manière la plus expressive, notre reconnaissance, notre admiration et... un peu notre envie.

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR M. LOUIS PASSY, AU NOM DE LA SOCIÉTÉ

A la cérémonie qui a eu lieu à Paris le 6 mai 1902

EN L'HONNEUR DE M. LÉOPOLD DELISLE

Administrateur général de la Bibliothèque nationale, ancien président de la Société.

« Il y a donc cinquante ans que vous êtes entré dans le comité de publication de l'École des chartes, mon cher confrère, et cinquante ans que vous appartenez à la Société de l'histoire de France. Vos collaborateurs, vos élèves, vos amis, sur l'invitation de ces deux sociétés, accourent pour vous offrir, dans une réunion amicale et solennelle, leurs félicitations et leurs vœux. Comment, à mon tour, ne viendrais-je pas, au nom de nos associations normandes, vous rappeler que, depuis plus de cinquante ans aussi, vous faites partie de la Société des antiquaires de Normandie et de la Société libre du département de l'Eure ? Notre confrère Himly, votre contemporain, le président du comité qui nous réunit aujourd'hui, avait tous les droits pour louer dans leur parfaite unité les persévérants efforts d'une vie passionnément laborieuse et pour montrer le point émi-

nent que vous occupez dans la science. Plus modestement, je veux avoir l'heureux avantage de marquer le point d'où vous êtes parti et les raisons par lesquelles, même dans des milieux différents, vous n'avez pas cessé d'être tout entier à la Normandie, notre patrie commune.

« Il y a quelques années, vous étiez directeur de la Société des antiquaires de Normandie, et vous avez dit à vos confrères : « J'ai eu pour parrains deux maîtres « qui voulurent bien guider mes premiers pas dans la « carrière scientifique, Gerville et Auguste Le Prévost. » Souvenez-vous de ces maîtres et de leur paternelle influence; évoquez en votre mémoire ce cabinet où Gerville, ce vrai Normand de la Manche, entassait les pierres et les coquilles, les livres et les chartes et tous les documents et toutes les preuves de l'histoire de son département, unique objet de son amour. Rappelez-vous les résolutions que vous prîtes, lorsque vous entendiez parler de la Société des antiquaires, qui naquit à Caen au moment de votre naissance; des luttes que nos anciens confrères se livraient sous les yeux de Gerville pour savoir qui publierait le *Roman de Rou* et des critiques que Le Prévost, dans ses correspondances, adressait au recueil des *Historiens de France* et à l'*Art de vérifier les dates*. Rendons cet hommage à nos anciens, que la nécessité de refaire l'histoire après avoir refait les textes était une doctrine courante parmi les savants normands qui menaient la croisade historique au moment de votre naissance.

« Écoutez ceci : Vous êtes né le 24 octobre 1826, et Gerville, à cette date, écrivait à Le Prévost : « Quand « me donnerez-vous vos notes et le texte du *Roman de* « *Rou?* N'oubliez pas qu'il me faut un nouveau texte

« d'Orderic Vital et de Robert Du Mont, » et le 26 décembre, Le Prévost répondait : « Je vous envoie le troi-
« sième volume de la traduction d'Orderic par Louis
« Dubois (il s'agit de la collection Guizot) ; mais vous
« savez bien que M. Dubois et moi ne respirons pas autre
« chose que la publication d'un texte épuré d'Orderic
« Vital, ou au moins des variantes. Un peu de patience,
« je vous en supplie, et vous verrez que vous en aurez
« de l'agrément. »

« De l'agrément! Gerville en eut quinze ans après, puisqu'il put lire les premiers volumes d'Orderic dans l'édition de la Société de l'histoire de France ; mais un de ces bons saints de la Manche, auquel vous avez rendu vos premières dévotions scientifiques, le bienheureux Thomas, vous protégeait. Il vous était réservé, mon cher ami, de combler les vœux de vos maîtres et d'achever cette publication célèbre d'Orderic Vital à laquelle vous étiez prédestiné, et de recevoir aujourd'hui, comme un hommage de reconnaissance et d'admiration, la reproduction du texte de votre historien bien aimé, d'après un manuscrit de la bibliothèque Vaticane.

« Combien il est honorable pour vous d'avoir été le disciple fidèle de vos premiers maîtres ! Combien il m'est doux de constater que vous avez reçu comme règle de votre vie scientifique le culte du texte, du document manuscrit bien lu ou du document bien imprimé ! Gerville comme Le Prévost, quoique littérateurs de bon aloi et juges très fins des choses littéraires, ne se laissaient pas conter des histoires; ils entendaient faire l'histoire en recueillant des faits et en les contrôlant les uns par les autres. Ils étaient bien, dans leur temps, les précurseurs de cette critique qui est devenue un art autant

qu'une science, et qu'exercent aujourd'hui, à votre exemple, vos collaborateurs, nos confrères, devenus à leur tour des maîtres éminents. Ainsi brillent d'un éclat de plus en plus vif la doctrine et la méthode qui ont présidé à vos travaux. Ainsi s'expliquent les résolutions que, pendant votre séjour à l'École des chartes même, vous aviez prises de tout voir, de tout copier, en un mot de vous emparer des sources de l'histoire de Normandie tant par les textes imprimés que par les chartes inédites; car, à ce moment de votre vie, vous viviez dans son histoire.

« Vous avez connu Le Prévost avant la révolution de 1848; mon père et moi n'avons pas dû vous connaître avant 1851. Il y a toujours plus de cinquante ans. Vous veniez de publier votre beau mémoire sur les revenus des ducs de Normandie, lorsque mon père reçut une lettre de Le Prévost.

« Venez donc me voir, lui disait-il, venez à Saint-« Martin-du-Tilleul; il faut que vous connaissiez mon « jeune ami Léopold Delisle; c'est un travailleur acharné; « il ira si loin, et si loin, qu'il nous dépassera tous. »

« Les vœux de Le Prévost furent exaucés, et Le Prévost nous présenta ce jeune homme « qui connaissait le moyen âge comme s'il y avait vécu ».

« Il fallait trouver un cadre aux documents que vous aviez tous copiés et que vous possédiez si bien, et il vint à la pensée d'un de nos amis de l'Eure, à Bonnin, — quel vieux souvenir! — de mettre au concours une étude sur la classe agricole et l'agriculture au moyen âge en Normandie. La Société publia votre ouvrage et recueillit avec vous et par vous l'honneur d'un succès inespéré.

« Quelle émotion pour nous tous lorsque Biot révéla votre mérite dans de beaux articles insérés dans le *Journal des Savants !* et quelle joie sincère et profonde de vos nouveaux patrons et amis de Paris, Guérard et Natalis de Wailly !

« Encore deux années, et de Wailly vous faisait asseoir à côté de lui dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vous aviez trente et un ans. Il nous parut, à nous autres Normands, que la Société libre de l'Eure entrait en votre personne à l'Institut.

« A ce moment, vous passiez pour être le futur historien de Philippe-Auguste. Le catalogue des actes de ce grand roi semblait justifier cette espérance. Ne croyez pas que je vienne par malice vous reprocher de vous être dérobé volontairement à ce bel ouvrage ! Chacun de nous a la mélancolie des projets disparus, des œuvres commencées, des rêves évanouis. Auriez-vous souhaité d'être l'homme d'un livre, que les circonstances ne l'eussent pas permis.

« Vous êtes destiné à être l'homme des livres et des manuscrits. Dès votre entrée à la Bibliothèque nationale, vos devoirs se sont trouvés conformes à vos goûts. Vous avez étudié les manuscrits pour les connaître, et souvent vous les avez révélés. De la conservation des manuscrits vous vous êtes élevé à l'administration des livres. Votre seul mérite vous conduisit au gouvernement de la Bibliothèque nationale, et ce gouvernement, en même temps qu'il vous a fait devant l'Europe une nouvelle renommée, a fait votre bonheur.

« Vous avez donc été forcé, pour ainsi dire, par vos devoirs de bibliothécaire, à faire de la science comme il vous convenait d'en faire et, par votre infatigable dévoue-

ment aux progrès de l'érudition nationale, à devenir le souverain conseiller des institutions qui ont pour objet les sciences historiques.

« En prenant, il y a dix ans, pour la seconde fois, la direction de la Société des antiquaires de Normandie, vous avez avoué qu'au début de votre carrière vous vous proposiez de concentrer tous vos efforts sur les annales et les institutions de la Normandie. Avec un peu de tristesse, vous ajoutiez : « Les événements en ont autre-« ment décidé ; ils m'ont jeté bien loin des régions qu'à « l'origine je voulais explorer ; mais, dans mes péré-« grinations, je n'ai jamais perdu de vue les côtes de « notre province. »

« Ce n'est pas seulement aux côtes de la Normandie, à votre pays de la Manche baigné par l'Océan, c'est à tout le pays de Normandie que vous êtes resté inviolablement fidèle.

« Je pourrais aisément énumérer les nombreuses et importantes publications qui ont successivement forcé notre reconnaissance : mais, entre toutes, il m'appartient de vous en rappeler une, parce qu'elle a un caractère plus touchant et qu'elle nous ramène tous les deux à un passé qui nous est cher.

« En 1860, Auguste Le Prévost mourut ; il laissait ébauchée une de ses grandes œuvres : l'*Histoire des communes du département de l'Eure*. Toute sa vie, il avait recueilli des notes sur ce sujet. Il s'agissait de les réunir, de les compléter, de mettre au moins en lumière la pensée du maître. Sous l'inspiration d'une généreuse amie, avec le concours du conseil général du département, la Société libre de l'Eure fit appel à notre dévouement. Du même cœur nous avons accepté, nous avons

rempli cette tâche difficile, et trois gros volumes sont venus rendre hommage à la mémoire de ce grand Normand.

« Voilà comment la Société libre de l'Eure se trouve mêlée non seulement à la gloire de vos travaux, mais aussi aux souvenirs de votre jeunesse et aux mouvements de votre cœur. Voilà pourquoi elle n'a voulu laisser à personne le droit de prendre tout entier son lauréat et son président.

« Himly a parlé au nom de la foule de tous vos confrères. Nous nous inclinons avec reconnaissance devant lui et devant le comité du cinquantenaire ; mais en souvenir de Gerville et d'Auguste Le Prévost, au nom de nos associations normandes, où tous vos confrères sont vos amis, permettez à la Normandie de prendre à son tour la parole, de vous saluer et de vous dire : « Je vous félicite et je vous remercie ! »

QUELQUES CÉLÉBRITÉS ÉBROICIENNES

PAR M. L'ABBÉ C. GUÉRY, AUMÔNIER DU LYCÉE D'EVREUX,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Les génies sont rares et il appartient à la France de les glorifier, d'immortaliser leur nom ainsi que leurs œuvres et, certes, elle n'y manque pas.

Mais il y a, dans tous les pays, des hommes moins connus et qui, cependant, à des titres divers, ont rendu de réels services à la Patrie. « Un tableau ne vaut, disait dernièrement un de nos plus éminents collègues, que par une perspective bien ordonnée, avec des premiers plans plus importants et plus tranchés, des lointains moins accusés, mais nettement reconnaissables : ainsi la scène de l'histoire nous offre des personnages de première grandeur dont les exploits ou les doctrines s'imposent à l'attention et la retiennent longtemps. Un peu plus loin, au second plan, souvent au troisième, se meuvent des figures de proportions moindres, mais avec l'activité et l'influence desquelles il faut encore compter ; de telle sorte que si on les supprimait par la pensée, ces grands personnages qui remplissent les premiers

rôles sembleraient s'agiter dans le vide, car tout se tient et s'enchaîne étroitement dans l'histoire des civilisations[1]. »

Plusieurs Sociétés savantes s'appliquent de nos jours à les tirer de l'oubli et votre section de Bernay, depuis de nombreuses années, s'y dévoue avec un zèle digne de tous nos éloges. Car, si ces savants n'ont pas la célébrité des premiers, soit à cause des circonstances, soit à cause du genre de leurs travaux, leur exemple et leurs œuvres peuvent avoir sur nous, peut-être, une plus grande influence, en nous apprenant, comme le disait le Dr Gosseaume, que la moindre de nos actions, celles mêmes qui paraissent indifférentes, ne peuvent être séparées d'un devoir[2]. Que d'énergies perdues à tout jamais pour la Société parce que l'égoïsme règne en maître de nos jours! Autrefois il n'en allait pas ainsi. On ne se croyait pas quitte envers la Patrie, sous prétexte qu'on avait bien rempli sa charge. Le médecin, le juge, le prêtre, l'avocat, le rentier, savaient employer leurs loisirs, même à l'étude de questions étrangères à leur profession et parfois les plus opposées. Je vous en citerai bientôt de frappants exemples.

Il m'a donc paru profitable, sur la demande de votre zélé secrétaire perpétuel, de choisir, parmi ces hommes du temps passé, quelques savants nés à Évreux, de vous esquisser rapidement leur vie, en attendant une biographie plus complète, afin de vous mettre en état d'indiquer celui que vous voudrez honorer d'abord, soit en lui consacrant une notice, soit en lui érigeant une plaque commémorative.

[1] Discours de M. le chanoine Porée à Rouen, 16 juillet 1902.

[2] Notice sur le Dr Gosseaume par E. Niel, p. 16.

L'exemple donné par le savant évêque d'Avranches, Pierre Daniel Huet, fut suivi d'un grand nombre de prêtres normands. On se mit de tous côtés à l'étude de l'histoire locale, on fouilla les chartriers des cathédrales, des châteaux, des monastères. Evreux s'empressa d'entrer dans ce courant historique.

En effet *Pierre-Philippe* Le Brasseur, né à Evreux en 1680, Aumônier du Conseil et Bibliothécaire du Chancelier d'Aguesseau, fit imprimer, en 1722, son *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*. M. de Langle, curé de Saint-Léger, lui communiqua plusieurs mémoires « avec « la cordialité d'un ancien ami » dit-il, et, dans sa Pré- « face, il ajoute : « J'espérais recevoir une semblable « grâce d'un autre curé de ce diocèse, la promesse qu'il « m'en avait faite dans quatre lettres n'a point eu son « effet : je ne sçai ce qui l'en a empêché : il faut qu'il « ait eu de puissantes raisons pour manquer à sa parole, « c'est son affaire. » Le Brasseur a-t-il connu le *Mémorial des Evêques d'Evreux* et dans quelle mesure s'en est-il servi, c'est ce que devra voir l'auteur chargé de sa notice, si vous décidez, Messieurs, qu'il faille commencer par cet historien [1].

Quelques années après la publication de Le Brasseur naissait sur la paroisse de Saint-Denis d'Evreux l'Abbé Chemin, curé de Tourneville, si connu de tous les érudits. Il nous a laissé une vie des Évêques du diocèse utilisée par M. Delanoe, vicaire général, et quantité de manuscrits, de notes, qui se trouvent soit au Grand Séminaire, soit aux Archives de l'Eure. J'ai publié, naguère, la vie de Claude de Sainctes, la faisant précéder d'une courte notice

[1] Cf. Bibl. univ.; — Lebreton: — Ed. Frère; — Mme Oursel.

qu'il est inutile, ce me semble, de répéter aujourd'hui[1].

Un de ses contemporains : *Thomas* ADAM, curé de Saint-Thomas, entreprit de faire paraître la vie des Saints et Savants Normands, sous le titre de *Neustria docta*. Nous le savons par sa correspondance avec M. Rouault, curé de Saint-Pair-sur-Mer. L'abbé Chemin nous a conservé huit lettres, fort intéressantes, de ce dernier, que j'espère publier prochainement. Elles nous permettent de suivre, pour ainsi dire pas à pas, le travail de notre curé ébroïcien. Mais M. Rouault lui ayant indiqué un ouvrage, en 41 volumes in-12, comprenant une notice sur plus de 200 savants, M. Adam abandonne son projet et se rejette sur une *Histoire complète de l'Eglise d'Evreux*. « Les ouvrages que vous me faites l'honneur de m'annoncer, lui écrit le curé de Saint-Pair, sont des plus curieux et des plus intéressants et paraissent d'une grande étendue. Vous êtes heureux si vous avez trouvé de bons mémoires sur ces matières, particulièrement sur les paroisses et les curés[2]. »

Ce travail resté manuscrit est aujourd'hui perdu et de tous ses écrits il ne nous reste malheureusement que sa lettre au *Mercure de France* sur un droit honorifique singulier du fief du Petit Essay, paroisse d'Ezy[3].

Je vous disais en commençant, Messieurs, que nos ancêtres employaient souvent leurs loisirs à des travaux parfois étrangers à leur état. En voici un bien remarquable exemple dans *Pierre-Charles Fabiot* AUNILLON,

[1] Cf. Histoire de Claude de Sainctes, par l'abbé C. Guéry. Introduction.

[2] Arch. de l'Eure, G. 1797.

[3] Cf. Biographies normandes manuscrites par A. Pasquier; — Mercure de France, février 1735.

chanoine, grand vicaire d'Evreux, qui prononça, dans notre cathédrale, l'oraison funèbre de Louis XIV.

Imitant le joyeux curé de Meudon il publia, sous le pseudonyme du Chevalier de Doué, une comédie en 3 actes et en prose, représentée avec succès en 1728 sous ce titre : *Les Amants déguisés.* Ensuite parut *Azor ou le Prince enchanté*, histoire nouvelle, pour servir de chronique à l'histoire des Perroquets, traduit de l'anglais du savant Popiniay[1]. Enfin *La Force de l'éducation.* Il sera curieux d'étudier ces différents ouvrages du célèbre prédicateur et sa notice ne sera pas, certes, une des moins intéressantes[2].

Avec *Nicolas* DE BONNEVILLE, né à Evreux, le 13 mars 1760, nous arrivons en pleine littérature mise au service d'une ardente polémique. Dès sa jeunesse il montra ce qu'il serait plus tard. Elève en effet au collège de sa vie natale, un jour que le professeur soutenait dans une thèse que J.-J. Rousseau défendait de prier, il quitta son banc et revint tenant l'*Emile* pour y lire ce passage : « Faites vos prières courtes, selon l'instruction de Jésus-Christ. » Cet acte ayant rendu sa position impossible, il partit pour Paris, fréquenta d'Alembert qui lui procura les moyens de suivre son goût pour la littérature. Devenu en peu de temps linguiste distingué, il fut à ses loisirs poète lyrique. Pendant la Révolution il créa, de concert avec l'abbé Fauchet, le *Cercle social.* Cette réunion eut d'abord un grand succès. Dix mille personnes, dit-on, se pressaient tous les vendredis dans la vaste enceinte du cirque au Palais-Royal, et parmi les

[1] Londres, 1750, 2 vol. in-12.

[2] Cf. Biog. univ. éd. 1854; — Larousse ; — Bibl. du Théâtre-Français, t. III, p. 170.

auditeurs empressés on remarquait des hommes tels que Siéyès, Condorcet, Brissot, Barère, Camille Desmoulins, etc. *La Bouche de fer*, organe de ce club social, avait succédé au *Tribun du peuple* que notre Ébroïcien publiait dès le milieu de 1789 avec un tel entrain qu'on en fit cinq ou six éditions.

A la porte du bureau du journal on avait placé une boîte, une bouche de fer, « dont l'allégorie ingénieuse et frappante avait donné le titre à la feuille de Fauchet et Bonneville. On y peut déposer, dit Camille Desmoulins, mémoires, lettres d'avis, vues ou projets utiles. Une société de gens de lettres, sous le nom de Cercle social, assiste tous les jours à l'ouverture du large crâne de la Bouche de fer, observe le cerveau, et, par la voie du journal, annonce au public les bons et mauvais présages : c'est une sorte de comité des recherches. Il faut convenir qu'il n'y a pas de journal dont le titre promette davantage. »

Après avoir été un journal républicain, socialiste, la *Bouche de fer* devint un pamphlet antiterroriste, si virulent, qu'il effraya Marat lui-même et quelques autres montagnards !

Dans ses poésies, imprimées en 1793, Bonneville eut le courage de flétrir énergiquement les massacres de septembre. Ses ouvrages sont nombreux, citons : *Nouveau théâtre allemand*, 12 vol. in-8°. — *Choix de petits romans imités de l'allemand*, 1786. — *Le Tribun du peuple*, 1789. — *Histoire de l'Europe moderne*, 1789-1792, 3 vol. in-8°. — *De l'Esprit des religions*, 1791, in-8°. — *Le vieux tribun*, 1791, 2 vol. — *Nouveau code conjugal établi sur les bases de la constitution*, 1792. — *Poésies*, 1793.

A. Claudin donnait dernièrement dans son catalogue (n° 358 de la 9e série, n° 12568) cette annonce de l'Imprimerie et librairie du Cercle Social de Bonneville : « L'Imprimerie du Cercle social, le premier monument de la liberté de la parole, ne sera jamais entre nos mains un instrument de servitude, d'infamies ou d'agiotages mercantiles ! » De cette imprimerie sortirent une foule d'œuvres importantes, sans compter les brochures et journaux patriotiques rédigés par Bonneville lui-même. Outre la *Bouche de fer*, il y eut la *Chronique du jour ou le Bien-Informé*, auquel Bernardin de Saint-Pierre et Mercier ont fourni des articles remarquables.

Bonneville appartenant au parti girondin fut arrêté en 1793 et ne sortit de prison que le 9 thermidor. Sous l'empire, son indépendance lui attira de nouvelles persécutions ; incarcéré derechef il ne reprit sa liberté que pour être soumis à la surveillance de la police.

On lui attribue généralement l'idée de la création de la garde nationale quand il devint électeur en 1789. Frère cite une lettre de M. de Bonneville, député de la ville de Paris, à Messieurs les volontaires patriotes de la commune de Rouen (31 juillet 1789), et une autre de M. de Bonneville, lieutenant-colonel des volontaires de Rouen, adressée aux sieurs Le Cesne, Lohier, Dauphin et Soublin, détenus à la Conciergerie du Palais, à Rouen, depuis le 5 août 1789.

Nicolas de Bonneville eut la décoration du Mont Carmel, dont Monsieur, devenu depuis Louis XVIII, était Grand Maître. Voici l'opinion de Charles Nodier sur notre compatriote : « C'était, dit-il, le cœur le plus simple et le plus exalté que j'aie connu de ma vie, avec une imagination de thaumaturge, une science de béné-

dictin, une faconde de tribun, une crédulité de femme et une éducation d'homme du monde[1]. » En tous cas, Messieurs, une figure peu banale et digne d'une notice[2].

Je ne vous signalerai qu'en passant *Jacques-François de* CHAMBRAY, dit le *Bailli de Chambray*, né à Evreux, rue de l'Horloge, le 15 mars 1687. D'abord parce que je lui ai consacré quelques pages dans l'histoire de la Commanderie de Renneville[3], ensuite parce qu'il mérite mieux qu'une notice ou même une plaque commémorative. Selon l'opinion d'un grand nombre, son pays natal s'honorerait grandement en élevant sur une de ses places une statue à celui qui délivra les mers de tous les pirates qui les infestaient, à celui que les mécréants nommaient le *rouge de Malte*, à celui qui compte vingt-quatre campagnes, qui a pris onze navires de guerre aux infidèles avec quantité de canons, de drapeaux et fait rentrer un million 400 000 livres dans le trésor de l'Ordre[4] !!!

Nous voici maintenant en présence d'un avocat au présidial de Mantes, puis au Châtelet de Paris, *Hilaire* COURTOIS, né à Evreux[5] au commencement du XVIe siècle, poète à ses heures. Il fit ses études à Paris, au collège du Plessis, et, d'après ses poésies, eut des relations « avec

[1] Souvenirs et Portraits.

[2] Cf. Biog. univ.; — Lebreton; — Ed. Frère; — Biog. nouvelle des Contemporains et le supp. de la Biog. Univ.; — Le Bas : dict. encyclop. de la France; — Querard : la France littéraire; — Histoire de la Presse par Eugène Hatin, tome II, p. 377 à 405.

[3] Cf. Saint-Etienne de Renneville, p. 141.

[4] Cf. Courrier de l'Eure, 1895, 14 et 15 février, le *Bailly de Chambray* par Isidore Cantrel.

[5] Il était probablement fils de Robert Courtois et d'Anne Lotte qui avaient fondé la chapelle Saint-Adrien, annexe de la paroisse Saint Léger d'Évreux et qui y furent enterrés. (Hist. des Evêques d'Evreux par l'abbé Delanoe).

tous ceux qui florissaient dans les lettres à Paris et en plusieurs provinces [1]. »

Hilarii Cortaesi Neustri, civis Ebroici, volantillae

tel est le titre de son premier ouvrage, imprimé à Paris en 1533, in-8° [2]. C'est un recueil d'épigrammes latines dont plusieurs pièces sont adressées à d'illustres personnages tels que Nicolas d'Hacqueville, Jean Grollier, trésorier de France, Nicolas d'Anjou, de la maison des rois de Sicile, etc. Dans l'épître dédicatoire à Gabriel le Veneur, Evêque *désigné* d'Evreux, l'auteur justifie ainsi la création du titre donné à ses poésies : « Vel ad amicos partim volaverint, vel eruditorum notas subituræ censorias, in lucem nunc primum sub tuo auspicio sint volaturæ. » Phrase que je puis rendre, ce me semble, par le quatrain suivant :

« Pages volantes », c'est le titre de mes vers,
Ils vont à mes amis d'un essor pacifique.
Puissent-ils, grâce à vous, narguer l'âpre critique
Et soutenir leur vol jusqu'au plus haut des airs !

A quoi un loustic répondit par l'épigramme suivant :

Rite volantillas nuper sua carmina quidam
Inscripsit vates, haud rationis inops :
Quod propria sublata queant levitate volare
Per medium velut pappus inane volat.

Ce que je puis traduire par cet autre quatrain :

Un soi-disant poète intitule ses vers :
« Pages volantes ». — Soit. Il a raison, cet homme.
L'art en est si léger qu'ils peuvent bien, en somme,
Voler comme un duvet emporté dans les airs.

[1] Dict. hist. Moreri.
[2] Chez Simon Colines.

On a dit justement :

La critique est aisée et l'art est difficile,

aussi notre avocat loin de se formaliser de cette plaisanterie donna peu de temps après : *La publication de l'état de Chancelier, faite par Mercure, avec quelques dialogues*, en vers français ; puis, en 1541, *Distiques latins, tirés de Diogène Laërce*, et *Epitaphes tant en français qu'en latin sur la mort de l'amiral Claude d'Annebaut* [1].

Après le poète, voici le musicien *Guillaume* Costeley, organiste de Charles IX [2], né et mort à Évreux. Ici, j'ai le regret de vous dire, Messieurs, que nous avons été devancés. Alors que son nom était complètement ignoré de sa ville natale, on publiait ses œuvres à Paris, dans un ouvrage intitulé : *Les maîtres musiciens de la Renaissance Française*, par *Henri Expert*. Le premier fascicule, seul paru jusqu'alors, édité avec un véritable luxe, contient ses différents portraits, plusieurs poésies faites en son honneur et une trentaine de ses compositions, notées en musique moderne avec les paroles. Sa biographie paraîtra bientôt dans un deuxième fascicule [3].

Je serais reconnaissant à notre dévoué secrétaire perpétuel d'en prendre bonne note et, dès que l'état de nos finances le permettra, d'acheter cet ouvrage pour notre bibliothèque.

[1] Cf. La Croix du Maine ; — Moreri ; — Guiot, le Moreri des Normands ; — Lebreton ; — Nouvelle Biographie de Firmin-Didot, etc.

[2] Il fut un des fondateurs du Puy de Musique érigé en l'honneur de Madame Sainte Cécile et le premier Prince de cette confrérie en 1571, « et feict le convive de disner et souper, suivant le contenu du suppleement de la fondation, et ce, en sa maison du Moulin de la Planche. Il décéda le 1er jour de febvrier 1606. » Cf. Chassant, Puy de Musique, p. 25.

[3] Chez Alp. Leduc à Paris, 3, rue de Grammont.

Un grammairien maintenant, *Pierre-Louis* SIRET naquit à Évreux, le 30 juillet 1745. Après ses premières études, il alla faire un cours de droit à l'Université de Caen, dans l'intention d'être avocat. Un voyage à Paris lui fit changer d'idée. Il partit pour l'Angleterre où il resta six ans, puis se rendit en Italie, visita Rome, Venise, Florence, etc. Revenu en France, il s'occupa principalement de la littérature et des arts. Membre d'une société qui avait entrepris le *Journal Anglais*, il en fut un des principaux rédacteurs. On trouve dans chaque numéro un article biographique sur les poètes et écrivains anglais fait, presque toujours, par Louis Siret. Le journal ne parut que deux ans[1]. Alors notre compatriote publia sa grammaire anglaise qui obtint un réel succès, puis une grammaire italienne. Il voulait également faire paraître en quatre volumes un ouvrage sur la grammaire française, un traité d'Histoire, de Chronologie, de Géographie, d'Agriculture, de Commerce, d'Histoire naturelle, de Chimie, de Physique, de Mathématique, etc. La notice qui figure en tête de sa grammaire anglaise[2] se termine ainsi : « Cet homme remarquable est mort le 3 vendémiaire an II de la République (1797), au port de Vitri-sur-Seine, dit à l'*Anglois*. Il avait l'esprit de combinaison et de justesse qui forme un grammairien habile et un bon littérateur. »

Dans la crainte d'abuser de votre si bienveillante

[1] Du 15 octobre 1775 au 14 septembre 1777, imprimé aux frais de Ruault, beau-frère de Siret.

[2] L'exemplaire qui se trouve à la bibliothèque de la Société (n° 149) appartenait à l'abbé Dessaux, prêtre déporté en Angleterre où il est décédé le 5 janvier 1835. Il a été offert à la Société par M. Eude de Breteuil. C'est la 2e édition de la Grammaire de Siret, en tête de laquelle on a mis la notice qui n'était pas à la 1re édition, mais seulement en tête de sa grammaire portugaise, imprimée après sa mort.

attention, Messieurs, et afin de ne pas vous mettre dans l'embarras pour le choix que vous allez faire, je termine par un médecin du Roi, docteur à Évreux, *Jourdain* Guibelet. Laissant de côté les livres de sa profession tels que : *Du principe de la génération de l'homme ; — De l'humeur mélancolique mise de nouveau en lumière ; — De la comparaison de l'homme avec le monde*, etc., je m'arrête quelques instants à l'*Examen de l'examen des Esprits*, imprimé, en 1631, à Paris. Cette réfutation d'un ouvrage espagnol est des plus curieuse et suppose chez l'auteur de nombreuses connaissances. Le livre commence par une lettre à Mgr François de Péricard, évêque d'Évreux[1]. Que Jourdain Guibelet parle de médecine, d'intellect agent, d'intellect possible, de philosophie scolastique, de théologie, etc., rien d'étonnant, car les études du temps comportaient toutes ces matières. Si on discutait sur les questions religieuses, du moins on les avait étudiées. Mais ce qui est le plus surprenant c'est de voir notre auteur jongler en quelque sorte avec l'hébreu, le grec, l'espagnol, etc., se montrer étymologiste capable de donner des leçons à Ménage lui-même ! Jugez-en par les exemples suivants : *babil*, dit-il, vient de l'hébreu *Babel*, *parole* du grec παραλαλὴ, *badaut* de *batavus*, *hareng sor* (sic) du mot gothique *sor* qui veut dire *roux*, parce que le hareng a été roussi à la fumée, etc. On y trouve également l'éloge du Cardinal du Perron (p. 457), dont il fut l'ami : « Je rends ce tesmoignage de luy pour l'honneur que j'ay eu de l'avoir cognu et fréquenté familièrement » (p. 459)[2].

[1] 15 avril 1631.

[2] Cf. Société libre de l'Eure 2e série, t. III, p. 153 : De Jean Huarte et de Jourdain Guibelet, médecin d'Evreux.

En un mot dans ce livre l'auteur parle comme Pic de la Mirandole *de omni re scibili* et on pourrait ajouter avec Voltaire le fameux *et de quibusdam aliis.*

La bibliothèque municipale possédant un exemplaire de ce curieux ouvrage, je vous invite, Messieurs, à le lire et je vous assure que certaines pages vous procureront un réel plaisir.

Il y aurait bien encore, sans parler des modernes, François de Bonneville, graveur distingué (XVIIIe s.); Durand, professeur d'humanités au collège d'Évreux (16..-1768); Duval d'Hectomare, médecin à Rouen (1555-1615); J.-B. Féret, peintre paysagiste (1664-1737); Germain Forget, jurisconsulte (15..-1580); Martin le Métayer, curé de Saint-Thomas d'Évreux (1626-1704); Simon Vigor, mort archevêque de Narbonne; le P. Yves, auteur du *Voyage dans le nord du Brésil*[1]; enfin la famille Nervet dont tous les membres se sont distingués, depuis Jean Nervet, abbé de Juilly, évêque *in partibus* de Mégare, jusqu'à Nicolas, mort curé de Gauville.

Mais,

> Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire,

c'est pourquoi je laisse à d'autres le soin de faire une étude sur tous ces Ébroïciens.

En terminant, Messieurs, permettez-moi d'émettre le vœu que parmi les membres de notre Société il se trouve, dans chaque profession libérale, une personne dévouée pour entreprendre la notice d'un de ces hommes célèbres, dont je viens de vous esquisser la vie. Il y a des méde-

[1] Cf. Courrier de l'Eure, 1887, 1er avril : Yves d'Evreux ou Essai de colonisation au Brésil chez les Tapinambos; — P. Edouard d'Alençon : Le couvent des capucins d'Evreux.

cins, des avocats, des prêtres, des jurisconsultes, des soldats, des publicistes, des musiciens, etc. Chacun peut donc choisir, selon ses goûts, et apporter ainsi son tribut gracieux à l'édifice que désire élever, à la gloire de la Société libre de l'Eure, votre infatigable secrétaire perpétuel.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE DUC DE BROGLIE, PRÉSIDENT DE LA SECTION

A L'INAUGURATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

En l'honneur de Michel ODIEUVRE, à Romilly-la-Puthenaye, le 26 Octobre 1902.

MESSIEURS,

« En ouvrant cette séance consacrée au souvenir d un enfant de cette commune, Michel Odieuvre, peintre et éditeur d'estampes, je tiens, avant toute chose, à remercier M. le maire et MM. les conseillers municipaux de Romilly du gracieux accueil qu'ils veulent bien faire à la Société libre de l'Eure, représentée par la section de Bernay. Je les remercie également de la part qu'ils ont prise à l'organisation de la fête qui nous réunit en ce jour. La section de Bernay a toujours recherché les occasions de rendre hommage à ceux de nos compatriotes qui se sont distingués jadis dans les lettres, les sciences ou les arts. Elle est heureuse, quand elle le peut, de leur dédier au lieu même de leur naissance un monument qui rappelle leurs titres à la reconnaissance publique, et propose leur vie en exemple aux jeunes générations. Et certes, elle a raison d'agir ainsi. Hono-

rer les mérites de ceux qui nous ont précédés, n'est-ce pas le meilleur moyen d'inspirer à leurs successeurs et à leurs descendants le noble désir de les imiter, et de se faire à leur tour un nom digne de survivre dans la mémoire des hommes ?

« Michel Odieuvre, notre héros d'aujourd'hui, n'avait pas été doué par la nature de ces talents exceptionnels qui s'imposent à l'admiration de tous : comme peintre ou comme graveur, il n'eût point passé à la postérité. Il n'est pas certain qu'il ait jamais manié le burin, et bien qu'il s'intitulât lui-même « maître peintre », ce ne sont pas les œuvres sorties de son pinceau qui l'ont conduit à la célébrité. Il était surtout éditeur et marchand d'estampes, et l'on peut s'étonner au premier abord que l'exercice de cette profession honorable, mais d'ordinaire sans éclat, lui ait valu une réputation qui subsiste encore après plus de cent cinquante ans. S'il en est ainsi cependant, si le simple marchand d'estampes du quai de l'École a pu échapper à l'oubli, c'est qu'il ne se laissa pas absorber par ses préoccupations commerciales, et qu'une idée originale, à laquelle il se consacra tout entier, le guida dans ses travaux, et domina pour ainsi dire toute sa vie. Il entreprit de faire graver et publier les portraits des personnages célèbres de notre pays et même des pays étrangers : il ne négligea pour accomplir cette tâche aucune peine, aucune recherche, s'entoura de collaborateurs habiles, et en de longues années d'un labeur ininterrompu parvint à éditer ces fameuses *suites* de portraits, qui eurent un grand succès à l'époque où elles parurent, et forment une œuvre capitale dont on ne peut nier la valeur au double point de vue de l'art et de l'histoire.

« Les estampes éditées par Odieuvre, auxquelles les meilleurs graveurs de l'époque ont travaillé, sont plus que jamais aujourd'hui recherchées des amateurs ; et d'autre part elles fournissent à l'historien de précieux renseignements : car les portraits qui figurent dans l'*Europe illustre* et dans les autres recueils d'Odieuvre ne sont pas des portraits de fantaisie, mais ont été établis avec conscience sur les documents les plus authentiques. Les uns sont la reproduction des tableaux de peintres illustres ; les autres, ceux des personnages plus anciens, ont été dessinés d'après les monnaies, les médailles, les miniatures du temps, les monuments funéraires. Nul doute que l'iconographie ainsi comprise ne rende de véritables services à l'histoire : l'étude de la physionomie d'un homme célèbre jette une vive lumière sur son caractère, et en apprend quelquefois tout autant sur ses qualités et ses défauts que l'examen même des faits de sa vie. Michel Odieuvre, par ses travaux, a bien mérité des beaux-arts et s'est acquis des droits à la gratitude de tous ceux qui s'attachent à retracer les annales de notre patrie : en faut-il davantage pour justifier les honneurs que nous lui rendons.

« Je n'insiste pas, Messieurs, car je craindrais d'empiéter sur la tâche réservée à un de nos plus distingués et sympathiques collègues. M. l'abbé Guéry va vous parler en détail de Michel Odieuvre, et le fera bien mieux que je ne saurais le faire, avec le goût délicat d'un artiste, et le savoir consommé d'un érudit. Laissez-moi seulement tirer de la vie et de la carrière d'Odieuvre un enseignement utile à retenir. Elles nous prouvent que pour s'élever au-dessus de la foule, il n'est pas toujours nécessaire d'avoir reçu du ciel de ces facultés

éminentes qui sont le partage d'un bien petit nombre d'hommes, et qu'avec une volonté énergique, un labeur opiniâtre, de la suite et de la persévérance dans les desseins, on peut accomplir une de ces œuvres « *qui gardent les noms de périr* », suivant la belle expression du poète. C'est là une leçon d'une haute portée morale : car si nous ne pouvons tous être des hommes de génie, ou même des hommes de talent, il dépend de chacun de nous, grâce à Dieu, de faire preuve de ces qualités de caractère sans lesquelles les dons les plus rares ne peuvent être mis en valeur, et qui quelquefois peuvent y suppléer. »

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. JOSEPH L'HOPITAL

Le 6 octobre 1902,

Sur la tombe de M. Victor SOUTY[1], membre de la Société.

MESSIEURS,

C'est à un double titre que je viens dire à M. Victor Souty un dernier adieu. Il était mon collègue au Conseil d'administration de la Société de Saint-François-de-Sales et au bureau du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux ; mon collaborateur à la fois sur le terrain de l'enseignement libre et sur celui de l'association libre. Si donc sa perte est vivement ressentie par mes collègues de Saint-François et du Syndicat, elle est doublement cruelle pour moi, à qui il a été donné de profiter de ses conseils et d'apprécier son bienveillant appui dans ces travaux d'ordre en apparence si différents. Je dis bien : en apparence, car je suis de ceux qui croient que toutes les libertés sont solidaires les unes des autres, qu'il n'est pas possible de revendiquer celle-ci en attaquant celle-là, et que le plus sûr moyen d'en conserver quel-

[1] M. Souty (Victor), né à Louviers le 29 janvier 1835, est décédé à Évreux le 2 octobre 1902. Ancien juge suppléant au tribunal de com-

ques-unes, c'est de les défendre toutes. M. Victor Souty pensait comme moi ; partisan convaincu de la liberté d'enseignement, dévoué à notre grande école libre, il travaillait pour la liberté d'association en s'intéressant au progrès du genre de groupement qui peut le plus rapidement et le plus sûrement en développer les bienfaits, et qui est le syndicat professionnel indépendant de la politique, soustrait aux influences et aux ambitions du dehors, poursuivant dans l'union et dans la paix de ses membres l'étude et la sauvegarde de leurs communs intérêts. J'étais heureux et fier de me sentir si complètement d'accord avec cet homme de bien. La mort nous a séparés ; j'en éprouve une sincère douleur.

C'est en 1889 que Victor Souty est devenu administrateur de Saint-François-de-Sales. Il succédait à un homme de grande valeur, qui avait été pour la société naissante un des meilleurs ouvriers de la première heure, M. Mourier, dont l'expérience égalait le dévouement, et dont la présence dans ce conseil d'école libre avait été une preuve vivante de ce que, depuis, nous avons été souvent à même de constater : que l'on calomnie les universitaires en leur prêtant contre l'enseignement libre les passions et les préjugés des sectaires.

Ancien membre du tribunal de commerce de Louviers,

merce de Louviers, administrateur de la caisse d'épargne de Louviers, membre du conseil de fabrique de l'Église Notre-Dame de Louviers, M. Souty vint se fixer à Évreux en 1882. Il fut trésorier du syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux, administrateur de l'école Saint-François de Sales. Il avait été élu membre de la société d'agriculture de l'Eure dans la séance du 16 mars 1884 et il fut membre du conseil d'administration pendant les années 1891-1892-1893. Dans toutes les circonstances l'honorable M. Souty avait prêté à la Société l'appui le plus dévoué.

M. Souty mit au service de notre Société sa grande habitude des affaires et devint pour elle un conseiller souvent consulté, toujours écouté. Sa très grande modestie, son visible désir de ne jamais s'imposer, mais plutôt de s'effacer devant eux, ne pouvaient empêcher ceux qui l'avaient souhaité pour collègue de l'apprécier comme il méritait de l'être ; il fut leur ami très sûr et très fidèle. Hélas ! plusieurs de ces collègues l'ont précédé dans la tombe ; ils étaient de ceux qu'on n'oublie pas, qu'on ne remplace point, de ceux dont on peut dire, à présent qu'ils ne sont plus, que leur commerce était un exemple, leur amitié un honneur.

Au Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux, dans les délicates fonctions de trésorier qu'il accepta en 1894 après la mort de mon regretté collègue M. Jules Charpentier, M. Souty apporta le même concours laborieux et désintéressé. Il sut se concilier par sa complaisance, son tact, son affable bonhomie, l'estime et l'affection des cultivateurs ; et, lorsqu'au printemps dernier eut lieu le renouvellement du bureau, son nom réunit la presque unanimité des suffrages. Ce fut avec un très grand regret que ses amis du Syndicat apprirent ces jours derniers que son état de santé l'obligeait à donner sa démission, et la nouvelle de sa mort, en leur prouvant trop tôt que seule la maladie avait pu triompher de son dévouement, leur aura causé la plus douloureuse impression.

M. Victor Souty a quitté cette vie, où tant d'ambitions font naître tant de haines, où tant d'égoïsmes côtoient tant d'envie, entouré de l'estime de tous ceux qui l'ont connu. C'est que, désireux de se rendre utile et exempt de toute prétention, de tout orgueil, il a toujours évité

le bruit et recherché le bien. Sa modestie le mettait à l'abri des contradictions violentes et des attaques passionnées dont ceux qui se poussent eux-mêmes ou que d'autres poussent trop en avant sont presque infailliblement les objets et très souvent les victimes. Son désintéressement lui valait la considération de quiconque admet que l'on travaille parfois pour d'autres que pour soi-même. Enfin l'indépendance et la solidité de ses convictions lui assuraient le respect qui ne manque jamais à ceux qui n'ont pas peur de dire ce qu'ils pensent et n'ont pas honte d'affirmer ce qu'ils croient.

Il était chrétien et ne s'en cachait point. Ostensiblement, lorsqu'il était plus jeune, il quêtait pour les écoles et pour les séminaires, frappant aux plus humbles portes comme aux plus riches demeures, accomplissant avec simplicité cette tâche si pénible qui consiste à demander, et que seuls peuvent rendre supportable le sentiment du devoir, la passion de la charité ; insensible aux ricanements des uns, méprisant les écrits des autres.

Discrètement, et sans vouloir qu'on le sût, il secourait les misères, venait en aide aux pauvres, donnait... Ah ! Messieurs, secourir, donner pour le seul bonheur de donner et de secourir, c'est l'exception peut-être pour les autres, mais pour le chrétien c'est la règle ! Cette règle, les condoléances qui de tous les côtés parviennent à sa famille, témoignages flatteurs de sa bonté généreuse, attestent qu'il l'a fidèlement observée. Au temps où nous vivons, n'est-ce pas faire d'un homme l'éloge le plus rare, que dire de lui qu'il n'a connu ni la vanité ni le respect humain ?

Victor Souty valait d'autant plus qu'il cherchait moins

à se faire valoir. Il était simple, droit, loyal et sans détours ; c'était un honnête homme dans la plus complète acception du mot.

Puissent l'hommage et l'adieu d'un ami apporter au digne fils qui le pleure toutes les consolations humaines qui peuvent adoucir un semblable deuil : la certitude des regrets partagés, la légitime fierté qui naît de l'estime hautement proclamée, l'assurance d'une affection que le souvenir du mort fera revivre à l'égard des vivants qu'il aimait ! Seules, les consolations humaines seraient insuffisantes ; mais lorsqu'elles viennent s'ajouter à celles que donnent l'espérance et la foi, elles versent sur les grandes douleurs, que les pensées d'en-haut font résignées mais laissent amères, une douceur dont notre faiblesse a besoin.

Adieu, mon cher collègue et ami, adieu !

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, PAR LES ÉDITEURS

OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

PAR LES AUTEURS

MM.

BALTET (Charles). Les arbres, arbrisseaux et arbustes à fleurs de plein air. Leur mode de floraison. Taille d'hiver. Taille d'été. Absence de taille (4e édition).

CADOU (Léonce), membre de la Société. Conseil d'État. Section du Contentieux. Dérivation des eaux de l'Avre. Défense pour M. Léonce Cadou contre la Ville de Paris. — Chartres, imp. Durand, 1902.

FOUQUET (Camille), membre de la Société. Carte agronomique de l'arrondissement de Bernay avec notice explicative détaillée. — Paris, imp. Pacquoin, 53, rue de Lille, 1900.

GOSSELIN (l'abbé), curé de Saint-Féréol (Canada), membre de la Société. Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec (1622-1708). — Quebec, imp. Demers, 1890.

— La France au XIXe siècle. Deuxième tableau. La Restauration. Conférences données à l'université Laval les 17, 24 et 31 janvier 1902. — Québec, imp. S. A. Demers, 30, rue de la Fabrique, 1902.

— Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec. — Québec, Dussault et Proulx, imprimeurs, 1902.

HÉRISSEY, imprimeur, membre de la Société. Almanach-Annuaire de l'Eure, 1903, pour les cinq arrondissements.

JOIN-LAMBERT (Octave), membre de la Société. Promenade autour d'un livre : « Histoire de l'Abbaye du Bec » du Chanoine Porée. — Brionne, imp. Amelot, 1902.

JOULIN (Léon). Les Établissements Gallo-Romains de la plaine de Martre Tolosanes, publié par la Société archéologique du Midi de la France. — Imp. Nationale, 1900.

LANGLOIS (l'abbé), aumônier de la Providence d'Évreux, membre de la Société. Histoire de la Congrégation de la Providence d'Evreux dite à l'origine « des Dames de Caër », 1re partie. De son origine à sa dispersion par la Révolution (1700-1797). — Évreux, imp. de l'Eure, 1901.

LEFEBVRE (l'abbé), curé-doyen à Nonancourt. La Chapelle et la Confrérie de Notre-Dame-des-Puits, à Droisy. — Évreux, Imp. de l'Eure, 1901.

L'HOPITAL (Joseph), membre de la Société. Le fils de M. Pommier. — Paris, librairie Plon, 8, rue Garancières.

MALET (Albert). Louis XVIII et les Cent Jours à Gand. Recueil de documents inédits publiés pour la Société d'histoire contemporaine, t. II.

Office central des Œuvres de bienfaisance. Annuaire. Mai 1900 à mai 1901.

PACQUE, vétérinaire, chef du service départemental. Rapport général sur les maladies contagieuses et les épizooties observées en 1901 dans toute l'étendue du département de l'Eure.

PASSY (Louis), député, membre de la Société. Discours prononcé par M. Louis Passy, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie dans la séance publique du 30 janvier 1902.

PAULME (Henri). M. Gustave Rouland, sénateur de la Seine-Inférieure (1831-1898). — Rouen, imp. Cagniard, 1902.

PÉLISSIER. Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'Histoire de France. T. III (1490-1493). — Paris, librairie Renouard, 1902.

PERISSÉ (Louis). Les moteurs à alcool. — Paris, Ve Dunod éditeur, 1901.

RÉGNIER (Louis), membre de la Société. Gisors en 1610, d'après le dessin de Joachim Duviert. — Sotteville-les-Rouen, imp. Lecourt, 1902.

— Statistique monumentale du Canton de Chaumont-en-Vexin. VIII, Fleury. — Paris, Dumont, libraire, 1902.

REISET (comte de), membre de la Société. Mes souvenirs. Les débuts de l'indépendance italienne. — Paris, Plon, libraire, 1901.

SAGNIER (Henri). Almanach de l'Agriculture pour 1903.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Croix rouge française. Bulletin de l'année 1902.

Société générale de protection de l'enfance abandonnée (21e assemblée générale).

Société de l'Histoire de France et de l'École des Chartes. Célébration du cinquantenaire de M. Léopold Delisle, 6 mai 1902. — Paris, 1902.

Société des Amis des Arts du département de l'Eure. Album artistique et archéologique.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Bulletins mensuels de l'office de renseignements agricoles.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Journal des savants.

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques.

PRÉFECTURE DE L'EURE

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Georges Bourbon, archiviste. — Eure, 3 vol. in-4°. — Evreux, imp. Hérissey.

Conseil général. Session d'avril 1902. Rapport du Préfet. Procès-verbal des délibérations.

Budget départemental des recettes et des dépenses de l'exercice 1903.

Conseil général. Session d'août 1902. Rapport du Préfet. Procès-verbal des délibérations.

NOTA. — Le bureau exprime ici toute sa reconnaissance aux personnes qui contribuent à enrichir la bibliothèque de la Société.

La présente liste ne comprend que les ouvrages nouvellement édités. Il serait trop long d'énumérer les autres, recueillis dans le courant de l'année par suite de dons et legs. Ils font toujours l'objet d'une mention spéciale dans le rapport de fin d'année du secrétaire perpétuel.

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Evreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Evreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.

MM.

1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'état.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil genéral de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Emile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).
1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la

MM.

Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.

1887. Galtié, préfet de l'Eure.

1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.

1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.

1890. Frémont, préfet de l'Eure.

1891. Passy (Louis), député de l'Eure. secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.

1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.

1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.

1894. :

1895. de Boury (le comte), membre du conseil général de l'Eure.

1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.

1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.

1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.

1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.

1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits).

1901. Prévost (Gustave), ancien magistrat.

1902. De Vilmorin (Maurice), membre de la Société nationale d'agriculture de France.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau pendant l'année 1902.

Président	MM. DE VILMORIN (Maurice), membre de la Société nationale d'agriculture de France.
Vice-président	Le Comte DE BOURY, député, conseiller général.
Secrétaire perpétuel .	Léon PETIT, juge suppléant.
Trésorier	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Évreux.

MM.

ALABOISSETTE, avoué.
ANQUETIN (Modeste).
ANSEAUME, propriétaire.
AUGER, à la Madeleine.
BAGOT, avocat.
BEAUJEAN (l'abbé), secrétaire de l'Évêché.
BELLENGER, avoué.
BELLEVILLE, professeur au lycée.
BERTIN, propriétaire au Clos-Hutin.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
BESNIER, archiviste départemental.
BEVERINI-VICO, préfet de l'Eure.
BIDAULT (Mme Ve).
BLOT, rentier.
BOISSIÈRE (DE LA).
BONNENFANT (l'abbé), vicaire à la Cathédrale.
BONNET, propriétaire.
BOUQUELON, ancien magistrat.
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture.
BOURSIER, vétérinaire.
BRUNET, propriétaire.
BUISSON, ancien pharmacien.
BUREL, propriétaire.
CANAL, secrétaire général de la préfecture.
CARTIER, propriétaire.

MM.

CAUET, avocat.
CHAUVIN, propriétaire.
CHIBOUST, rentier.
COCHIN, manufacturier.
CORBIN, contrôleur de la comptabilité à la direction de l'enregistrement.
CORDIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
COURCELLE, avocat.
CYR, directeur de la laiterie.
DEBIDOUR, professeur au lycée.
DEHAIS, propriétaire.
DEMAREST (l'abbé), curé de la Cathédrale.
DENESLE, propriétaire.
DEVERRE, directeur de la succursale de la Banque de France.
DIAN, propriétaire.
DOUCERAIN, avocat.
DUBREUIL, banquier.
DUCASSE, professeur de philosophie au lycée.
DUCHESNE, entrepreneur de menuiserie.
DUCHESNE, entrepreneur de travaux publics.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EPARVIER, receveur de l'enregistrement.
ERMENAULT, négociant.
FAUCHET, directeur des usines de Navarre.
FÉRET (l'abbé), chanoine.
FERRAY, maire, conseiller général.
GABIOLLE, professeur à Saint-François-de-Sales.
GASTINEAU, commissaire-priseur.
GAUDIN, caissier à la trésorerie générale.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GOLDSCHMIDT (Mme), au château du Plus-que-tout.
GOSSART, architecte du département.
GROS (l'abbé), chanoine.
GUERY (l'abbé), aumônier du lycée.
GUEST, avoué.
GUEST, président du tribunal civil.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HÉRISSAY, juge honoraire.
HÉRISSEY, imprimeur.
HERSENT, boucher.

MM.

IDEVILLE (Comte d'), propriétaire au pavillon de Navarre.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
LABBÉ (Léon), propriétaire.
LABBÉ (Joseph), avocat.
LAIGNEL-LAVASTINE, vice-président du conseil de préfecture.
LAMIOT, agriculteur à Cambolle.
LAMOTTE (Mlle), économe de l'Ecole normale d'institutrices.
LANGLOIS (l'abbé), aumônier de la Providence.
LAPELTEY père.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LAPÉROUSE (Dalmas DE), général commandant la 3e brigade de cavalerie.
LA RONCIÈRE-LE-NOURY (Mlle de).
LAUTOUR, avocat.
LAUVRAY, propriétaire.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, cultivateur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, boucher.
LECŒUR, manufacturier.
LECOINTE, ancien professeur à l'École normale.
LEFÈVRE-METTOL-DIBON, ancien officier d'artillerie, au Buisson-Hocpin.
LEGIER, notaire.
LEGRAS, ancien sous-chef de division à la préfecture.
LEGUÉ, négociant.
LEITZ, professeur au lycée.
LE MARCHAND (Georges), employé d'assurances.
LE MÉNAGER, directeur d'assurances.
LEMESLE, négociant.
LEMPÉRIÈRE, notaire.
LENORMAND (l'abbé), vicaire-général.
LE QUESNE, directeur de la *République de l'Eure*.
LEROY (docteur), médecin-aliéniste à l'asile de Navarre.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LESORT, président du Tribunal de Commerce.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LETELLIER-PÉTEL, ancien conseiller de préfecture.
LEVASSEUR (l'abbé), curé de Navarre.
LEVIEZ, notaire honoraire.

MM.

LIOT, libraire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.
LUCAS (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire.
MAISTRE (l'abbé DE), professeur à l'école Saint-François-de-Sales.
MATHIEU, professeur au lycée.
MÉRY DE BELLEGARDE (Robert).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MORÉ (comte), directeur de la Société Générale.
MOUTON, négociant en grains.
MOUTIER, principal clerc de notaire.
NŒTINGER, inspecteur des contributions directes.
ODIEUVRE (l'abbé), chanoine honoraire.
PASQUIER (Mme ve).
PERROT, avocat.
PESCHET, maître d'hôtel.
PETEL, notaire.
PETIT (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
PIÉTON, ancien directeur du jardin botanique.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur au lycée.
PORTEVIN, banquier.
POSTEL DES MINIÈRES (Gaston DE), propriétaire.
RADIGUET, opticien.
RÉGNIER (Louis), propriétaire.
RÉVEILHAC (Mme), à Navarre.
RIBAUD, ancien vétérinaire.
ROHAUX, juge.
ROUGÉ (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
ROUSSEAU, ancien notaire.
SAILLARD, propriétaire.
SAUVAGE, fabricant de coutils.
SOUTY (Paul).
TARDIVEAU, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.
TARISSAN, professeur au lycée.
TASTEMAIN, ancien notaire.
THAURIN (buffet de la gare).
THIÉRARD, directeur des contributions directes.
TIXIER, notaire.

MM.

TOUSSIN, avocat.
TYSSANDIER, avocat.
VARILLON (Hector), propriétaire.
VÉDIE, propriétaire.
VION, propriétaire.

Canton d'Evreux-Sud

DUCLOS (l'abbé), curé de Saint-Sébastien de Morsent.
GAZAN (Raoul), au Nuisement, commune de Huest.
GUILBERT (l'abbé), curé à Huest.
L'HOPITAL (Joseph), à Angerville.
PENCIOLELLI, au château de Bérou, Guichainville.
THONISSEN (DE), au château de Melleville.
THOURY (comte DE), à Arnières.
ROSTOLAN (comte DE), à Guichainville.

Canton d'Évreux-Nord.

BARRE DE NANTEUIL (baron DE LA), à la Chapelle-du-bois-des-Faulx.
BERTIN, conseiller d'arrondissement, au Tilleul-Lambert.
CHAMPIGNY (marquis DE), à Normanville.
CLÉRISSE, cultivateur, maire de Gauville.
COURCY (DE), à Saint-Germain-des-Angles.
CRÈVECŒUR (DE), au château d'Irreville.
DUMÉRIL, à Émalleville.
LESTANVILLE (François DE), au château du Boulay-Morin.
LANÉELLE (Bienaimé), horticulteur, à Gravigny.

Canton de Breteuil.

BONALD (Mme DE), à Breteuil.
JARNAC (comte DE), à Condé-sur-Iton.
OLRY (Victor), au château de Souvilly, près Breteuil.
PILLARD-SOULAIN, conseiller général à Breteuil.
ROUSSEAU, industriel à Breteuil.

Canton de Conches.

BLANVILAIN, marchand de bois, au Fidelaire.
CLERMONT-TONNERRE (marquis DE), à Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.

MM.

LEPAULLE, notaire, à Conches.
LETAUD, maire à Conches.
MARE (comte DE), au château d'Orvaux.
PIJON, maire de Champ-Dolent.
PRÉAUX (marquis DE), à Quénet, près Conches.

Canton de Damville.

CHAMBRAY (marquis DE), conseiller général à Gouville.
LESTANVILLE (DE) au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

FIRMIN-DIDOT (Paul), ancien conseiller général, à Mesnil-sur-l'Estrée.
SERLAY (baron DE), au château de Louye, près Nonancourt.

Canton de Pacy.

EBEL, agriculteur à Boisset-les-Prévanches.
ESPINASSE (marquis DE L'), maire, à Boisset-les-Prévanches.
HALAY (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris, à Pacy.
HAY (Léon), propriétaire à Pacy.
RENARD, notaire à Pacy.
TRUTAT, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

BARAGUEY FOUQUET, industriel, à la Neuve-Lyre.
CRESPEL (Roger), à la Lesmeval (Chéronvilliers).
DESLOGES (Amand), à Rugles.
GIRARD DE LA CHAISE (DE), château de la Chaise, près Rugles.
MANOURY, régisseur à la Haye-Saint-Sylvestre.
MARQUIS (Calixte), manufacturier à Rugles.
MORGON, propriétaire au château de Bois-Normand.

Canton de Saint-André.

BLOT (Narcisse), à la Forêt-du-Parc.
FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.
HÉROUARD (Alfred), à la Couture-Boussey.

MM.

Reiset (comte de), à Marcilly-sur-Eure.
Verville fils, à Saint-André.

Canton de Vernon.

La Croix de la Nougarède (comtesse de), au château de Cocherel.
Le Marchand (Edgard), conseiller d'ambassade, à Vernon.
Schickler (baron de), au château de Bizy, près Vernon.
Toussaint (l'abbé), curé de Bois-Jérôme-Saint-Ouen.

Canton de Verneuil.

Avenel (Raoul), à Verneuil.
Barrey (comte de), à Verneuil.
Cadou (Léonce), propriétaire à Tillières-sur-Avre.
Comice agricole du canton de Verneuil.
Le Vaillant de Glatigny, à Verneuil.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la section.

Président. . . . . MM. Passy (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Secrétaire . . . . . Pithon (Charles), cultivateur à Tourny.
Trésorier. . . . . Coulouma, imprimeur, aux Andelys.

Canton des Andelys.

Coulouma, propriétaire aux Andelys.
Coutil, correspondant du Ministère de l'Instr. publ., aux Andelys.
Dechaumont, cultivateur à Boisemont.
Delahaye, cultivateur à Fresne-l'Archevêque.
Dupas fils, cultivateur à Hennezis.
Fessart, agriculteur à Mantelle-sur-Andelys.

MM..

FLEURY, cultivateur à la Bucaille.
ROUSSELIN, cultivateur à Roncherolles.

Canton d'Écos.

FAYET (le comte DE), au château d'Aveny.
HÉBERT (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
HÉBERT (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
LEVÉ, propriétaire, à Tilly.
PITHON père, cultivateur, à Tourny.
PITHON (Charles), cultivateur, à Tourny.
SARRAZIN, propriétaire, à Écos.
VITET, propriétaire à Pressagny-l'Orgueilleux.

Canton d'Étrépagny.

CHÉRON fils, cultivateur, à Gamaches.
DORÉ (Gustave), cultivateur, à Gamaches.
HÉBERT (Auguste), cultivateur, à Villers-en-Vexin.
LE COULTEUX DE CANTELEU (le comte), conseiller général à Étrépagny.
QUILLET (Alexandre), cultivateur à Doudeauville.
RABAN, cultivateur, à Ostrebosc.
RABAN, propriétaire, aux Thilliers.
ROUGET, propriétaire, à la Broche-Étrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

COLBOC, propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.
L'abbé CRESTÉ, supérieur du collège d'Écouis.
DEFONTENAY. cultivateur à Houville.
DELESQUE, cultivateur, à Marcouville.
LEBRUN, propriétaire, à Mesnil-Verclives.
MILLIARD, propriétaire, à Écouis.
PEYNAUD, conseiller général, à Charleval.

Canton de Gisors.

CAFFIN (Amédée), propriétaire, à Gisors.
GAVIGNOT, cultivateur, à Authevernes, château du Bois-d'Ennemets.
GUESNIER (Mme), propriétaire, à Vesly.

PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt.

BOULANGER, cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
COLOMBEL, ancien notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons-la-Forêt.
HUMBLOT (l'abbé), curé de Lisors.
VALON (vicomte DE), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

MM.	
Président	MM. le duc DE BROGLIE, député.
Secrétaire	LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil.
Trésorier	MIGNON (Victor), greffier du tribunal de Commerce.

Canton de Bernay.

ADAM, marchand-grainetier, à Bernay.
ALBINET (Augustin), à Menneval.
ALIX, horticulteur, à Bernay.
AMELINE, ancien agent voyer, à Bernay.
AUMOND (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
BAILLY (René), régisseur, à Serquigny.
BERNAYS (Pierre), propriétaire, ancien maire de Courbépine.
BORDEAUX (René), propriétaire, à Bernay.
BOREL, propriétaire, à Bernay.
BOUTTEVILLE (DE), filateur, à Bernay.
BUISSON aîné, propriétaire-cultivateur, à Bernay.
CAUCHEPIN, négociant, à Bernay.
CAUCHEPIN (Louis), à Bernay.
CHAPRON, marchand-mercier, à Bernay.
CHARETTE (DE), propriétaire au Mont-du-Gord, à Menneval.
CHARTIER (Paul), voyageur de commerce, à Bernay.

MM.

CLERC, conseiller à la cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
CORDIER (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
CORDIER (Raymond), conseiller d'arrondissement à Bernay.
COUDRIET (le colonel), à Bernay.
COUPEY, agent voyer en retraite, à Bernay.
DAUFRESNE, avocat, à Bernay.
DAUGER (le comte), propriétaire, à Menneval.
DAUGER (le vicomte Guy), à Menneval.
DELAPILLE (Alphonse), agriculteur, à Plainville.
DUBOIS (l'abbé), curé de Menneval.
DURAND (Gustave), avocat, à Bernay.
DURAND (René), à Bernay.
ECALARD, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
ELOY, avoué, à Bernay.
FIRMERY, agent principal de la Compagnie d'assurances *La Générale*, à Bernay.
FOCET (Jules), éleveur, à Bouffey.
FRESNE (Léon), limonadier, à Bernay.
FRESNE (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture, à Bernay.
FROMENTIN, chef de culture, à Menneval.
GARDIN, propriétaire, à Bernay.
GUILLEMIN, industriel au Petit-Nassandres, à Serquigny.
HAGRON (Aimé), agriculteur, à Valailles.
HELOT, filateur, à Menneval.
LAIGNEL, propriétaire à Bernay, rue de l'Equerre.
LEBAS, limonadier, à Bernay.
LECERF, ancien pharmacien, à Bernay.
LEDOUX, adjoint au maire, à Serquigny.
LEHUEN-ROUSSELIN, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
LEMAIRE, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
LERENARD-LAVALLÉE, juge, à Bernay.
LESENS, propriétaire, a Bernay.
LESUEUR (le docteur), à Bernay.
LEVAIN, à Caorches.
LEVEAU-GIRARD, négociant, à Bernay.
LOQUET (Albert), agriculteur, à Plasnes.
MALBRANCHE, greffier honoraire du tribunal de commerce, à Bernay.
MAUBERT, agriculteur, hameau de Malharquier, à Bernay.

MM.

MERLÉ (DU), commissaire de surveillance administrative à Bernay.
MIAULLE-DUVAL, imprimeur, à Bernay.
MIGNON (Louis), avocat, à Bernay.
MIGNON (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
MONTIGNY (le baron Jacques DE), au château de Granchain.
NIEL, propriétaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
NOINVILLE (le comte de), capitaine au 24e régiment d'infanterie, à Bernay.
PANCHOUT, négociant, à Bernay.
PEULEVEY (Émile), architecte, au manoir de Bouffey, à Bernay.
PHILIPPE DE LA LONDE, avocat, à Bernay.
PIQUENARD, artiste peintre, à Bernay.
POTTIER, notaire, à Bernay.
REINIKE, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
RIVIÈRE, avoué, à Bernay.
ROLIER, maire, à Serquigny.
ROSSE (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte-Croix, à Bernay.
ROUSSEAU, président du tribunal de commerce de Bernay.
SAISON, imprimeur, à Bernay.
SAUVAGE, notaire, à Bernay.
SEMEL (Georges), sculpteur, à Bernay.
SEMENT (Pierre), ancien président du tribunal de commerce, à Bernay.
TEXIER, avoué, à Bernay.
TILLON, fabricant de produits chimiques, à Bernay.
VASSAL, tanneur, à Bernay.
YVELIN, juge au tribunal de commerce de Bernay.

Canton de Beaumesnil.

BAUDICOUR (DE), conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
BREUVERY (DE), au château de la Grande-Haye par la Barre.
ISABEL, régisseur, à Beaumesnil.
MASSIEU, notaire, à Beaumesnil.
MAUDUIT (le marquis DE), au Bosc-André, à Thevray.

Canton de Beaumont-le-Roger.

BERTIN (Georges), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
BERTIN, agriculteur, à Beaumontel.

MM.

Boisgelin (le comte de), à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (le comte Bruno de), à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (le comte Georges de), à Beaumont-le-Roger.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Chenevarin, propriétaire, à Beaumontel.
Danloux-Dumesnil, au château de Romilly-la-Puthenaye.
Danloux-Dumesnil (Roger), au château de Romilly-la-Puthenaye.
Gouverneur, maire, à Goupillières.
Hervieux, agriculteur, à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Moutardier (Achille), à Barc.
Parissot (Albert), sénateur, au château de Fumechon. à Thibouville.
Pattey, agriculteur, à Fontaine-la-Soret.
Ramier, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Ramier fils, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Turquet, propriétaire, à Écardenville-la-Campagne.

Canton de Brionne.

Adam, avocat, au Bec-Hellouin.
Amelot, imprimeur, à Brionne.
Aulney-Duroncerey, propriétaire, à Boisney.
Cesselin, propriétaire, à Brionne.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Conard (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
Duhamel (Emile), à Notre-Dame-d'Epine.
Duret (Charles), manufacturier, à Brionne.
Join-Lambert, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (André), au château de Livet-sur-Authou.
Laisné (Pierre), propriétaire, à Morsan.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), propriétaire, à Harcourt.
Letailleur (René), à Harcourt.

Canton de Broglie.

Abaye (Léon), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Abaye (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Baboin (l'abbé), curé à Melicourt.

MM.

BANCE, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
BLIGNY, maire de Notre-Dame-du-Hamel, au château de Bois-Hibou, à Notre-Dame-du-Hamel.
BLIGNY (Léon), agriculteur, au château de Bois-Hibou.
BLIN (Victor), propriétaire, à Broglie.
BONNECHOSE (DE), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
BONNECHOSE (Henri DE), maire de Saint-Aubin-du-Thenney, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
BROGLIE (le duc DE), député, au château de Broglie.
BROGLIE (le prince DE), au château de Broglie.
DELAROUZÉE, régisseur, à Broglie.
FOUQUET (Camille), conseiller général, député, au Lusigneul.
FOUQUET (Fernand), au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
LATHAM, propriétaire, à Broglie.
LECARBONNIER (Maurice), au château de Gauville, par Montreuil-l'Argillé.
LECOMTE, propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
LEMARNEUR, propriétaire, à Bosc-Morel.
LETELLIER, régisseur au château de Guenet, à Broglie.
MAZIER (le docteur), à Broglie.
MENIER, au château du Parc, à Grandcamp.
MILLEVILLE (baron DE), à Notre-Dame-du-Hamel.
PROTOY (Eugène), propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
ROUSSELIN, conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
SEIGNEUR, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
VIGAN (le baron Jacques DE), à Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

AUGÉ (Parfait), propriétaire, à Folleville.
AUGÉ (Louis), propriétaire, à Duranville.
CORBLIN (Jules), propriétaire, à Saint-Mards de Fresne.
DABIN (l'abbé), curé à Giverville.
DUMONTIER, ancien percepteur, à Thiberville.
FURET, maire de Faverolles.
MAILLET (Ernest), agriculteur, à Giverville.
MANOURY, propriétaire, à Folleville.
PELCAT (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.

MM.

PORÉE (le chanoine), inspecteur de la Société française d'Archéologie, curé de Bournainville.
SALABERRY (le comte DE), à Giverville.
SAYVE (le marquis DE), maire de Saint-Germain-la-Campagne.
SAYVE (le comte DE), à Saint-Germain-la-Campagne.
VAUQUELIN, industriel, maire de Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section.

Président . . .	MM. BOURY (Ch., comte DE), conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . .	FONTAINE, secrétaire de la sous-préfecture.
Trésorier . . .	DE CARRÈRE, ancien receveur particulier des finances.
Trésorier-adjoint .	WERLÉ, receveur des établissements de bienfaisance.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

ASSIRE (Philémon), propriétaire au Gros-Theil.
BELLEST (Robert) fils, propriétaire, maire de Thuit-Signol.
BOSQUIER, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (marquis DE), à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (Charles, comte DE), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
DEBUS, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
DELANDEMARE, propriétaire, à Thuit-Anger.
DELAQUAIZE, agriculteur, maire de Saint-Ouen-de-Poncheuil.
DUMONTIER, maire de Vraiville.
GRIPPON, propriétaire-cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
HERMIER (Armand), conseiller d'arrondissement, à Amfreville-la-Campagne.
LESAGE, ancien maire, à la Haye-du-Theil.
LESIEUX (Arthur), cultivateur, à Vraiville.
MANSARD, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne.

MM.

METTAIS, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.
PETIT (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.
PRÉVOST, cultivateur, à la Pyle.

Canton de Gaillon.

BANCE fils, cultivateur, aux Noës.
BOUDEHAN, ancien maire, à Aubevoye.
BOURDON, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
BOURDON fils, à Gaillon.
BRIÈRE (Amand), propriétaire, à la ferme du Bec, à Ailly.
CHAPLAIN, maire de Bernières.
COVILLE, maire de Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
DELAVIGNE, propriétaire, à Jeufosse.
DESBRIÈRES (Mme v^e^), aux Rotoirs.
DU VAL D'AILLY, propriétaire, au château du Val d'Ailly, à Venables.
GANCEL, propriétaire, à Gaillon.
GIBLAIN, ancien maire, à Autheuil.
DE GRAVERON, propriétaire, à Heudreville.
HÉBERT (v^e^), propriétaire, à Aubevoye.
HÉBERT, maire de Muids.
HÉBERT, maire de Venables.
HUART (Mme v^e^), à Ailly.
JACQUIN, cultivateur, à la Couture (Croix-Saint-Leufroy).
JEUFOSSE (DE), propriétaire, à Gaillon.
JUMEL fils, propriétaire, à Autheuil.
LEMARIE (Vital), propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
LE VILLAIN (Mme v^e^), à Aubevoye.
MARQUAIS (Alphonse), propriétaire, ancien maire, à Ailly.
MIGNOT, propriétaire, à Aubevoye.
MOGUAY (Delphis), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
MONNIER (Léon), conseiller général, maire de Gaillon.
MULOT, maire à Aubevoye.
PAN fils, maire de Vieux-Villez.
PAN, propriétaire, à Tosny.
PIEDELEU (Désiré), cultivateur, à Venables.
PILLET-WILL (Mme la comtesse), à Gaillon.
PINARD (Joseph) fils, à Venables.
POTEL, propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
POUSSIELGUE-RUSAND, propriétaire, à Fontenettain.

MM.

PREVOST, adjoint à Gaillon.
SAILLOT, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
SEGUIN (DE), à Tosny.
THÉZARD, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
THOREL, maire de Venables.
VIGNY, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

AMETTE, fils, carrossier, à Louviers.
AMETTE, ancien adjoint, à Heudebouville.
ANGÉRARD, notaire, à Louviers.
AUDRESSET, manufacturier, à Louviers.
BARBE, propriétaire, à Incarville.
BEAUCOUSIN, maire des Planches.
BIOCHE, docteur en médecine, à Louviers.
BOURARD, propriétaire, à Louviers.
BOURGEOIS (l'abbé), vicaire, à Louviers.
BREHAM (Augustin), meunier, à Acquigny.
BRETON, manufacturier, à Louviers.
BRETON (Paul), manufacturier, à Louviers.
CARON, avoué, à Louviers.
CARRÈRE SAINT-BÉARN (DE), ancien receveur des finances, à Louviers.
CARTIER (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
CASTILLON (v^e^), à Louviers.
CHANDELLIER, propriétaire, à Surville.
DE COQUEREAUMONT, propriétaire, à Incarville.
CORNEVILLE, filateur, à Louviers.
CROUZET-HILDEBRAND, à Louviers.
DAGOMMER, propriétaire, maire, à Pinterville.
DAMVY, maire, à Quatremare.
DAMVY fils, à Quatremare.
DARRAX (marquis DE), à Pinterville.
DELAPILLE, banquier, à la Haye-Malherbe.
DHAMELINCOURT, maire, à Heudebouville.
DUFLOT, ancien notaire, à Louviers.
DUGARD (François-Prosper), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
DUMOULIN (Philippe), cultivateur, à Incarville.
FERRAND (Édouard-Honoré), maire de Surtauville.

MM.

FERRAND (Eugène), cultivateur, à Surtauville.
FORTIER, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
FOURNIER, agent général de la Compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
GODARD-RAGAULT, bijoutier, à Louviers.
GRÉGOIRE, constructeur, à Louviers.
GUILBERT, maire d'Amfreville-sur-Iton.
GUILLAIN-LABREULLE (v^e^), marchande de nouveautés, à Louviers.
HAVARD-MARQUAIS, président de l'Union Commerciale, à Louviers.
HENNEBERT (Mme v^e^), à Saint-Étienne-du-Vauvray.
HENRIET (Henri), à Mesnil-Jourdain.
HÉZON, vétérinaire, à Louviers.
JEUFFRAIN (Auguste) (v^e^), propriétaire, à Louviers.
JEUFFRAIN-DUCHOLLET, fabricant, à Louviers.
LABELLE, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
LANGLOIS (Léon), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS (Benjamin), cultivateur à Louviers.
LANGLOIS, propriétaire, maire, à la Haye-le-Comte.
LEMOINE, maire de Saint-Étienne-du-Vauvray.
LEBOURG, maire, à Hondouville.
LEVIGNERON (René), agriculteur, à Surtauville.
L'HERMITTE, conseiller d'arrondissement.
LOISON, minotier, à Louviers.
MAILLARD, imprimeur, à Louviers.
MALCAPE, banquier, à Louviers.
MANOIR (Mme la comtesse DU), à Acquigny.
MIGNOT, fabricant de fromages, à Louviers.
MIQUEL, manufacturier, à Louviers.
NOUFFLARD (Henri), fabricant, à Louviers.
OLIVIER (Irénée), ancien maire, à Vironvay.
PÉTEL (Raphaël), maire, à Surville.
PEUPION, vétérinaire, à Louviers.
PICARD (v^e^), propriétaire, à Louviers.
PLANTEROSE, maire à Incarville.
PLUMEY, banquier, à Louviers.
PORCHER-LABREUILLE (v^e^), propriétaire, à Louviers.
PORTOIS, marchand de grains, à Louviers.
POUSSIN, manufacturier, à Louviers.
POUSSIN (Léon), à Louviers.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Le Peletier, 8, Paris.

MM.

RIOUT, négociant, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
ROSTAND (Mlle), à Pinterville.
SÉE, ancien préfet, au chateau de Saint-Hilaire, à Louviers.
THOREL (Louis), entrepreneur, à Louviers.
VAILLANT, grainetier à Louviers.
YVERT (Mme ve), à Saint-Étienne-du-Vauvray.

Canton du Neubourg.

ANDRIVEAU, directeur de l'École d'agriculture, au Neubourg.
AUZOUX (le docteur), à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
BOUCHER (Édouard), cultivateur, au Neubourg.
CRÉTEY, adjoint, à Marbeuf.
DANNET (Mme ve), au Tremblay.
DELAMARE, ancien maire de Crestot.
DELAMARE (Auguste), cultivateur, maire, au Tremblay.
DROUET (Gustave), cultivateur, à Ecquetot.
DUMONTIER, notaire, au Neubourg.
DUVAL, propriétaire, au Neubourg.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), propriétaire, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
JORET, md. de bestiaux, au Neubourg.
LALOUELLE, maire de Daubeuf.
LARCIER (Charles-Henry), propriétaire-cultivateur, maire de Crosville-la-Vieille.
LEGOUEZ, cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
LE MERCIER, avocat au Neubourg.
LEMERCIER, propriétaire au Troncq.
LENOBLE, ancien maire d'Iville.
LETOURNEUR, maire, à Criquebeuf-la-Campagne.
OLIVIER, propriétaire au Troncq.
POLIGNAC (duc DE), propriétaire, à Canappeville.
PORTEVIN, vétérinaire, au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche.

BARBET, maire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
BOURDON, propriétaire, aux Damps.
BOUTRY, maire de Montaure.
CAIRON (comte DE), maire, à Alizay.
CAUCHOIX, industriel, à Saint-Cyr du Vaudreuil.

MM.

CHEVALLIER (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche.
DOUTTÉ, cultivateur, à Montaure.
DUGARD (Alphonse), ferme de Blaquetuit, à Montaure.
FERRAND, notaire, à Pont-de-l'Arche.
FOUCHET (Éléonor), cultivateur, à Léry.
FRÉRET, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
FRÉRET (Paul), à Pitres.
FROMONT, maire, à Pont-de-l'Arche.
HELLOT (Louis), à Montaure.
HERVEY (Maurice), conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame du Vaudreuil.
HEULLANT père, propriétaire, à Montaure.
HEULLANT fils, cultivateur, à Montaure.
HUET, maire, à Tostes.
LEGENDRE (Jules), maire de Portejoie.
LOUÉE, maire de Léry.
MAX-CATOIRE, propriétaire, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
MILLIARD, cultivateur, à Montaure.
MOREAU (Victor), cultivateur, à Igoville.
NOUVEL (Léopold), cultivateur à Léry.
NOUVEL, propriétaire, maire à Igoville.
PERRIER, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
POTERIE (DE LA), au château de Rouville, à Alizay.
QUESNÉ (Victor) fils, propriétaire, à Montaure.
RAOUL-DUVAL (Mme Ve), propriétaire, à Notre-Dame du Vaudreuil.
SENEVAS (baron DE), propriétaire, à Montaure.
VAN GROOTVEN, propriétaire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Membres du bureau de la section.

Président . . . . . MM.....
Secrétaire . . . . . DAVID (Jacques), ancien notaire, à Lisieux.

MM.

Trésorier . . . . . TOUFLET-DUMESNIL (Emile), conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.

Trésorier honoraire . . . MALHERBE (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.

Canton de Pont-Audemer.

BERTRAND, notaire honoraire, à Pont-Audemer.
DUCABLE, ancien avoué, à Pont-Audemer.
GOIN, ancien avoué, propriétaire, à Toutainville.
GRUEL (Amédée), tanneur, à Pont-Audemer.
LEGENDRE (Maxime), avocat à la cour d'appel de Paris, au château des Préaux.
LUARD, au château de Siglas, à Tourville.
MALHERBE (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
MANN, manufacturier, à Pont-Audemer.
PICOT, marchand de fers, à Pont-Audemer.
POMMARE (DES), au château du Calvaire, à Campigny.
TOUFLET-DUMESNIL (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOUFLET-DUMESNIL (Henri), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOUZÉ-QUILLET, tanneur, à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville.

AUZERAIS, propriétaire, ancien maire de la Lande.
BOIS-GUILBERT (le marquis DE), propriétaire, au château de Saint-Pierre-du-Val.
SAINT-PIERRE (le marquis de Grosourdy DE), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.

Canton de Bourgtheroulde.

BOULET (Emmanuel), au château de Bosc-Roger, par Bourgtheroulde.
GRUEL (Léon), conseiller général, maire de Bourgtheroulde.
LAINÉ-CONDÉ, propriétaire, à Boissey-le-Chatel.
PELLETIER, propriétaire, ancien maire, à Bosbénard-Commin.
POSTEL (DE), propriétaire, maire de Bosc-Regnoult.

Canton de Cormeilles.

MM.

BOUCHARD, géomètre, à Epaignes.
DAVID (Jacques), ancien notaire, propriétaire, à Cormeilles.
HÉBERT (Mme Emile), château de Saint-Gervais-d'Asnières.
JULIEN (Eugène), propriétaire, maire de la Chapelle-Bayvel.
THIRON (Alfred), notaire à Cormeilles.
TOUFLET-DUMESNIL (Emile), propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.

Canton de Montfort-sur-Risle.

CAILLOT (Lucien), manufacturier, maire de Saint-Philbert-sur-Risle.
JOIN-LAMBERT, conseiller général, à Authou.
OZANNE (Raoul), notaire à Rouen, propriétaire, à Saint-Philbert-sur-Risle.

Canton de Quillebeuf.

BOULOUZE, propriétaire, maire de Bourneville.
CASTEL (Paul), propriétaire, à Sainte-Opportune.
LE GONIDEC DE PENLAN, propriétaire, au château de Saint-Urien.
MAQUAIRE, propriétaire, maire de Saint-Urien.
TOPSENT, propriétaire, adjoint, à Bourneville.
TROUPLIN (Paul), propriétaire, à Bourneville.

Canton de Routot.

COSSÉ-BRISSAC (comte DE), propriétaire au château de Brumare, à Brestot.
GOUDET, propriétaire, ancien maire de Barneville-sur-Seine.
GUÉNIFEY (baron DE), propriétaire et maire, au château du Landin.
POWER (Georges), propriétaire et maire de Saint-Ouen-de-Thouberville.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

CABOURG (Georges), propriétaire au château du Coudray.
FEREY DU COUDRAY (Henri), propriétaire au château de la Thillaye, maire de Saint-Christophe-sur-Condé.
NAGUET DE SAINT-VULFRAN (Edouard), au château de Launay.

PARIS

MM.

BAILLY DE MERLIEUX, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
BAPST (Germain), 17, rue de Miromesnil, à Paris.
BÉGUIN (Charles), propriétaire.
BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, 5, rue de Villersexel.
BOIVIN-CHAMPEAUX (Alfred), avocat, 58, rue de La Boétie.
BONJEAN (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue de Lille, 47.
BONNIN (René), ingénieur civil.
CHANTEPIE, membre de l'Académie de Mâcon.
CHATEL (Eugène), ancien archiviste du Calvados, 5, rue Vavin.
COLOMBEL (Mme ve), rue de Prony, 77.
DELINEAU, docteur en médecine, 104, boulevard de Courcelles.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.
DESRUES, professeur au collège Stanislas, rue des Volontaires, 24.
DIEULAFOY (le docteur), professeur de la Faculté de Médecine, 38, avenue Montaigne.
FLAMMARION (Camille), astronome, 40, avenue de l'Observatoire.
FORTIER (Charles), rue Saint-Martin, 359.
GRANGEZ (Ernest).
LALLEMAND (Léon), correspondant de l'Institut, 27, rue Bonaparte.
LAURENT, avocat à la cour d'appel, rue de Mézières, 10.
LESUEUR DE GOMESNIL, avocat.
L'HOPITAL (Henri), rue de Logelbach, 4.
MORAND DE LA PERELLE, lieutenant-colonel en retraite, rue de Rennes, 144.
MULOT, homme de lettres.
NOUVEL (Georges), avenue Henri-Martin, 30.
OMONT, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raynouard, 17.
PARVILLE (Henri DE), ingénieur et homme de lettres, villa des Pins, Parc des Princes, à Boulogne-sur-Seine.
PASSY (Frédéric), membre de l'Institut, 8, rue Labordère, à Neuilly-sur-Seine.
PELTIER, inspecteur des finances.
PICQUENOT, inspecteur des ponts et chaussées.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Lepeletier, 10.
RAYNAL, membre de la Société de géographie.

MM.

SALVANDY (comte DE), rue Cassette, 18.
VINCENS (Emile), ancien conseiller d'Etat.
VILMORIN (Maurice DE), quai d'Orsay, 13.
VOLLÈS, ingénieur en chef.

DÉPARTEMENTS

MM.

ALLARD, avocat, ancien magistrat, à Rouen.
D'ALVIMARE (le marquis), rue des Carmes, à Caen.
D'ANDIGNÉ (le comte), au château du Grips, par Durtal (Maine-et-Loire).
AUBERT, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
BAR (Gaston DE), quai de Seine, 6, à Chatou.
BEAUREPAIRE (DE), archiviste départemental, à Rouen.
BENARD, directeur de teillage, à Saint-Germain-de-Livet, par Lisieux.
BENET (Armand), archiviste départemental, à Caen.
BERTOT, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.
BLIGNY, notaire, à Rouen.
BONNECHOSE (Gaston DE), lieutenant au 30e d'artillerie, à Orléans.
BORDEAUX (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
BORET (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigny (Doubs).
BRÉAUTÉ, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).
BRIAND (Georges), horticulteur, à Poitiers.
CASSEL, agent voyer en chef, à Saint-Lô.
CHANOINE-DAVRANCHES, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.
CHEVEREAUX, avocat, à Rouen.
CLINCHAMP (Gustave DE), propriétaire, à Avranches.
COLETTE, professeur d'arboriculture, à Rouen.
COUVET, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Rouen.
CRÉMIEU (Edouard), rentier, à Maisons-Laffitte.

MM.

DARDÉ, avoué, à Carcassonne.
DEBOURGE, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
DEPRUINES, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.
DRAMARD, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
DUCHESNE-FOURNET (Paul), manufacturier, à Lisieux.
DUPUIS (André), juge, à Dreux.
FLEURIOT, membre du conseil général, à Lisieux.
FRÉMY, ancien magistrat, à Senlis.
GACHAU-GUIGNARD, villa des Oiseaux, Cabourg (Calvados).
GASSOUIN, ancien directeur des contributions indirectes, à Rouen.
GEORGET, propriétaire, à Orbec.
GIRARD, conseiller à la cour d'Amiens.
GUÉNÉE (Achille), avocat, à Châteaudun.
GUILLORY, président de la Société industrielle, à Angers.
HAIME, docteur en médecine, à Tours.
HAUTIN (Mgr), archevêque de Chambéry.
HÉBERT, professeur de physique au lycée de Limoges.
HÉRAIL, conseiller honoraire à la cour de Montpellier.
HOMBRE-FIRMAS (baron D'), propriétaire, à Alais.
HOUZEAU (Auguste), docteur ès-sciences, professeur de chimie, à Rouen.
IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
LAMBERT, avoué honoraire, route de Caen, 26 *bis*, à Rouen.
LAMOTTE (le docteur DE), médecin, à Pont-l'Evêque.
LECHARTIÉ, président de l'Association pomologique de l'Ouest, à Rennes.
LEGRAND, propriétaire, à Orbec.
LEJOUTEUX, ancien sous-préfet, à Reims.
LERMIER, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
LETELLIER, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
MARYE, ancien conseiller, à Rouen.
MÉRY DE BELLEGARDE (Louis), rue de Bretagne, 34, à Alençon.
MÉRY-SAMSON, manufacturier, à Lisieux.
MESLIER, propriétaire, au Havre.
MIGNON, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
NOURY, professeur, rue Lafosse, 37, à Rouen.
ORÉ (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.
OURSEL, propriétaire, à Elbeuf.
OZANNE (Raoul), notaire, à Rouen.

MM.

PAILLARD DE SAINT-AIGNAN, ancien préfet.
PEBOULLEAU (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
PELAY, agent général de l'*Urbaine*, rue de Crosne, 74, à Rouen.
PELLETIER, propriétaire, à Orbec.
PÉRIAUX (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
PEULEVEY, architecte, à Chartres.
PICARD, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
PORCHER (Ed.), avocat, au Mans.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
REY, sous-bibliothécaire, à Montauban.
ROPIQUET, professeur, à Elbeuf.
SALLION, docteur en médecine, à Nantes.
SAMSON (Jean), manufacturier, à Lisieux.
VERMONT, avocat, président de la Société de secours mutuel l'*Emulation chrétienne*, à Rouen.
VIALA, percepteur, à Duclair.
VIGAN (DE), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
VOITELLIER, industriel, à Mantes.

ÉTRANGER

MM.

BARRUEL-BEAUVERT (DE), correspondant du Muséum, à Costa-Rica (Amérique centrale).
BRAEKELER (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.
DRAPIEZ, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.
GOSSELIN (Auguste), docteur ès lettres, curé de Saint-Féréol (Canada).
HART, graveur, à Bruxelles.
KUYPER (DE), sculpteur, à Anvers.
LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret, à Beyrouth (Syrie).
THIELENS (Armand), membre de sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges.
WESTREENEN (le baron DE), à la Haye.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

Paris.

Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, 15, rue de la Chaussée d'Antin (9e arrondissement).

Association française pour l'avancement des sciences, 11, rue Antoine-Dubois.

Ligue populaire pour le repos du dimanche en France, 51, rue de la Ville-l'Évêque.

Club français du chien de berger, 40, rue des Mathurins.

Ligue française du coin de terre et du foyer, 28, rue Lhomond.

Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse; — M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.

Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.

Société de l'Histoire de France; — M. Martin, agent, aux Archives nationales.

Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.

Société des agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21; — M. Henri Johannet, administrateur.

Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.

Société de secours des Amis des sciences, boulevard Saint-Germain, 19.

Musée Guimet (le), 30, avenue du Trocadéro.

Départements.

Ain..... Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts)..... à Bourg.

Aisne..... Société académique..... à Laon.

Société académique..... à Saint-Quentin

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

ALPES (BASSES-)..	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.....	à Digne.
ALPES (HAUTES-).	Société d'études.....	à Gap.
—	Société d'agriculture des Hautes-Alpes.....	Ibid.
ALPES-MARITIMES.	Société d'agriculture.....	à Nice.
	Société des lettres, sciences et arts.....	Ibid.
ARIÈGE.....	Société d'agriculture et des arts	à Foix.
AUBE.....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Troyes.
BASSES-PYRÉNÉES.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Pau.
BOUCHES-DU-RHÔNE.	Société de statistique.....	à Marseille.
—	Académie de Marseille.....	Ibid.
CALVADOS.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Caen.
—	Association normande.....	Ibid.
—	Société des amis de l'Université de Normandie.....	Ibid.
—	Société des Beaux-Arts.....	Ibid.
—	Société d'agriculture et du commerce.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid..
—	Société française d'archéologie.	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction.	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie.....	à Lisieux.
—	Société historique de Lisieux.	Ibid.
CHARENTE.....	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
—	Société d'horticulture et de viticulture de la Charente.....	Ibid.
—	Société archéologique et historique de la Charente.....	Ibid.

CHARENTE INFRE..	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.....	à Saintes.
CORRÈZE.....	Société scientifique, historique et archéologique.....	à Brives.
CÔTE-D'OR.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Société d'histoire et d'archéologie.....	à Beaune.
CÔTES-DU-NORD...	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.....	à Saint-Brieuc.
DEUX-SÈVRES....	Société d'agriculture.....	à Niort.
DOUBS	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts.....	à Besançon.
—	Société d'émulation.....	à Montbéliard.
DRÔME.....	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.
EURE	Société des Amis des Arts du département de l'Eure.....	à Évreux.
—	Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.....	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique.....	à Vernon.
—	Comice agricole du canton de Verneuil	à Verneuil.
—	Société normande d'études préhistoriques	à Louviers.
EURE-ET-LOIR	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'archéologie.....	Ibid.
FINISTÈRE	Société académique de Brest..	à Brest.
GARD	Académie.....	à Nîmes.
GIRONDE.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
—	Société d'horticulture de la Gironde.....	Ibid.
HAUTE-GARONNE..	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France.....	Ibid.

HAUTE-VIENNE....	Société d'agriculture, des sciences et des arts	à Limoges.
—	Société des Amis des sciences et arts.....	à Rochechouart
HÉRAULT	Société archéologique..... .	à Béziers.
—	Société d'études des sciences naturelles de Béziers	Ibid.
—	Société centrale d'agriculture..	à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres.	Ibid.
INDRE.....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
INDRE-ET-LOIRE...	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.	à Tours.
ILLE-ET-VILAINE ..	Syndicat pomologique de France.....	à Rennes.
—	Société des hospitaliers-sauveteurs Bretons.....	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture d'Ille-et-Vilaine...	Ibid.
ISÈRE.....	Société de statistique de l'Isère.	à Grenoble.
—	Académie delphinale	Ibid.
JURA.....	Société d'agriculture	à Poligny.
LOIRE-INFÉRIEURE.	Société académique	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture.	Ibid.
—	Société d'agriculture de la Loire-Inférieure	Ibid.
LOIRET.....	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts....	à Orléans.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Pithiviers.....	à Pithiviers.
LOIR-ET-CHER....	Société des sciences et des lettres	à Blois.
LOZÈRE	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Mende.
MANCHE.....	Société d'horticulture.....	à Avranches.
—	Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique.	à Valognes.
MARNE	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Châlons.
—	Académie nationale	à Reims.
—	Académie nationale des sciences et belles-lettres.....	à Vitry-le-Fr.
—	Société des sciences et arts...	Ibid.

MAYENNE	Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne	à Mayenne.
—	Comice agricole de Laval	à Laval.
MEURTHE-ET-MOSELLE.	Académie de Stanislas	à Nancy.
—	Société des sciences de Nancy	Ibid.
MEUSE	Société d'apiculture de la Meuse	à Bar-le-Duc.
NIÈVRE	Société départementale d'agriculture de la Nièvre	à Nevers.
NORD	Académie et Université de Lille.	à Lille.
—	Société d'émulation	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts	à Valenciennes.
—	Société d'émulation	à Roubaix.
OISE	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise	à Beauvais.
—	Société d'agriculture	à Clermont.
—	Société d'agriculture	à Compiègne.
—	Comité archéologique	à Senlis.
—	Comité archéologique et historique	à Noyon.
ORNE	Société d'horticulture	à Alençon.
—	Société historique et archéologique de l'Orne	Ibid.
PAS-DE-CALAIS	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts.	à Boulog^{c}-s^{r}-M^{r}.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer	Ibid.
PYRÉNÉES (B^{sos})	Société des sciences, lettres et arts	à Pau.
PYRÉNÉES-ORIENT.	Société agricole, scientifique et littéraire	à Perpignan.
RHÔNE	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles	à Lyon.
—	Société d'agriculture, sciences et industrie	Ibid.
SAÔNE-ET-LOIRE	Société d'histoire naturelle de Mâcon	à Mâcon.
—	Académie de Mâcon	Ibid.

SAÔNE-ET-LOIRE..	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône...	à Chalon-sr-S.
—	Société des sciences naturelles de la Saône-et-Loire.....	Ibid.
—	Société éduenne	à Autun.
SARTHE	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
SEINE-ET-MARNE..	Société d'agriculture	à Melun.
—	Société d'agriculture, sciences et arts	à Meaux.
SEINE-ET-OISE....	Société d'agriculture.....	à Versailles.
—	Association agricole et horticole	à Mantes.
SEINE-INFÉRIEURE.	Société centrale d'agriculture.	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.....	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure	Ibid.
—	Société normande de géographie	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles.....	Ibid.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.....	Ibid.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société d'études diverses.....	au Havre.
—	Société géologique de Normandie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre.....	Ibid.
—	Société industrielle.....	à Elbeuf.
—	Société d'études des sciences naturelles	Ibid.
SOMME	Académie des sciences, des lettres et des arts.....	à Amiens.

SOMME.....	Société des antiquaires de Picardie	à Amiens.
—	Société linnéenne du Nord de la France.....	Ibid.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....,.....	Ibid.
TARN-ET-GARONNE.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne	à Montauban.
VAR	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
—	Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var.....	à Toulon.
VENDÉE	Société d'émulation.....	à la Roc.-s-Yon.
VIENNE.....	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Poitiers.
—	Société des antiquaires de l'Ouest	Ibid.
VOSGES.....	Société d'émulation	à Épinal.

Alsace-Lorraine.

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Allemagne.

Société des sciences naturelles et de médecine de Giessen.

Angleterre.

Litterary and philosophical Society of Manchester.

Autriche.

Société impériale géologique, à Vienne.

Belgique.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.
Abbaye de Maredsous.

Danemark.

Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.